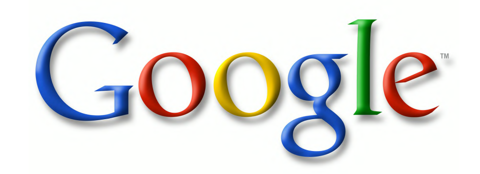
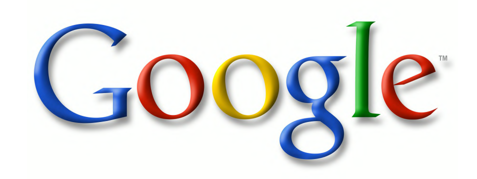







TAYLOR · INSTITUTION



…STOIRE

… CHYPRE

...IRE

... DE CHYPRE

... DES PRINCES

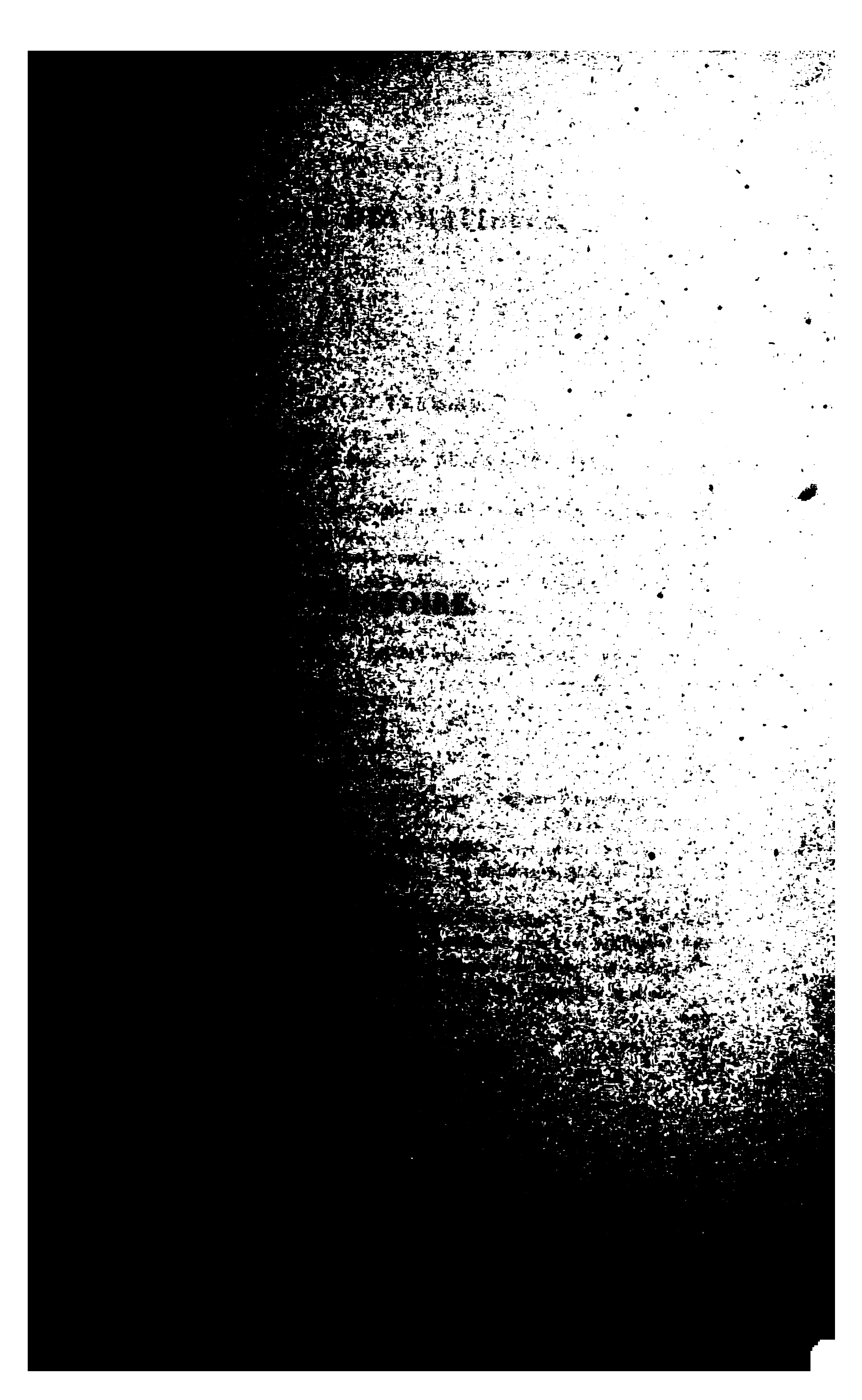
... SON DE LUSIGNAN,

... MAS LATRIE,

... ARCHIVES DE L'EMPIRE,







... MATIÈRES.

[illegible] cette histoire de l'île de [illegible]

[illegible] commencement de mes [illegible] qui m'ont déter- [illegible] les recherches auxquelles [illegible] le plan général [illegible] ajouter à ces explications préli- [illegible]

plément, ce que devint le pays sous les Turcs, ce qu'il pourrait devenir [illegible] de meilleures mains. Cette extension légitime du sujet, je l'ai reconnue, et j'ai cherché à y satisfaire en partie, par la simple insertion dans les preuves de quelques documents originaux, dépassant par leur date le terme chronologique du règne des Lusignan. L'adjoindre dans le corps même de ma narration, c'eût été changer tout à fait le caractère et la disposition de mon ouvrage, qui doit rester exclusivement historique.

Puis, le dirai-je? je ne vois pas, en dehors des conséquences immédiates et inévitables d'une occupation de trois cents ans, occupation qui fut, on peut l'affirmer, l'une des époques les plus prospères et l'un des régimes les moins oppressifs qu'ait eus l'île, je ne vois pas ce que [illegible]

plus de connaissance, et je dirais volontiers, si je pouvais, [illegible] plus d'intérêt, à la suite du récit. [illegible]

Lorsque le roi Richard quitte l'île de Chypre, conquise [illegible] ment par ses armes, quand il va débarquer en Palestine, il faut que le lecteur sache en quel état se trouvait le royaume déjà conquis, et par suite de quelles circonstances Guy de Lusignan, qui est le premier personnage de notre histoire, après avoir reçu la couronne de Jérusalem, s'était vu dépouillé de toute autorité en Syrie. Je réunis ces [illegible] à la fin de mon premier chapitre.

Quand l'île de Chypre, rachetée par le roi Guy, se [illegible] ments et pour plusieurs siècles, sous le régime franc, il m'a [illegible] saire de jeter un coup d'œil rapide sur l'histoire ancienne [illegible]

[illegible]

[illegible] l'histoire propre du
[illegible] presque
[illegible]
[illegible]
[illegible] Chypre à la chute du royaume
[illegible] multiplie ses relations di-
[illegible] royaume de Jérusalem, Chypre
[illegible] commerçant. Les croi-
[illegible] avant tout aux
[illegible] des colons, des
[illegible] prospère sous les princes qui la
[illegible] l'industrie manufacturière,
[illegible] importance; les arts et les
[illegible] des pays les plus pros-
[illegible] des villes les plus riches de la
[illegible]
[illegible] Elle remplit
[illegible]
[illegible]
[illegible] avait fait la
[illegible]

et à des marquis étrangers. D'imprudentes querelles et [illegible] plaisirs qu'eurent les rois de Chypre achevèrent [illegible]

Un dernier rejeton mâle des Lusignan, fils naturel du roi [illegible] de génie et de résolution, reprit Famagouste aux Génois [illegible] plus de titre que les ducs de Savoie n'avaient pu [illegible] prélude de la mort, peut-être criminellement préparée [illegible] règne effectivement depuis lors sur le pays [illegible] Catherine Cornaro. Quand la république, dans sa guerre [illegible] Turcs, jugea opportun de s'en assurer [illegible] Elle [illegible] pour la facilité de ses communications avec le grand [illegible] de Paros [illegible] de Catherine et décida son abdication [illegible]

[illegible]

[illegible] vers

[illegible] suivant Georges Lapithès,

[illegible] côte du canal de Cara-

[illegible] et de Cérines, où il

[illegible] le modèle de ces riches pri-

[illegible] avec les parents de Georges-

[illegible] les Latins, de tous les avan-

[illegible] la considération, honnêts

[illegible] de la race conquérante.

[illegible] du clergé et du monde helléno-

[illegible] que leurs usages n'auraient

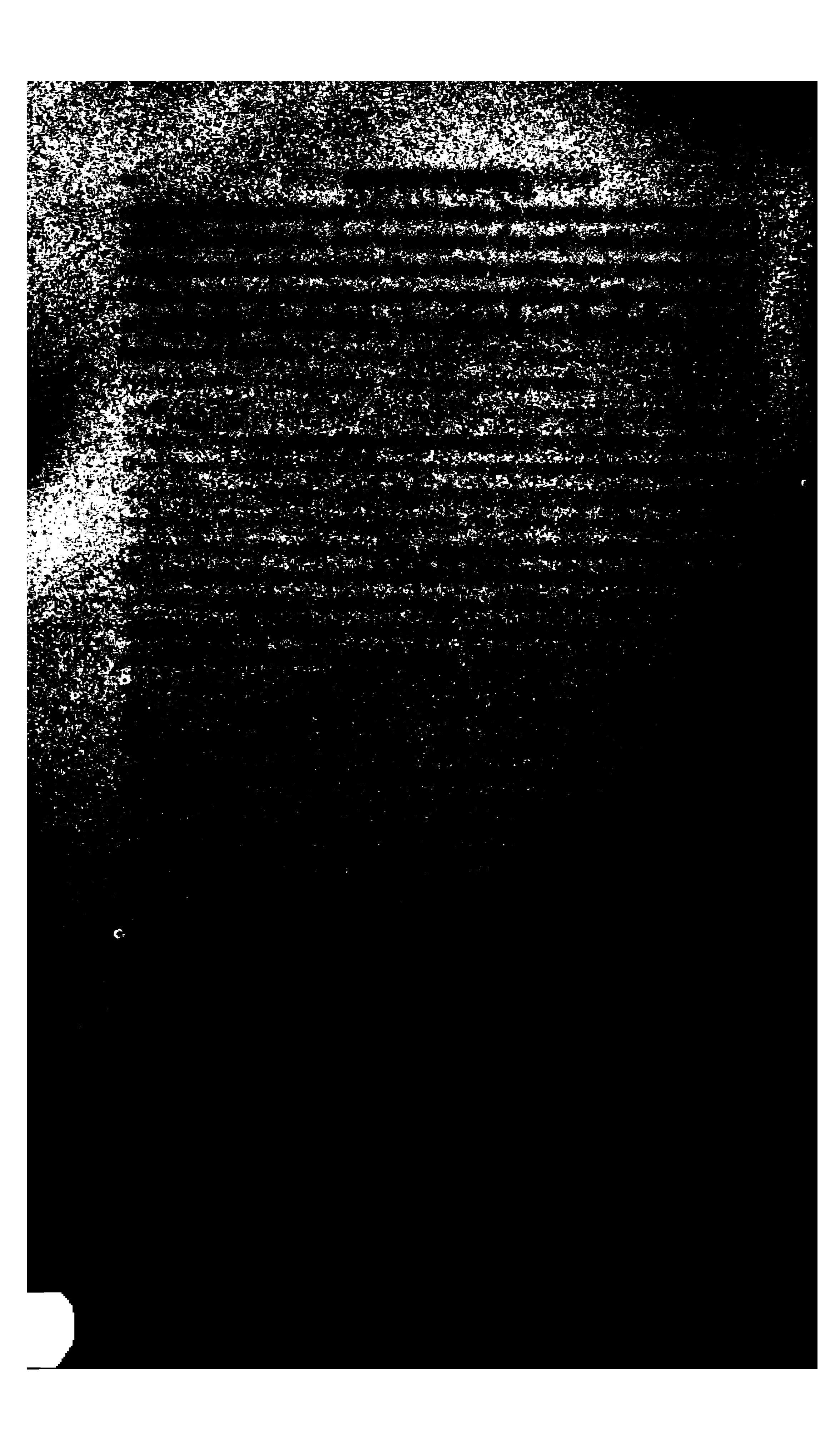
[illegible] d'Asie Mineure et les

[illegible] de nos princes, qu'il

[illegible] traditionnelles

[illegible] avec les familles

[illegible]



[illegible]

[illegible] CHYPRE

[illegible] DE LUSIGNAN.

[illegible]

Les rois de France et d'An[illegible]
[illegible] les conquêtes de Saladin et [illegible]
[illegible], au milieu de l'année 1190, [illegible]
et l'autre avec leur armée vers la Syrie [illegible]
n'ayant pas permis [illegible]
mauvaise saison, les princes [illegible]
séjour dans les mêmes lieux de deux [illegible]
promettre l'expédition à laquelle [illegible]
leurs chefs des querelles [illegible]
la religion finirent cependant par [illegible]
au mois de mars 1191, [illegible]
chard à épouser Béren[illegible]
du roi de France, déjà [illegible]

Philippe-Auguste, prenant [illegible]
même qu'Éléonore de Guyenne [illegible]
Louis VII, [illegible]
sa bru. Il avait donné [illegible]

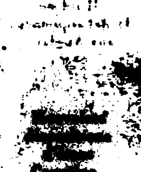
[illegible]

[illegible]

[illegible] de la reine Sibylle. On [illegible]
Divisions dans l'[illegible] Arrivée des rois de France [illegible]
Jean-d'Acre. Discussions au sujet de la couronne de Jérusalem [illegible]
Soulèvement des Cypriotes contre [illegible]
Richard. Prise [illegible]
seul en Syrie. Soulèvement des Cypriotes contre les Templiers. [illegible]
les croisés et les barons d'outre-mer. Henri, comte de Champagne, [illegible]
Guy de Lusignan achète l'île de Chypre. Le roi Richard quitte [illegible]
musulmans. Résultats de la troisième croisade.

Croisade des rois de France et d'Angleterre. Les rois de France et d'Ang[illegible] déterminée les conquêtes de Saladin et la perte de Jérus[illegible] trèrent, au milieu de l'année 1190, dans le port de M[illegible] et l'autre avec leur armée vers la Syrie. La [illegible] n'ayant pas permis aux [illegible] mauvaise saison, les princes [illegible] séjour dans les mêmes lieux [illegible] l'expédition [illegible]

Richard veut reposer sa flotte sur les côtes de Chypre.



Mai 1191. où il avait voulu se rendre indépendant lors de l'avénement d'[illegible] son ennemi personnel, Isaac s'était réfugié en Chypre. Il avait [illegible] par établir son autorité en publiant de fausses lettres impériales [illegible] taient duc ou catapan de l'île, titre affecté ordinairement aux [illegible] des provinces de l'empire [1]. Ne songeant dès lors qu'à augmenter [illegible] afin d'assurer son indépendance, et sacrifiant tout à ses vues, il [illegible] avait traité odieusement les habitants de l'île, les accablant d'[illegible] quant arbitrairement le patrimoine des familles les plus opulentes [illegible] ses seules faveurs aux soldats venus avec lui ou à ceux qu'il [illegible] Ses forces et ses richesses s'accrurent bientôt assez pour lui faire [illegible] pardon de Constantinople, qu'on lui avait offert déjà [illegible] une attaque d'Andronic, qui manquait de marine, il [illegible] de Chypre, en attendant l'occasion d'arriver, s'il lui était possible, [illegible] haute destinée [2]. Sa haine contre les Francs, naturelle chez [illegible] [illegible]

[illegible] de s'arrêter [illegible] de Sicile [illegible] il invita [illegible] terre, en leur [illegible] des [illegible] les prin- [illegible] profiter seulement de son appa- [illegible] par quelques [illegible] et pour empêcher tout [illegible] de Limassol, dont l'abord est [illegible] hors de service, de grosses [illegible] portes des maisons des [illegible] de la ville. Irrité de [illegible] ne lui [illegible] la haute mer, où ils [illegible] le reste de la flotte anglaise [illegible]

Mai 1191.

[illegible]

Richard descend à Limassol.

[illegible]

[illegible] des souffrances de la Terre [illegible]

[illegible] qu'il dépend de moi : [illegible]

Fausses promesses d'Isaac.

[illegible]

[illegible]

[illegible] de la pré- — 12 Mai 1191.

[illegible] fille du roi — Richard épouse Bérengère de Navarre.

[illegible]

[illegible] les armes,

[illegible] Richard et de

[illegible]

[illegible] armée dans le centre — Il poursuit Comnène dans l'intérieur de l'île.

[illegible] Limassol avec les bagages sous une

[illegible] Guy

[illegible] principale

[illegible] dans le haut

[illegible]

[illegible] de l'île de Chypre, après en avoir [illegible]

Combat de Tremithoussia.

[illegible]

... des leurs concitoyens. Mai 1127.

... de s'y rassembler

... cap Coumpkiti ...

Situation et force des quatre châteaux du nord de l'île.

Mai 1191. [illegible] ainsi que la position de [illegible] ont dû être fortifiées dès les temps les plus [illegible] [illegible] l'histoire des pé[illegible] qui va nous occuper [illegible] s'en disputer souvent la possession [illegible] négligé la garde; ils entretenaient avec soin les châteaux forts qui [illegible] et [illegible] [illegible] [illegible]

Ils sont pris par les Anglais. Retenu malade à Nicosie[1], le roi Richard fut [illegible] que temps la conduite des troupes à Guy de Lusignan. [illegible]

[illegible] à dessein ses atta- Mai 1191.
[illegible] par les vainqueurs, on
[illegible] le sceptre d'un pouvoir despo-
[illegible] Richard la moitié de leurs
[illegible][1], en obtenant de lui, par une charte
[illegible] des priviléges et des coutumes qu'ils
[illegible] la tyrannie d'Isaac. On
[illegible] ce rétablissement paraissait
[illegible] Le principal avantage
[illegible] était sans doute une diminu-
[illegible] mais leur espoir ne tarda
[illegible] qu'ils pensaient en rien
[illegible] resté quelques mois seulement
[illegible]
[illegible] comme on l'a dit,
[illegible] en Chypre, se borna à prendre
[illegible] du pays que le sort [illegible]
[illegible] les châteaux forts;
[illegible] Richard de [illegible] et Robert de
[illegible]
[illegible] les reliques
[illegible]

[illegible] de l'Hôpital, depuis chevalier [illegible]. Les chevaliers [illegible] de Tripoli, où il mourut peu après, [illegible] l'éloignement de son enfant bien plus que [illegible]

Les dépouilles emportées de l'île de Chypre par le roi [illegible] des plus magnifiques butins que les croisés [illegible] indépendamment des vivres et [illegible] dans les villes et les châteaux [illegible] le roi acquit et partagea avec [illegible] quantité prodigieuse de bijoux, de [illegible] de prix, de [illegible], de meubles et de [illegible] par la profusion des [illegible] goût antique. L'imagination des contemporains [illegible] de Chypre [illegible]

[illegible]

[illegible] d'abord paraître mises à ces qualifi[illegible] [illegible] de l'Europe occidentale [illegible] et sont encore [illegible] Quant aux [illegible] de leurs nationalités respectives, dont [illegible] les populations [illegible] de [illegible] tous les pèlerins du pays [illegible] la grande [illegible] [illegible]

Aperçu de l'histoire du royaume de Jérusalem.

Sa faiblesse géographique.

[illegible] Assurés par là du recrutement [illegible], ils auraient fini par occuper au fond de la Méditerranée [illegible] peut-être inexpugnable, s'ils avaient réussi à étendre leur [illegible] jusqu'aux déserts, dans le nord comme dans le sud du pays [illegible] par leurs armes. A ces conditions seules, ils pouvaient [illegible] populations [illegible] de l'Asie de s'unir contre eux aux Arabes [illegible] et de [illegible] de l'Oronte et du Jourdain, entre les [illegible] et le bord du désert, se trouvait en effet une route naturelle [illegible] les [illegible] de marchands, de soldats et de pèlerins [illegible] à l'émigration d'une ville entière, qui, rassemblées du fond du [illegible] de l'Asie Mineure, se rendaient au Caire pour le commerce [illegible] pour le pieux voyage exigé de tout bon musulman [illegible]

[illegible]

1180.

État du royaume sous Baudouin IV.

1180.

Guy de Lusignan épouse la sœur du roi.

[illegible] Guy [illegible] qui, [illegible] On ne voulut pas permettre que le mari de la [illegible] et régent du royaume, pendant la [illegible] des barons réunis en haute cour [illegible] Raymond [illegible] autrefois [illegible] [illegible] l'habileté [illegible] [illegible] du royaume [illegible]

Il est reconnu roi de Jérusalem. La mort de Baudouin V arrivée sur ces entrefaites (1186), [illegible] la race masculine des rois de Jérusalem, donna de nouvelles [illegible] [illegible] Sibylle [illegible] appelée [illegible] de Jérusalem [illegible] de Tripoli, les barons de la haute cour [illegible] [illegible]

[illegible]

[illegible] tombé au pouvoir des Arabes [illegible] dans la même journée, avec son [illegible]

Conquêtes de Saladin. Prise du roi et de la ville de Jérusalem.

1189-1190. Nouvelle croisade.

[illegible] de Jérusalem avait consterné la chrétienté; l'œuvre de [illegible] de Bouillon semblait anéantie. A la voix des légats apostoliques [illegible] de Tyr, l'historien d'outre-mer, [illegible] un mouvement général qui rappela les temps de Pierre l'Ermite [illegible] Bernard. De toutes parts les fidèles s'armèrent et [illegible] [illegible] dépendait la nouvelle délivrance [illegible] établit une contribution spéciale pour combattre Saladin [illegible] répandu en Europe [illegible] celui des conquérants qui [illegible] ravagée. Guillaume de Tyr remit de sa main la croix [illegible] de France et d'Angleterre; il passa ensuite en Allemagne [illegible] [illegible]

1190. Le roi Guy entreprend le siége d'Acre.

[illegible]

[illegible] des navires et quelques [illegible]

[illegible]

1190-1191.

On conteste à Lusignan son titre de roi. Divisions dans l'armée chrétienne.

[illegible] arrêté irrégulièrement; lui disait [illegible] avant l'âge [illegible] fut déclarée nulle [illegible] qu'il ne pourrait jamais se charger [illegible] divorcer d'avec lui [illegible] sans doute que [illegible] d'avoir déjà deux femmes vivantes, l'une en Italie [illegible]

[illegible]

1191.

Discussions au sujet de la royauté de Jérusalem et de l'île de Chypre.

... Richard, que les Français considéraient comme un ou... des Anglais, qu'ils enviaient, occasionnaient, ... fréquentes collisions entre les chevaliers et les ... Guy de Lusignan, dès que les rois alliés avaient ... porter ses réclamations dans les formes légales ...

... au moment le fond du débat, avaient décidé ... Lusignan ne jouiraient des priviléges attachés à la ... ordres du Temple et de l'Hôpital feraient conjoin... perçus les revenus de la couronne[1]. La source ... était alors, indépendamment des ... de l'ancien domaine royal, les ... marchés que nécessitait l'entretien ... abordant à la plage d'Acre[2]. Les ... les chevaliers de l'ordre du Temple, qui ... Robert de Sablé, un des ... avec le roi Richard, leur souverain; ... de Conrad, le candidat des ... caractère ... Conrad ...

1191. à Messine, bien qu'en réalité rien de pareil ne se trouve [illegible] dont la teneur nous est parvenue[1]. [illegible]

Richard répondit qu'il donnerait volontiers la moitié de l'île [illegible] son frère d'armes, si le roi de France consentait à lui céder [illegible] comté de Flandre et des autres terres échues, depuis peu, [illegible] suite du décès de Philippe d'Alsace, mort devant Acre. On abandonna [illegible] ces récriminations inspirées par le ressentiment plus que par la [illegible] l'on convint, dans un acte public, qu'il serait seulement fait [illegible] villes et des biens conquis dans le royaume de Jérusalem [illegible] délégués [illegible] par leurs propres [illegible]

Soulèvement des Chypriotes.

Il faut maintenant retourner pour un moment dans l'île [illegible] nous avons laissé un corps de l'armée anglaise [illegible] latine, infiniment supérieure en nombre [illegible]

[illegible]

[illegible] siége de Saint-Jean d'Acre. Robert de [illegible] [illegible]

[illegible] directement au [illegible] organisés, [illegible] Les chroniqueurs ne [illegible] événements [illegible]

[illegible] conservé l'avan- [illegible] pour elles de [illegible] Saint-Jean d'Acre, où [illegible] du siége, et augmentait par des [illegible] dans [illegible] l'île de Chypre et de céder sa conquête [illegible] comme nous l'avons [illegible] facilement en [illegible] à ce sujet, et vendit ou engagea l'île de [illegible] mille besants d'or, qu'on [illegible] frappés par les princes croi- [illegible] d'en furent immé- [illegible] soixante mille [illegible] l'occupation de l'un des châ- [illegible]

L'ordre du Temple achète l'île au roi Richard.

[illegible] leurs efforts, [illegible] capitula le 12 juillet. [illegible] droits des [illegible] Les discu- [illegible]

Prise de Saint-Jean d'Acre.

[illegible]

1192. Jean d'Acre. Pour les Français, Conrad de Montferrat, [illegible] belle, était le vrai roi de Jérusalem, et Philippe-Auguste [illegible] abandonnait déjà la poursuite de la croisade, [illegible] par [illegible] marquis toute sa part des biens qui lui revenaient, et des conquêtes [illegible] troupes pourraient effectuer dans la suite en Syrie. [illegible]

Le roi d'Angleterre, bien qu'il désirât la retraite de [illegible] refusait de reconnaître cette donation, qui conférait à un de [illegible] avantages presque égaux aux priviléges de sa couronne. [illegible]

Accord au sujet de la royauté.

[illegible]

[illegible], il [illegible] 1191-1192.

[illegible] des différentes [illegible]

[illegible] le guerre;

[illegible] avoir [illegible]

[illegible] moins

[illegible] quelques chevaliers

[illegible] la réalisation était le but et l'unie de la

[illegible] secrète de jouir d'un triomphe.

[illegible] le

[illegible] dans le

[illegible] de l'hiver de 1192,

[illegible]

1191. Il suffisait aux femmes sarrasines, dit une ancienne chronique, [illegible] le nom de Richard pour faire taire sur-le-champ leurs petits [illegible] c'était que le roi, vêtu d'une simple cotte de mailles et armé de [illegible] à deux tranchants[2], se jeter au plus fort de la mêlée [illegible] quelquefois, monté sur un cheval doré, d'une [illegible] avait amené de Chypre[3], il entraînait les soldats à l'attaque [illegible] la retraite. Les reines, sa femme et sa sœur, établies à [illegible] dans le palais qui lui avait été attribué lors du partage de la [illegible] accompagné dans quelques-unes de ses marches. Toutes les [illegible] toriens de la croisade parlent de Jeanne de Sicile et de Bérengère [illegible] ils nomment aussi la fille d'Isaac Comnène, qui ne quittait [illegible] latines depuis leur départ de Chypre[4].

Sentiment des Cypriotes contre les Templiers.

Le grand maître du Temple avait cru suffisant d'envoyer [illegible] quelques chevaliers seulement, sous les ordres d'un [illegible] Armand Bouchart, pour prendre possession du pays [illegible] de l'ordre[5]. A ce sujet [illegible]

[illegible]

[illegible] des personnes. Ils avaient établi sur [illegible] acquitter la [illegible] comme [illegible] à payer un maître, [illegible] les habitants des villes et des [illegible] leurs richesses et leurs habitudes [illegible] Une conspiration se forma parmi eux [illegible] du jour la petite troupe des che[valiers] [illegible] qu'il en échappât un seul. On [illegible] à un samedi, jour où [illegible] la ville pour le marché, et l'on [illegible] de Pâques, solennité que les Orientaux [illegible] époque. Cette circonstance indique [illegible] le nouveau mouvement des [illegible] [illegible] que le temps de réunir [illegible] dans le château de Nicosie, avec le petit [illegible] ville. Ils se trouvèrent ensemble qua[torze] [illegible] et soixante et quatorze [illegible] vingt hommes, bien armés; mais [illegible] de Nicosie, dit la chronique d'outre[mer] [illegible] le roi Guy l'a fait [illegible] la multitude des gens attroupés [illegible] les Templiers [illegible] en Syrie. Mais le peuple, [illegible] écouter; il demandait à grands cris [illegible] les étrangers avaient fait périr [illegible] [illegible]

1310. mal armés. Un vieil auteur compare les chevaliers [illegible] amassée autour du château à un loup qui se précipite au milieu [illegible] peau de moutons¹. Les Templiers, sûrs de la mort s'ils ne [illegible] traversèrent les flots de la population, renversant ou massacrant [illegible] rencontraient sur leur passage. La terreur et le désordre gagnèrent la ville entière, et la défense devint impossible. Une multitude [illegible] s'était jetée dans une église de la Vierge, en fermant [illegible] liers, ne craignant et ne respectant plus rien, forcent l'entrée [illegible] immolent tout sans pitié. Ils parcourent ensuite les places et [illegible] suivant et frappant partout les fuyards. « Le [illegible] « chroniques chypriotes, que le sang rougit la rivière depuis [illegible] « [illegible] ou du Kodros jusqu'au pont de la Berline [illegible] qui se trouvait en ce dernier endroit, destiné à l'exposition [illegible] condamnés au pilori, passait, dans la ville de Nicosie, [illegible] de la terrible exécution des Templiers. [illegible]

La ville était complétement soumise, mais à peu [illegible] s'était répandu dans les campagnes, et les paysans, [illegible] [illegible]

Nouvelles divisions entre les croisés et les barons d'outre-mer.

[illegible]

... fait de tels progrès parmi les 1192.
... commune, que les barons de
... l'intérêt de ses vues contraires, avaient
... avec Saladin, en arrêtant,
... comme leur roi, le partage de la
...
... où se trouvait la Palestine, dans un moment
... pouvait laisser les chrétiens de Syrie exposés
... de Saladin, un traité semblait renfermer
... possible d'obtenir. Les chroniqueurs an-
... cependant paraissait une atteinte à la su-
... Richard, qualifient néanmoins ce projet de
... d'Ibelin et Renaud de Sidon, en allant
... de la paix avec Saladin, se couvrirent
... d'avoir déjoué leurs ma-
...
... chaque jour, et le découragement gagnait
... Le roi Richard, préoccupé depuis long-
... aurait voulu remettre en partant
... de Champagne; mais rien d'efficace
... que la dignité et le soin même
... de disputer dans l'armée. D'un côté
... encore de la reconnais-
... de Saint-Jean d'Acre; de l'autre,
... Richard, pour sortir de
... générale, afin que le choix popu-
... les éléments d'une assemblée
... de la population et de
[illegible]

1192. générale fit injustement sans doute[1] remonter la pensée jusqu'[illegible] gleterre, compromit tout à coup l'espoir qu'on avait eu [illegible]

Le jour même où Conrad reçut à Tyr les lettres et les [illegible] d'Angleterre l'engageant à venir prendre les insignes de la royauté, [illegible] fut assassiné par deux Arabes de la secte des Ismaéliens, [illegible] enivrant du hachich, qui avaient, quelque temps auparavant, [illegible] baptême[2].

Henri, comte de Champagne, est élu roi de Jérusalem.

En apprenant cette catastrophe, les chevaliers et le peuple [illegible] Tyr, ainsi que l'armée des Français campée sous ses murs, [illegible] tout d'une voix, pour succéder à Conrad, le comte de Cha[illegible] même, arrivé sur ces entrefaites dans la ville[3], où, suivant [illegible] déjà venu à Tyr comme un des messagers du roi d'Angle[illegible] de Richard furent ainsi promptement accomplis par les évé[illegible] circonstance toute fortuite est peut-être l'origine des bruits [illegible] ennemis du roi répandirent sur le meurtre du marquis.

Le nouveau roi de Jérusalem était un jeune homme [illegible] tinction[4]. Se trouvant à la fois neveu des rois de Fra[illegible] demeuré étranger jusque-là aux dissensions des partis [illegible] pagne pouvait plus qu'un autre ramener l'union [illegible] compter sur le dévouement des deux armées. Il [illegible] [illegible]

[illegible] il épousa Isabelle, veuve du marquis. Le roi d'Angle- Mai 1192.
[illegible] de la mort du sire de Montferrat, avait précipité toutes
[illegible] peut-être quelque nouvel effort des amis de Guy
[illegible] davantage l'autorité de Henri de Champagne, il
[illegible] en sa faveur de la partie de Saint-Jean d'Acre qui lui
[illegible] les terres qui lui avaient été réservées en Syrie
[illegible] fait avec le roi de France[1].

[illegible] événements rapides, l'insurrection des Chypriotes Guy de Lusignan achète l'île de Chypre.
[illegible] Sablé, et Guy de Lusignan, éloigné pour toujours
[illegible] avait conçu la pensée de faire l'acquisition
[illegible] ne voulaient plus conserver. Il proposa au
[illegible] l'île, en se substituant aux droits des cheva-
[illegible] arrangement, sans vouloir rendre cependant à
[illegible] et, vers le même temps où il inaugurait
[illegible] Champagne, il remit au roi Guy la propriété de

[illegible] les mêmes que celles de la cession faite
[illegible] Robert de Sablé. Guy de Lusignan s'engagea
[illegible] du Temple les 40,000 besants d'or
[illegible] payer, après la prise de possession de
[illegible] du premier prix d'achat[4]. Le roi
[illegible] égard, sans renoncer à sa créance,
[illegible] au roi Guy. Pierre d'Angoulême,
[illegible] de Lusignan comme chancelier
[illegible] en cette occasion[5]. Il se
[illegible] riches marchands, et, avant
[illegible] fournit au roi tout l'argent né-
[illegible]

1192. nommé seulement Jean de la Monnaie[1]. Ce nom, à forme française, [illegible] signe probablement un Italien et peut-être un Génois; car l'on sait [illegible] part que les marchands de la commune de Gênes, alors en [illegible] un prêt considérable au roi Guy de Lusignan, lors de l'achat [illegible] Chypre[2].

Richard quitte la Palestine.

Les dernières mesures du roi Richard, au sujet de la royauté [illegible] lem, et l'abandon de ses conquêtes, annonçaient assez son [illegible] quitter prochainement la Palestine. Les nouvelles qu'il avait reçues [illegible] occasions d'Angleterre, sur les relations de son frère Jean [illegible] Philippe-Auguste, l'engageaient à ne pas prolonger davantage [illegible] Il voulut cependant tenter encore une fois la fortune [illegible] La concorde semblant rétablie entre les partis, au commencement [illegible] juin 1192, il dirige de nouveau les troupes vers Jérusalem, [illegible] au château de Beitnouba, ou Betenoble, dans les environs [illegible] journée de la ville sainte[3]. Quelques [illegible] résolution.

Depuis que Saladin avait détruit les positions [illegible] Sobal, à l'est de la mer Morte, [illegible] [illegible]

[illegible] en position d'être secourue à la fois 1192.
[illegible] et de Damas. Les chefs furent d'avis qu'il
[illegible] conquérir Jérusalem, à aller battre Saladin en
[illegible] à Saint-Jean d'Acre que de continuer
[illegible]
[illegible] de renoncer définitivement à l'espoir
[illegible] croisade, ne songea plus dès lors
[illegible] Saladin et à préparer son départ, déjà
[illegible] de Balian d'Ibelin, estimé du
[illegible] défense et sa belle capitulation de
[illegible] Seif-Eddin, le Saphadin de nos
[illegible] lié d'une amitié particulière avec le
[illegible] et lui facilita, car tout le monde
[illegible]
[illegible]
[illegible] trois ans, trois Trêve avec les musulmans.
[illegible] qui promettait le repos aux épuisés
[illegible] France
[illegible] la Méditerranée
[illegible] jusqu'à Jaffa
[illegible] des fortifications
[illegible] voisines des frontières d'Égypte. Il
[illegible] chrétiens pour commercer avec ses
[illegible] au Saint-Sépulcre[1].
[illegible] pas les avantages que
[illegible] nom de Conrad de Montferrat, le
[illegible] le jour de la fête de Saint-
[illegible] deux reines, et de la fille de
[illegible] étaient
[illegible] Palestine, il
[illegible] qui restèrent

[illegible]

1192. quelques-unes de ses troupes, les 60,000 besants [illegible]
d'acquisition de l'île de Chypre, par le roi Guy de Lusignan [illegible]
plusieurs mois dans sa nouvelle seigneurie. [illegible]
[illegible]

Résultats de la troisième croisade.

Ainsi se termina la guerre préparée et soutenue durant cinq [illegible] les efforts réunis de l'Allemagne, de la France et de l'Angleterre [illegible] expédition, formidable dans ses commencements, n'atteignit pas le but an-noncé et tant espéré d'abord; elle eut néanmoins, plus qu'aucune [illegible] qui parvinrent en Terre sainte après la conquête, des avantages [illegible] durables. La Syrie chrétienne lui dut évidemment son salut. [illegible] premiers volontaires de la troisième croisade partirent de [illegible] royaume de Jérusalem était, de tous côtés, envahi par des [illegible] devant lesquelles il lui était impossible de ne pas succomber [illegible] ni armée, ni roi, ni capitale; on pouvait compter [illegible] jours de sa résistance. A la fin de la croisade, le royaume [illegible] et raffermi; ses limites reconnues et respectées, une [illegible] une place forte de premier ordre, devenue sa nouvelle capitale [illegible] gouvernement et assurait ses communications [illegible]

CHAPITRE II.

1192.

... avec Saladin. Guy de Lusignan ... au sultan ... de Guy de Lusignan en Chypre. Guy ... se fixer dans l'île. Nombre et nature ... le roi Guy en Chypre pour ses donations. ... Caractère de l'occupation de l'île de Chypre par les ... l'état de vasselage. Classes diverses de cette ... avec le roi Richard I[er] et avec Henri de Cham- ... de Guy. Henri de Champagne ... Amaury de Lusignan, connétable du ...

... de Chypre. Jugements divers émis sur ce prince. Guy ... que lui attribuent les modernes. La société ... Origine de la législation et de la ... imparfaite de l'établissement des ... de possession seule ...

Relations amicales des chrétiens avec Saladin.

1192. chevalerie des Francs avait inspirées au génie de Saladin [illegible]
après lui[1].

Lusignan annonce au sultan son acquisition de Chypre.

La loyauté du sultan avait surtout frappé les chrétiens. [illegible]
confiance dans la générosité de son caractère, que le roi Guy [illegible]
bien qu'il eût à se reprocher à son égard un manque [illegible]
pas, lorsque le roi d'Angleterre lui eut cédé l'île de Chypre, [illegible]
de cette circonstance à Saladin, en lui demandant conseil [illegible]
à faire pour s'assurer la paisible possession de son nouvel [illegible]
« point le roi Guy, répondit le sultan aux envoyés de Lusignan [illegible]
« qu'il s'adresse à moi, je le satisferai de mon mieux; car [illegible]
« par un autre, fût-il son ennemi, doit répondre franchement [illegible]
« J'engage donc le roi Guy, s'il veut conserver l'île de Chypre [illegible]
« tout entière[2]. »

Il est possible que le vieil auteur où nous trouvons [illegible]
ces faits, rappelés depuis avec les mêmes particularités [illegible]
historiens des guerres sacrées, n'ait pas gardé son [illegible]
marche de Guy de Lusignan. Peut-être, en [illegible]
prince voisin, longtemps son ennemi, l'ancien roi [illegible]
seulement, par une sorte de déférence prévoyante, [illegible]
désir de vivre désormais en paix avec lui. [illegible]
de Lusignan en s'établissant dans sa seigneurie [illegible]
pensée si sage et si prudente, que l'opinion générale [illegible]
Saladin.

Établissement de Guy de Lusignan en Chypre.

Dès que Guy de Lusignan eut reçu du roi d'Angleterre [illegible]

[illegible]

1 Philippe-Auguste et Richard [illegible]

[illegible] et les premières habitations dont il put disposer ; Mai 1192.
[illegible] dans les villes de Syrie qu'il donnerait des
[illegible] à tous ceux qui se rendraient dans l'île avec
[illegible]
[illegible]
[illegible] répondirent à son appel, et vinrent en Guy distribue des fiefs et des revenus.
[illegible] et des villes voisines ; il en arriva également de
[illegible] et de l'Arménie. Beaucoup de chevaliers et de
[illegible] conquêtes de Saladin avaient privés de leurs sei-
[illegible] oubliant leurs anciennes querelles avec Guy
[illegible], en jurant fidélité. Les femmes et les
[illegible] dans la guerre passèrent ainsi dans l'île,
[illegible] indigènes ou occidentaux, suivant du
[illegible] quelque talent, dans l'espoir de trouver en
[illegible] moyens plus faciles d'existence. Un écrivain
[illegible] à quelques gens de ces dernières
[illegible] qui écrivaient
[illegible] que le produit de leurs écritures
[illegible] dans l'île de Chypre. Dieu
[illegible]
[illegible] que l'on doit faire de la
[illegible], qui vint d'abord avec
[illegible] les meilleurs du temps, de telles fo-
[illegible] fit encore une dérogation [illegible]
[illegible] admis, comme nous
[illegible] et à la che-
[illegible]
[illegible]

[illegible]

1192. inévitable du système féodal de l'Europe, ce ne put être [illegible] Grecs-unis, presque assimilés par le culte aux Latins, et [illegible] des Arméniens, leurs alliés habituels contre les musulmans et contre les Grecs eux-mêmes. A leur arrivée en Chypre, les hommes obtinrent [illegible] de terre, les veuves et les orphelines furent mariées convenablement, [illegible] cevant pour dot, sur les domaines réservés au prince, une [illegible] rapport avec leur condition [1]. [illegible]

Nombre et nature de ces concessions. Une certaine règle s'établit peu à peu dans la distribution [illegible] dans l'assignation des revenus. Après les premières [illegible] hâtives et peu régulières, on décida que les fiefs seraient [illegible] proportions suivantes. Un chevalier eut droit à une terre [illegible] sants blancs; un écuyer, à un fief d'un revenu de 300 [illegible] à cheval, à un fief d'un revenu de 300 besants également [illegible] revenu semblable fut attribué à chaque *turcople* possédant [illegible] portant le haubert ou cotte de mailles, qui était l'armure [illegible] Francs désignaient alors sous le nom de *Turcoples* une [illegible] accessible aux roturiers, et recrutée indifféremment parmi [illegible] comme parmi les chrétiens orientaux. Ce corps, [illegible] noblesse et les hommes à pied de la bourgeoisie, prit [illegible] plement dans le royaume de Chypre, et son chef [illegible] *Grand turcoplier* ou *Grand tricoplier*, un des principaux [illegible] couronne. [illegible]

La donation des fiefs eut lieu à titre héréditaire, et [illegible] reçut une charte ou privilége comme titre de propriété [illegible] [illegible]

[1] [illegible]

[illegible] et qu'à défaut de descendance directe 1192.
[illegible] feraient retour à la couronne[1]. Cette modifi-
[illegible] la législation du royaume de Chypre, et fut
[illegible] opposition réparatrice, qui, de temps à autre,
[illegible] l'hérédité des princes, et ramenait
[illegible] les temps éloignés [illegible]
[illegible] trois cents chevaliers et
[illegible] plus. Ce fut le premier noyau de la noblesse et
[illegible] de Chypre. Entre ces classes, particuliè-
[illegible] gens inoccupés en vivant de petites industries,
[illegible] pour se déterminer à chercher for-
[illegible] un grand nombre d'habitants des
[illegible] que Guy s'attacha d'une manière plus directe,
[illegible] bourgeoisie, ou des ro-
[illegible][2]. Ces dernières concessions, très-fré-
[illegible] sur les terres du
[illegible] ceux qui en jouis-
[illegible] En Chypre, les donations de ce genre
[illegible] pour les chevaliers, et furent considérées
[illegible] généralement en livraisons de
[illegible] de légumes, de sucre, d'olives
[illegible] de la maison,
[illegible] de paille pour les chevaux du
[illegible]
[illegible] le roi Guy attira et parvint à
[illegible] de l'île de Chypre les premiers
[illegible] entièrement européenne et
[illegible] politique par la con-
[illegible]
[illegible] Chypre
[illegible]
[illegible] Quand
[illegible]
[illegible]

[illegible]

1192. « [illegible] ainsi peuplé l'île, dit l'auteur anonyme que nous citions [illegible] « [illegible], quand il eut tant donné, il resta à peine au roi Guy de [illegible] « tenir vingt chevaliers pour sa propre maison. » Puis il ajoute [illegible] « vous dirai que, si le comte Baudouin de Flandre eût ainsi peuplé [illegible] « de Constantinople en devenant empereur, il eût certainement [illegible] « couronne. Il a voulu tout garder pour lui, et il a tout perdu, [illegible] « vie, conformément au proverbe : *Qui tout convoite, tout perd*. » [illegible]

Ressources que trouva le roi Guy pour ses donations.

Les ressources que l'île de Chypre offrit à Guy de Lusignan [illegible] ses donations durent être immenses; mais leur nature et leur [illegible] sont indiquées nulle part d'une manière précise dans les [illegible] temporains. Nous ne trouvons ici aucun des renseignements [illegible] pour la Syrie et la Romanie, les chartes et les chroniques [illegible] les nations d'Europe, encore moins avons-nous un [illegible] celui que fit dresser Guillaume le Conquérant en Angleterre [illegible] inductions tirées de l'histoire générale du temps et [illegible] venons à connaître les propriétés diverses dont le roi Guy [illegible] sition, et à reconstituer ainsi, à sa première origine, [illegible] Lusignan [illegible]

Origine du domaine des rois Lusignan.

[illegible] Comnène avaient dû accroître notablement. [illegible]

[illegible] pour la plupart et presque en totalité [illegible]
[illegible] familles, qui avaient occupé la ville sous la [illegible]
[illegible] à la fortune des habitants paisibles, Guy de
[illegible] la propriété de ceux qui s'étaient
[illegible] particulièrement provoqué les rigueurs
[illegible] collisions et des premiers combats. Il
[illegible] les biens des Grecs, plus nombreux encore, qui
[illegible] qu'ils vinrent [illegible] occuper l'île défini-
[illegible] Le silence de nos chroniqueurs à cet
[illegible] rigueurs du vainqueur, aucune
[illegible] au milieu de l'arrivée tumultueuse
[illegible] leur rang de dominateurs du pays,
[illegible] dont les usages, les prétentions ou
[illegible] étaient opposés à tout ce qui avait
[illegible]

Les Cypriotes furent donc complétement [illegible]
[illegible] ne fut pas accompagné sans doute
[illegible] conquête de l'Angleterre par les Nor-
[illegible] Jérusalem et de Constantinople par
[illegible] et chez les hommes venus avec
[illegible] conquête [illegible] qui
[illegible] de quelques ré-
[illegible] obtenues sans effort, il
[illegible] tout ce qui pouvait signi-
[illegible] acquisition. Mais quelques [illegible]
[illegible] mesures de gouvernement et dans
[illegible] le principe le caractère
[illegible] plus profondément
[illegible] la domination [illegible]
[illegible]
Amathonte, Paphos, Dépuis [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] de sa race, qui vit
[illegible] la
[illegible]

Caractère de l'occupation des Francs.

1192. [illegible] des fortunes furent amoindries, des existences ruinées [illegible] familles, qui avaient courbé la tête sous les premières exigences, [illegible] passer l'orage, préférèrent émigrer que de vivre désormais [illegible] l'étranger. Une lettre écrite par un moine grec, peu d'années après [illegible] de Guy de Lusignan en Chypre, est parvenue jusqu'à nous [illegible] des plaintes et des souffrances de ces fugitifs[1]. [illegible]

La population indigène est réduite à l'état de vasselage. D'autres témoignages non moins directs, sans décrire les particularités de l'antagonisme des deux peuples et le déplacement qu'il occasionna [illegible] nous font connaître le sort général réservé à la population [illegible] grande démarcation qui la sépara de la population nouvelle. « [illegible] « de ce pays, dit un voyageur venu en Chypre sous le second [illegible] « Guy de Lusignan, sont les Francs. Les Grecs et les Arméniens [illegible] « sont comme colons; ils ont tous été réduits à la servitude [illegible] « tribut[2]. »

Les Chypriotes furent donc complétement asservis par les [illegible] cette mesure ne put atteindre d'une manière uniforme [illegible] niveau de sujétion tous les individus de la race indigène [illegible] le possesseur de terres, le riche marchand des villes [illegible] de la campagne. Les mêmes distinctions sociales que [illegible] [illegible]

Classes diverses de cette population. [illegible]

[illegible] affaires intérieures de la cité. A 1102.
[illegible] qui portait des primats grecs,
[illegible] vilains de l'intérieur, sans ob-
[illegible] à payer comme eux les tailles et les
[illegible] extraordinaires qui étaient de-
[illegible]

[illegible] premiers règnes, quand les
[illegible] de la nouvelle domination, et cher-
[illegible] dans l'industrie ou le commerce, la
[illegible] augmenta beaucoup par l'accession
[illegible] campagne rachetés du servage, et par l'ar-
[illegible] que la perte de Saint-Jean d'Acre
[illegible] du XIIIe siècle. On voit quelques-uns de ses
[illegible] opérations de commerce maritime, pour
[illegible] heureusement située alors, et réaliser des
[illegible] préférèrent la carrière des armes, et
[illegible] d'autres, admis aux emplois de l'ad-
[illegible] du royaume, et finirent par
[illegible] noblesse française.

[illegible] que les premiers temps de la terre. [illegible]
[illegible] ou pour leurs anciens
[illegible] dans les mêmes conditions : la
[illegible] sous les dénominations grecques
[illegible] en usage dans l'île, ils devinrent
[illegible] les serfs de la glèbe et
[illegible] françaises. Ils eurent à payer
[illegible] ils durent
[illegible]

[illegible]

Démêlés de Guy avec Richard Ier et avec Henri de Champagne.

[illegible] ... dépassé l'époque à laquelle Guy de [illegible] ... Syrie, s'était rendu en Chypre [illegible] ... certain que nouvelles [illegible] ... l'an 1192, et ne [illegible] ... vant, le roi Guy [illegible] ... même [illegible] ... blissement et de [illegible] ... nous l'avons déjà vu [illegible]

Le succès de cette œuvre [illegible] ... à coup par un incident qui [illegible] ... peur de reprendre quelque [illegible] dans le pays [illegible] ... [illegible] le comte de Champagne [illegible]

[illegible]

1192-1193.

[illegible] vers [illegible] du [illegible] d'Angleterre, je vous [illegible] je conquerrai pour vous tout le [illegible] des païens. Je veux avoir [illegible] Le roi Guy ne m'en [illegible] et je ne le laisserai partir [illegible]

Les Pisans veulent livrer la ville de Tyr au roi Guy.

[illegible] en effet un chevalier à Guy [illegible] lui-même [illegible] lorsque et qui fut très-[illegible] résultat, le chevalier débarqua [illegible] qu'un message des Pisans y venait [illegible] ville de Tyr. Le projet des Toscans [illegible] de conserver ses nouvelles possessions, [illegible] aux propositions de l'envoyé pisan. Il [illegible] roi d'Angleterre, certain de [illegible] par le roi à Ptolémaïs, et les ins-[illegible] le retard lui inspirèrent bientôt des [illegible] que lui, il monta à bord [illegible] Joppé qui devait s'embarquer [illegible] d'Égypte, laissant le roi Henri [illegible] le projet échoua au moment [illegible] Henri de Champagne [illegible]

1193. Henri de Champagne menace de chasser les Pisans de la Syrie.

A cette époque, beaucoup de corsaires pisans [illegible] nité, parce que leurs compatriotes avaient [illegible] dans les ports de Syrie, venaient souvent près de la ville d'[illegible] sage les cargaisons qui se rendaient d'Europe en Asie [illegible] nemis naturels, les Vénitiens même, les Marseillais, les [illegible] tour à tour victimes de leurs agressions. L'audace des [illegible] le départ de la flotte des rois de France et d'Angleterre [illegible] de Champagne fit, à plusieurs reprises, des [illegible] les courses de leurs compatriotes ne cessèrent pas, [illegible] dans l'impossibilité de satisfaire autrement aux plaintes [illegible] commerçantes, de rendre un ordre qui obligeait tous les [illegible] indistinctement le royaume, sous peine de la vie. [illegible]

Ses différends avec Amaury de Lusignan.

Le connétable de Jérusalem crut devoir faire [illegible] il serait fâcheux, pour punir quelques corsaires, de [illegible] commerce aussi riche et aussi considérable que celle des [illegible]
« maintenez contre moi, lui dit le roi courroucé, [illegible]
« la ville de Tyr à votre frère Guy. Et ne croyez pas [illegible]
« vous en empêcherai bien, et dès maintenant je [illegible]
« votre frère [illegible] l'île de Chypre. — [illegible]
[illegible]

au mois d'avril de 1194.

Guy

sie; depuis son couron-

Mort du roi Guy.

un an et demi dans la seigneurie de

durant du roi Guy pendant le court

nous les qualifications

dans le protocole des actes

qu'il ne s'intitula pas roi

historiens modernes, apparaît

apocryphes². Son

prendre la dénomination de *seigneur de*

actes souverains qu'après les cir-

demander l'érection de ses do-

toutefois son titre de roi; ou

titres que les chroniques con-

après que, si nous avions quel-

est probable que nous

seigneur de Chypre.

Guy ne porta point le titre de roi de Chypre.

dans l'histoire n'est qu'un

Jugements divers émis sur ce prince.

1194. faible et dénué de discernement, malhabile et [illegible]
nièrement en lui, à la distance de plusieurs siècles [illegible]
d'une dynastie nouvelle, n'hésitons pas à lui [illegible]
capitaine et de grand roi? On sait assez, d'après les [illegible]
vit figurer, et d'après l'opinion des [illegible] mieux placés [illegible]
et dans le royaume pour le bien connaître, que Guy de L[illegible]
en lui rien de ce qui fait les conquérants ou les rois éminents [illegible]
pas juste toutefois de lui refuser la résolution, la bravoure [illegible]
pratique, qui distinguent, et la suite de la prévoyance. [illegible]
connaît de lui, lors de son acquisition de Chypre, [illegible]
excessives, furent des dispositions nécessaires et efficaces [illegible]
retinrent dans l'île une nouvelle population, sans laquelle [illegible]
seule et isolée n'eût rien édifié de durable. [illegible]

Guy ne put prendre toutes les mesures que lui attribuent les modernes.

Guy de Lusignan, mort dès la seconde année de [illegible]
ne put réaliser cependant toutes les mesures que les modernes [illegible]
buées, en le représentant comme le législateur du royaume [illegible]
fondateur de villes nouvelles, l'organisateur du gouvernement [illegible]
l'Église catholique dans l'île. Les institutions dont [illegible]
son règne parurent sans doute en germe avec lui [illegible]
famille, mais ne se développèrent qu'après lui. [illegible]
moins l'effet de la volonté d'un homme, libre de [illegible]
à cet égard ses résolutions, que la suite inévitable [illegible]
d'une partie considérable de la population latine en Chypre [illegible]
[illegible]

[illegible] système politique sous [illegible] il ait été, pour cela, besoin [illegible] de la volonté [illegible] introduits [illegible] Orient [illegible] de Bouillon [illegible] les principes de la féoda- [illegible]

[illegible] les Assises de Jérusalem n'étaient [illegible] pas une loi écrite ; c'était [illegible] de tradition et d'usages, qui se [illegible] des textes législatifs, de quelque exem- [illegible] écrits, des conventions ou des Assises arrê- [illegible] dans le pays conquis après le succès [illegible] lors de la prise de la ville sainte par [illegible] aujourd'hui, sous le titre d'Assises de Godefroy de Bouillon ; c'est un recueil de [illegible] la mort du roi Guy de Lusignan, et ayant [illegible] principes de ce code ou de cette pré- [illegible] l'esprit général de la législation se consa- [illegible] siècle dans l'empire des croisés, par [illegible] l'application journalière qu'en faisaient les [illegible]. Il est sans doute suffisant de rappeler [illegible] mis en lumière, [illegible] il nous serait impossible de rien [illegible] par les juristes [illegible] de cette théorie [illegible] des monuments législatifs, en [illegible]

[illegible] d'Ibelin [illegible] et fut écrit peut- [illegible] par les Francs [illegible]

1191.

La société latine passe en Chypre telle qu'elle existait en Syrie.

1194.

Origines de la législation et de la constitution du royaume de Chypre.

Guy de Lusignan et les hommes venus avec lui en Chypre [illegible]
la société franque, telle qu'elle s'était constituée depuis [illegible]
tine. Les rapports réciproques des chevaliers, les droits et [illegible]
liges et des bourgeois vis-à-vis du suzerain, les conditions [illegible]
saient de leurs propriétés, furent réglés presque sans modifi[illegible]
l'étaient en Syrie, et dans les mêmes formes : par la réunion [illegible]
ou la haute cour, pour les nobles; par la cour inférieure ou [illegible]
des notables bourgeois, pour les non nobles. [illegible]

En Chypre comme en Syrie, les hommes liges, dans la [illegible]
dite aussi cour du roi, parce que le roi ou son lieutenant [illegible]
certains égards, les jurés de la seconde cour ou cour de [illegible]
la fois, quand ils siégeaient, juges et législateurs. La ju[illegible]
l'usage appliqué et devenant à son tour précédent, rempla[illegible]
lation, qui reposait uniquement sur le souvenir des jugements [illegible]
mais à laquelle chacun s'efforçait de demeurer scrupuleusement [illegible]
pour aider la jurisprudence à conserver les anciens [illegible]
que divers seigneurs de Palestine et de Chypre, [illegible]
diciaire de la cour, composèrent, au XIII[e] siècle, les [illegible]
tutes, d'après la destination même de la loi qu'ils [illegible]
la haute cour; et c'est au siècle suivant seulement, [illegible]
de Guy, afin de constater définitivement la coutume [illegible]
Chypre, troublée par une longue interprétation et [illegible]
[illegible]

[illegible] du partage des biens de la conquête, 1194.
[illegible] familles dans les villes et dans la campagne,
[illegible] à la disposition des gardes militaires dans
[illegible] Pendant cette première époque, où
[illegible] qu'à l'organisation, à l'exploration et à
[illegible] plus qu'à l'administra-
[illegible] sorte de la vie des camps, et non de la
[illegible] transportée en Chypre, mais elle n'y était
[illegible] encore son assiette, ses convenances et ses
[illegible]

La prise de possession seule consommée.

[illegible] cependant, irrévocablement consommée, et,
[illegible] qui ne tentèrent nulle part de résister,
[illegible] bien que tout espoir d'indépen-
[illegible] plus ardents. Chypre se trouvait com-
[illegible] des Latins. Bien que peu nombreux
[illegible] dans l'île, comme autrefois leurs aïeux
[illegible] Mineure, cet ascendant moral, supé-
[illegible] qui subjuguait souvent à quelques milliers
[illegible] des populations entières, et qui les
[illegible] plus que par l'emploi de la
[illegible] était irrévocablement étendue sur
[illegible], et ne devait plus y rencontrer
[illegible]

CHAPITRE III.

COUP D'ŒIL SUR LA GÉOGRAPHIE DE L'ÎLE ET SON HISTOIRE [illegible]

Constitution physique de l'île. Sa fertilité. Premiers temps de son [illegible] tiques et phéniciennes. Autres colonies. Multiplicité des colonies [illegible] neuf royaumes chypriotes. Fin de l'indépendance chypriote. L'île [illegible] et aux Perses. Décadence de l'île sous les Lagides. [illegible] ment du christianisme en Chypre. Premiers pasteurs de l'Église [illegible] litain.

Constitution physique de l'île.

L'île de Chypre, la plus grande île de la Méditerranée [illegible] la Sardaigne, est d'une forme irrégulière, [illegible] échancrée sur tous ses bords par des caps et des golfes [illegible] plus grande longueur, elle présente cinquante-cinq [illegible] peu près, depuis le cap Saint-Épiphane jusqu'au cap [illegible] dans sa largeur la plus considérable, du cap [illegible] elle a vingt et une lieues; [illegible] endroits les plus [illegible] éloignées que d'une à deux lieues. Sa plus grande [illegible]

[illegible]

[illegible] au moyen âge et presque entièrement épuisées [illegible]
[illegible] par un cap considérable, qui s'avance dans [illegible] d'Alexandrette, dont il semble avoir été détaché, [illegible] inférieure. Ce vaste promontoire, comprenant [illegible] du Karpas, est formé par le prolongement de la [illegible] occasion de signaler dès la première [illegible] Chypre [illegible]
[illegible] du nord et de l'ouest s'étendent trans- [illegible] séparées l'une de l'autre par de longues [illegible] ouest, la plaine de Morpho, baignée par le [illegible] la plaine de Nicosie, continuation de la pre- [illegible] Messarée ou Messorée, l'un des trésors de l'île, [illegible] et du pied du Karpas, entoure Fama- [illegible] adossée aux collines de Larnaca et de Dali [2], [illegible] ouvertes sur la mer, les nombreux en- [illegible] autour de l'île, dans les golfes et jusqu'au [illegible] facilitait la descente des corsaires, qu'atti- [illegible] du pays. Dans l'antiquité, Chypre [illegible] Cilicie et de la Syrie; au moyen âge, les [illegible] communs avec les [illegible] autour de ses côtes les navires plus éloi- [illegible] Méditerranée.

[illegible] l'île est toujours exposée [illegible]

De petites rivières, perdues dans les plaines, arrivent [illegible] mer : l'Ourios se jette au nord-ouest, près du village de Morphou [illegible] titre féodal des comtes d'Édesse, établis en Chypre ; le Pidias [illegible] bosie, reçoit ensuite l'Idalia ou Ialia, qui vient de Dali, et se [illegible] marécages de l'ancienne Constantia, au nord de Famagouste [illegible] parcouru en entier la Messorée. Des montagnes de l'ouest [illegible] ruisseaux plus rapides et souvent dangereux dans la saison [illegible] presque entièrement à sec en été. Quelques-uns seulement [illegible] toute l'année ; au sud, le Kouri se bifurque pour arroser les [illegible] de Piskopi et de Kolossi, que les Francs se réservèrent [illegible] Diariso et le Kato passent au milieu des terres de [illegible] temps de l'empire romain et du moyen âge, et de Kouklia [illegible] phénicienne, toutes deux renommées sous les Lusignan [illegible] de cannes à sucre ; le Vassilipotamos, qui descend [illegible] le nom pompeux de fleuve royal qu'en souvenir du [illegible] Hélène près de son embouchure. Le Kéropotamos, ou [illegible] ou Niphatis, coulent au nord de l'Olympe [illegible] avoir fécondé les plantations de la vallée de Solia [illegible] dont les produits sont recherchés en Asie Mineure [illegible]

[illegible]

[illegible] sur le versant qui regarde la mer de Caramanie,
[illegible] sévères. C'est la région la plus agréable de l'île:
[illegible] de nombreuses maisons de plaisance. La
[illegible] qui ont passé sur les neiges du Taurus, y
[illegible] les eaux y sont plus fréquentes, les troupeaux
[illegible] comme un jardin, d'arbres plus variés
[illegible] les orangers, les caroubiers, l'androuclia,
[illegible] une couleur cramoisie, s'y mêlent aux
[illegible] aux lauriers-roses, qui sont les
[illegible] Dans cette partie de l'île se trouvent les riches
[illegible] les châteaux de Buffavent et de Saint-
[illegible] de Lapais, que l'agrément de sa
[illegible] l'ancienne ville laconienne de Lapithos,
[illegible] d'épais ombrages et d'abondantes ré-
[illegible]
[illegible]
[illegible] poudreuse comme le désert, mais Sa fertilité.
[illegible] çà et là, partout où le sol peut
[illegible] Les vergers de Nicosie et de Stro-
[illegible] dépasse souvent un pied de dia-
[illegible] où se voient les ruines d'un
[illegible] de Famagouste, étaient, sous
[illegible] de Lefka, par la mer
[illegible] de Nicosie, au bas des mon-
[illegible] petit pays, arrosé par une
[illegible] et peuplé de hameaux
[illegible]

probablement les restes du bois sacré[1]; une [illegible]
retire un grand nombre de statuettes de Vénus, de [illegible]
recéler les débris d'offrandes présentées au temple de [illegible]
d'une fabrique de figurines qu'emportaient les [illegible]
de leur pèlerinage. Au nord coule le ruisseau [illegible]
en utilise avec soin le faible cours. Bien que l'île [illegible]
d'eaux naturelles, le sol y est toutefois si généreux [illegible]
d'hiver et de printemps, pour peu qu'elles [illegible]
au laboureur, nonobstant la sécheresse prolongée de l'été [illegible]
produits. [illegible]

L'épuisement des cours d'eau provient surtout [illegible]
ment des terres, et paraît remonter aux époques [illegible]
historiques. Déjà plus de deux cents ans avant [illegible]
tien[2] faisait remarquer qu'autrefois l'île de Chypre [illegible]
verte de forêts; ce qui montre que, dès le III[e] siècle [illegible]
moins, les plaines de l'île avaient perdu presque [illegible]
et que les montagnes seules étaient encore boisées [illegible]
vons ce renseignement, ajoute que les premières [illegible]
détruites par les habitants pour obtenir le bois [illegible]
mines de cuivre, de fer et d'argent, une des plus [illegible]
Les défrichements agricoles, contemporains de [illegible]
la construction des vaisseaux, antique industrie [illegible]
diminuèrent ensuite les parties boisées [illegible]
[illegible]

[illegible] d'Apollon, qui [illegible] depuis Piskopi jusqu'au [illegible] les soins de l'homme pour lui rendre [illegible] le caroubier, qui donne son fruit presque sans [illegible] jusqu'au fond de [illegible] pendant les longues [illegible] de [illegible] en Chypre, mais il y [illegible] Palestine, en Grèce, en Sicile, et il est [illegible] siècle; [illegible] pays de l'île [illegible] Chypre possède néanmoins tous les [illegible] les pastèques, les grenades, les citrons, [illegible] qualité bien supérieure [illegible] d'expositions et de climats [illegible] donne, en outre, la plupart des fruits [illegible]

[illegible] chypriote ont peu varié depuis les [illegible] jusqu'à nos jours. Elle a toujours [illegible] de vin et d'huile; [illegible]

[illegible]

est en état de construire, d'équiper et de charger compl[illegible]
sans rien demander à aucun pays[1]. [illegible]

Premiers temps de l'histoire de Chypre. Colonies japhétiques et phéniciennes.

Suivant les plus anciennes traditions historiques, l'île [illegible]
plée d'abord par une colonie des Araméens, peuplade qui [illegible]
régions de l'est vers l'Asie occidentale, en poursuivant [illegible]
le long de la Syrie et du nord de l'Afrique. Les annales [illegible]
attribuent cette migration à un petit-fils de Japhet, nommé [illegible]
Ce dernier nom, donné d'abord par les Juifs à tous les peuples [illegible]
de la Palestine, particulièrement à la côte et aux îles de l'[illegible]
premières populations se portèrent, fut restreint ensuite [illegible]
et finit par rester à la ville principale qui se forma [illegible]
vis-à-vis de la Syrie et de l'Égypte. C'est le Kittim des [illegible]
Latins, aujourd'hui Larnaca, avec son port de la [illegible]

Le souvenir des peuplades primitives fut effacé compl[illegible]
les Phéniciens, rameau sémitique et le plus intelligent [illegible]
population industrieuse et propagatrice, qui [illegible]
occupa et exploita l'île de Chypre. La civilisation [illegible]
Les Phéniciens défrichèrent ses forêts [illegible]

[illegible]

Autres colonies.

[illegible]

[illegible] de ces diverses populations sur le sol chy-
[illegible] de plus en plus certaine. La philologie moderne
[illegible] obscurité de cette question. Déjà les savants ont
[illegible] à Chypre et attribués jusqu'ici exclusi-
[illegible] écriture chypriote particulière, dans laquelle
[illegible] pour une part, avec d'autres, carac-
[illegible][1].

[illegible] d'origine phrygienne connues sous les
[illegible] et de Telchines, est attesté par les écrivains
[illegible] et en Crète; ces agrégations de familles,
[illegible] par les pratiques du culte de Cybèle,
[illegible] en Chypre d'extraire et de travailler les
[illegible] fondation de la ville de Golgos, dont Vénus
[illegible] local.

[illegible] qui produisit dans l'ancien monde un mouve- Multiplicité des colonies grecques.
[illegible] beaucoup de chefs helléniques,
[illegible] la Grèce, cherchèrent des établisse-
[illegible] d'Asie Mineure où n'existait aucun peuple
[illegible] à eux. Repoussé de Salamine par
[illegible] son alliance au roi phénicien de
[illegible] dans la partie orientale de l'île[3].
[illegible] s'établit dans les contrées de
[illegible] septentrionale, et créa la ville
[illegible] plus tard, au bas de la
[illegible] et d'après les conseils de Solon.
[illegible] de la nouvelle Paphos ou

[illegible] Londres, 1852.) Voy. aussi [illegible]
[illegible] Londres,
[illegible]

Paphos-Néa, près de la mer, à dix milles à l'ouest de [illegible]
Une colonie lacédémonienne, conduite par Praxandre, de [illegible]
sur le rivage du nord et donna naissance aux deux villes [illegible]
et de Céryneia ou Cérines. Des émigrants d'Argos fondèrent [illegible]
Cérines, et Curium près de Piskopi. Chytrus, petit-fils d'A[illegible]
nom à une ville et à un petit État qui s'établit à l'ouest de [illegible]
les ruines portent ce nom de Paléo-Chytro, que les gens [illegible]
à confondre avec Cythère. D'autres chefs grecs fondèrent [illegible]
Curium; Panakron, dont nous croyons pouvoir fixer la [illegible]
cap Kormakiti, Asiné, Satrachos, Urania, [illegible]
l'emplacement n'est pas déterminé [illegible]. Les relations [illegible]
Chypre devinrent dès lors habituelles. Les colonies grecques [illegible]
dans toutes les parties de l'île, absorbèrent les colonies [illegible]
pagèrent partout la race hellénique, qui forme [illegible]
général de la population indigène.

Puissance des neuf royaumes chypriotes.

Au milieu de la décadence des anciens [illegible]
l'essor des fondations grecques, neuf villes, d'[illegible]
d'importance que les autres, et devinrent le siège [illegible]
pendants. Sur le rivage du sud étaient, au centre, [illegible]
[illegible]

[illegible] et pendant une période de trente-trois [illegible] chypriote ; la marine de l'île, au rap[illegible] de la mer[1]. C'est la période de la [illegible] du pays. L'île, en état de défendre son [illegible], envoya à son tour des colonies, [illegible] Grèce, dans les pays étrangers, notamment [illegible] en Grèce. On fixe la durée de cet âge d'au[illegible] cinq ans, du XII[e] au VII[e] siècle avant notre [illegible] développement fut le IX[e] siècle.

[illegible] de sa fortune et de sa sécurité, l'île paraît avoir [illegible] d'une invasion. On présume que Sargon, [illegible] dont on a, de nos jours, retrouvé le vaste [illegible] en Chypre dans le cours de ses cam[illegible] commencement du VIII[e] siècle, et retint peut-[illegible] domination. Une stèle avec inscriptions cunéi[illegible] des ruines de Citium[2], semble être un [illegible] ou par son général, qu'Isaïe appelle [illegible] souvenir de son triomphe et de sa [illegible] pays. Sargon y est nommé, et représenté [illegible] royauté ; mais la conquête assyrienne de [illegible]

[illegible]

Fin de l'indépendance chypriote. L'île soumise aux Égyptiens et aux Perses.

[illegible] d'être riche et florissante, perd [illegible] à des maîtres étrangers. [illegible] les magnifiques offrandes [illegible] définitivement tributaire, en même [illegible] comme une annexe [illegible], les Chypriotes et les Phéni[illegible] à Cambyse, qui dès [illegible]

[illegible] été retirée des ruines de Citium, [illegible] qui [illegible] l'intérêt de la dé[illegible] (Voy. Arch. des missions scientif. [illegible] III, p. 1 [illegible]

[illegible]

Perses, qui laissa aux neuf rois, sous sa suzeraineté, le gouver[illegible]
Mais, lors du soulèvement des villes ioniennes, les Chypriotes [illegible]
leur tour de recouvrer la liberté. Pendant près de deux siècles, [illegible]
à l'an 303 avant J. C. et avec des chances diverses, ils prirent [illegible]
à la lutte des Grecs contre les Perses. « L'île de Chypre, qui jou[illegible]
« longtemps des bienfaits de la paix, dit Diodore de Sicile, [illegible]
« de biens de toute sorte. Les hommes de guerre, devenus [illegible]
« s'y étaient fixés et avaient amassé de grandes richesses. Aussi [illegible]
« renforts leur arrivèrent-ils de la Syrie et de la Cilicie pour [illegible]
« les Perses et partager les biens de leur île[1]. » Les anciennes [illegible]
ciennes d'Amathonte et de Citium, héréditairement [illegible]
secondèrent qu'à regret ce mouvement; tous les autres États [illegible]
tion chypriote, Salamine et Soli surtout, qui avaient les [illegible]
les plus aguerries, continuèrent résolument la guerre. [illegible]
s'y couvrirent de gloire. L'énergie de ces chefs, l'assistance [illegible]
le dévouement particulier des Athéniens, que Cimon lui [illegible]
à l'île quelques moments d'indépendance. Mais plus souvent, [illegible]
par des forces supérieures, fut obligée de recevoir la loi [illegible]
roi de Perse. Quelquefois même, les Chypriotes fournirent [illegible]
des contingents d'hommes et de navires à l'armée [illegible]
anciens alliés[2]. L'île était également convoitée par [illegible]
Perses, maîtres de tout le littoral environnant, [illegible]
des états asiatiques contre les Occidentaux; [illegible]

[illegible]

... fabriques de l'île, renommées pour leurs ou- ... Après la mort du héros, dont elle donna le nom ... septentrionale, l'île, incapable de se défendre ... subjuguée tour à tour par les anciens géné- ... disputaient les provinces de son empire[2].

Décadence de l'île sous les Lagides.

... roi d'Égypte, battu d'abord par Démétrius ... sur la côte méridionale de Chypre, à la plage ... de Leucolla, entre Salamine et le cap Péda- ... enfin d'avantage et parvint à conserver l'île, ... successeurs pendant deux cents ans[3].

... despotique et corruptrice, anéantit les der- ... particulières au pays. Jusque-là Chypre, ... depuis deux siècles, de peuples étrangers, avait ... ses troupes nationales. Satisfaits de ces ... des princes et des populations avaient gardé la ... asservie à la domination des Perses et ... d'ôter aux Chypriotes toute pensée d'indé- ... le pouvoir, qu'ils remirent, avec un ... lieutenant égyptien, résidant à Salamine. ... à l'autorité civile et religieuse, le ... la flotte. Les Lagides ajoutèrent dès lors à ... roi de Chypre, et firent de l'île l'apanage ... Mais, en désarmant les Chy- ... ils avaient préparé pour d'autres ...

Domination romaine.

... Romains, tantôt pour défendre l'île de ... l'arracher à un usurpateur sorti ...

Ptolémée et réduisit son pays en province romaine. Le [illegible] hommes, Caton, contribua à la spoliation d'un allié inoffensif [illegible] pable seulement d'avoir une immense fortune et de régner [illegible] convenait à l'ambition romaine de ne plus tarder à occuper [illegible] déjà soumise, et l'Égypte près d'être envahie, c'était une [illegible] pensable. La confiscation du royaume de Chypre a été flétrie, dès [illegible] l'antiquité elle-même, comme un des plus honteux abus de [illegible]

Les trésors recueillis à la cour de Ptolémée et dans les [illegible] vases d'or et d'argent, en étoffes de pourpre, en pierreries [illegible] objets précieux, dépassèrent tout ce que les Romains avaient [illegible] dans les provinces conquises, et leur révélèrent de [illegible] luxe oriental. Caton fit effectuer la vente de ces spoliations [illegible] l'île même, comme s'il eût craint de les montrer à Rome [illegible] triomphale, il se borna à exposer dans le Forum les [illegible] sept mille talents[2] provenant des enchères. Pour lui, de [illegible] acquises et conservées au peuple, il ne voulut garder [illegible] statue de Zénon le stoïcien, qu'il avait rapportée de [illegible] losophe [illegible]

L'occupation romaine [illegible] cependant la royauté chypriote, sans être [illegible] par César pour Arsinoé, fille de Ptolémée Aulète [illegible] Cléopâtre [illegible]

[illegible]

[illegible] des impôts énormes que l'île rap- [illegible] n'en profitait pas moins à la paix et au bien- [illegible] par un délégué des rois d'Égypte ou de Syrie, [illegible] ses charges, aurait eu sans doute moins [illegible]

[illegible] aperçu de la géographie et de l'ancienne [illegible] pu reconnaître lui-même les causes qui [illegible] sur le développement de la fortune et sur la [illegible] métaux fournirent les premiers matériaux [illegible] de l'île de Chypre un pays de cons- [illegible] maritime. Il se forma dans ces ports et [illegible] de matelots et de constructeurs habiles, auxquels [illegible] plus d'une fois. La marine de Chypre, [illegible] jouissait plus de l'autonomie, compta jusqu'à [illegible] et concourut à de grandes expédi- [illegible], de l'orfévrerie, du tissage et de la [illegible] et des Phéniciens, d'où ne tardèrent [illegible] la ciselure et de la broderie, dans les- [illegible] et se distingue encore aujourd'hui, [illegible] de son agriculture, d'inépuisables élé- [illegible]

[illegible] chypriote changer tout à fait [illegible] qu'il avait été principalement dans [illegible] d'importation et d'entrepôt de mar- [illegible] point à des modifications [illegible] chypriote; elle fut la conséquence, [illegible] politiques arrivés dans les pays [illegible] [illegible] l'industrie de ses habitants. Depu- [illegible] qu'y [illegible] [illegible] les plus grandes ri- [illegible] les sources de cette prospérité [illegible]

Indépendants ou appréciant encore les bienfaits de l'in[illegible] combattant pour la maintenir jusqu'à la mort d'Alexandre le [illegible] plus tard par les rois d'Égypte et de Syrie, qu'ils servaient [illegible] tour à tour, opprimés ensuite par les Romains, les Chypriotes [illegible] l'un des peuples les plus riches et les plus corrompus du [illegible] des cultes particuliers à l'île ne fut pas la cause principale de [illegible] des caractères; c'est surtout l'habitude de la domination étrangère [illegible] l'énergie de la race hellénique. La perte de l'indépendance, [illegible] produit des effets qui ne sont appréciables qu'à de grandes [illegible] le travail de la dégradation morale n'en est pas moins [illegible] certain, si le vainqueur n'élève à lui la population, [illegible] plus avec elle qu'une loi et qu'une patrie commune [illegible]

[illegible]

Établissement du christianisme en Chypre.

L'île de Chypre était gouvernée, au nom du sénat et du [illegible] par un proconsul résidant à Paphos [1], quand les événements [illegible] arrivèrent en Palestine. Ce fut un des premiers pays [illegible] apportée, après la séparation des apôtres. Saint Paul [illegible] Juif de Salamine, nommé Barnabé [2], qui avait [illegible] existence à la manifestation du Messie enfin [illegible] dans les assemblées publiques et dans les synagogues [illegible] très-nombreuses alors en Chypre, où elle s'était [illegible] mines de cuivre [3], et qui voyait ses familles s'[illegible] suite des dissensions intestines de la Judée. [illegible]

[illegible] émerveillée conduisit des victimes jusqu'aux pieds [illegible] offrir un sacrifice. Saint Paul, disert, abondant, [illegible] semblait une apparition du dieu de l'éloquence, et [illegible] que Jupiter se cachait à leurs yeux sous les traits de [illegible] que l'apôtre des Gentils, appelé jusque-là du nom [illegible] porte, dans nos livres saints, le nom de Paul [illegible] proconsul de Paphos, sa plus belle conquête spi- [illegible]

[illegible] encore Barnabé dans l'île pour l'évangéliser [illegible] attaqué et poursuivi un jour dans sa ville natale [illegible], il périt sous ses coups, lapidé comme saint [illegible] à soustraire son corps à la profanation ; ils [illegible] dans la campagne de Salamine, au pied d'un [illegible] sépulture, que le souvenir s'en perdit tout [illegible]

[illegible] Romains, qu'ils avaient d'abord appelés pour [illegible] civiles, traversaient alors une révo- [illegible] nationalité. Écrasée en Judée par Vespasien [illegible] dans les provinces où s'étaient établies [illegible] révolte générale de la nation dispersée [illegible] les plus affreux. En Chypre, ils formèrent [illegible], et massacrèrent, dit-on, près [illegible] Romains. Leur fureur se tournait [illegible] qu'ils accusaient de leurs malheurs, et [illegible] leur semblait complice des malédic- [illegible] par la conquérir ; mais la crainte de les [illegible] quelque pouvoir dans l'île fit dé- [illegible], qui leur défendit d'y habiter, [illegible] tout individu de leur race que [illegible]

[illegible] christianisme en Chypre, [illegible]

[illegible] Dion Cassius, l. LXVIII, [illegible] t. II ; Meursius, *Cyprus*, lib. II, [illegible] p. [illegible] ; Fleury, *Hist. eccles.* liv. III, [illegible]

Premiers pasteurs de l'Église chypriote.

les habitants, généralement doux et paisibles. De nouveaux [illegible] de Syrie pour continuer les prédications; des familles déjà [illegible] sèrent en Chypre; des docteurs, des anachorètes ne tardèrent [illegible] rendre, et consolidèrent la foi des néophytes par leurs [illegible] leurs exemples. Saint Paul et saint Barnabé avaient désigné [illegible] des fidèles qui devaient les remplacer auprès de leurs frères, [illegible] la transmission du sacerdoce. Saint Héraclide, établi à Tamassus [illegible] des montagnes du Machéra, puis à Salamine, eut une [illegible] générale sur les chrétientés éparses dans les divers [illegible] Épaphras, instruit par saint Paul lui-même, demeura [illegible] Paphos; saint Auxibius, citoyen romain, que Jean-Marc [illegible] envoyé dans la vallée de Soli; saint Phylagrius, disciple [illegible] arriva ensuite et se rendit dans la même vallée; [illegible] au milieu des habitants du Karpas, dans la ville qui [illegible] nom de *Rivage des Achéens*, près du village moderne d'A[illegible] chiopa fut chargé par Héraclide de résider à Néapolis [illegible] ville d'Amathonte. La tradition d'Orient est que Lazare [illegible] au milieu des populations de l'île de Chypre [illegible] pasteur du pays de Citium. [illegible]

[illegible]

… eux-mêmes, toutes les charges de la prêtrise et de … au milieu des loisirs du sacerdoce, labourant … qui devait les nourrir, comme les autres paysans, …

… aussi peu définie que leur nombre … âgé des évêques, ou celui que l'assentiment … le plus versé dans la connaissance des saintes … de l'Église, et avait la présidence des réu- … de temps à autre pour les intérêts … romain à Paphos fit cependant con- … cette ville comme le premier des prélats chy- … en 312, l'évêque de Paphos signa le … parmi lesquels se trouvait cependant Gélase … — Son métropolitain.

… Constantin lui-même, qui avait fait … Salamine, renouvelée vers ce temps sous … la capitale administrative de l'île de Chypre, … déjà par les vœux de la piété publique, … comme le berceau de la foi chypriote, … évêques de Salamine ou de Constantia le … de Chypre. Le prélat, héritant de l'an- … ne dépendait d'aucun patriarche; … l'Église que le successeur de saint … toutes les communautés chrétiennes …

CHAPITRE IV.

DOMINATION BYZANTINE.

Administration de l'île sous le Bas-Empire. Phénomènes naturels. [illegible] en Chypre. Organisation de l'Église chypriote en quatorze évêchés. [illegible] ses privilèges. Introduction de la soie. Ravages des pirates. Incursions [illegible] Arabes. Rétablissement du pouvoir impérial. Révoltes des [illegible] aux invasions des Turcs Seldjoucides. Fondation du monastère de [illegible] de l'île de Chypre. Panégyris.

Administration de l'île. La translation du siége impérial de Rome à Constantinople [illegible] de grands changements dans la condition des îles de la [illegible] dantes toutes du territoire de l'empire. La forme du gouvernement [illegible] dans l'apparence en quelques pays, demeura au fond [illegible] Chypre, depuis l'annexion des États de Ptolémée [illegible] blique, effectuée par Caton, l'administration publique [illegible] à des proconsuls, avait été rendue aux [illegible]

[illegible]

… pas inférieurs, sous leur nouveau titre, à celle … quelquefois les gouverneurs ; la facilité de l'isolement … à diverses reprises, des tentatives furent faites pour … un État indépendant[1]. Mais, tant que l'empire con- … d'ambitieux, la plupart inconnus, furent … fut habituellement paisible, probablement heu- … des écrivains.

… les chroniques, qui succèdent aux grandes … les phénomènes naturels, particulièrement … dans le bassin oriental de la Médite- … c'est l'histoire de toutes les îles du Levant, … de notre ère. La quatorzième année avant … avait renversé le grand temple de la Paphos … des secours pour le relever. L'empereur … prendre le nom d'Auguste, qu'elle ajouta … honorifique à son ancien nom[2]. Un … de terre avait détruit trois villes de … du règne de Constantin, une secousse … ébranlée déjà plusieurs fois, comme … par les feux intérieurs. Sous le … avait consumé plusieurs villages … montagne. On pense que cet acci- … au milieu des montagnes du … sont encore aujourd'hui tout impré- …

… se fit sentir au commence- … une intensité désolante, pendant … fut pour l'île une véritable … grand … leurs champs … dans les pays voisins. Les … les conséquences …

…

Phénomènes naturels.

de cette calamité; en [redacted]
effets[1]; mais une long[redacted]
la population laborieu[redacted]
un remède.

Bienfaits de sainte Hélène.

Frappée de l'aspect d[redacted]
sainte Hélène s'efforç[redacted]
habitants. Les légend[redacted]
témoignages d'une p[redacted]
cypriote n'ont pas [redacted]
des monuments re[redacted]
reconnaissance et d[redacted]
de Constantin.

A peine sainte [redacted]
près du village de [redacted]
ses regards suppli[redacted]
dictes. Continuant[redacted]
en son honneur, [redacted]
trice ordonna de [redacted]
chapelle existant [redacted]
et pieux souvenir[redacted]
montagne de l'Oly[redacted]
Olympe de l'ancien[redacted]

[illegible]

[illegible] comment le bois vénéré au pied du [illegible] persuadés que leur église tient de la [illegible] une partie des cordes qui lièrent Notre [illegible]. Dans tous les lieux qu'elle parcourut, les [illegible] sans doute aux bienfaits de l'impéra[illegible] des priviléges ou des sommes d'argent[1]. Ces [illegible] eussent été, n'auraient pu suffire aux besoins [illegible] d'habitants. De retour à Constantinople, [illegible]. Elle détermina l'empereur à [illegible], en certain temps, tous les Chypriotes errants [illegible] des terres aux étrangers qui les [illegible] suivirent de nombreux colons d'Asie [illegible] et les malheurs passés furent en par- [illegible]

[illegible]

[illegible] son ancien état, par la rentrée de sa [illegible] un grand nombre d'évêchés [illegible] à l'émigration qui avait occu- [illegible] du siècle, était cependant [illegible] au lieu nonobstant la dépopula- [illegible] général qui depuis [illegible] pour abandonner partout [illegible]

[illegible] dans cette nouvelle organisation, en [illegible] tantôt douze, tantôt [illegible] l'Église chypriote finit [illegible] répondant [illegible] le nombre [illegible]

Organisation de l'Église chypriote.

[illegible]

[illegible] lesquelles évêques furent [illegible] métropole; Paphos; Citium, [illegible] Tamassus ou Saint-Héraclide; [illegible] dont le titre fut réuni à celui d'Amathonte; Arsinoé, [illegible] Poli-tou-Chrysochou; Lapithos; Karpasia ou Riso-Karpaso; [illegible] Chytre; Trémithus ou Trémithoussia; Soli, dans la [illegible] et Lédra ou Nicosie.

Le principe qui porta l'Église à suivre, dans l'établissement [illegible] administratives, les divisions mêmes du gouvernement [illegible] eut bientôt pour conséquence d'enlever à la [illegible] dont elle avait joui dans les premiers siècles, [illegible] du patriarche d'Antioche. De même que le [illegible] nom des empereurs relevait politiquement du [illegible] Antioche, il parut naturel que le métropolitain de Ch[illegible] la circonscription du patriarcat d'Antioche. L'[illegible] [illegible]

Son indépendance et ses priviléges.

[illegible]

[illegible] pourvu des [illegible] riches [illegible]

[illegible] saint apôtre [illegible]

[illegible] l'indépendance, les autocé- [illegible] qui relèvent l'éclat de [illegible] patriarches [illegible] le vêtement [illegible] il porta la haute [illegible] avec le cinabre, [illegible] l'empereur, et prit le nom de *Béatitude* [illegible] jusqu'à nos jours. Il paraît que l'empereur [illegible] par quelques formes de différence, [illegible] Constantinople, centre de toute l'Église byzan- [illegible] même cette apparence de [illegible] et dédommagement [illegible] de [illegible] patriarches d'Antioche, dont ils avaient [illegible] chypriotes [illegible] nécessaire aux [illegible] le seul indice qui reste en Chypre [illegible] l'Église de Saint-Barnabé, [illegible] des patriarches [illegible] une question [illegible] l'Église [illegible] qu'elle [illegible] ménique, c'est-à-dire universel. [illegible]

[illegible]

de Rome, et finit par soulever contre sa primatie [illegible] d'Orient.

Soutenu par la faveur impériale, l'évêque de C[illegible] soumis au métropolitain d'Héraclée, s'en détache peu à peu [illegible] diction sur les diocèses qui l'environnent; il devient [illegible] pasteurs dans leurs communications avec le Saint-Siège [illegible] se séparer, leur organe naturel pour toutes les affaires [illegible] pire, qui se multiplient chaque jour; il [illegible] des patriarcats les plus éloignés. Tels [illegible] tioche et de Chypre comme les autres, [illegible] pour lui faire [illegible] de leur propre [illegible] vêque de Rome. En 381, cent cinquante [illegible] conférent à l'évêque de Constantinople un droit [illegible] place, dans la chrétienté, immédiatement après le pa[illegible] [illegible]

[illegible] Les divergences reli-
[illegible] nationales qui
[illegible] quand le patriarche
[illegible]
[illegible] prétentions [illegible]
[illegible] de l'Église grecque, [illegible] que
[illegible] opérée complètement dans
[illegible] toujours avec raison
[illegible]
[illegible]
[illegible] de l'Église chypriote nous ont
[illegible] et de Zénon. Sans chercher à
[illegible] de Chypre sous le règne des suc-
[illegible] circonstances marquantes
[illegible] et l'industrie de sa popula-
[illegible] souvent
[illegible] l'histoire et l'administration
[illegible]
[illegible] découverte, contribua, au VIe siècle,
[illegible]
[illegible]
[illegible] l'empire,
[illegible] de l'Europe, [illegible]
[illegible] de Constantinople ne pos-
[illegible] de marchands persans, faisant
[illegible] et
[illegible]

Introduction de la soie.

niences qu'ils [redacted]
une quantité [redacted]
sayer l'accli[redacted]
L'île de C[redacted]
pagèrent pl[redacted]
et sans brui[redacted] pourvu des
était, en outre [redacted]
pas à devenir [redacted]
restée jusqu'à [redacted]
de revenus a[redacted] patriarches
nation des [redacted]
l'établissement [redacted]
Chine et de [redacted]
le goût et l'[redacted]
[illegible] [redacted]
potamie, D[redacted]
comme l'île [redacted]
tissage des p[redacted] patriarches d'Antioche,
est facile au [redacted]
Lorsque [redacted]
[illegible] [redacted]
lorsque [redacted] l'Église de
[illegible] [redacted]

Ravages des pirates.

[redacted]

[illegible] offrent aux coureurs de mer. Un cer[illegible] aux montagnes et faisant le tour de l'île, [illegible] et maintenu par tous leurs successeurs jus[illegible], au moyen de signaux de feu et de fumée, [illegible] de distance en distance, sur les bords de [illegible], tantôt une tour ruinée que les paysans [illegible] dont les fanaux ne s'allument plus depuis les [illegible] et de refuge des surveillants. Les ha[illegible] quelquefois pour obligation particulière [illegible] destinés au guet, et des familles [illegible] conditions s'établir dans l'île. Les ha[illegible] Chrysocho et du Lefka, près de la [illegible], passant pour une colonie de [illegible] de Constantin, et dotée de terres, à la [illegible] cette partie de la côte du nord-ouest, [illegible] de Grèce, recruté parmi les [illegible] de la Grèce, fut, en outre, organisé [illegible] particulière, appelée stratia, [illegible] âgés de quinze à soixante ans, pour [illegible] corps, devenu dans [illegible] la garde des côtes à la [illegible] les plus odieuses, à la [illegible] à tout service militaire. [illegible] presque seuls, furent généra[illegible] seulement [illegible], on appela de nouveaux [illegible] l'île [illegible] siècle, l'administration [illegible] voyageurs, montrent que ces [illegible] plus ou moins [illegible] toutes les forces de [illegible] envahit les [illegible]

Incursions et domination des Arabes.

la presqu'île de l'Hedjaz, et dès le temps de leurs [illegible]
après avoir conquis la Perse sur les rois Sassanides, [illegible]
provinces byzantines. En 636 ils occupent Jérusalem et la
Palestine entière; en 640, la prise d'Antioche [illegible]
Syrie; en 641, l'Égypte est subjuguée à son tour, et [illegible]
cipal d'où l'irruption musulmane se répand par toute l'[illegible]
là en Europe. Dès qu'ils arrivèrent au bord de la Méditerranée [illegible]
s'emparèrent de la marine grecque et commencèrent [illegible]
furent toutes successivement subjuguées. Il n'en [illegible]
éprouvé plus souvent et plus cruellement les [illegible]
de Chypre.

En Égypte, en Sicile, en Espagne, les Arabes, [illegible]
de la victoire, se sont montrés dominateurs [illegible]
habiles. Leur génie, plus porté à l'imitation qu'à [illegible]
les appropriant à leur religion, les inventions [illegible]
et les progrès des sciences de la Grèce, ils [illegible]
littérature à Bagdad, à Damas, au Caire, [illegible]
de sa décadence, ils ont laissé dans tous [illegible]
solides de leur culture sociale. Dans les îles [illegible]
[illegible]

[illegible] Chypre au milieu de ce siècle, la princesse [illegible] dite Sultane. Son tombeau, connu sous [illegible] de la Sultane, est soigneusement entretenu [illegible] des voyageurs musulmans.

[illegible] Abd al-Melec à partager les revenus [illegible] Chypre, de l'Arménie et de quelques autres [illegible] traité de paix relatif à cet accord, l'em[illegible] qui tourna au détriment de [illegible] du Liban, et affaiblit ainsi [illegible] fils Justinien II, que les Chypriotes [illegible], renonça aux avantages de son [illegible] la tranquillité de ses habitants [illegible] province plus rapprochée de la capitale et [illegible] Barbares. Il aggrava leurs malheurs. Une [illegible] aux des terres de l'Hellespont, périt [illegible] tempête; les autres, décimés par les [illegible], près de la ville de Cyzique, [illegible] le nom de Nouvelle Justinianopolis, [illegible] de l'Église chypriote. [illegible] dans le [illegible] à la [illegible] par Justinien II [illegible] toutefois [illegible] Léon [illegible] qui régna [illegible] époque jusqu'aux années voi-[illegible] grâce

[illegible]

à la protection de la flotte du préteur des Cibyrrhéotes [illegible] dait les côtes méridionales de l'Asie Mineure, depuis [illegible] phylie[1]. [illegible]

L'islamisme reparaît en Chypre sous Aroun [illegible] jamais, après une provocation de Nicéphore [illegible] la condition que les Grecs payeraient tribut et [illegible] forteresses détruites dans la Comagène et la Cappadoce [illegible] peine repassé le Taurus, que Nicéphore se hâte de [illegible] il pouvait se mettre à couvert d'une nouvelle attaque [illegible] tôt le traité, reprend les villes cédées, et se venge [illegible] la mauvaise foi de l'empereur. L'île fut livrée au pillage [illegible] traitée; des milliers d'habitants massacrés ou [illegible] lation écrasée d'impôts[2]. [illegible]

Rétablissement du pouvoir impérial.

Reprise sous Basile le Macédonien et [illegible] définitivement à l'empire qu'à partir du règne [illegible] l'empereur, vers l'an 966, après avoir [illegible] [illegible]

[illegible] Durant cette période, comprise entre le milieu du [illegible] à la fin du XIIe, si l'île de Chypre ne fut pas [illegible] elle éprouva une incontestable amélioration. [illegible] certaine aisance revint dans les villes; le dé[illegible] du commerce attira les premiers Occidentaux [illegible]

[illegible] et les sentiments de mépris qu'inspiraient [illegible] suscitèrent de nouvelles tentatives d'in[illegible] Eumathe, le duc Théophile Érotique prit [illegible] Théophylacte, receveur des impôts [illegible] contre l'avidité de la métropole. [illegible] transporté rapidement dans l'île avec un corps [illegible] que sa défense fût assurée, et l'emmena [illegible] qui, pour tout châtiment, se borna à [illegible] fait comparaître en sa présence, aux jeux [illegible] de l'hippodrome.

Révoltes des gouverneurs.

[illegible] du règne d'Alexis Comnène (1086-1112), [illegible] inquiéta plus sérieusement le gouver[illegible] avec le soulèvement de l'île de Crète, et [illegible] troupes laissées en Chypre, qui firent [illegible] L'inexpérience de Rhapsomatis ne [illegible] bien conduite. Homme d'administration, [illegible] qu'il essayait à peine monter à che[illegible] longtemps soutenir la confiance des [illegible] avait déjà repris Mytilène et Samos [illegible] puis vint jeter l'ancre devant [illegible] Butumite ou Voutoumitis. À la [illegible] impériaux pendant [illegible] de la révolte, Rhapsoma[illegible] laissant aux officiers [illegible] auxquels ils [illegible] le [illegible]

[illegible]

pardon, au nom de l'empereur. Il prépara ainsi [illegible] ses dernières troupes quand il se décida à agir, [illegible] l'intérieur de l'île. Il essaya de s'embarquer à [illegible] cher un refuge au milieu des montagnes de [illegible] Saisi dans l'église même de Stavro Vouni, il fut [illegible] tantinople avec ses principaux complices. [illegible]

D'après les ordres de l'empereur, on réorganisa [illegible] l'île, en divisant le pouvoir entre deux fonctionnaires [illegible] nistratives furent confiées à un magistrat civil, [illegible] teur, c'est-à-dire répartiteur des impôts. Un général [illegible] sous ses ordres un corps de troupes, des navires, [illegible] dement des châteaux[1]. [illegible]

Chypre échappe aux invasions des Turcs.

L'empire avait, depuis quelque temps, à se [illegible] ennemi, qui menaçait à la fois toutes ses possessions [illegible] appartenant à la grande race pastorale et sauvage [illegible] même des Huns et sortie des montagnes de [illegible] man que la religion avec les Arabes, dont la [illegible] appesantie sur l'île. [illegible]

Établis au XIe siècle dans le sud de la [illegible] turcomanes qui les avaient précédés, les Seldjoucides [illegible] gèrent à leur tour les immenses pays [illegible] enlevèrent la Perse à la dynastie turque [illegible] Mésopotamie pour le compte et sous le nom [illegible] Vers le milieu du XIe siècle, deux de leurs [illegible] plus guerrières, les [illegible] sèrent l'Euphrate et se portèrent vers [illegible] conquit l'Asie Mineure sur les empereurs [illegible] le nom de pays de Roum, ou des [illegible] déjà, ne [illegible] moyen âge, à l'Asie Mineure. [illegible]

La seconde tribu des Turcs Seldjoucides [illegible] Seldjoucides de Syrie, enleva d'abord [illegible] de Damas [illegible]

[illegible] complaisante à l'égard des chrétiens qui habi-[illegible] sur les pèlerins qui se rendaient aux saints [illegible] par les prédications de Pierre l'Hermite, provo-[illegible]. Les Seldjoucides d'Asie Mineure, les plus [illegible] pendant deux siècles à Ico-[illegible] capitale, occupant tout le centre du pays, [illegible] de Chypre, et disputant aux Grecs les [illegible] et de l'Archipel. Godefroy de Bouillon [illegible] la ville d'Antioche, au delà de laquelle [illegible] redevenus maîtres de Jérusalem et de la [illegible] Pierre l'Hermite.

[illegible] d'Occident, la puissance byzantine n'avait [illegible] que l'invasion seldjoucide. La conquête [illegible] de l'empire des provinces éloignées, l'irrup-[illegible] au cœur du pays, à quelques jour-[illegible] les ressorts de cette vieille constitution [illegible] perfectionnée par Constantin, [illegible] encore, par l'habitude de la centra-[illegible] dans l'administration impériale. Après la [illegible] l'Asie Mineure, les rapports des provinces [illegible] irréguliers et plus rares, les gouver-[illegible] arbitrairement leur pouvoir [illegible] partout les [illegible] par une apparition de [illegible] publics, certains pays, loin [illegible] des avantages [illegible] son régime [illegible]

[illegible]

un des sanctuaires les plus vénérés de l'Église d'Orient. [illegible]
priotes rapportent ainsi les circonstances relatives à la [illegible]
grande abbaye.

Fondation du monastère de Kykko.

Vers l'an 1092, Manuel Voutoumitis, le [illegible] même que les croisés trouvèrent cinq ans plus tard à [illegible] de Chypre, chassait dans les montagnes du [illegible] de forêts remplies encore de bêtes fauves, se trouvait [illegible] communautés religieuses et d'oratoires isolés, où [illegible] vaient dans la retraite. Un de ces moines, Isaïe, [illegible] gouverneur, s'étant détourné de sa route sans saluer le [illegible] courut à lui, le réprimanda sévèrement et [illegible] Le pied qui avait frappé le saint ermite se dessèche [illegible] n'obtient sa guérison qu'en promettant d'envoyer [illegible] de la sainte Vierge peinte par saint Luc, appelée [illegible] cordieuse, que les empereurs de Constantinople [illegible] Alexis Comnène, sollicité par Voutoumitis et [illegible] Constantinople pour une si difficile négociation [illegible] fice. Après une longue attente, Isaïe était [illegible] rapportant de son voyage que deux tableaux [illegible] Voutoumitis l'avait gratifié, quand la fille de l'em[illegible] pereur à son tour sont frappés de la maladie [illegible] gouverneur de Chypre. Ébranlé par ces présages [illegible] hésitations, par une apparition de la sainte Vierge [illegible] s'il satisfait Isaïe. Alexis remet enfin la précieuse [illegible] considérable à la fondation d'un monastère [illegible] qu'habitait Isaïe.

Telle est l'origine de Notre-Dame de Kykko [illegible] garde toujours pieusement le célèbre tableau [illegible] mières donations. Alexis Comnène, [illegible]

[1] Au nombre des portraits de la sainte [illegible] Vierge que les Grecs attribuent à saint Luc, [illegible]

[illegible] pris sous sa protection spéciale le couvent [illegible] successifs ses priviléges et augmenta [illegible] que la piété des empereurs et celle des [illegible] religieux sont les villages de Milos et [illegible] Péristérona, dans la plaine située [illegible] depuis un fief des comtes d'Édesse. Ses [illegible] dans toutes les provinces de [illegible] considérables à Constan[illegible] jusqu'en Russie [illegible]

[illegible] de Kykko est invoquée avec [illegible] pays. Lors des grandes sécheresses, on [illegible] la campagne, et nul n'ôtera [illegible] obtiendra, par son intercession, s'il la [illegible] Les Turcs eux-mêmes rendent [illegible] s'inclinent avec déférence [illegible] femme des harems lui envoie [illegible] la guérison d'un fils ou [illegible] entoure Marie de [illegible] place le lieu de [illegible] au nord de [illegible]

[illegible] de tous [illegible] jusqu'à la [illegible] l'Église [illegible]

[illegible]

solitudes ou les cloîtres de l'île, continuèrent par leur [illegible]
rité l'expiation du Calvaire. [illegible]

On raconte que les démons faisaient habituellement leur [illegible]
d'un vieux temple de Vénus sur les montagnes de [illegible]
Hilarion, quittant la Syrie, son pays natal, vint [illegible]
quelques disciples. L'esprit d'impureté, irrité de se [illegible]
exilé dans un royaume privilégié, s'acharna contre [illegible]
poursuivit d'apparitions nocturnes. Le calme et [illegible]
visions, et saint Antoine triompha encore une fois [illegible]
Hilarion, le créateur de la vie monastique, mourut [illegible]
l'an 366, au milieu de ses amis, réunis sur la [illegible]
culte de sa mémoire se répandit bientôt dans l'île [illegible]
tienté. Une chapelle construite par les Grecs au milieu [illegible]
château féodal, détruit au XIIe siècle, a été [illegible]
temps. Elle est devenue à son tour une ruine [illegible]

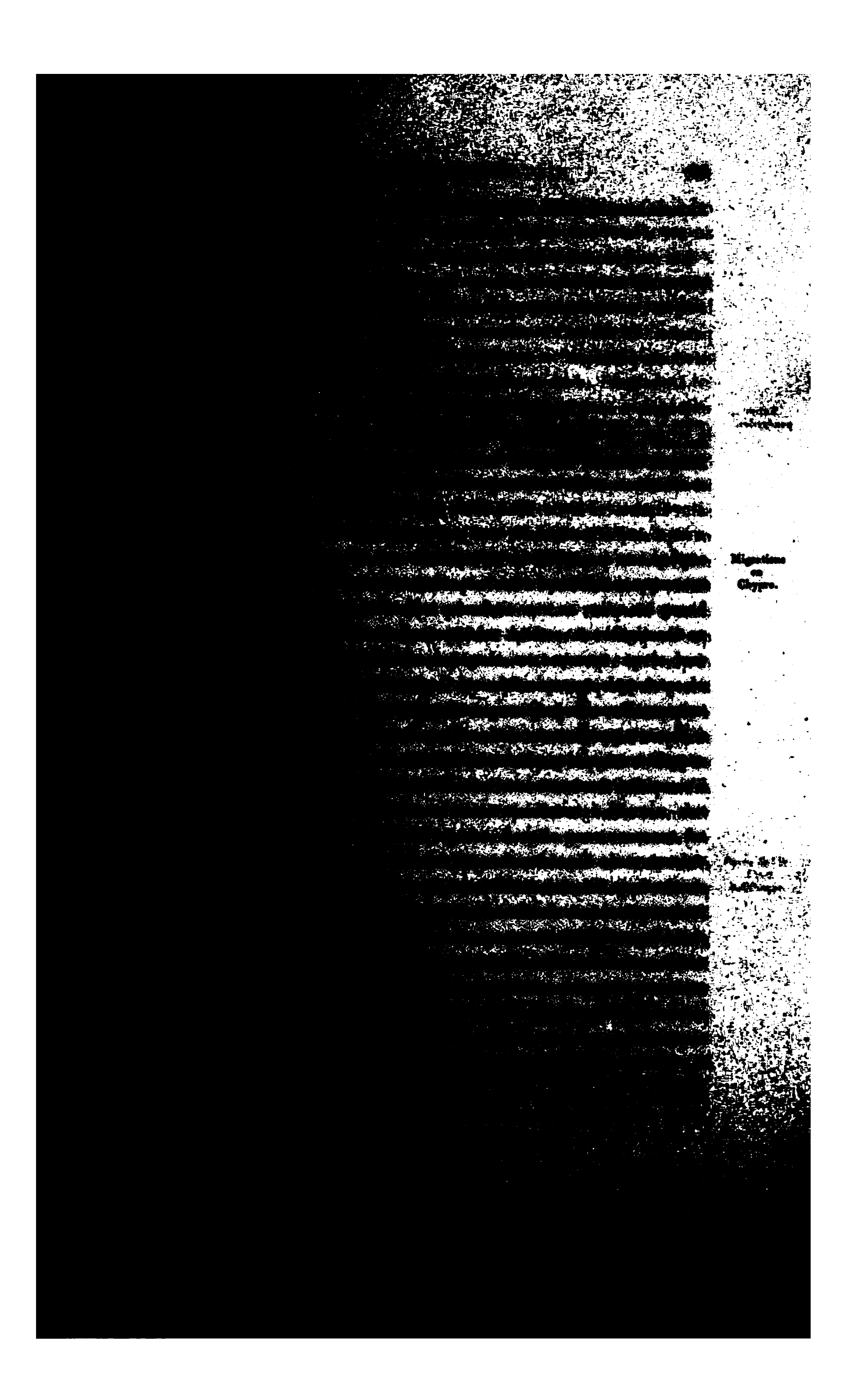
Saint Épiphane, formé comme saint Hilarion [illegible]
baïde, ensuite évêque, durant trente-six ans, [illegible]
une des gloires de l'Église et de la [illegible]
rale de l'île place le lieu de sa naissance au village [illegible]
la vallée du Maréthasse, au nord de l'Olympe. [illegible]
saints livres, Épiphane figure au nombre des [illegible]
discours qui fixa l'intégrité du dogme catholique [illegible]
que l'hérésie [illegible] d'y introduire, que [illegible]
[illegible]
dent, l'influence du vaste savoir et de la haute [illegible]
de saint Épiphane, qui défendit [illegible]
[illegible]

[illegible] gouttes d'eau, qui rappellent
[illegible] qu'il s'imposait pour son peuple.
[illegible] évêque de Trémithus, rappelle, nou-
[illegible] intelligente tendresse des saints. Dans l'un
[illegible] siècles, où, à certaines époques, la
[illegible] aliments gras, mais toute espèce de
[illegible] frappent à la porte du pasteur de la
[illegible] on ne trouve pour le repas
[illegible] Spiridion ordonne à sa fille de faire
[illegible] il porte le premier la main
[illegible] en disant qu'il était chrétien :
[illegible] répond le saint évêque, tout est pur
[illegible] Maximilien aux travaux des mines,
[illegible] délivré, ensuite, est promu à l'épis-
[illegible] mais ne put revoir son pays.
[illegible] transportèrent secrètement
[illegible] il est encore pieusement conservé.
[illegible] l'objet spécial de la dévotion de
[illegible] de leurs reliques. [illegible] possède
[illegible] Notre-Dame [illegible]
[illegible] jusqu'à nos jours.
[illegible] patriarche d'Alexan-
[illegible] gouverneur de Chypre, fut
[illegible] les montagnes du [illegible]
[illegible] quittant l'Égypte [illegible]
[illegible] pauvres. Les Grecs
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] Catherine,
[illegible]

[illegible] fils d'un autre duc [illegible]
Il est plus sage d'avouer l'ignorance [illegible]
la vie même de l'illustre [illegible]
viiie siècle, après la découverte [illegible]
introduite dans la liturgie d'Occident [illegible]
saint Jean Lampadiste, le *Brillant*, *l'Illustre* [illegible]
populaires de l'île, surtout dans les cantons [illegible]
d'où est venu vraisemblablement son surnom [illegible]
paraît n'avoir eu rien d'éclatant, et ne semble [illegible]
dénomination qui le distingue dans l'Église grecque [illegible]
au contraire, l'antique Olympe chypriote, [illegible]
monde, a été nommée Lampédiste[1], [illegible]
tion unique dans l'île; [illegible]
saint Épiphane, Jean était né dans le [illegible]
agréable du Marathasa, probablement au lieu [illegible]
[illegible], le village du Lampadiste, [illegible]
sous cette invocation [illegible]

Sainte Akinah ou Agona, vierge chypriote [illegible]
[illegible] village de l'Akamas, [illegible]
près de l'îlot d'Akinas, et [illegible]
[illegible]





Migrations en Chypre.

[illegible]

[illegible] la Syrie au [illegible] siècle, apparaissent [illegible] patrons. Ce furent de [illegible] dévotion publique[1]. [illegible]

Autres panégyries.

Depuis [illegible] le [illegible] saint Sabbas en Syrie [illegible] nastère de [illegible]

[illegible]

[illegible] lui ont entendu dire à leurs [illegible] se perpétuant les [illegible] de Dieu souverain, quelquefois [illegible] moins négliger, et [illegible] la voie de curieuses découvertes. [illegible] du monastère de Saint- [illegible] dédié à Démétrius [illegible] que la mythologie grecque a faite. [illegible] qui s'étend autour du golfe [illegible] village [illegible]

Races de l'île. Fond hellénique.

[illegible]

Les Syriens.

des positions plus relevées, plusieurs furent
d'Europe ou devinrent régisseurs
; un grand nombre s'occupaient de
; de marchands ou d'armuriers,

Il faut méconnaître ce que la longue
les Syriens, imprima d'obséquiosité et de
frappé de l'exagération de Jacques de Vitry
rément déclamatoire et passionné de leurs
instincts perfides et de leurs mœurs
ont traité les chrétiens schismatiques d'
tion et de justice. La législation civile
d'égards; elle ayaient été
En pendant l'ancienne langue
les Syriens avaient déserté leur
peuples qui les avaient subjugués.
place encore aujourd'hui,
leurs filles, à l'exemple de
lors dans les
lieu. Le rite national a péri

Les Arméniens.

[illegible]

[illegible]

Orientaux restés fidèles aux [illegible] helléniques(?). En adoptant(?) l'arabe(?) [illegible] virent, dans la célébration des [illegible] que les habitants(?) communément(?) [illegible]

Une population(?) [illegible] dans toutes les [illegible] qu'à l'égalité [illegible] les Maronites des [illegible]

[illegible] Chypre [illegible] Chypre [illegible]

[redacted]

Autres éléments de la population orientale de Chypre.

[illegible] rule, dans l'ordre civil, fut celle [illegible]

[illegible] mais astreints aux [illegible]

religieux [illegible]

évêques latins [illegible]

Chaldéens, Ibériens, Géorgiens.

[illegible] de [illegible]

[illegible] dans l'île.

[illegible]

chrétiens schismatiques [illegible]

[illegible]

Le siége d'[illegible]

[illegible] aujourd'hui [illegible]

[illegible]

[illegible] d'une fausse interprétation de l'Évangile [illegible] évêque à Nicosie. Les Coptes ou Égyptiens, [illegible] les jeûnes et les pénitences, résidaient également [illegible] avec leur évêque envoyé par le patriarche du [illegible] au couvent de Saint-Macaire près du village de [illegible]

[illegible] appelés proprement *Jacobites*[2], sont des [illegible] schismatiques, une pour l'Église latine [illegible] la partie réfractaire et protestante de la [illegible] politiques survenus en Syrie [illegible] provoquait des manifestations con- [illegible] établies dans les [illegible] et dévoluen [illegible] depuis le règne de Marcien, [illegible] patriarcat d'Antioche, où s'était d'abord [illegible], protégés par les rois de Perse, se [illegible] se propagèrent plus tard en Afrique. Il [illegible] en Égypte sous le gouvernement des ducs [illegible] différends avec le gouvernement de [illegible] traitement équitable de la part [illegible]

[illegible] les Jacobites [illegible] établis dans l'île, [illegible] de soumission à [illegible] de leurs croyances ni de [illegible] dans l'île, leur [illegible] quelques Jacobites, par [illegible] de [illegible] la France [illegible]

[illegible] Zinganes, Juifs.

[illegible]

Mineure, d'où elle est venue à Constantinople et qui [illegible] passée en Chypre lors de la conquête franque. Elle [illegible] seul représentant. Les monuments ne la montrent [illegible] XIIe siècle. Mais, dès 1332, elle avait traversé la [illegible] se trouvait déjà établie en Crète. En Chypre elle [illegible] près de Nicosie, où on lui avait donné quelques terres [illegible] devenus colons et même, en apparence, chrétiens [illegible] servé leurs mœurs nomades et vagabondes. Ils [illegible] les districts de l'île, sales et mal vêtus, [illegible] comme la serrurerie et la vannerie, [illegible] qu'ils pouvaient cacher, et [illegible] reste, de toute servitude personnelle [illegible] et aux tailles imposées aux affranchis [illegible]

Il s'était formé chez les Francs d'Orient [illegible] par son esprit de modération et d'équité [illegible] rope. Obligés de vivre au milieu de populations [illegible]

[illegible]

[illegible] Juifs de Chypre se retirèrent presque tous à [illegible] une colonie [illegible] encore de deux [illegible] prépondérance dans la ville et dans [illegible] La loi de défiance qui les [illegible] resta peut-être en vigueur sous [illegible] en désuétude [illegible] qu'elle poursuivait, loin [illegible] qu'un objet de pitié. Les Juifs durent [illegible] les empereurs de Constantinople y appe[illegible] les populations des côtes avoisinantes pour la [illegible] que les sujets juifs en fussent [illegible] ils pouvaient vivre en paix dans les autres [illegible] l'île de Chypre, enrichie de nouveau par [illegible] retrouvait quelque industrie et accueillait des [illegible]

[illegible] le XI[e] et le XII[e] siècle furent [illegible] et de repos, qui dut ramener quel[illegible] Les campagnes s'étaient re[illegible] d'Asie Mineure et de Syrie [illegible] et de l'intelligence, n'était pas [illegible] les églises [illegible] de [illegible] monastères [illegible] à la prière, à [illegible] Chypre [illegible] pas [illegible] religieux [illegible] l'empire [illegible] principal [illegible] par [illegible] exposé [illegible]

Derniers temps de la domination byzantine.

l'empereur Manuel, qui commandait alors en Chypre [illegible]
rassembla à la hâte ses forces, mais ne put résister [illegible]
courut l'île entière, imposa des contributions [illegible]
des églises et traita odieusement les prêtres grecs [illegible]
les oreilles à un grand nombre[1]. Il rentra à Antioche [illegible]
maudit des Grecs aussi bien que des Latins, [illegible]
ligence avec les Chypriotes, mais enrichi d'une [illegible]
d'argent, d'étoffes précieuses et de dépouilles [illegible]
frères de Thoros, cherchant leur revanche, [illegible]
Chypre, qu'ils mirent au pillage[2]. La [illegible]
geant vraisemblablement Manuel Comnène, [illegible]
il se réconcilia avec Renaud, [illegible]
ils demandaient le rétablissement [illegible]
leur île[3]. [illegible]

Isaac Comnène, gouverneur de Chypre [illegible]
dance, neuf ans avant l'arrivée des Latins, avait [illegible]
franchises. L'impôt et la confiscation [illegible]
pourvoir usurpé[4]. La violence et l'arbitraire [illegible]
et Isaac eût été bientôt contraint [illegible]
si Isaac l'Ange eût encore possédé [illegible]
avaient dû la répétition des révoltes [illegible]
depuis la double invasion des [illegible]
[illegible]

[illegible] et peu fier. Chaque règne avançait [illegible] que des forces publiques. Élevés dans l'idée [illegible] pouvait déchoir, environnés du cérémonial qui [illegible] les princes considéraient comme des [illegible] de leurs provinces et l'appauvrissement du [illegible] les plaisirs de la cour et les discus-[illegible] redoubler de vigilance et d'énergie [illegible] dangers qui le menaçaient.

[illegible] dans l'île, les villes célèbres que les [illegible] autrefois élevées n'existaient plus que de [illegible] par de nouveaux centres de popu-[illegible] grande distance des anciennes cités [illegible] au christianisme. Il ne restait plus [illegible] de Golgos, d'Aphrodisium, [illegible] Paphos, et de tant d'autres villes [illegible] ou leurs temples. La nouvelle [illegible] remplacée elle-même par une nou-[illegible] le jardin sacré de la [illegible] petite église dédiée aux patronnes [illegible] et sainte Marine. A l'extrémité [illegible] le bord de la plage et à deux lieues [illegible] plus longtemps que toutes les [illegible] appelée Neapolis, Némésos ou [illegible] Citium phénicien ou japhé-[illegible] situé dans le haut du Kar-[illegible] à [illegible] autrefois le [illegible] ou [illegible] avec son [illegible] un [illegible] d'Amphipolis [illegible] de [illegible] [illegible] son incommodité [illegible] Famagouste, [illegible] grâce. C'est à l'imitation de [illegible] sur les débris d'une [illegible]

Villes principales de l'île au moment de la conquête franque.

importance, au VIII[e] siècle, qu'en recevant l'... [illegible]
commerce et jusqu'au nom de Constantia, ville [illegible]
... l'est, dont l'existence avait été assez courte; [illegible]
de l'invasion des Arabes en Chypre, Constantia [illegible]
Salamine, fondée par Teucer, fils de Télamon, qu'un [illegible]
détruisit au IV[e] siècle de notre ère. Famagouste [illegible]
avantages des deux villes de Salamine et de C[illegible]
pole religieuse de Chypre, comme autrefois Salam[illegible]
outre, le meilleur port de l'île, depuis que l'ancie[illegible]
thium était atterré et à peu près abandonné. Peuplée [illegible]
et d'Européens industrieux, Famagouste acquit par [illegible]
nouveaux maîtres du pays, une prospérité inouïe, [illegible]
avec les plus grandes villes commerçantes de [illegible]
Nicosie, siége d'un évêché, était depuis [illegible]
[illegible] l'île de Chypre [illegible]
climat, l'abondance des eaux, l'agrément [illegible]
l'intérieur des terres, au milieu d'un pays [illegible]
à augmenter sa population, depuis que [illegible]
côtes environnantes de l'Asie Mineure [illegible]
autres villes de l'île [illegible]
qu'on appelait [illegible]
[illegible]

... cherchèrent à se vêtir d'étoffes précieuses et à ... habitations, seuls emprunts, à peu près, que les ... faire sans déroger de leur nationalité aux ... de Syrie en Chypre au commen- ... la société franque était complétement établie ... dans toutes les grandes maisons de Nicosie, ... qui lui rappelèrent la beauté des maisons ... de l'empire byzantin[1].

... emplacement de l'ancienne ville de *Ledra*, dont ... ou grecque; car il est bien difficile de dis- ... qui ont concouru à la fondation des anciennes ...

... la suite de notre récit, que cet exposé ... rapide et bien incomplet, a depuis ...

[1] Voy. *Hist. de Chypre* ... [illegible]

CHAPITRE VI.

AMAURY DE LUSIGNAN.

1194-1205.

1194. Amaury de Lusignan succède au roi Guy. Il reprend une partie [illegible] frère. Création d'un archevêché et de trois évêchés latins en C[illegible] Amaury demande à l'empereur d'Allemagne le titre de roi [illegible] mage lige à l'empereur. Caractère de ces hommages [illegible] Prédominance de la haute cour. Rôle politique de la [illegible] ronne. Offices et tribunaux divers. Cour des bourgeois [illegible] chypriote. Seigneuries titulaires de Terre sainte. [illegible] reine de Chypre par un pirate grec. Origine du [illegible] de Champagne vient en Chypre et fait la paix avec [illegible] les enfants d'Henri et d'Amaury. Événements divers [illegible] de Champagne, Amaury de Lusignan épouse la reine [illegible]salem. État géographique du royaume.

Amaury succède au roi Guy. Le roi Guy de Lusignan avait, en mourant, [illegible] pour lui succéder dans la seigneurie de C[illegible] revenir en Poitou, n'accepta pas l'héritage [illegible] bilité et le vœu des chevaliers chypriotes [illegible] Amaury de Lusignan, connétable de [illegible] aîné de Guy, [illegible] royaume, [illegible] [illegible]

[illegible] du comte de Champagne. Par prudence 1194-1196.
[illegible] promis d'abandonner alors à Henri la
[illegible] ne voulut pas renoncer à son titre de connétable
[illegible] de Champagne eût remis les fonctions effec-
[illegible] de la famille d'Ibelin[3]. Les difficultés
[illegible] et le prince gouverneur du royaume,
[illegible] chargé de régler le service militaire des che-
[illegible] de la situation exceptionnelle où se
[illegible] Quoique époux de l'héritière du trône, il ne
[illegible] parce qu'il concevait la pensée de rentrer
[illegible] par le titre de baile ou régent, puisqu'il
[illegible] d'un roi mineur, il lui était difficile d'exercer
[illegible] un régent légalement reconnu comme
[illegible] révoquer les chevaliers qui occupaient
[illegible] la loi du pays autorisait Amaury de
[illegible] qu'un autre exerçait réellement.
[illegible]

[illegible] Amaury fut frappé de la situation que les Amaury reprend une partie des donations de son frère.
[illegible] propriétaires
[illegible] étaient agrandis autour de lui et
[illegible] dont le fief était devenu plus consi-
[illegible] les terres à distribuer,
[illegible] aux premiers jours de l'occu-
[illegible]
[illegible] avait monté rapidement. A
[illegible]
[illegible]

[illegible]

1194-1205. nuisaient à la considération et à l'autorité du chef qui...
Dépourvu de ressources, il lui était impossible de veiller...
sécurité du pays; il ne pouvait assurer à ses vassaux...
tance qui étaient, pour le suzerain, dans la vie féodale, la...
de la fidélité et du service militaire. Amaury...
prendre à ses hommes la justice d'une meilleure répartition...
conquête. La plupart consentirent à se dessaisir...
de leurs terres ou des fournitures qui leur...
refusèrent; car il y eut d'abord quelques...
amenés ensuite à faire également leur part de...
Maître de propriétés considérables, que sa vigilance...
valoir en les augmentant encore...

Un registre fut nécessairement formé...
fief laissé à chaque homme-lige et de...
devait en retour à la couronne. L'office...
registre, de la délivrance des pensions, du paiement...
en nature donnés par le prince portait, dans...
nom de *secrète royale*. L'administration...
une des institutions principales du gouvernement...
l'accroissement rapide des revenus...

Création d'un archevêché et de trois évêchés latins.

Après les premiers soins donnés à...
seigneurie qui lui étaient...

[illegible] III délégua ses pouvoirs à l'archidiacre de [illegible] 1195-1196.
[illegible] de [illegible], pour que ces deux
[illegible] qui concernait l'institution, la hiérarchie
[illegible] l'Église [illegible] [illegible] l'évêque et
[illegible] Siège, [illegible] touchée encore aux antiques privi-
[illegible] un archevêché latin à Nicosie et trois évêchés,
[illegible] de Paphos, [illegible] et Famagouste, où ré-
[illegible] l'archevêché latin [illegible] pour première
[illegible] et [illegible] de Nicosie, auxquels
[illegible] que le métropolitain catholique
[illegible] en outre, la dîme des
[illegible] les plus importantes de son diocèse,
[illegible] des bourgs de Solia, Lapithos,
[illegible] au nombre [illegible] de dix-sept. Son
[illegible] de l'île, d'une rive à l'autre, depuis le
[illegible] jusqu'au golfe de Larnaca. Vers
[illegible] et de Lefka, il [illegible] probablement
[illegible] la ville ruinée d'[illegible]
[illegible] aujourd'hui les
[illegible]. A l'est il renfermait la Mes-
[illegible] dans son vaste circuit les évêchés
[illegible] Lapithos, Kerynia, Kythrea, Solia
[illegible] du nord des montagnes de [illegible]
[illegible] le territoire des évêchés de Salamine
[illegible] les limites mêmes du district actuel
[illegible] de la Mesaoria et
[illegible]

1196-1198. la ville de Larnaca, qui était du ressort de la [illegible] Lefkara[1] et s'arrêtait probablement vers le mont Sainte-C[illegible]

A chacun des évêchés furent affectées les terres [illegible] à l'entretien de l'évêque et de son Église. Les moines [illegible] régulier reçurent des possessions territoriales ; [illegible] sédés de dîmes ; il leur fut aussi expressément interdit [illegible] de curés ou de chapelains. Conformément [illegible] qui avait, depuis plusieurs siècles, substitué l'élection [illegible] mode devenu impraticable de l'acclamation populaire [illegible] chapitres des quatre églises cathédrales [illegible] prélats destinés à occuper les nouveaux sièges [illegible] également être désignés par les chanoines[2]. L'archidiacre [illegible] avait particulièrement donné ses soins à cette organisation [illegible] de Paphos[3]. Alain fut choisi par le chapitre de Nicosie [illegible] et resta chancelier de Chypre[4]. Le pape accorda [illegible] lui et pour ses successeurs, le droit de porter [illegible] le pallium, longue étole blanche, qui était [illegible] la plus éminente de la dignité épiscopale. Il [illegible] d'institution de la position de l'archevêque [illegible] Mais des témoignages postérieurs établissent [illegible] le règne des Lusignan, ne jouit pas toujours [illegible] [illegible]

Plaintes des Grecs. [illegible] l'établissement de l'Église latine [illegible]

[illegible] prêtres avait été assuré au moyen de dotations 1195-1196.
[illegible] domaine public ou sur des héritages abandonnés.
[illegible] avaient dû être, sans nul doute, affectées au nou-
[illegible] sensible fut la perte d'une partie des dîmes attri-
[illegible] Toutefois ces changements pouvaient être consi-
[illegible] et n'étaient que l'indispensable et légitime
[illegible] Mais les Grecs pressentaient que l'Église latine,
[illegible] de l'appui du gouvernement et la sympathie de
[illegible] lui était acquise, ne tarderait pas à étendre
[illegible] et sa domination sur les autres communions.
[illegible] Ils voyaient l'honneur et l'indépendance
[illegible] religion de leurs pères humiliée par des étran-
[illegible] à considérer comme des ennemis plus mépri-
[illegible]

[illegible] une amère ironie dans la lettre du moine
[illegible] citée, et qui fut écrite vers l'an 1196.
[illegible] des croisades de Frédéric Ier et de Richard.
[illegible] de chasser les chiens de la sainte
[illegible] Puis, reportant sa pensée sur la
[illegible] des Latins en Chypre, il ajoute :
[illegible] dans ce pays-ci sont à peine
[illegible] leurs fortunes et leurs comp-
[illegible] leurs parents; ils ont quitté leurs
[illegible] troupeaux, leurs champs
[illegible] et leurs riches vergers. Ils se sont
[illegible] qu'à Constantinople, la reine
[illegible] de ceux qui n'ont pu
[illegible]

1195-1196. « fait qu'augmenter, et elle augmentera, à moins que [illegible]
« la voix de celui qui dit au flot : Tu n'iras pas plus [illegible]

L'éloignement d'une partie de la population grecque [illegible] qui restait, n'empêchèrent pas le développement [illegible] Chypre. Chaque jour le gouvernement des Francs [illegible] de régularité. Un titre seul lui manquait pour [illegible] yeux des populations. Il ne tarda pas à le [illegible]

1195.

Amaury demande à l'empereur d'Allemagne le titre de roi.

En même temps qu'Amaury de Lusignan [illegible] les conditions nécessaires à l'établissement [illegible] que de l'érection de sa seigneurie en [illegible] portaient, en Europe, le titre de roi [illegible] revenus que le seigneur de Chypre, Amaury [illegible] ce dernier caractère de souveraineté; et, comme [illegible] tout droit devait procéder de l'hérédité ou [illegible] il résolut de demander la couronne royale [illegible] sone, juge d'Arborée, avait obtenu [illegible] années auparavant, son titre royal de [illegible]

Les Occidentaux ne pouvaient [illegible] de l'empire romain et du monde catholique [illegible] [illegible]

... pour reprendre l'île de ... 1196-1197.

... Amaury ...

... principal fut Renier de Giblet, un des ... de Syrie établis dans l'île. L'ambassade arriva ... (octobre 1196) au palais impérial de Geln... où l'empereur réunissait un grand par... qu'il avait fait ... d'accomplir depuis la ... fut accepté, et l'empereur envoya ... et de Brindes porter le sceptre royal ... le diadème sur la tête du nou... maladie l'ayant ensuite empêché de ... de l'armée, il confia l'expédition ... évêque d'Hildesheim, qu'il chargea de ...

... septembre 1197, la flotte im... Il est couronné et prête hommage lige à l'empereur.

... pour Saint-Jean ... en Chypre. Amaury ... au-devant de lui et ... cette ville ... française et allemande, ...

alors, et qui firent ...

Le royaume de ... Constitution du royaume de Chypre.

1197. [illegible] l'évêque d'Hildesheim, [illegible]
lige que [illegible] de Giblet avait déjà fait en son [illegible]
déposa alors la couronne sur la tête du [illegible]
l'épée de la dignité souveraine; puis il [illegible]
la Syrie, après avoir échangé avec le roi [illegible]
présents [illegible]

Caractère de cet hommage. La reconnaissance de la suzeraineté impériale [illegible]
aucune obligation politique. L'hommage [illegible]
simple marque de déférence, aussi vaine que [illegible]
pereurs d'Orient de quelques princes croisés, [illegible]
de sujétion faite par Richard I[er] à l'empereur [illegible]
vrant en liberté. Les événements [illegible]
salité d'Amaury les conséquences qu'il [illegible]
Henri VI; Amaury devint roi de [illegible]
magne n'auraient voulu assujettir à [illegible]
rieuse couronne. D'autre part, l'empire de [illegible]
tins avaient inquiété le roi de Chypre, [illegible]
un empire latin. L'hommage d'Amaury [illegible]
rois de Chypre n'eurent plus [illegible]
[illegible]
du règne de Henri I[er], Frédéric II [illegible]
[illegible]

Prééminence de la haute cour.

… n'était pas seulement le conseil du …

… du roi de France; dès qu'elle était …

… indépendante et supérieure à …

direction réelle de l'État

Rôle militaire de la royauté.

1197. et de [illegible]

[illegible]

Grands officiers de la couronne.

Des grands officiers, ses agents immédiats [illegible] dans le gouvernement de l'État et l'administration [illegible] seules charges supérieures dont les [illegible] les attributions sont la connétablie, la [illegible] chambre. Les offices [illegible] pour la durée du règne. À l'avénement d'un [illegible] s'ils n'étaient remplacés, recevaient une [illegible] Il est hors de doute qu'Amaury de Lusignan [illegible] à l'occupation des grands offices qui [illegible] demander le titre royal, et à l'exemple [illegible] grands feudataires du royaume de [illegible] Chypre, un connétable, un maréchal [illegible]

[illegible] quelquefois [illegible] officiers, le [illegible] fiefs et des revenus [illegible]

[illegible]

[illegible] de service [illegible]
[illegible] faisant [illegible] dans
[illegible] dans les cas prévus par les
[illegible] de commandement
[illegible] les campements, les
[illegible] lesquels s'acquittaient par ses
[illegible] au moment de l'action venu,
[illegible] Après le combat le maréchal fai-
[illegible] particulière du roi pour sa maison,
[illegible] leur service l'acquittement des presta-
[illegible] Il prononçait dans la cérémonie la
[illegible] haute voix, agenouillé devant le roi[1].
[illegible] de l'année et le jour du couronnement,
[illegible] des fonctions honorifiques dans le
[illegible]

Offices et tribunaux divers.

Cour des bourgeois.

Principales familles de la noblesse égyptienne.

1197. [illegible][1], où il avait obtenu [illegible]
près de Nazareth. Les membres de cette famille [illegible]
[illegible] du royaume de Chypre qui [illegible]

Les Giblet, devenus si nombreux et si [illegible]
naires de Gênes, Huguet Embriac ou [illegible]
Provence, nommée Saiche, fut le premier [illegible]
Giblet[2]. Fonciqu Déline, au sud de [illegible]
comme partie de son héritage, à [illegible]
pelée souvent dans les textes latins [illegible]
eut les plus hautes alliances matrimoniales [illegible]
dans les deux royaumes d'outre-mer. En Chypre [illegible]
Saint-Andronique ou d'Hala Photon, [illegible]
[illegible], d'Oygurbe, dans la Messorée, et [illegible]

Après les maisons souveraines de [illegible]
n'en était pas qui eût déjà plus d'illust[illegible]
occupé de plus hautes positions, et produit [illegible]
remarquables que la famille d'Ibelin. Le [illegible]
croisé nommé Balian, frère de Guillaume, [illegible]
lui dixième de chevaliers, entre les premiers [illegible]
qu'on appela Balian le Français [illegible]
[illegible]

[illegible] Bella, Mi- [illegible] et d'Arsuf. [illegible] leurs [illegible] des deux [illegible] part aux [illegible] de l'histoire [illegible] et le plus [illegible] de Chypre. Ces familles, [illegible] aux deux royaumes, furent, après la [illegible] ou hié- [illegible] d'abord les [illegible] les d'Anguiller ou d'Aguiller, [illegible] la Force, [illegible] [illegible]

1197. [illegible] le fief de Kelia ou Queilles [illegible]
Montolieu, que les chroniques [illegible]
Mont-Olympel [illegible]
et probablement en France, leur patrie. [illegible]
anciennes familles chypriotes les Chenechy, des [illegible]
Baux, les Prévost, les Vicomte ou Visconti, les [illegible]
les Raymond, les [illegible] les Saint-[illegible]
les Langlais, les [illegible], les [illegible]
les familles d'Antioche et de [illegible]
[illegible]
[illegible]

Les d'Antioche [illegible]
l'empereur Frédéric II [illegible] à la famille [illegible]
d'[illegible] [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
dont il était, croit-on, parent. Il [illegible]
[illegible]

1267.

[illegible] qui le gardèrent, [illegible]

[illegible] Europe. [illegible]

Seigneuries titulaires de Terre sainte.

Seigneurs étrangers.

1197. XVᵉ siècle, furent au nombre des premiers [illegible] Chypre sous le règne des Francs. Les Grecs [illegible] priviléges des Latins et à la cour des [illegible] frappés de suspicion, et leurs propres [illegible] des Latins, les retenaient encore éloignés [illegible] dispersé par la force les dominateurs [illegible] faire leur haine par des trahisons et des [illegible]

[illegible]

Enlèvement de la reine par un pirate grec.

Vers l'époque où Amaury de Lusignan [illegible] chypriote, nommé Canaqui, [illegible] avec quelques amis, une sorte de guerre [illegible] les Klephtes en firent plus tard [illegible] roi avait donné des ordres pour [illegible] se réfugia sur la côte de Cilicie. Il [illegible] grec, nommé Isaac, [illegible] [illegible] et obtint de lui une galère [illegible] [illegible] de l'île de Chypre [illegible] [illegible] contre les Latins [illegible]

[illegible]

[illegible] 1307.

[illegible] rapports qu'il entretenait [illegible] château de [illegible] de l'île de [illegible] à Gorhigos [illegible] la reine [illegible] mourut [illegible]

[illegible] le Léon de la Montagne [illegible]

Origine du royaume de la Petite-Arménie.

[illegible]

119[illegible] [illegible]

sant Sibylle, sœur de ce prince, [illegible] Jérusalem [2].

Henri de Champagne fait la paix avec Amaury, [illegible]

1197.

Promesses de mariage entre les enfants d'Henri et d'Amaury.

1197. [illegible] circonstances impérieuses, et [illegible] [illegible] dispositions qu'il prenait [illegible] et [illegible] son retour en Europe [illegible]

Événements de la guerre de Syrie. Le peu de sympathie du comte de Champagne [illegible] mands, dont il était jaloux[1], l'empêchait [illegible] chancelier impérial. Les Arabes, [illegible] avaient envahi les terres chrétiennes [illegible] de Saladin, d'abord réduit à la principauté [illegible] près du désert de Palmyre, impatient de [illegible] sans se préoccuper de ses neveux [illegible] qu'on évalue à soixante mille hommes [illegible] tous assiégé [illegible]. Plutôt que [illegible] préféra rendre Jaffa au roi Amaury, [illegible] chargeraient de défendre seuls la place [illegible] qu'il avait cédée [illegible] [illegible] de ses hommes [illegible] de [illegible] et des [illegible]

Mort d'Henri de Champagne. [illegible]

[illegible] 1197.
[illegible] fenêtre [illegible]
[illegible] Son [illegible]
[illegible] s'approcher [illegible] fut
[illegible] de lui. Ce malheureux événe-
[illegible] dut arriver vers la fin de
[illegible]
[illegible] Geoffroy de Tason, Conrad de
[illegible] se trouvait, à l'âge de vingt-six ans,
[illegible] été véritablement reine. Plus d'un
[illegible] enfin sur sa tête la couronne,
[illegible] les prétendants les plus autorisés
[illegible] Hugues, marié à une sœur d'Isa-
[illegible] les Arabes des mains de
[illegible] châtelains de Saint-Omer, en
[illegible] la noblesse [illegible]
[illegible]

[illegible]

Amaury épouse la reine Isabelle.

[illegible] Jean d'Acre, épousa Isabelle, et fut peu de [illegible]

[illegible]

Il est couronné roi de Jérusalem.

[illegible]

défendre les privilèges

alors le prince, le prenait par la

le Te Deum et entrait dans

grands officiers de la couronne,

l'étendard et les autres insignes de la

le prince. Les cérémonies du

religieuses de la consécration

le roi, revêtu de ses

à cheval, et, la couronne

palais à travers les rues de

1188. de l'Oronte à la mer, appartenaient au sultan [illegible]
l'intérieur des terres, la ville d'Antioche, [illegible]
tance des autres positions chrétiennes, ne [illegible]
de son enceinte et à la vigilance de ses [illegible]
royaume proprement dit, formé autrefois de [illegible]
Beyrouth, de la Galilée, de la Samarie et de [illegible]
seulement, avec les villages qui en dépend[illegible]
en ruines, Caiphas, Acre, Tyr et la ville [illegible]
pas. Les châteaux de la campagne de [illegible]
Sidon, avaient des garnisons arabes. [illegible]
qu'à l'Égypte, tout le pays avec Jérusalem [illegible]
Les ports de Beyrouth et de Gibelet [illegible]
Damas, séparaient complétement [illegible]
nord de [illegible]

[illegible]

CHAPITRE VII.

[illegible] Renouvellement des trêves avec les Arabes. [illegible] Sollicitude d'Innocent III pour les affaires [illegible] Constantinople. [illegible] de Chypre. Un chevalier [illegible] de Chypre. [illegible] Amaury. La croisade est détournée de son [illegible] Amaury [illegible] la paix avec [illegible] 1198.

[illegible] Administration d'Amaury.

[illegible]

[illegible]

[illegible] pays de [illegible]

[illegible] septentrional [illegible]

s'avance dans la mer. Son voisinage de [illegible]

commerce si avantageux, qu'après le [illegible]

quoique établis dans la plupart des villes de [illegible]

leurs principales factoreries. [illegible]

maîtres, des galères se tenaient [illegible]

[illegible]

Une partie des [illegible]

[illegible], et marcha ensuite vers [illegible]

[illegible]

Renouvellement des trêves.

Danger que court Amaury.

Février 1196. l'unité de la haute cour, et ne lui laisse qu'[illegible]
royaume. [illegible]

Il viole les assises. Les chevaliers étaient disposés à admettre la [illegible]
manière arbitraire dont le roi l'avait frappé [illegible]
Le sire de Tibériade se réclama des [illegible]
ment de ses pairs. Les hommes liges [illegible]
de Beyrouth, un des chevaliers les plus [illegible]
mieux instruits des pratiques judiciaires de [illegible]
Ils vinrent tous ensemble avec lui, dit-on, [illegible]
et le gagèrent, c'est-à-dire qu'ils [illegible]
fiefs, si le jugement régulier de l'affaire ne [illegible]

Amaury fut inflexible. Il sentait, et [illegible]
ses avantages, il sentait que son [illegible]
[illegible] et non peu de [illegible]
chevaliers à sa disposition. Il [illegible]
aient dans leur résolution. Raoul [illegible]
[illegible] qui pesait sur eux, fut obligé [illegible]
ment du pays. Il quitta la Syrie, [illegible]
[illegible]

1196-1198. [illegible]

[illegible] il espérait voir reprendre 1169.
[illegible] contre les infidèles, dont la pré-
[illegible] du nom chrétien. Il conjure les
[illegible] Syrie d'unir leurs efforts à ceux du
[illegible] à l'aide, s'il en était besoin,
[illegible] si avantageux et si utile;
[illegible] qu'il pût se concerter tout
[illegible] avec ses vœux;
[illegible] générale de la croisade, afin de
[illegible] aux troupes de l'em-
[illegible], comme il s'en flattait,
[illegible], à la délivrance du Saint Sépulcre.

[illegible]
[illegible] ne faisaient pas considérer ce
[illegible] encore, en dehors de la Syrie,
[illegible]. La séparation religieuse des
[illegible] depuis un siècle, n'avait pas ja-
[illegible] des papes et des
[illegible] de la querelle des investitures, un
[illegible] avait amené un
[illegible] Constantinople. Alexandre III, et
[illegible] avaient fait des envoi-
[illegible] d'un
[illegible]
[illegible]

Rapports bienveillants des papes et des empereurs de Constantinople.

1080. Alexis Comnène demande la restitution de l'île de Chypre.

1198-1202.

Préparatifs en Europe d'une grande croisade pour la Syrie.

1202. où il était resté maître, et privait le [illegible] tanque de la haute Syrie et de la Mésopotamie [illegible]

Les croisés convinrent de se trouver à [illegible] 1202. La république devait mettre à leur [illegible] entières, moyennant un prix de [illegible] d'huissiers, nécessaires au transport des [illegible] de l'armée savaient seuls que l'expédition [illegible] tement sur l'Égypte, afin d'attaquer [illegible] indiqua cependant la Syrie comme [illegible] pourraient aller s'embarquer dans [illegible]

[illegible]

Les Flamands hivernent à Marseille.

Beaucoup de pèlerins, pour éviter le [illegible] effet descendre le Rhône et se [illegible] d'Acre. Un grand nombre de Flamands [illegible] n'hésitèrent pas à prendre la [illegible] châtelain de Bruges, et [illegible] [illegible]

[illegible]

1202-1203. [illegible]

[illegible] Italie pendant que Richard, 1192-1202.
[illegible] l'Allemagne sous un
[illegible] reine d'Angleterre, Bérengère de Na-
[illegible] de Sicile, sœur de Richard
[illegible] Les chroniques rapportent que
[illegible] à la cour pontificale,
[illegible] Quand elles quittèrent
[illegible] par ordre du pape
[illegible] leur route,
[illegible] qu'il semble, du cardinal,
[illegible] Marseille, où elles furent reçues par
[illegible] comté de Provence,
[illegible] famille et les comtes de Toulouse.
[illegible] les princesses jusqu'au Rhône,
[illegible] Raymond, comte de Saint-
[illegible] comte de Toulouse, qui les
[illegible] du Languedoc et ne les quitta
[illegible]

Un chevalier flamand l'épouse à Marseille et réclame le royaume de Chypre.

[illegible]

Arrivée des premiers croisés en Syrie.

Amaury, resté toujours en Syrie [illegible]
coup de main à modérer l'impatience [illegible]
à venir d'Europe. Il s'en tenait [illegible]
le sultan d'Égypte ; il voulait [illegible]
mettait toute expédition [illegible]
Venise, sur laquelle il comptait [illegible]
ainsi, au contraire, à [illegible]
du pays et négligeaient la discipline [illegible]

[illegible]

[illegible] 1200–1204.

[illegible] ... jamais le ... l'armée croisée ... chaque jour davantage de la libération devenait insuffisant, ... [illegible]

La croisade est détournée de son but par les Vénitiens, secrètement favorables aux Arabes.

[illegible]

[illegible]

qu'ils avaient [illegible] les Vénitiens [illegible]
la ville de Zara [illegible] l'expédition [illegible]
libération devenant insuffisant, ils [illegible]
Flandre et du marquis de Montferrat pour [illegible]
la tête de Constantinople [illegible]

[illegible]

[illegible] 1096-1204.

[illegible]

[illegible] chaque jour plus nécessaires à la [illegible] religieux ; les armateurs [illegible] croi- [illegible] la guerre sainte de [illegible] de la haute Asie [illegible]

Conduite des Vénitiens pendant les croisades.

1204. les Génois. Dès la fin du XII[e] siècle, Venise [illegible] ces deux nations rivales opposées à ses intérêts [illegible] dans la Barbarie et le Pont-Euxin, [illegible] mieux traitées à Constantinople. Depuis quelque [illegible] semblaient méconnaître l'assistance qu'elle [illegible] les Normands, et inclinaient en faveur des [illegible] une ambassade qu'il avait remplie à [illegible] s'était vu, au mépris des traités, [illegible] par ordre de Manuel. La crainte [illegible] à respecter les priviléges qu'ils avaient [illegible] trop compter sur la fortune, Venise [illegible] tinople avec une nombreuse armée [illegible] blirait au moins sa position dans l'empire, [illegible] allait recouvrer. [illegible]

De la prise de Constantinople. Constantinople [illegible]

[illegible]

1204.

Amaury renouvelle la paix avec les Arabes.

1er avril 120[illegible]. [illegible]

Il meurt. [illegible] On [illegible] Chypre. Depuis que son mariage avec [illegible]

[illegible]

[illegible] appelée aussi Isabelle, fut mariée [illegible]

[illegible] Chypre,

[illegible] de Bourgogne

[illegible] que les

[illegible] régner à sa place. Héloïse, seconde

[illegible] elle fut enlevée en

[illegible]

Son caractère et son règne.

[illegible]

1265. [illegible]

Son projet de refaire les Assises de Jérusalem.

[illegible]

[illegible] et qu'il [illegible] d'une ques- 1305.
[illegible] bien souvent, dit Navarre, comment le
[illegible] Raoul de Tibériade, avant d'être
[illegible] et dix vavasseurs, pour faire
[illegible] coutumes et les assises du royaume.
[illegible] toutes les autres, et que
[illegible] Raoul répondit que de ce
[illegible] Raymond Antiaume, ou quelque
[illegible] Et sans faute, l'on disait que
[illegible] des autres plus que nul autre
[illegible] était encore plus avisé que lui,
[illegible] chose sans son aide[1]. »

[illegible]

CHAPITRE VIII.

[illegible]

des Francs en Asie Mineure. Expédition de [illegible]

pour le mariage du roi Hugues. [illegible]

[illegible]

Avril 1308.

Séparation des deux seigneurs.

[illegible]

Avril 1205.

Gautier de Montbéliard baile de Chypre.

Droits du baile dans les États d'outre-mer.

Août 1307.

au nom du roi. Il ne mettait pas son nom [illegible]
bien qu'il reçût l'hommage des barons, il n'avait [illegible]
fidélité, dû au roi seul. Les feudataires [illegible]
d'offrir le serment au jeune suzerain, ou de [illegible]
prince ne pouvait être lié valablement [illegible]
dans la plénitude des priviléges et des [illegible]

L'autorité du régent était [illegible]
politiques, et son droit, comme tuteur, était [illegible]
vis-à-vis de la personne et des biens du [illegible]
[illegible]; et le père ou la mère [illegible]
de préférence à tous autres parents [illegible]
de l'enfant mâle bien que de la [illegible]

[illegible]

[illegible] dans l'exercice de ses [illegible] qu'il s'appropria le trésor [illegible] lui reprochent de s'être [illegible] personnelle et de spo- [illegible] pouvant autour de lui [illegible] il réduisit ... [illegible] pour suffire aux besoins de son service. [illegible] ces récriminations fondées sur des [illegible] ajouter que [illegible] des avantages que [illegible] point ces [illegible] Régent fidèle, quoique [illegible] de son pupille par le mariage, et [illegible] par l'hérédité féodale, aussitôt que le [illegible]

[illegible] que Montbéliard veilla [illegible]

1365-1366.

Abus et rigueurs reprochés à Montbéliard.

Du commerce des Francs en Asie Mineure.

1306-1307. manquent à l'île de Chypre. Satalie, Alaia,
points de départ de ces relations presque
de la mer étroite qu'on appela depuis
temps, les commerçants Européens
leurs opérations dans ces pays. Pendant
provinces grecques de la Lycie,
temporaire dans les villes du sud,
du sultan de Roumanie.

Expédition de Montbéliard à Satalie.

Profitant de l'affaiblissement des
hyandie, que l'on dit avoir été
une principauté indépendante
fond du golfe de ce nom,
qui, jusqu'au XVe siècle,
productions de l'Asie et de l'Égypte

C'est, à ce qu'il paraît, pour
d'Iconium, que le régent de Chypre
dition toute chrétienne,

1286-1287.

Dispositions qu'il prend pour le mariage du roi Hugues.

[illegible]

Inquiétudes et prétentions de Blanche de Navarre.

[illegible]

1296-1297. pour la cou [redacted]
était mort [redacted]
jours dans [redacted]
Champagn [redacted]
tutrice de [redacted]

ne semblai [redacted]
dès le [redacted]
nièces, av [redacted]
sein, pour [redacted]
quatorz [redacted]
Le régn [redacted]
part aussi [redacted]

de la [redacted]
d'Italie [redacted]
régent de [redacted]

expédition [redacted]

1207.

[illegible]

1208.

Hugues épouse Alix de Champagne.

[illegible]

1209-1210. [illegible] prince, impatient [illegible] qu'il sentit davantage, depuis qu'il s'en [illegible] où le [illegible] le maître [illegible] de sa [illegible]

Affaires de Terre sainte. L'union de sa belle-sœur, Marie de Montferrat [illegible] de plus guère portée que le sienne. [illegible] son mérite pouvait dépendre l'avenir [illegible] taux résolurent de requérir [illegible] être leur chef. Ils espéraient qu'un des [illegible] autrefois le comte de Champagne [illegible] [illegible]

[illegible]

[illegible] un prince Sept. 1210.
[illegible] Jean de Brienne est couronné roi de Jérusalem.
[illegible]
[illegible]
[illegible] de Brienne [illegible]
[illegible]
[illegible] septembre 1210. [illegible]
[illegible], et reçut les hommages comme roi de
[illegible]
[illegible] de la Phénicie, seconde ville
[illegible] de la Judée,
[illegible] royale. [illegible]
[illegible] de la ville, [illegible]
[illegible] au roi de Jérusalem.
[illegible]
[illegible]
[illegible] de Constantinople [illegible]
[illegible]
[illegible] 1210-1211.
[illegible] Hugues, devenu majeur, se venge de Montbéliard.
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

1230-1231. « la gêne, comme un petit garçon. » Montbéliard
demain même devant la haute cour. Mais, quand
amis vinrent lui dire que l'irritation croissante
vie ou sa liberté. La fuite était le seul moyen de
de la réflexion, et d'éviter aux hommes liges
la volonté souveraine, d'où les considérations
cour étaient rarement sorties avec avantage

Montbéliard se retire en Syrie.

La nuit même, Montbéliard résolut de se
protester contre la violence qui l'obligeait
lier précieux, et, accompagné de sa femme
toute hâte vers le château de Gastria
pour passer en Syrie. Le prince d'Antioche
vince de Tripoli, il y fit monter ses gens
d'Acre, auprès du roi Jean de Brienne,
jamais entièrement tout ce qu'il emportait
qu'il avait dans son mobilier
moins 200,000 besants d'or. Le
qui avaient causé sa
revenus des … de Chypre

[illegible] dans sa fortune, Montbéliard, dès son [illegible] au souverain pontife, qui pouvait inter- [illegible] et lui faire rendre raison. Il exposa [illegible] beau-frère, méconnaissant ses services, l'avait [illegible] dépouillé de sa terre et banni du royaume[1]. [illegible] son bien lui-même et par la force; [illegible] naturellement à des senti- [illegible] d'abord par déférence pour le Saint-Siége, [illegible] de nuire aux intérêts sacrés des [illegible] Montbéliard finit par obtenir satisfaction; [illegible] survenue peu d'années [illegible] de ses réclamations par une lettre apos- [illegible] en demandant à Gautier de rester loyale- [illegible] recommanda au patriarche de Jéru- [illegible] pour qu'il rende à son beau-frère [illegible] en Chypre.

1211.

Il se plaint au pape.

[illegible]

Renouvellement des trèves avec Malec-Adel.

1211-1216. de Brienne, quand les chevaliers de France,

de l'année 1211, pour une durée de

jusqu'en 1217.

Caractère et gouvernement oppresseur d'Hugues Ier.

Ces six années s'écoulèrent sans

deux royaumes. Sur le continent

1212, après deux ans de mariage

encore au berceau et destinée à

roi Jean de Brienne, remarié

Isabelle, fille de Léon II d'Arménie,

temps encore qu'au nom de

de tuteur de sa fille.

En Chypre, le

mais

curiosité

gitime. On

avait

[illegible]

1225 - 1226.

Sa mésintelligence avec Jean de Brienne.

Conflit avec le Saint-Siége au sujet de la nomination des évêques.

1213-1224. sans toucher [redacted]
tout une part [redacted]
définitive de [redacted]
vention [redacted]
didat qui ne [redacted]
En Chypre [redacted]
usage, comm [redacted]
au vote, pré [redacted]
éligibles. [redacted]
institué? Le [redacted]
sentiment qu [redacted]
une vive [redacted]
cipes même [redacted]
l'Église chyp [redacted]
droit conserv [redacted]
bénévolemen [redacted]
se. En [redacted]
occasion d'u [redacted]

arrivé. Rien [redacted]
[illegible] [redacted]
[illegible] [redacted]

[illegible] [redacted]

[illegible] et défendit au chapitre de procéder à 1211-1218.
[illegible] s'obligeât, conformément à la coutume, à
[illegible]
[illegible], reprit aussitôt les termes généraux de la
[illegible] du 18 au 26 janvier 1213,
[illegible] de Nicosie, au patriarche de Jéru-
[illegible]. Le pape établit le droit indivisible de
[illegible] de ses évêques, et repousse d'une
[illegible]. Il se plaint au roi de la despotique
[illegible] de la métropole. L'abus, qui a été
[illegible], ou peut-être une usurpation des
[illegible] maintenant pour un attribut sacré
[illegible] semblable conduite, ni les lois de
[illegible] des parties est nécessaire
[illegible] combien ne faut-il pas qu'il y ait
[illegible] choix de son pasteur et de son
[illegible] de Nicosie d'avoir [illegible] par sa
[illegible] il lui ordonne de procéder
[illegible] à aucune considéra-
[illegible] de nomination des prélats
[illegible]
[illegible]

1211-1216. même, dès la nomination d'Eustorge, se [illegible]
participation qui leur avait été [illegible]
être réservée dans le choix du premier [illegible]
[illegible]

Progrès de l'occupation latine dans l'île.

La foi des princes ne suffisait point [illegible]
le consentement tacite des Églises et [illegible]
de leur couronne. Si l'Église se [illegible]
gence des rois et des nobles à faire [illegible]
[illegible] et des fondations [illegible]
et de leur dévouement personnel [illegible]
ne participaient pas seuls aux libéralités [illegible]
les ordres militaires [illegible]
[illegible] et contribuèrent à leur tour [illegible]
à développer l'occupation latine dans l'île [illegible]

Dix ans à peine s'étaient [illegible]
[illegible], et déjà les progrès [illegible]
latine [illegible]
et des Templiers [illegible]
[illegible]

[illegible] de son voyage. C'est un aperçu général 1211-1212.
[illegible] à l'époque de la majorité de Hugues Ier:
[illegible], nous passâmes en Chypre, cette île d'une
[illegible]. Elle a un archevêque et
[illegible] trois évêques;
[illegible] sont les Francs; les Grecs,
[illegible] leur payent tribut comme
[illegible], très-portés à la
[illegible] du pays est
[illegible] beaucoup d'ânes et de moutons
[illegible] ni aucune
[illegible] débarquâmes est
[illegible] pays, dont elle est très-fière; et
[illegible] Le roi de Chypre possède
[illegible]
[illegible] par l'empereur Henri, et
[illegible] le roi de Chypre est
[illegible] Romains [illegible]
[illegible] presque au milieu d'une
[illegible] Elle est protégée par
[illegible] château. Les
[illegible]

1251-1256. Famagouste, où nous allâmes aussi
bon port. C'est le troisième évêché
... pas ...

Fondations et constructions catholiques.

Les prélats latins recueillaient les privilèges
le clergé grec. Albert, troisième
avait voulu donner à sa métropole
du nouveau rite, et plus en rapport
vers la même époque où le roi Hugues
Nicosie², Albert jeta les fondements de l'église
sous de style ogival, dont
par la munificence des rois et des
l'œuvre de ses prédécesseurs. Il
suite un palais archiépiscopal
de sa métropole
tien des clercs et des chanoines
église principale de Famagouste
blement de Latins
Sainte-Sophie de Nicosie
et de Paphos, qui

... se propager beaucoup dans l'île. Il eut des ... 1211-1218.
... et à Limassol, des prieurés dans la cam-
... Famagouste, à l'est et à l'ouest des ruines
...
... Amaury, les religieux Prémon-
... le plateau du Lapais, où le roi Hugues III
... propriétés, l'abbaye dont il reste
... Les Bénédictins et les Chartreux paraissent
... le roi Hugues Ier. Les Cisterciens
... Nicosie, sous le règne de Henri Ier, fils de
... la comtesse Alix de Montbéliard, veuve de
... à Nicosie du moins, par les non-
... de saint François, qui créés seulement
... rapidement dans toute la chrétienté.
... des infidèles et aux devoirs de la con-
... bientôt dans l'île, comme ailleurs,
... du peuple. Leur établissement en
... Champagne, veuve de Hugues Ier,
...
... de l'histoire de Gautier de Montbé- Établissements des ordres militaires.
... souveraineté à Guy de Lusignan,
... possessions dans l'île. On a vu
... golfe de Famagouste, quand le
... la perte de la Syrie, l'accident
... se trouvaient réunis presque tous les
... aux Lusignan et leva
... principes
...

1214-1314. On s'explique la faveur universelle des maisons [illegible]
de Notre-Dame des Allemands. On conçoit les [illegible]
venaient de toutes parts. En Orient, les ordres [illegible]
habituels et indispensables des barons ; pour l'O[illegible]
la conquête et la défense de la Terre sainte [illegible]
chaque fidèle pouvait croire qu'il participait [illegible]
« Les Templiers et les Hospitaliers, dit [illegible]
« vrais champions du Seigneur. Couverts de [illegible]
« d'une croix rouge, et précédés du Beauséant [illegible]
« s'avancent en silence dans les batailles [illegible]
« n'ont pas de cri de guerre ; [illegible]
« l'attaque, ils baissent leurs lances, et [illegible]
« Seigneur, donnez-nous la victoire [illegible]
« saint nom. Ils fondent toujours sur le [illegible]
« reculent pas ; il faut qu'ils [illegible]
« fuient, manque de courage [illegible]
« de la chevalerie et [illegible]
« les chiens, qu'il lui est défendu [illegible]
« manteau noir avec la croix blanche [illegible]
« infirmes. » Ils avaient [illegible]
s'occupaient dans le service [illegible]
l'avant-garde [illegible]
les chevaliers [illegible]
bataille [illegible]

Origine de la grande commanderie de Chypre. [illegible]

[illegible] fonder des couvents à Nicosie et à Limassol. Il 1291-1316.
[illegible] quatre villages, qui devinrent dans la suite
[illegible] et Phinika, *la Fenigne*, alors dans le
[illegible] et Kolossi, sur le territoire de Limassol.
[illegible] seigneuriaux de ce dernier village avait
[illegible] du roi Hugues I[er] à un Français nommé
[illegible] Garin de Kolossi ou du Colos. Le
[illegible] de ce beau domaine et le réunit
[illegible] tard, sous un commandeur, le centre
[illegible] dans l'île.

[illegible] commanderie de Chypre, que les cheva-
[illegible] jusqu'à la prise de l'île par les
[illegible] aujourd'hui pour la plus grande
[illegible] C'était, par le nombre et la fertilité
[illegible] de l'ordre. Ses revenus, indé-
[illegible] partout en récoltes de blé,
[illegible] Les bonnes qualités de ce dernier
[illegible] de Limassol, ont conservé jusqu'à
[illegible] qu'elles doivent au séjour et aux
[illegible]

[illegible]
[illegible] les peuples à propos de l'extin- Prétentions du nouveau patriarche de Constantinople sur l'Église chypriote.
[illegible] de pré-
[illegible] seul peut-être
[illegible] de l'Orient. Il dut chercher aussi,
[illegible] à cet égard, à entretenir
[illegible] et l'empire
[illegible]

1221-1226. faire rentrer l'île de Chypre sous la dépendance
nouveau patriarche de Constantinople
par ses prédécesseurs contre les priviléges
de Zénon et d'Alexis¹. Dès sa promotion,
Rome un mémoire à cet effet, insistant pour
replacée dans sa juridiction. Ses réclamations
l'avaient été celles de l'empereur Alexis
tantinople était séparée de la communion
été appelé en Chypre, et bien avant la
patriarcale². Innocent III manda cependant
de lui³; mais l'Église chypriote sortit
épreuve; son indépendance fut de
tuelles respectées. On ne voit pas qu'
fût réglementairement soumise au droit
postérieurement⁴ dans ses élections

Une extension de prérogatives
nople des pertes que lui avaient
concile de Latran, réuni
d'Orient, et marque en plein
la hiérarchie du monde chrétien
de douze cents prélats d'Europe
ordres de saint Dominique et
[illegible]
[illegible] à laquelle les [illegible]
[illegible] d'Orient. Il fut [illegible]

1217.

1218.

Mariage de Mélisende et du prince d'Antioche.

Février 1218.

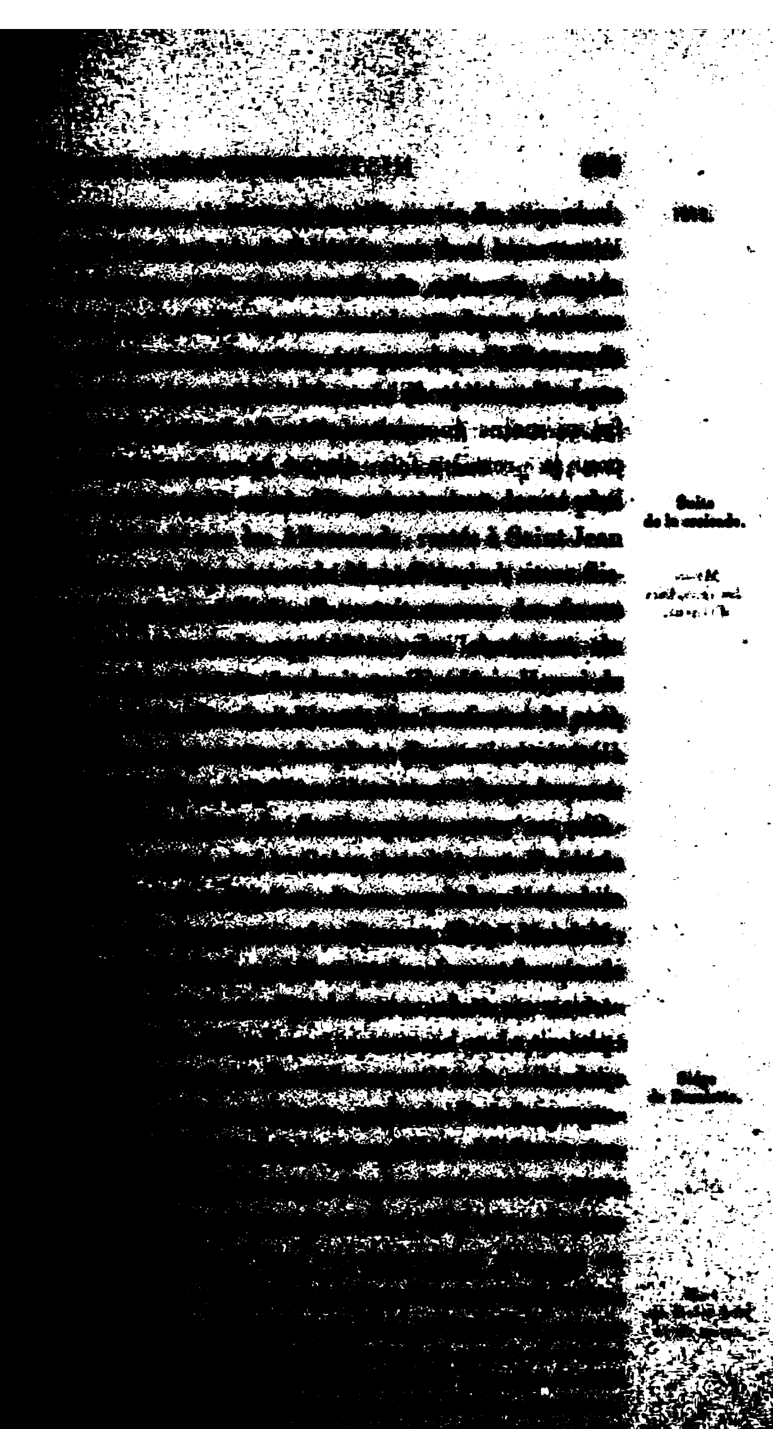
Mort du roi de Chypre.

[illegible]

1218. [illegible] de [illegible]
assemble sur les lignes, elle était [illegible]
devaient-elles une part de l'autorité, qu'[illegible]

Rien n'avait encore troublé de [illegible]
déjà des clameurs pour ce [illegible]
chez quelques seigneurs [illegible]
mains d'une femme [illegible]
rius III, prévoyant des difficultés [illegible]
de la teneur, de prévenir [illegible]
évêque d'Albano, chargé de [illegible]
sujet des [illegible]

[illegible]



Suite de la croisade.

[illegible]

pour la première fois, dit-on [illegible]

[illegible]

Culture des esprits.

[illegible]

déjoue les projets des chevaliers [illegible]

[illegible]

Difficultés survenues en Chypre au sujet des propriétés ecclésiastiques.

[illegible]

l'Église grecque avec l'Église latine [illegible]

1220 au sujet des immunités et des [illegible]

[illegible]

14 sept. 1222.

Nouvel accord des prélats et des barons au sujet des propriétés rurales.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

La reine Alix se retire en Syrie.

[illegible]

Jean de Brienne se rend auprès du pape.

[illegible]

[illegible] était venu à l'appel du Saint-Père, afin de [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] royaume de Jérusalem, [illegible]
Depuis quarante ans [illegible]
[illegible] et lui [illegible]
donné que des [illegible], ceux qui les [illegible]
Henri de Champagne, Amaury de Lusignan [illegible]
[illegible]
Siége seul poursuivait, par son infatigable [illegible]
terrompait si souvent. Il recourait les Ori[illegible]
aux [illegible] en Europe; [illegible]
[illegible] des princes qui [illegible]
vaient encore [illegible] la croisade [illegible]
nouvel empereur d'Allemagne, [illegible]
et son élève, tiendrait à honneur de [illegible]
en accomplissant la [illegible]
[illegible]
[illegible]

Frédéric II, orphelin à l'âge de [illegible]
son père, et par Innocent III, [illegible]
[illegible]

Sollicitude du Saint-Siége pour les États d'outre-mer.

[illegible] l'empereur Frédéric II.

Projet d'union entre Frédéric II et l'héritière de Jérusalem.

1223-1224.

Frédéric élude ses engagements.

[illegible]

de lever des troupes en Allemagne [illegible]

tique ; puis, à mesure que le terme [illegible]

[illegible]

1225. On célèbre en Orient le mariage de Frédéric et d'Isabelle de Brienne.

[illegible]

de Chypre, et alors [illegible]

Isabelle, conduite d'abord [illegible]

l'évêque [illegible]

[illegible]

[illegible]

Mariage d'Aliz. de Champagne.

[illegible] de l'impératrice, [illegible]

[illegible] du [illegible]
[illegible]
[illegible]
Champagne, [illegible]
vint en Europe avec l'intention [illegible]
après avoir accepté la proposition [illegible]
donnée sa main à un chevalier [illegible]
[illegible]

Origine de ses prétentions sur le comté de Champagne.

[illegible]
[illegible]
querelles qui divisèrent les [illegible]
[illegible]
de Champagne [illegible]
[illegible]

[illegible]

Érard de Brienne épouse Philippine, sœur d'Alix.

1213-1216.

[illegible]

De la légitimité d'Alix et de Philippine.

[illegible]

... prétention à la succession ... 1216-1221.
... sur cette question ...
... [illegible]
... ne pouvait être soutenue
... préalablement la régularité
... La cour de Rome confirmait
... Blanche et de Thibaut; et elle était
... Valery, que sa levée de boucliers
... Champagne, et les empêchait de se rendre
...

... succès décisif par les armes. Voyant 2 nov. 1221.
... bientôt par l'excommunication Érard fait sa paix avec Thibaut IV.
... Sa femme renonça formelle-
... et la Brie, en réservant seule-
... les comtés arriveraient à d'autres
... Philippine s'interdit d'ac-
... la cession des droits d'Alix;
... faire la guerre à Blanche ni à son
... leurs agresseurs, à l'exception
... contre laquelle ils se violeraient
...
... dans les débats d'Érard.

... (Hist. de Champ.
...

CHAPITRE X.

[illegible] — 1229.

[illegible] il prend le titre de roi de Jérusalem et dépouille son [illegible] par la conduite de Frédéric [illegible] de l'empereur. Ses pré- [illegible] formée par cinq barons contre les Ibelin. [illegible] fils du sire de Beyrouth. Aliz de Champagne [illegible] de Brie. Relations de Frédéric et du sultan [illegible] Duel d'Amaury Barlas et d'An- [illegible] le sultan. [illegible] de l'empereur et du sire de Beyrouth. [illegible] Les Chypriotes passent avec Frédéric à [illegible] en Syrie. Il précipite les négocia- [illegible]

9 nov. 1225. Frédéric II épouse Isabelle de Brienne.

Novembre 1225.

Saint-Germain, au pied du mont Cassin,
relevèrent de ses premiers serments, il avait
avec son armée, au plus tard à la fête de l'A
se soumettant d'avance à l'anathème
vœu[1]. De Saint-Germain, il était venu s'établir
Brindes, son port militaire, pour surveiller les
ver à portée de recevoir Isabelle dès son
le débarquement de la reine. L'union fut bénie
le 9 du mois de novembre 1225[2].

Il prend le titre de roi de Jérusalem et dépouille son beau-père de toute autorité.

Le jour même, après la cérémonie,
d'Orient, surpris et déconcertés, qu'on
entendu recevoir la couronne même de

[illegible] quelques jours; pleurant [illegible] 1225-1226.
[illegible]
[illegible] son désir d'une
[illegible] publier les
[illegible], roi de Jérusalem et roi de Sicile, qu'il
[illegible] qu'il s'y rendit
[illegible] avec Isabelle, et envoya
[illegible] pour recevoir le serment des autres
[illegible] trois cents chevaliers siciliens,
[illegible] Gentile et d'Étienne, comte de
[illegible] et de remettre au connétable Eudes
[illegible], en son nom, des pouvoirs qui lui avait
[illegible] d'outrages, s'éloigna bientôt, divulgua
[illegible] de Frédéric. On l'accusa,
[illegible] Grégoire IV
[illegible] pour
[illegible] États du
[illegible]
[illegible]

Mauvais effet produit en Orient par la conduite de Frédéric.

[illegible]

1228-1228. rupé de ses calculs personnels que [illegible] passèrent promptement de la confiance [illegible]

Cependant les liges, enchaînés par [illegible] tution, ne pouvaient se défendre de [illegible] héritière personnelle de la couronne, [illegible] taient. Le Saint-Siége seul refusa formellement [illegible] l'irrégularité de la royauté de Frédéric [illegible] considérèrent uniquement l'empereur [illegible] sainte. Même aux époques de bonne [illegible] pontifes déniérent à Frédéric le titre de roi [illegible] Brienne n'y eut pas expressément [illegible] Constantinople[1]. [illegible]

Les Ibelin font couronner le roi Henri. Mécontentement de l'empereur.

Les seigneurs d'Ibelin, pour se [illegible] chaque jour plus manifestes, se hâtèrent [illegible] à peine arrivé à sa dixième année [illegible] mains de l'évêque Eustorge[1]. Frédéric [illegible] femme agir comme les protecteurs [illegible] contentement en apprenant qu'ils avaient [illegible] ment[2]. La précaution lui paraissait [illegible] écrivit de nombreuses lettres à [illegible] Philippe d'Ibelin, les appelant [illegible] [illegible]

[illegible]

[illegible] respecter dans le pays[1]. Il 1225-1226.
[illegible] favorable accueil à l'empereur, qui
[illegible] pour faire reconnaître lui-
[illegible] au nom de l'enfant que lui
[illegible]
[illegible]
[illegible] et disait que la régence de

Ses prétentions à la régence de Chypre.

[illegible] d'empereur d'Occident, et celle de Jéru-
[illegible] enfant de la reine, jusqu'à ce que le
[illegible] atteint leur majorité[2]. Sans
[illegible] les Ibelin, surent résister
[illegible] des prescriptions des assises,
[illegible] à gouverner le royaume de Chypre,
[illegible]
[illegible] ni par la tradition, ni par
[illegible] que fût sa conduite comme époux
[illegible] investi de la royauté de Jérusalem,
[illegible] Syrie, s'il acceptait le [illegible]
[illegible] résider dans le pays. Mais
[illegible] fondement. Bien loin que le
[illegible] politique, un droit de supé-
[illegible] roi de Chypre, qui pour
[illegible] mais le gouvernement
[illegible] pouvait invoquer davantage
[illegible] de Lusignan à son père
[illegible] n'avait rendu hé-
[illegible] d'Amaury. La
[illegible]

1228-1230. naturels des traditions et des droits qui [illegible] d'outre-mer. On se confiait à leur prudence [illegible] et les chevaliers des deux pays, [illegible] [illegible], préméditaient, on ne [illegible] jours leur direction.

En Chypre cependant quelques seigneurs [illegible] défenseurs de la haute cour. [illegible] le même [illegible], aigris contre [illegible] [illegible] [illegible] sous les apparences du [illegible] leur orgueil et [illegible] leur ambition. [illegible] [illegible] [illegible] à l'empereur, et [illegible] leur dévouement à la reine, le gouvernement [illegible] [illegible], disaient-ils, [illegible]

Ils étaient cinq plus particulièrement [illegible] jeunes, ambitieux, [illegible] Hugues de Gibelet, [illegible] Guillaume de Rivet, [illegible] Chenichy, qui tenait [illegible] [illegible]

Incident survenu lors de la chevalerie des fils du sire de Beyrouth. [illegible] tard sénéchal de Chypre. La [illegible] le jeune [illegible]

[illegible] d'Arthur de Bretagne et des héros de [illegible] 1225-1226.
[illegible]
[illegible] chevalier [illegible] de Philippe d'Ibelin,
[illegible] de Gauvain
[illegible] à Barlas, qui [illegible] insulte
[illegible] il quitte la [illegible]
[illegible]
[illegible] Chypre voulait
[illegible] Barlas. Il fallut [illegible]
[illegible] l'indignation des [illegible], che-
[illegible] Ibelin avec [illegible] aîné, protégeait lui
[illegible] et [illegible] à Famagouste,
[illegible], Philippe d'Ibelin prit la parole
[illegible] sans craindre une désertion considé-
[illegible] les rangs des chevaliers
[illegible] personnellement à Tripoli
[illegible] Chypre. Il [illegible] à son frère
[illegible] et lui donner
[illegible]
[illegible] avec les [illegible]
[illegible] et son parent, il lui rendit
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] 1226.
[illegible] avec les habitants [illegible]
[illegible]

1228. témoignait depuis peu l'intention de [illegible]
sion favorable de s'en emparer au nom de [illegible]
pour Boémond, et il engagea Alix de [illegible]
cet effet à la haute cour de Nicosie. [illegible]
aux hommes liges qu'elle avait [illegible]
Philippe d'Ibelin, sans y être [illegible]
Aujourd'hui, sa volonté étant changée [illegible]
reconnaître, à la place de son oncle, [illegible]
du baillage du royaume [illegible]

En apprenant les nouvelles dispositions [illegible]
instances des barons, s'était [illegible]
mandataire de la reine acheva de [illegible]
parlé, Philippe d'Ibelin prit la parole [illegible]
« sire Amaury Barlas montre [illegible]
« présomption, en acceptant la [illegible]
« [illegible] et en voulant devenir [illegible]
« point encore fait des preuves [illegible]
« nom de l'enfant notre [illegible]
« commandement de sa [illegible]
« du roi, je vous avais [illegible]
« baile en son [illegible]

[illegible]

1226-1227.

Relations de Frédéric et du sultan d'Égypte.

1226-1227. [illegible] Syrie [illegible] Palestine entière, dépendait alors des princes [illegible] aux chrétiens [illegible]. Dans la [illegible] descendre en Apulie [illegible] [illegible] de la Méditerranée [illegible] [illegible]

Les ennemis des Ibelin s'unissent aux Impériaux.

[illegible] Ces nouvelles [illegible] [illegible] déjà en Syrie [illegible] de [illegible] [illegible] d'avoir été appelé en champ clos par [illegible] petite noblesse chypriote, que les amis de [illegible] [illegible] lequel se trouvait le nouveau [illegible]

1227.

Duel d'Amaury Barlas et d'Anseau de Brie.

[illegible]

... il avait un grand ... 1297

... le différend ; mais Anseau de

1227. au cas où il se serait senti gravement blessé [illegible]
ses amis lui crièrent de toutes parts de [illegible]
traiter, ce qu'il fit, ne sachant où [illegible]

Quand le sire de Beyrouth se fut [illegible]
sires, il invita des ecclésiastiques à [illegible]
Les chevaliers convinrent des conditions [illegible]
rèrent de ne plus garder souvenir des faits [illegible]
réconciliation[1]. Les événements [illegible]
dans des partis opposés; mais on [illegible]
des inimitiés personnelles entre [illegible]
[illegible]

Mort du régent. Le régent de Chypre, atteint d'une [illegible]
dans ces dernières circonstances [illegible]
vers le milieu de l'année 1227 [illegible]
homme utile et sûr; mais il était [illegible]
Beyrouth, son frère, caractère plus [illegible]
et en même temps plus conciliant [illegible]
reconnut avec empressement [illegible]
plus écouté que son frère [illegible]
de la respectabilité des [illegible]
[illegible]

[illegible] l'empereur avait été excommunié 1227-1228.
[illegible] Autant les papes précédents avaient
[illegible] le nouveau pontife se montrait im-
[illegible] qu'il invoquerait infail-
[illegible] il maintint l'anathème, et
[illegible]
[illegible] rigueur subite, Frédéric hésitait sur le
[illegible] d'Orient [illegible] lui permettre de re-
[illegible] quelque [illegible] son pardon dans
[illegible] la Pouille des troupes que les menaces du
[illegible] Malec-Moadam, sultan de Damas, était mort
[illegible] jeune Malec-Daoud, que le sultan
[illegible] de la Palestine, et réduit à se défendre
[illegible] demandait plus le secours des étran-
[illegible] les légats successives ordon-
[illegible]
[illegible] pleine de difficultés, mais offrant
[illegible] premières dis-
[illegible] lui laissent une armée [illegible]
[illegible] qui, à la tête [illegible] de
[illegible] de la Lombardie[1]. Il [illegible]
[illegible] corps de cinq cents
[illegible] En même temps il [illegible]
[illegible] personnellement, grâce à ses pro-
[illegible] discrets, la négocia-
[illegible]

Convention secrète faite avec le sultan.

[illegible]

1227-1228. [illegible]

[illegible] excuses, et, sans attendre [illegible]

[illegible]

drait le saint sépulcre à la chrétienté [illegible]

Avril 1228.

Mort d'Isabelle de Brienne.

Il s'embarque avec si peu de [illegible] obligé d'emprunter [illegible]

[illegible]

21 juillet 1228.

Arrivée de Frédéric en Chypre.

[illegible]

Juillet 1228.

[illegible] qui avaient juré [illegible]

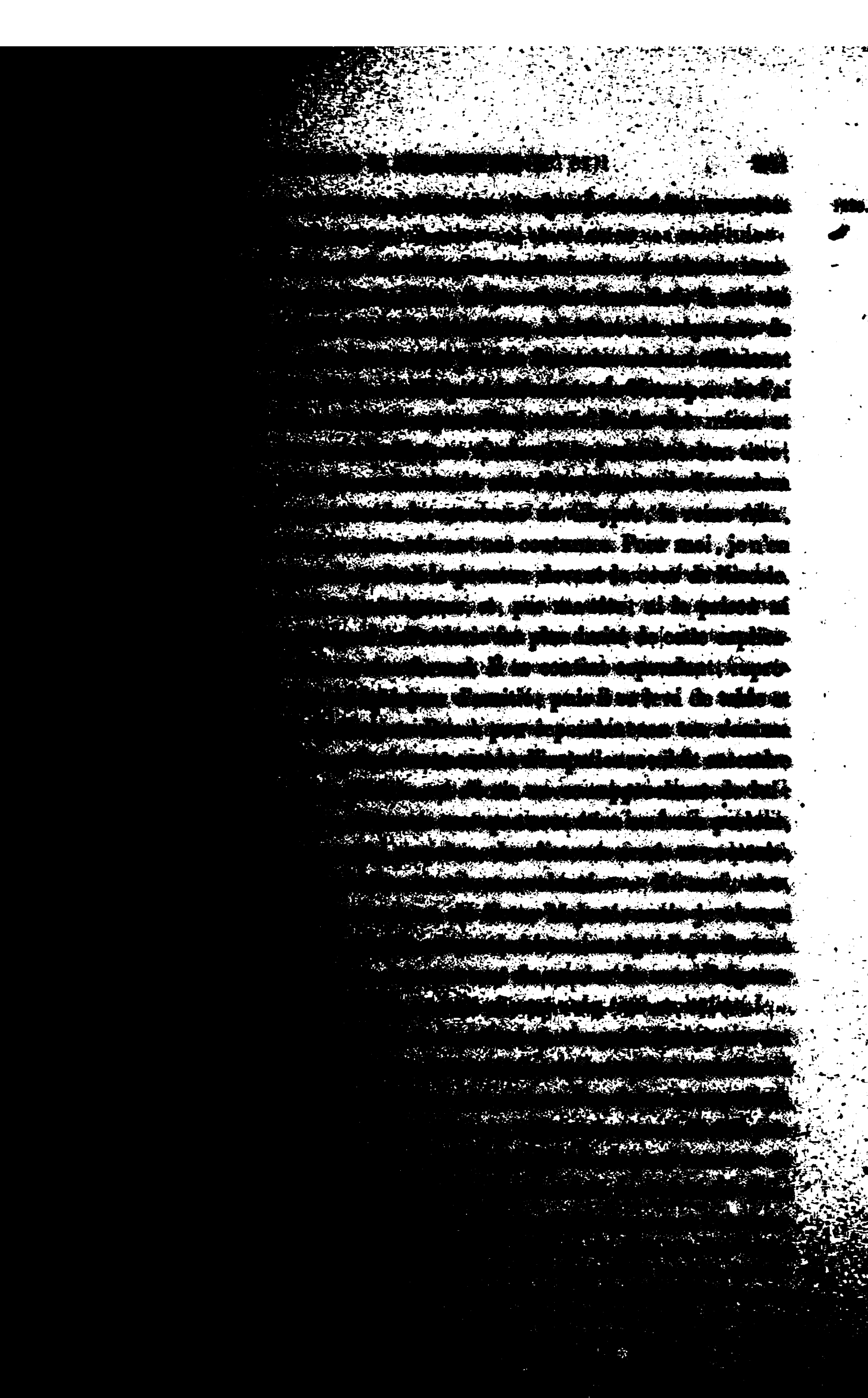
Juillet-août 1228.

Discussions de l'empereur et du sire de Beyrouth.

[illegible]

règne, l'un dans sa coupe, l'autre [illegible]

[illegible]



1228. à soumettre les droits de l'empire à l'[illegible]
voulut bien se contenter de la remise d'otages [illegible]
deux des fils du sire de Bayreuth, [illegible]
jeunes gens vinrent s'agenouiller devant [illegible]
tour par la main droite, les [illegible]
« enfants à la foi de Dieu et à la [illegible]
« comme gentilshommes. — Je la [illegible]
« ils deviendront riches et puissants [illegible]
l'île, souvent injustes dans le récit de [illegible]
l'empereur de s'être laissé aller à [illegible]
prisonniers, et de les avoir fait charger [illegible]

[illegible]

Le roi Henri reste à la garde de l'empereur.

Le roi de Chypre ne quitta plus [illegible]
comme investi de sa tutelle et de [illegible]
souveraineté. La possession de la [illegible]
en effet qui pût faire accepter [illegible]
gardien et le souverain royal [illegible]
les chevaliers avaient à leur [illegible]
pour les châteaux forts [illegible]
l'occasion de [illegible]
d'Ibelin [illegible]

[illegible]

[illegible] pour consacrer leur défense, au cas où [illegible] quelque acte de violence contre la personne ou [illegible]. Le mouvement qu'occasionna le départ [illegible] qui leurs chevaux, donna de l'inquiétude [illegible] quitta la maison qu'il occupait, et vint [illegible] l'Hôpital, près de sa flotte[1]. 1228.

[illegible] Saint-Jean d'Acre de lui envoyer quelques [illegible], dont il manquait presque entièrement[2], [illegible] d'Ibelin, en se dirigeant vers Nicosie, [illegible] en Chypre, calculé vraisemblablement dès [illegible] Frédéric d'échanger des rapports plus fré- [illegible] ses ambassadeurs avaient pu obtenir du [illegible] nécessaire pour accomplir dignement en [illegible]. Sa flotte s'étant avancée vers la Syrie, [illegible], et se mit en marche, suivi des [illegible] prenant le chemin direct d'Athiénou. A Pi- [illegible] il rencontra le vieux prince d'Antioche [illegible] rencontre avec soixante chevaliers [illegible] La souveraineté de l'empereur sur l'île de Chypre est reconnue.

[illegible]

1228. Les chevaliers chypriotes, dit un [illegible] « Frédéric et le reconnurent pour seigneur de [illegible] ainsi que la suzeraineté de l'empereur d'Occident [illegible] une première fois sollicitée comme une garantie [illegible] Amaury, négligée et restée depuis à l'état de [illegible] une réalité sous son petit-fils. Elle dura [illegible] que dans la première, mais elle eut un caractère [illegible] et plus énergique qu'à son origine, où la sujétion [illegible] été purement nominale. Le roi Henri étant [illegible] des coutumes d'outre-mer, qui avançaient de [illegible] tumes d'Allemagne, l'empereur prétendit [illegible] personne, mais encore la jouissance des [illegible] qu'il fût en âge de régner ; et les autorités [illegible] dénégations contradictoires des chroniques [illegible] Chypriotes furent contraints de céder [illegible] à l'empereur, en lui jurant fidélité. [illegible] satisfaire. [illegible]

L'hommage lui est refusé. Frédéric tenta vainement [illegible] ajoutaient au serment de fidélité [illegible]

[illegible]

[illegible] l'obligeait à ne jamais porter les armes contre lui. 1229.
[illegible] le plus souvent illusoire par les complications [illegible] les devoirs du sujet vis-à-vis du haut suzerain. [illegible] en apparence plus restreint que la féauté, était en [illegible] qu'il s'interposait, au profit exclusif du seigneur [illegible] et l'arrière-vassal. Il plaçait celui-ci dans [illegible] seigneur; il l'obligeait, sous peine de perdre son [illegible] aussi bien qu'au suzerain; en outre à lui [illegible] service militaire, et à n'avoir, pour toutes ses [illegible] que celui du seigneur, c'est-à-dire la réunion de [illegible] que le seigneur présidait.

[illegible] soumis à l'entière discrétion de ses maîtres, [illegible] obligé, malgré sa jeunesse, de prêter [illegible] Plus tard, après sa majorité, inquiet de [illegible] assumer par un serment que les cir- [illegible] violer, il en demanda la [illegible] par un acte solennel [1].

[illegible] à la fois feudataires des deux royaumes [illegible] juré la féauté à l'empereur, en sa [illegible] de Chypre, de lui prêter hommage [illegible] du royaume de Jérusalem. De ce [illegible] ce qu'il tint en effet, de rendre [illegible] de Beyrouth [2]. Il offrit, de [illegible] d'accompagner l'empereur en [illegible] le temps de la croisade.

[illegible] royaume furent [illegible]

22. donation de sa mère, se serait attaché d'affection
à son retour en Italie, et aurait reçu de lui le
château de Foggia dans la Capitanate, d'où lui
de Foies, qu'il porta parmi les Chypriotes[1].

...riques ...nt l'empereur ...rie.

Barlas commençait enfin à toucher au but qu'il
encore investis d'une autorité politique, les
posé aux Ibelin, paraissent avoir été préposés
nété, à l'administration des domaines de la cou
réservée[2]. Frédéric institua, sous leur autorité,
de la perception des revenus royaux, qu'on
Il nomma des châtelains dévoués à la garde
quer à Famagouste, le 3 septembre, avec
la noblesse chypriote[3]. Le prince d'Antioche
furtivement retiré, suivi de ses chevaliers,
prêtassent de sitôt le serment de fidélité
témoigné l'intention de leur demander

La flotte impériale, après s'être dirigée
peu de temps, aborda à Saint-Jean d'Acre
Nativité de la sainte Vierge. L'empereur
débarquement, par le clergé et les

1228-1229. Difficultés que l'empereur rencontre en Syrie.

Frédéric s'était trouvé

[illegible], qui furent publiées les bans généraux de l'ar- [illegible]
[illegible] le clergé du pays lui refusa son [illegible] étrangers reparurent dans le discours [illegible] [illegible], en désorganisant les moyens d'action de l'em- [illegible]. Frédéric essaya de fléchir encore le [illegible], et poursuivit plus activement ses projets [illegible] de Chypre et de Syrie, auxquels Grégoire IX [illegible], il lui restait les contingents impériaux [illegible] teutonique tout entier, qui n'avait pu se ré- [illegible] répartis en deux corps, n'auraient pu [illegible] réelle, vu leur petit nombre et leurs [illegible] à peine un effectif de deux mille [illegible] maréchal de l'empire, Richard [illegible] de Montbéliard [3]. Le grand [illegible] réunit à son magistère le comman- [illegible] hommes soldés venus de l'Alle- [illegible], dont le nombre peut être évalué [illegible] mille piétons [4]. [illegible]

[illegible] se mit en marche vers Jaffa, pour [illegible] avec son frère, Malec-Aschraf, à [illegible] de Damas, leur neveu, [illegible] de Jérusalem [5]. Les chevaliers de [illegible]

Il précipite les négociations

[illegible] pour [illegible]
[illegible] D'ailleurs [illegible]
[illegible] il n'était [illegible]
[illegible] le pape avait même [illegible]
gagné à ne pas traiter [illegible]
prince qui étoit vi[illegible] des [illegible]
[illegible]
avancer du [illegible], toutes les villes [illegible]
[illegible] aux prières et aux [illegible]
« jour à Malec-Kamel. Tu n'ignores pas [illegible]
« princes de l'Occident. C'est toi qui [illegible]
« pape sont instruits de mon voyage; si [illegible]
« obtenu, je perdrais toute considération [illegible]
« salem, n'est-ce pas elle qui a donné [illegible]
« N'est-ce pas vous qui l'avez [illegible]
« nière misère. De grâce, [illegible]
« puisse lever la tête [illegible]
« que je pourrais [illegible]
Il n'auroit cependant [illegible]
longeant les négociations [illegible]
[illegible]
[illegible]

[illegible]

Son traité de Jaffa.

[illegible] avec mystère et [illegible] du sultan s'étant rendu une des [illegible] points convenus furent rapidement ré[illegible] pas même lecture au petit [illegible] que le traité fut écrit, l'un [illegible] les dispositions, et les ambas[illegible], par quelques concessions momen[illegible] et la dispersion de la nouvelle [illegible] de la chrétienté entière [illegible] rédigé à la hâte et dans l'appré[illegible] à deux fins [illegible] de grandes [illegible]

[illegible]

1229. Bethléem et Nazareth, mais, en [illegible]
chemins et les hameaux qui rattachaient [illegible]
Les chevaliers, le patriarche, les couvents [illegible]
s'établir de nouveau à Jérusalem; mais [illegible]
seules leur auraient permis d'y vivre[1]. [illegible]
rivage et de l'intérieur leur étaient cédées; [illegible]
fort[2]; mais les musulmans [illegible]
la Judée et la Galilée jusqu'à [illegible]
à l'empereur le droit de reconstruire [illegible]
était notoire que Frédéric et les [illegible]
absolus d'entreprendre cet immense [illegible]
durables et une grande armée de [illegible]
conservaient, avec le droit de juridiction [illegible]
de la mosquée d'Omar, ancien temple [illegible]
dispositions plus fâcheuses encore pour [illegible]
de la conduite du prince d'Antioche, [illegible]
du sultan, et interdisait à tous les sujets [illegible]
s'il venait à être inquiété par les infidèles [illegible]
mettait la paix à Malec-Kamel[3]; mais [illegible]
cédées, autant qu'il serait en son pouvoir [illegible]
propres forces à le défendre [illegible]

Telles étaient les conditions [illegible]

[illegible]

[1] Lettre citée du patriarche [illegible]

[illegible]

[illegible] du royaume ainsi lui donner plus de [illegible]; 18 mars 1229.
[illegible] quelque pour dix années encore la [illegible]
[illegible] Bléamen, on dut à la liberté quelques
[illegible] Égyptiens depuis l'expédition de 1218 [illegible]
[illegible]
[illegible] dilèrent de la durée de ces travaux, voulut
[illegible] au moins en apparence, la compléter. Il [illegible]
[illegible] qu'il laisse dans la ville de Jaffa[1],
[illegible] il marcha rapidement vers Jérusalem, où
[illegible] troisième dimanche de carême, au
[illegible] Sépulcre avec les chevaliers et les prélats
[illegible] les prières de l'Église, par déférence, à cause
[illegible] excommunication dont il était atteint, au
[illegible] diadème d'or sur l'autel, la plaça ensuite
[illegible] de Jérusalem. Le grand maître Teutonique
[illegible] les circonstances, l'éloge du chef, l'entrée en
[illegible] pacifique conquête de l'empereur, exhor-
[illegible] les subsides nécessaires à la grande
[illegible] On désigna les chanoines, et des cheva-
[illegible] pour recevoir les offrandes. Au sortir de
[illegible] le jour, il donna un festin royal
[illegible] il alla pompeusement [illegible] les
[illegible] Mais, dès le lundi, de grand
[illegible] la garde de la ville aux habitants de
[illegible] [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] Il nomme le sire de Sidon bailli du royaume.
[illegible]

1229. table hostilité avec la population, [illegible]
la ville, se défiant surtout des Templiers, [illegible]
comme assiégé dans son palais. [illegible]
haute cour, pour déléguer les pouvoirs [illegible]
pays en son nom. Il nomma baile du [illegible]
Balian, sire de Sidon, neveu de Jean d'Ibelin [illegible]
ratrice. Balian était fils de Renaud de Sidon [illegible]
sire de Beyrouth. Le roi Jean de Brienne [illegible]
rite de Brienne, qu'il avait [illegible]
le chef de l'ambassade qui conduisit [illegible]
1225[2]. Sa haute parenté, son caractère [illegible]
fortune, lui donnaient une position [illegible]
et lui avaient depuis longtemps [illegible]
adjoignit Garnier l'Aleman, chevalier [illegible]
entré quelque temps après dans l'ordre [illegible]
connétable Eudes de Montbéliard [illegible]

1er Mai 1229. L'empereur avait fait [illegible]
Il quitte l'Orient. la garde [illegible]

[illegible]

CHAPITRE

1229—12

Barlas et ses amis deviennent bailes de Chypre. [illegible]
bardis. Ibelin bat les Impériaux sous Nicosie. [illegible]
Capitulation de Dieu-d'Amour. [illegible]
Les chevaliers veulent donner la régence à [illegible]
salem. Frédéric, réconcilié avec le pape, [illegible]
le roi de Chypre à éloigner Ibelin. Les L[illegible]
nomination du maréchal Richard Filangier [illegible]
des liges au maréchal. [illegible]
[illegible]
l'île. Barlas [illegible]
défense du château de Beyrouth. Il [illegible]
d'Acre. Il cherche à [illegible]
[illegible]

[illegible] de l'empereur en Chypre[1], ils étaient [illegible] d'Acre, afin d'établir d'une manière précise [illegible] l'étendue de leurs pouvoirs. Frédéric [illegible] et la régence du royaume de [illegible] d'argent, comme il eût baillé [illegible] d'un domaine. Les [illegible] être effectuées dans les mains de ses [illegible] Balian de Sidon et Garnier l'Aleman[2], [illegible] de la jouissance de la régence pour trois [illegible] laquelle le roi Henri devait être [illegible]. On doutait avec raison, malgré [illegible] minorité du roi pût être prolongée de dix [illegible] comme le voulaient les coutumes [illegible]

[illegible] pour le payement, les cinq barons, en [illegible] se trouvèrent conjointement substi[illegible] lieutenants légaux du roi et purent exercer [illegible] Chypre. Les châteaux forts, occupés [illegible] cependant sous leur [illegible] à compte de trois [illegible]

[illegible] obligation, [illegible]

1229.

devinrent bailes de Chypre.

Origine de la guerre des Lombards.

1228. le nom de *Lombards*[1], devenu, en Orient,
généralement désignés les partisans de
durant la longue guerre que Philippe de Navarre
ses *Gestes des Chypriotes*[2], chronique
XIIIe siècle, deux des historiens de l'île
dans le récit de ces événements

Barlas, maître de l'autorité qu'il avait
position tant qu'il n'occupait pas
préféré un accommodement avantageux
dès le retour d'Ibelin dans l'île, Philippe de
Chypre, où des affaires d'intérêt
ment sonder ses dispositions;
de leur côté, d'obtenir un
Navarre, d'un caractère ouvert et facile,
mais son fonds de loyauté
faible complaisant. On lui offrit
on propose d'augmenter ses fiefs
dire rien de blessant contre les
espèce de médiation. Quelque
donné plus de confiance,
exigeant de lui qu'il obligeât Ibelin à
naître lui-même ses intentions à leur

… même de l'assemblée, nonobstant le sauf-con- 1229.

… n'osant mettre à mort leur prisonnier, dont ils
… fournirent la caution nécessaire à sa
… envoyèrent clandestinement à son hôtel des émis-
… de le frapper. Heureusement Navarre, se dé-
… asile aux Hospitaliers de Saint-Jean. Il for-
… il parvint à y réunir environ cent cinquante
… du roi, et avertit le sire de Beyrouth de ce
… ces précautions défensives comme une
… cependant de forcer la maison de
… ecclésiastiques, et se bornèrent à pro-
… liges qui n'étaient pas avec eux en Chypre[2].

… eux-mêmes depuis le départ de l'em- 23 juin 1229.
… pour rentrer dans l'île. Ils avaient Ibelin bat les Lombards sous Nicosie.
… du gouvernement, et ses exactions
… et de la réaction la plus légitime
… à défendre leurs pro-
… tuteurs. Les nouvelles
… départ. Méfiant
… les plus sérieuses, Navarre avait
… Beyrouth, son seigneur direct[3],
… arrivé à Nicosie. Il racontait
… l'altercation qu'il

23 juin 1229. vice de Dieu, où ils étaient engagés, [illegible] rentrer en possession de leurs fiefs, et qu'il [illegible] cœur, si l'on avait à leur adresser quelques [illegible] diront pas à ses lettres, et, partant en, [illegible] la population, qu'ils avaient armée et réunie [illegible] mis aux premiers rangs, portant par-dessus [illegible] ou pointes doublées, armures qui les faisaient [illegible]

» La rencontre eut lieu en avant de [illegible] sur des terrains nouvellement labourés. [illegible] de beaucoup en forces, le corps des Ch[illegible] en déroute[3]. Navarre, sorti de la tour [illegible] contribua au succès. Les baiiles, [illegible] Beyrouth, avaient chargé vingt-cinq [illegible] taillons et de l'attaquer à l'improviste. Quand [illegible] se vit en présence de ce groupe d'[illegible] quelque projet sinistre, il courut [illegible] premiers cavaliers. Il fut lui-même [illegible] milieu d'un violent tourbillon de [illegible] s'abattit, il se retrouva [illegible] comme lui, en face de quinze [illegible] taille. Il se jeta avec [illegible] [illegible]

[illegible] Les bailes ne cherchèrent pas à couvrir Nicosie, 1229.
[illegible] forts du Nord, refuge ordinaire de la défense.

[illegible] imprenable, avait déjà reçu le roi et d'immenses [illegible] des bailes, Amaury Barlas, Amaury de Bethsan, [illegible]èrent avec le principal corps de troupes, le jour [illegible] Balian cerna aussitôt tous ses accès. Philippe [illegible] de Rivet dans Buffavent[1]. Anseau de Brie se [illegible] Gauvain de Chenichy était arrivé non sans [illegible] rapide de quinze lieues, durant laquelle ses [illegible] de leurs armes[2]. Le sire de Beyrouth s'établit [illegible] conservant des communications faciles avec les [illegible] dirigeant de là toutes les opérations de la guerre et [illegible] en [illegible]

Ibelin assiège les bailes dans les châteaux forts.

[illegible] des bailes, recevant irrégulièrement [illegible] songèrent les premiers à capituler. Ils [illegible] négociateur recherché de tous les partis, [illegible] convenu, les impériaux, n'ayant pas reçu [illegible] leurs portes aux Chypriotes. Le sire [illegible] l'assurance, paya l'arriéré de [illegible] et aussi, sur le continent[4].

[illegible] fut une opération plus laborieuse. 1229-1230.
[illegible] de Kantara au moyen d'une [illegible] le corps de la place ne céda pas [illegible] lui faisait défaut. Jean [illegible] rapproché [illegible]

Incidents divers.

1229-1230. eurent beau cacher sa mort, l'arbalétrier
et de fait on n'entendit plus parler de lui.
avoir quitté le commandement de Buffavent
peu de temps après enrôler des troupes
sion [2]. La défense de Kantara passa alors à
Philippe Génard, frère utérin de

On ne sait si la forteresse du Karpas
céder; mais l'attaque n'avança pas devant
contraient là les difficultés de défense
vait surmonter. Les Anglais de Richard
épuisé leurs forces contre ces hautes
gardiens ne cédaient qu'au temps et à la
succès de l'investissement. Beaucoup
étaient allés à la chasse dans les montagnes
que les fils du sire de Beyrouth
vaient à Nicosie. Leur père,
tulation de Cérines,
machine d'Anseau de Brie.
les palissades des Chypriotes
s'épuiser. Ibelin, informé
de ses trois fils, Balian,
pendant un mois et

1230. Capitulation de Dieu-d'Amour.

[illegible]

[illegible] qui suivit le combat, il eut assez de force pour [illegible]. Le lendemain il se fit porter sur un [illegible] où il venait quelquefois réciter ses improvisations, [illegible] par son nouveau chant, qu'il était encore [illegible][1].

Avril-Mai 1230.

[illegible] que le château fût prêt à céder. Jean d'Ibelin, [illegible] la position, pensait à envoyer Philippe de [illegible] assistance au pape ou au roi de France, quand [illegible] siége de dix mois[2], et réduits à manger leurs [illegible] par un chevalier de l'Hôpital, nommé Guil-[illegible]

Le roi Henri est rendu aux Chypriotes.

[illegible] craignait toujours que le roi son neveu ne [illegible] de l'empereur, et il mit pour première condi-[illegible] serait rendu aux Chypriotes. La con-[illegible] Henri demeura depuis au milieu de ses [illegible] de dures épreuves à traverser pour [illegible] Les chroniques ne parlant point, en [illegible], il est vraisemblable que la reine [illegible] ne se trouvait pas, par conséquent, pré-[illegible] le marquis Boniface III, son frère, [illegible] mariage avec le roi Henri.

[illegible] tous des liges qui étaient passés [illegible] plus porter les armes contre les [illegible], Berias, Bethsan et Giblet, [illegible] ni défiance, ni ressentiment, et [illegible] de Gauvain le Roux, qui [illegible]

[illegible] jamais [illegible]
l'empereur [illegible]

Barlas [illegible] de toute [illegible] ayant vu un jour, dans une séance de la [illegible] leurs regards de son [illegible] disposition subite, se mit au lit et [illegible] donner le baiser d'oubli à un moment [illegible] naient bien volontiers tous ses torts, [illegible] au monde ils n'iraient rendre visite [illegible] que les chevaliers désignaient le chef [illegible]

Barlas subissait sans se plaindre [illegible] l'espoir de prendre prochainement [illegible] de Saint-Hilarion; il avait toujours [illegible] sur les côtes par les [illegible] d'Italie, qui pouvait [illegible] forts en Chypre, et [illegible] Jean d'Antioche [illegible] d'estime, [illegible] [illegible]

[illegible] intelligence dans la haute cour[1]. Alix de Cham- 1229-1230
[illegible] d'Isabelle et d'Amaury Ier de Jérusalem, était auto-
[illegible]ment le pouvoir, en raison de l'absence, dont on
[illegible], du fils d'Isabelle de Brienne, son petit-neveu,
[illegible] et le représentant direct de la famille de
[illegible] deux des leurs notifier respectueusement
[illegible] que, si le roi Conrad ne venait avant un an
[illegible] plus voir en son père le régent du royaume,
[illegible] leur serment de fidélité. L'empereur ajourna
[illegible] avait peu à ce qui serait nécessaire[2]; vague
[illegible] qu'une espérance. Il se proposait, non
[illegible] de la coutume, mais de mieux assurer ses vo-
[illegible] les troupes qu'il avait en Syrie.

[illegible]

[illegible], déjà battue dans plusieurs ren- Fâcheuse situation de Jérusalem.
[illegible] de Frédéric que les [illegible]
[illegible] des assises, et leurs
[illegible] quelque fâcheuse que fût la situation
[illegible] des garanties de son traité avec le
[illegible] La garnison de Jérusalem, [illegible]
[illegible] avait rattaché par des fortifi-
[illegible] était réduite à sa propre défense,
[illegible] Malec-Kamel et son frère Malec-
[illegible] la paix, et
[illegible] les meurtres et
[illegible] par les prédi-
[illegible] depuis longtemps
[illegible]

1228. [illegible]

[illegible]

[illegible]

Frédéric, réconcilié avec le pape, envoie le maréchal Filangier en Orient.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Orient, [illegible]

[illegible]

ne voulait [illegible]

exigés cette pénible conquête. Il [illegible]

Mais il voulait relever son parti en Chypre [illegible]

titre de roi de Jérusalem et la [illegible]

restreinte qu'elle fût. Il n'admettait pas [illegible]

parlaient sans cesse les chevaliers, [illegible]

L'honneur du nom impérial exigeait [illegible]

sion définitive de la ville de Baruth [illegible]

tulation du Dieu d'Amour, avait [illegible]

amis étaient restées les mêmes; ils [illegible]

vasseurs, peu d'efforts lui [illegible]

mêmes avantages dans l'île de Chypre [illegible]

Frédéric prépara un corps de [illegible]

de fantassins, levés dans les [illegible]

Pouille. Il en confia le [illegible]

[illegible] à Richard Filangier [illegible]

[illegible]

[illegible] Chypre, à la pointe du Gavata, ou cap [illegible] pendant que le maréchal, resté à Brindes, sur- [illegible] 1230.
[illegible]

[illegible] d'Arco, prévenu des dispositions de l'em- [illegible] préparer à recommencer la guerre. Il enrôla [illegible] appela une partie de ses vaisseaux de Bey- [illegible] Chypre, où elles se réunirent à la chevalerie [illegible] le gros de l'armée à Limassol, sous le com- [illegible] seulement un faible détachement pour escorter [illegible] à Larnaca[1]. [illegible] et ses amis du Saint- [illegible] ce moment, dans les rangs chypriotes[2]. Ils [illegible] des chevaliers de la couronne en désaccord [illegible] des fiefs, afin de se séparer d'eux [illegible] maison, et de rejoindre les Impériaux, [illegible] fidèles aux devoirs des liges.
[illegible]

[illegible], quand trois ambassadeurs, partis [illegible] de l'empereur. L'un était l'évêque [illegible], les autres étaient deux chevaliers [illegible], et Aymon, [illegible] de [illegible] de Conrad. Ils [illegible] qui règlent les rapports [illegible] le roi Henri, comme homme [illegible] de Beyrouth, [illegible] de Frédéric[3]. Sans [illegible]
Il veut obliger le roi de Chypre à éloigner Ibelin.
[illegible]

1230. qui autorisaient la soumission [illegible]
seigneur immédiat [illegible]

Guillaume Vicomte, chevalier [illegible]
pelé et fieffé en Chypre, à cause [illegible]
à faire aux envoyés impériaux [illegible]
roi Henri et de la reine Alix, ainsi qu[illegible]
avant tout hommes liges du roi de Chypre [illegible]
daient dans son royaume, [illegible]
gneur, amitié et assistance, [illegible]
à la demande de l'empereur [illegible]
[illegible]

1231. Déçus dans cette première [illegible]
Les Lombards assiègent Beyrouth.
recourir à la force, [illegible]
putés, les chefs des [illegible]
Bérithe, dont ils comptaient [illegible]
que les chroniques chypriotes [illegible]
sait de surprendre la ville [illegible]
[illegible]

Irrégularité de la nomination de Richard Filangier comme baile impérial.
[illegible]

[illegible] notification. Il se montra cependant 1231.
[illegible] fait lire les lettres-patentes de sa charge,
[illegible] un discours où il parla des généreuses
[illegible] et le bon droit devaient désormais, sui-
[illegible] les États d'outre-mer; la paix et le bonheur
[illegible] du royaume de Jérusalem, riches et pauvres,
[illegible] impérial, qui agirait toujours, dans les affaires
[illegible] prud'hommes du pays [1].

[illegible] avec apparat et solennité, au nom de l'au-
[illegible] manquent leur effet. Beaucoup de chevaliers en
[illegible] le maréchal à la légalité par la soumission,
[illegible] tout autre parti, décidèrent les liges à se rési-
[illegible] de porter atteinte encore une fois
[illegible] la constitution et la garantie du royaume.
[illegible] ni de l'absence du roi Conrad, ni de la
[illegible] tous les feudataires acceptèrent
[illegible]
[illegible] les choses en cet état; car les
[illegible] peut-être, repousser les impé-
[illegible] que de l'empereur, mécon-
[illegible] d'installation. Les prud'hommes et
[illegible] bourgeois
[illegible] de concorde et d'équité, il fit
[illegible] par un prompt exemple,
[illegible]

Remontrances des liges au maréchal.

[illegible]

1231. Les anciennes chroniques d'Orient [illegible] leur langage met en évidence l'org[illegible] tions des royaumes d'outre-mer, [illegible] baile impérial que « le royaume de [illegible] « d'autres États, conquis par un chef [illegible] « son sort, mais bien par une [illegible] « sous la conduite de Dieu même. » [illegible] cité, on avait d'abord élu un roi, puis [illegible] autant dans l'intérêt du seigneur-roi [illegible] et qu'on avait fait jurer au seigneur [illegible] les rois et l'empereur lui-même [illegible] le sire de Sidon, « Or une des [illegible] « peut saisir ou dessaisir un [illegible] « cour. Vous, cependant, [illegible] « tant pourtant au nom de l'empereur [illegible] « et garde de l'héritier royal, [illegible] « nous ; vous avez pris la ville de [illegible] [illegible]

[illegible]

[illegible] troupes du maréchal s'étaient concentrées sur 1231.
[illegible], en abandonnant à peu près tout le reste
[illegible] encore, au nom de l'empereur, le
[illegible] Dans la ville d'Acre, restée forcément la ca-
[illegible] puissance impériale n'avait d'autre repré-
[illegible], dépouillé de tout caractère public depuis l'ar-
[illegible] d'autre force pour l'appuyer que la flottille
[illegible] par le maréchal en hivernage à Saint-Jean
[illegible] dans la ville d'autorité souveraine. La
[illegible] avoir rompu tous rapports avec Filangier,
[illegible], le connétable Eudes de Montbéliard et le
[illegible] du Temple et de l'Hôpital se tenaient
[illegible] vouloir participer à aucun acte agressif
[illegible] Siége. Les communes marchandes des
[illegible] : les Provençaux et les Génois,
[illegible], toujours favorables à la cause im-
[illegible] une réserve prudente entre les
[illegible] formait une espèce de république
[illegible] les chefs ou magistrats, qui
[illegible] pour maintenir l'ordre général,
[illegible] et malgré l'effervescence qui
[illegible] de la paix.
[illegible]
[illegible] Chypres veillant aux be-
[illegible] ligne; modérés
[illegible]

La confrérie de Saint-André devient un centre de résistance pour les habitants de Saint-Jean d'Acre.

1231. tuelle. On donna [illegible] confrérie et de sa force. On était déjà [illegible] torité au maréchal. Tout faisait [illegible] plus à lui adresser d'humbles [illegible] décidés à agir plus efficacement, [illegible]

[illegible]

Ibelin détermine les Chypriotes à passer en Syrie.

La grande cour de Chypre fut [illegible] sur le parti à prendre. Ibelin [illegible] surtout de lui, de sa conduite [illegible] gneurie. Il exposa franchement les [illegible] royaume de Chypre, en [illegible] l'empereur manquait à ses obligations [illegible] en Syrie comme en Chypre, [illegible] jusqu'à mettre la main sur les fiefs des [illegible] les chevaliers étaient dégagés de [illegible] ils se trouvaient dans un cas de [illegible] les autorisait à délivrer le pays [illegible] au roi Henri, à qui seul était [illegible] s'il eût cédé aux premières [illegible] blement ses possessions, et [illegible] il avait voulu défendre [illegible] qu'on désignait et qui [illegible] arrêter l'ambition [illegible] Hugues, qui était de [illegible] duite lui avait attiré [illegible] de Frédéric, qui [illegible]

[illegible]

... Ibelin, en terminant son allocution, était tombé 1231.
... et suppliait le prince de venir avec tous les
... en Syrie, pour l'aider à sauver à tout prix le
... honneur de sa famille, l'un des boulevards de l'in-
...[1]. A ces mots, Henri jette ses bras autour du
... avec effusion. La cour entière s'était levée
... elle s'agenouilla spontanément en voyant Ibelin
... qu'avec lui. Les chevaliers, à l'ex-
... au silence, offrirent tous au roi, au mi-
... de se rendre sur le continent pour délivrer
...[2].

... nécessaires, et l'on employa l'hiver aux 1231-1232.
... fut pas d'accord sur l'époque du départ
... garder l'île pendant l'expédition. La mer
... chevaliers trouvèrent imprudent d'at-
... le printemps; tandis que Jean d'Ibelin
... en Syrie, afin d'entretenir les bonnes
... encourager les défenseurs de Bey-
... d'avis qu'on laissât dans l'île une
... avec autorité au nom du
... lieutenant du royaume. Il
... commandant de Chypre ne pourrait
... la victoire aux royalistes
... Les partisans

Dispositions arrêtées pour la défense et le gouvernement de l'île.

Février 1232.

rattachées quelques fonctions de
chevalier de mérite, qui manqua cependant
voyance et de résolution.

Barlas abandonne les Chypriotes dès leur débarquement en Syrie.

Après avoir longtemps attendu un
s'embarquèrent à Famagouste avec
25 février 1232. On jeta l'ancre au nord de
trodi, auprès d'un lieu que les Francs
Connétable[*]. A peine débarqués,
vingts, abandonnèrent secrètement
la ville de Tripoli, dont ils étaient
vaux, ni leurs armes, et cherchèrent
et légitimé par un simple
suzeraineté, prétendant être
l'empereur Frédéric, leur
mineur, vain prétexte qui ne
avant tout à servir le roi de Chypre
maréchal Filangier
Beyrouth[*].

[illegible] de Beyrouth, et s'établit du côté de la rivière, dans [illegible] la ville et le château. La garnison répondit à ses [illegible] par des feux de joie. Philippe de Navarre composa [illegible] chant de guerre, dont le refrain, revenant en cadence à la [illegible] terminait par ces mots : « Que Dieu nous donne la [illegible] Beyrouth, de reconquérir notre bien et notre honneur [1]. » 1232.

[illegible]

[illegible] pas de troupes suffisantes pour cerner la ville et [illegible]. Ils étaient mal installés, parce qu'ils avaient [illegible] d'une tourmente, dans le port de Batroun [2]; les [illegible] chevaux, sans orge, étaient réduits à manger les [illegible]. A force de résolution et d'industrie, Ibelin par[illegible] si bonne contenance, que les Impériaux, bien [illegible] nombre, n'osèrent l'attaquer. Il se rapprochait en [illegible] du château, et cherchait toujours à faire pénétrer [illegible] le fort. C'était le plus pressant besoin; les vivres [illegible] défaut à ses hommes. Pour sauver le château, [illegible] quelques renforts [4]. Ibelin voulut qu'un de ses fils, [illegible] même que l'on croit avoir été quelque temps [illegible] et Jaffa [5], allât avec cent nouveaux chevaliers [illegible] compagnons. Il fallut user de violence pour éloigner [illegible] l'accompagner. Un bonheur inespéré conduisit [illegible] à travers les galères ennemies, jusqu'à [illegible] même du port [6]. Des feux, et, peu [illegible] dans laquelle on détruisit les travaux du [illegible] la défense du château était pour long-

Ibelin assure la défense du château de Beyrouth.

[illegible]

[illegible] de la ville, Ibelin ne pouvait tenter cette [illegible] des secours. Dès son débarquement, il [illegible] Saint-Jean d'Acre et à ses deux [illegible] demander surtout un corps [illegible]

Il demande des secours aux chevaliers de Syrie.

[illegible]

1232. tous ses pairs du royaume de Jérusalem,
le maréchal, au nom de la solidarité féodale.
réunie chez le sire de Sidon, fut partagée entre
liers, entrés dans l'association de Saint-André
moyens de défense et amener, s'il était possible,
la haute cour, ne crurent pas pouvoir
quence et une faiblesse : une inconséquence,
bourgeois les constituait déjà en état de
faiblesse, car Richard Filangier, ayant
ment violé la coutume en se faisant
Beyrouth, sa conduite autorisait tout,
armes la communauté des ligues et
sèrent d'autres feudataires, parmi lesquels
phas, Baudouin de Bonvoisin, Geoffroy
gneurs marquants, qui se mirent en
deux cents fantassins. Ils repoussèrent
bards sortis de Tyr, et vinrent joindre
Beyrouth[2].

Le sire de Sidon hésitait entre
son inclination politique vers l'
béliard, que Frédéric avait ménagé
dans les mains du maréchal, n'était
et l'autre auraient voulu
Secondés par les grands maîtres
routh; mais ils reconnurent
convaincus tous deux de leur
succès[3].

Ibelin cherche à entraîner le prince d'Antioche dans son parti.

Jean d'Ibelin, ne pouvant
le camp pour revenir
d'Acre juger par lui-même
les dangers de l'
d'entraîner dans son parti

[illegible] son concours. Il fit reprendre, à cette occa- 1232.
[illegible] autrefois par Guillaume Vicomte, alors sujet
[illegible] marier la sœur du roi Henri, Isabelle, avec le fils cadet
[illegible] appelait le prince Henri[1]. Des liens de famille unis-
[illegible] Lusignan. On se rappelle que l'héritier pré-
[illegible] Boémond, comme son père, et frère aîné du
[illegible] épousé la mère du roi de Chypre, Alix de
[illegible] inconstante de cette princesse empêchait d'es-
[illegible] de son intervention. D'ailleurs l'Église, après
[illegible] séparation volontaire des deux époux, qu'elle
[illegible] parents, avait prononcé la nullité de leur union
[illegible] Isabelle de Lusignan se fût réalisé quand Guil-
[illegible] d'abord, la reine Alix, sa mère, se fût trouvée
[illegible] du prince Henri.

[illegible] beaucoup de prix à conclure la nouvelle
[illegible] de l'espérer. Boémond IV, après avoir
[illegible] qu'il était venu joindre en Chypre, avait
[illegible] vis-à-vis des Impériaux pour défendre
[illegible] l'avait personnellement exclu du traité de
[illegible] sultan d'Égypte[2]. Jean d'Ibelin chargea Phi-
[illegible] d'aller à Tripoli, en leur adjoignant
[illegible] du prince Henri une riche dotation territo-
[illegible] père, en agréant pour lui la main d'Isa-
[illegible] Mais Boémond resta dans une
[illegible] il dit avoir reçu des lettres
[illegible] de prendre parti contre lui. On
[illegible] les messagers chypriotes sur leur
[illegible] grâces de l'empereur par
[illegible]

1232. environs de Tripoli et passa plus tard en Chypre [illegible]
au moment où son père se rendait aussi dans l'île [illegible]
périaux[1]. [illegible]

Origine de la seconde maison des Lusignan de Chypre.

Le mariage d'Henri d'Antioche, frère de [illegible]
Lusignan se conclut cependant vers cette époque, [illegible]
quer, car de cette union naquirent deux enfants, [illegible]
tous deux ont laissé de grands souvenirs dans l'[illegible]
Hugues, après avoir contribué, comme régent de Chypre, [illegible]
Jean d'Acre contre Bondocdar, sultan d'Égypte, [illegible]
cosie en 1267, à la mort du roi Hugues II de [illegible]
cousin, dernier héritier direct des fondateurs [illegible]
sous le nom de Hugues III, la seconde maison [illegible]
nant dans l'héritage maternel le nom de [illegible]
conservé de préférence à celui d'Antioche[2]. [illegible]
Jean de Montfort, sire de Tyr et de Toron, [illegible]
seigneur de Castres en Albigeois[3]. Restée [illegible]
d'Antioche-Lusignan défendit habilement, [illegible]
pauté de Tyr, qu'épargna Kélaoun durant [illegible]

Avril 1232.

Ibelin quitte Beyrouth et vient à Acre, où la population se prononce en sa faveur.

Jean d'Ibelin, en quittant Beyrouth, [illegible]
roi et l'armée dans cette ville, et [illegible]
Ansean de Brie[4]. Il prit seulement un [illegible]
Saint-Jean d'Acre, après avoir [illegible]
trompé sur l'effet de sa présence [illegible]
revinrent aux plus [illegible]
lies dans la grande église de la ville [illegible]
d'adhésion à la confrérie de [illegible]

[illegible]

... qui furent prises, à l'exception d'une ... jusqu'à Tyr[1]. — Avril 1232.

... impérial était complétement détruite ... indépendante. La confrérie de Saint-André ... Sans négliger l'objet pieux de sa première ... politique. Les chevaliers et les bour- ... mutuelle défense, organisèrent, dans son ... commune, telle qu'il en existait en Europe ... d'outre-mer n'avaient eu rien ... de marchands européens, désignés en ... n'exerçaient qu'une partie des attributions ... du droit de prononcer la justice entre leurs ... cours royales[2]; mais elles ne pouvaient ... A soi seul appartenait le soin de veiller ... La confrérie de Saint-André usa ... et municipal; elle régla et surveilla la ... pour l'administration civile et des ... des hommes d'armes. Elle établit une ... et les bourgeois se réunissaient pour ...[3].

La confrérie de Saint-André s'organise en commune.

... chypriotes affermit le mouvement ... du concours de la population et de l'al- ... vénitiens, voulut tenter une grande ... à Beyrouth[4]. Le maréchal se ... son arrivée les événements de ... était son quartier général, sérieuse- ... de brûler tous les engins du ... plus vite avec ses hommes et ... changés les projets d'Ibelin. Il

Ibelin menace Tyr et établit l'armée chypriote à Casal-Imbert.

12. s'arrêta à trois où quatre heures de marche
en un lieu appelé, dans le langage des Francs,
dire le village d'Imbert, où Anseau de Brie campa
Chypre. Ibelin ramena le corps des chevaliers
pour n'avoir rien à regretter, il consentit à
demandait le patriarche d'Antioche

Ce prélat, nommé Albert, ancien évêque
Siége les fonctions de légat apostolique en Syrie
de Gérold contre l'empereur ne
vouement à Frédéric de l'ancien
Orientaux, et les chroniqueurs chypriotes
A les en croire, le patriarche d'Antioche
cuper le sire de Beyrouth de suppliants
assaillir son armée. Rien ne justifie
imaginées après coup pour expliquer
roi. Les efforts du patriarche étaient
réelle. Peu de temps après, il fut
tenter avec les grands maîtres
périaux[3]. « En admettant que
« des gens d'outremer, disait le pape
« Conrad, jeune enfant de quatre
« rusalem? Et d'ailleurs le Saint-Siége

[illegible] on l'a vu, séparé du roi et de l'armée chypriote [illegible] sur la vigilance d'Anseau de Brie. Le jeune com- [illegible] par une dure leçon, que la valeur la plus brillante [illegible] les fautes de la témérité et de la négligence. Il affec- [illegible] il dédaignait la discipline et les plus simples [illegible] ceux qui blâmaient la dispersion de ses canton- [illegible] que les Lombards, n'ayant pas osé affronter les Chy- [illegible] quand ils en étaient seulement à six traits d'arc, ne [illegible] les six grandes lieues qui les en séparaient aujour- [illegible] route de Tyr, et il établissait un guet du côté [illegible] aucun danger.

Mai 1232. Défaite des Chypriotes à Casal-Imbert.

[illegible] et inutile était d'ailleurs un digne jeune [illegible] grand jurisconsulte, qui fit en cette occasion un [illegible] Jean d'Ibelin, comme son oncle, le sire [illegible] comte de Jaffa et d'Ascalon. On reconnaît à [illegible] de Jérusalem, ouvrage qui a plus con- [illegible] d'Ibelin que tous les événements, depuis si [illegible] l'histoire. Jean n'avait alors que dix- [illegible] deux ans.

[illegible] des Chypriotes, le maréchal Filangier [illegible] Le 2 mai, à l'entrée de la nuit, il [illegible] qui prend la route de terre, et se fait [illegible] de vingt-deux galères chargées de [illegible] Casal-Imbert, et tombe sur le camp des [illegible] la première fois aux armes. [illegible] Les Chypriotes, quoique [illegible] Anseau de Brie, [illegible]

12. Brie et l'ignorance où étaient les Lombards [illegible]
ils avaient affaire prolongèrent l'action tant que [illegible]
du jour, le maréchal fit débarquer les hommes [illegible]
enveloppés de tous côtés par un ennemi supérieur [illegible]
vers Saint-Jean d'Acre, abandonnant leurs [illegible]
nombre de combattants se jetèrent en désespoir [illegible]
vouloir se rendre[1]. [illegible]

sauvé. Au premier bruit de l'arrivée des Impériaux [illegible]
garde du roi en qualité de gouverneur, avait [illegible]
à cheval et l'avait confié à des hommes sûrs [illegible]
Saint-Jean d'Acre. Ce seigneur était Jean [illegible]
Syrie établie déjà en Chypre, et restée, jusqu'à [illegible]
dans les hautes charges. Le roi parti, Babin [illegible]
horriblement blessé au visage et fait prisonnier [illegible]

Cependant Jean d'Ibelin, rentré à Saint-Jean [illegible]
férences avec le patriarche d'Antioche, et [illegible]
riaux, accourait au galop avec Jean de [illegible]
connétable Eudes de Montbéliard, Balian de [illegible]
valiers de Jérusalem[2], inquiets des projets [illegible]
bientôt l'escorte du roi; Ibelin rendit grâces [illegible]
Peu après, un des gens de sa maison, [illegible]
route. Troublé par la douleur, il lui [illegible]
nouvelle de la mort de trois de ses fils [illegible]
ne pas entendre et poussait plus vivement [illegible]
« répétait le vieux serviteur en le [illegible]
« fants ont été tous tués. » — [illegible]
« de Beyrouth, c'est ainsi que doit [illegible]
« neur est en danger [illegible]

Il arriva à temps à [illegible]
la tour, mais tout le reste [illegible]
chevaux, les équipements [illegible]
dans la plaine jusqu'au défilé de [illegible]
[illegible]

[illegible]

[illegible] Ras-el-Mecherfé[1], et revint en bon ordre à Saint-Jean [illegible] Mai 1232.

Ibelin réorganise l'armée chypriote. Majorité du roi.

[illegible] ngier, dès sa rentrée à Tyr, où l'on partagea le butin, fit [illegible] la compagnie des chevaliers chypriotes avec un corps [illegible] l'île de Chypre[3]. Il se préparait à passer au besoin [illegible] parût en état de se suffire à lui-même et l'armée du [illegible]

[illegible] dans l'abattement le plus complet. Quelques ja- [illegible] seigneur de Beyrouth de leur défaite de Casal-Im- [illegible] regretter d'être venus faire la guerre pour lui sur le [illegible] plaient s'il n'y aurait pas moyen de s'entendre avec [illegible] une bonne fois de la paix à l'insu d'Ibelin. Le roi [illegible], le jour même de la malheureuse affaire de [illegible] accompli sa quinzième année[4]. On avait inauguré [illegible] et laissé en réalité au sire de Beyrouth toute la [illegible] Mais le roi n'en était pas moins de droit et de [illegible] validement exercer le pouvoir royal, et, comme [illegible] de décision personnelle[5], les mécontents espé- [illegible] s'ils pouvaient lui faire reconnaître les [illegible]

[illegible] le nouveau danger qui menaçait son [illegible] et les hommes nécessaires pour reconsti- [illegible] des siens et au loyal concours du jeune [illegible] villages à l'Hôpital, au prix de quinze [illegible] d'Ibelin de Jaffa lui remit pa- [illegible] village faite au Temple. Avec ces [illegible] Chypriotes qui avaient le [illegible] ceux qui en manquaient [illegible]

Mai 1232.

et enrôla de nouveaux hommes d'armes [1]; il [illegible] rangs de la noblesse, en conseillant le roi de s'attacher [illegible] sieurs chevaliers du royaume de Jérusalem et plusieurs [illegible] on accorda des fiefs dans l'île [2].

Tout ainsi réformé par son intelligente activité, il [illegible] de poursuivre les Impériaux en Chypre. L'armée [illegible] Jean d'Acre. Il n'amenait que des Chypriotes [illegible] rôlés sur les revenus de l'île. A en croire les ch[illegible] sés à affaiblir ici les chiffres, toute cette armée [illegible] deux cent vingt-cinq chevaliers complètement [illegible] possaient des [illegible] impériales [illegible] génois, qu'accompagnait l'un des consuls de [illegible] Orto [4]. Il y avait en outre, dans la flottille qui [illegible] équipements, quelques navires appartenant à [illegible] dont [illegible] qu'on appelait *Poulains*, auxquels [illegible] des fiefs, en exigeant d'eux le service [illegible] [illegible]

Les Impériaux envahissent de nouveau l'île de Chypre.

Barlas et le premier [illegible] impériaux [illegible] au départ [illegible] Hernoul de Gibelet [illegible] ments aux châtelains de [illegible] Dieu d'Amour [illegible] position unique et l'habileté de son capitaine [illegible]

[illegible] dut son salut au courage de la femme de Balian [illegible] Montbéliard, fille de l'ancien régent de Chypre sous [illegible] retirée dans la maison de l'Hôpital, dès l'arrivée des [illegible] maître de Nicosie, elle sortit de son refuge sous [illegible] se rendit à Buffavent, où commandait un vieux [illegible] Gérard de Conches. Elle détermina le châtelain [illegible] des vivres; elle recruta des hommes dans la [illegible] la défense, que ni les troupes d'Amaury Barlas, [illegible] l'île en apprenant les apprêts des Chy- [illegible] ne voulurent entreprendre le siége du château. [illegible] de Buffavent, l'île entière obéit bientôt au [illegible] grande quantité d'approvisionnements dans le [illegible] de place de réserve; il envoya une partie de [illegible] et vint s'établir avec son armée à Fama- [illegible] Ibelin. Mai-Juin 1232.

[illegible] à Saint-Jean d'Acre, le trentième jour de [illegible] donné rendez-vous à ses deux enfants, [illegible] de Chypre, à la pointe de la Gâte ou [illegible] vaste promontoire qui s'avance entre les [illegible] sur lequel paraît avoir été le port de [illegible] Ptolémée Lagus. Balian d'Ibelin, de- [illegible] devait conduire en Chypre quelques sou- [illegible] l'arrivée de la garnison de Beyrouth, [illegible] Ibelin, informé de la [illegible] impatient de joindre [illegible] Ibelin poursuit les Impériaux en Chypre.

[illegible] 1232. atterrit à un îlot vers le sud de la ville, et fit [illegible]
gré la vive résistance de l'ennemi, un passage [illegible]
le rivage, quand les eaux sont basses. Tout sembl[illegible]
pour le lendemain, au moment où les Chypriotes [illegible]
Il n'en fut rien. Quelques hommes de la flotte, [illegible]
nétré sur des barques au milieu du port, s'avan[illegible]
trouver d'empêchement, et entrèrent dans la [illegible]
Henri l' Filangier, persuadé qu'Ibelin avait opéré [illegible]
voulant pas engager le combat, se retira [illegible]
tant le feu à ses navires. L'armée royale occupa [illegible]
sans coup férir. La tour de la marine, où était [illegible]
pitula immédiatement; Kantara, le château [illegible]
ligne des Impériaux, et subordonné d'ordinaire [illegible]
de Famagouste, ne put résister. Philippe de N[illegible]
priotes qui s'y trouvaient à venir, au nom [illegible]
sion au roi[1].

10 juin 1232.

Origine des consulats et des privilèges génois en Chypre.

Avant de se séparer des capitaines génois [illegible]
Chypre les avantages qu'il avait accordés [illegible]
leur pays, ses plus fidèles [illegible]
Chypre n'était encore qu'une des stations [illegible]
l'Europe avec la Syrie. [illegible]

[illegible] de Syrie et des seigneurs de la haute cour, constitua Juin 1232.
[illegible] dans le royaume de Chypre, et lui donna les moyens
[illegible] commerce sur tous les points de l'île, en correspondant
[illegible]. On accorda aux sujets et aux protégés de la répu-
[illegible] juger par leurs propres consuls, résidant en Chypre,
[illegible] Gênes, toutes leurs affaires commerciales et civiles. Les
[illegible], à l'exception de quelques cas extrêmes, comme
[illegible] le vol, réservés à la justice du pays, et jugés par
[illegible] appartinrent aux consuls nommés par la république [2].
[illegible] de toute espèce de taxe de douanes et de navi-
[illegible] marchandises, tant à l'entrée qu'à la sortie de l'île [3]. On
[illegible] des terrains, pour établir leurs entrepôts et leurs
[illegible] grandes villes du royaume, Nicosie, Famagouste,
[illegible] y ajouta enfin un village en toute propriété, et le
[illegible] particulier, précaution destinée à prévenir des con-
[illegible] étrangers et avec les gens du pays, pour qui l'usage
[illegible] habituelle nécessité [4].
[illegible] développèrent sur quelques points les avantages ac-
[illegible]. Mais le privilége du roi Henri fut toujours
[illegible] la république avec les rois de Chypre, comme
[illegible] l'origine de la position exceptionnellement fa-
[illegible] longtemps dans le royaume. Nul ne pouvait
[illegible] précisément l'occasion de la perte de
[illegible] de Chypre.

[illegible]

[illegible] les ruines de la nouvelle Salamine, Marche de Filangier dans l'intérieur de l'île.
[illegible] Nicosie. Son passage à travers la
[illegible] et de ruines. Il incendia les
[illegible] gouverneur habituel de l'île; il
[illegible] compagnie, qui alla briser
[illegible]

Juin 1232. niques, on voyait bien le peu d'espoir qu'[illegible] mais paisibles souverains de l'île. [illegible]

Filangier ne s'arrêta pas longtemps à Nicosie [illegible] vancé par Ibelin vers son port de refuge [illegible] derrière lui des magasins de vivres [illegible] trée du défilé profond qui conduit de Nicosie [illegible] du Saint-Hilarion, pour en interdire le passage [illegible]

Le sire de Beyrouth et le roi Henri [illegible] la capitale. Étonné de trouver des [illegible] n'y laissa pas séjourner l'armée, [illegible] même de leur arrivée, le lundi 14 juin [illegible] soir, à une demi-heure au nord de Nicosie [illegible] redoublant de surveillance. Il n'était plus [illegible] petites lieues. [illegible]

15 juin 1232.

Dispositions de la bataille d'Agridi.

Du point où se trouvaient les Chypriotes [illegible] bards, la plaine de Nicosie, qui [illegible] s'étend encore pendant une heure [illegible] à peu, et forme la base de la chaîne [illegible] la mer de Caramanie, depuis [illegible] de Dikomo et d'Agridi, plus [illegible] de la gorge qui [illegible] du village d'Agridi, [illegible] vallée, pour conduire au château [illegible]

En comprenant tout ce qu'il avait [illegible] cavaliers de Tripoli et d'Arménie [illegible] d'après l'évaluation de [illegible] Dans la cavalerie royale [illegible] chevaliers, [illegible] à porter leurs [illegible] pas en présence [illegible] deux partis, mais [illegible] gens à pied qui [illegible]

1 [illegible]

2 [illegible]

... cinq semaines, jour pour jour, après l'affaire de 15 juin 1232.
... sa petite armée en quatre corps de bataille,
... il se mit en marche vers la gorge. Il s'agissait, avant
... qui n'avait plus que deux ou trois jours de
... s'emparer du village d'Agridi, d'où l'on pouvait
... quelques fantassins au pied du Saint-Hila-
... impériaux descendraient de leurs positions pour
... que le combat s'engagerait alors.

... de l'armée chypriote sous le commandement
... Hugues d'Ibelin, et d'Anseau de Brie; il confia la se-
... Hugues; la troisième, à Jean de Césarée, leur
... une partie de la chevalerie de Syrie, et qui mé-
... aux premiers rangs. Lui-même resta à l'ar-
... des impériaux, le premier corps était com-
... de Manupello, des comtes de Loreta; dans
... par le comte Bérard ou Bérard de Manu-
... le maréchal Richard Filangier; Amaury
... de Bethsan, et les autres transfuges chy-
...
... Balian d'Ibelin, l'aîné des fils du sire
... corps de cavalerie. Mais, depuis qu'il
... avoir épousé Échive de Montbéliard,
... sa parente [1], son père le tenait éloigné des
... voyait même avec peine ses chevaliers en-
... du départ des Trahona, Balian
... Dieu ne plaise, lui dit le sire
... de sa grâce aient à la tête de nos
...

15 juin 1232. parence ; mais, quand l'attention de ses [illegible]
commandement, il s'échappa ; il donna à [illegible]
vant-garde, les conseils de son expérience, [illegible]
joindre cinq de ses compagnons d'armes, [illegible]
Raymond de Flassou, ses vassaux [1]. Il les [illegible]
rochers et les taillis de myrte se placer, à un [illegible]
s'engager nécessairement les Impériaux, [illegible]
priotes vers Agridi. Quelques hommes [illegible]
étroit et pierreux, arrêter l'ennemi et [illegible]
rations.

Le maréchal, voyant que le plan de l'armée [illegible]
Dieu-d'Amour, avait rappelé ses détachements [illegible]
solu d'attaquer Ibelin avant qu'il ne parvînt à [illegible]
corps, en sortant du passage, s'avança [illegible]
et l'armée royale, en escarmouchant [illegible]
échelles [2]. Ibelin avait défendu de répondre à [illegible]
cher toujours en avant, en bon ordre, vers [illegible]
dépassa ainsi toute l'armée chypriote, [illegible]
de ses rangs. Rien n'annonçant alors que l'[illegible]
colonnes, il craignit de se jeter [illegible]
féra descendre encore dans la plaine, [illegible]
d'avoir reçu les nouveaux ordres. Les [illegible]
et d'anxiété.

Victoire des Chypriotes. On ne comprenait pas qu'un si long [illegible]
Impériaux de leur corps de bataille. [illegible]
dans le village d'Agridi [3], quand on [illegible]
chevaliers aux prises avec l'[illegible]
Impériaux débouchèrent enfin [illegible]
chypriote ; Baudouin d'Ibelin [illegible]
échelle et reprit le dessus. [illegible]
un grand parti de leurs [illegible]
laient aux escadrons, [illegible]

[1] [illegible]

[illegible] démontés, qu'ils faisaient prisonniers ou déca- 15 juin 1232.
[illegible]

[illegible] le comte Bérard de Manupello, chef du second corps [illegible] Brie, heureux de se retrouver au milieu d'un grand [illegible] ce qui l'entourait par son haut cheval et sa belle [illegible] à porter des coups décisifs. Apercevant de loin [illegible] à lui, le prend par son casque, le désarçonne et le [illegible] mort! Des piétons, revenant en ce moment d'Agridi, [illegible], se précipitèrent sur le comte gêné par son ar- [illegible] la tête. Dix-sept chevaliers impériaux, qui avaient [illegible] leur chef à remonter à cheval, eurent le même [illegible] de Brie, répété par les sergents d'armes, vola de [illegible] l'armée du roi, qu'il excita comme l'annonce d'un [illegible] furent troublés. La nouvelle manœuvre des hommes [illegible] premier corps, dont ils n'eurent plus de nouvelles [illegible] de les déconcerter. Quand le maréchal Filangier [illegible] le découragement et le désordre avaient gagné les [illegible] compagnies. Après quelques nouveaux efforts, [illegible] les points, et se précipitèrent confusément [illegible], livrant leur camp et les défilés de Saint- [illegible]

Faiblesse numérique des armées en présence.

[illegible], où il est souvent question de morts, de [illegible] un chiffre de victimes assez élevé. [illegible] de la gravité de l'affaire, dit que [illegible] désignation elle comprend ici tous les [illegible] et au moins quarante prison- [illegible] on avait vu la perte de quatre- [illegible] et un [illegible] de cent che- [illegible]

Juin 1232.

peu près de la même façon, le Toscan cria, pour [illegible]
de ralliement chypriote, qui était *vaillance*, en [illegible]
prit pour un Lombard impérialiste, et on le [illegible]

Poursuite et destruction des corps impériaux.

Balian d'Ibelin put revendiquer une grande part [illegible]
car son heureuse diversion avait coupé l'armée [illegible]
son plan d'attaque. Si le comte Gautier de [illegible]
de tourner les Chypriotes, et de se jeter sur [illegible]
dans la plaine est inexplicable. Le retard que [illegible]
périaux à sortir de la gorge lui fit [illegible]
nemi ou à une retraite soudaine du maréchal [illegible]
à pourvoir de son côté à sa sécurité. Il marcha [illegible]
vingt lieues, et vint demander refuge aux [illegible]
du Karpas[2]. Il en fut mal accueilli. Les Impériaux [illegible]
n'avaient rien respecté. Ils avaient [illegible]
l'Hôpital des femmes et des enfants [illegible]
blessés de ces outrages, [illegible]
d'Ibelin le jeune, envoyé à sa poursuite [illegible]
dans les fossés du château. Il [illegible]
et [illegible] prisonnier avec lui [illegible]
nommé gouverneur de Nicosie[3]. [illegible]

Les Impériaux restés au siége de Dieu-d'Amour [illegible]

[illegible]

Juin 1232.

[illegible] les captifs[1]. Il leur fit grâce de la vie, quoique [illegible] de leur couper le pied ou le poing[2], peine atroce, [illegible] des assises contre les bourgeois[3].

Siége de Cérines.

[illegible] battus et dispersés, les garnisons de Famagouste et [illegible] il restait à faire le siége de Cérines. La résistance des [illegible] position ne gênait plus en rien l'autorité du [illegible] royaume; et l'issue de la guerre n'était plus dou[illegible] demandait cependant à ne pas être négligée. Tout an[illegible] du temps et des travaux considérables. Sans être [illegible] que Dieu-d'Amour et Kantara, sans avoir le déve[illegible] Cérines est très-favorable à la défense par son [illegible] de Caramanie, et le grand château qui protége [illegible] La ville ou le bourg était alors entouré de [illegible] à son importance. Le maréchal comp[illegible] Il l'avait déjà amplement approvisionné et y [illegible] de Paphos[4]. Il mit dans la ville une compagnie [illegible] par Gautier d'Aquaviva, gentilhomme [illegible] ou arbalétriers, des ingénieurs et [illegible] le commandement supérieur à Philippe [illegible] Guenin de Chenichy, et passa sur le con[illegible][5].

Le maréchal Filangier et Amaury Barlas se rendent auprès de l'empereur.

[illegible] inutilement parcouru la Cilicie et [illegible] la première fois que les Arméniens [illegible] la souveraineté de l'empereur [illegible] lieutenants les [illegible] alors pour se rendre [illegible] Amaury de Bethsan [illegible]

1232. blet, le troisième des bailes, se retira à Tyr, auprès [illegible] trop de séjourner à Saint-Jean d'Acre[1]. En Chypre [illegible] redouter encore la vengeance d'ennemis person[illegible] féodales.

La haute cour condamne Barlas et ses adhérents.

La conduite des chevaliers qui, sous prétexte d[illegible] violé leurs premiers devoirs vis-à-vis du roi et de [illegible] méritait une condamnation éclatante. Jusqu'à la [illegible] d'Amour, en 1230, la présence du roi Henri au [illegible] qu'elle fût forcée ou volontaire, excusait l'éloigne[illegible] partisans. La fidélité à la personne du roi, le dévou[illegible] suzerain, pouvaient, à certains égards, dissimuler [illegible] ou des ambitions particulières. Mais, depuis que le [illegible] sujets et qu'il était devenu majeur, les Chypriotes [illegible] du baile impérial n'étaient plus que des rebelles [illegible] tant les armes contre leur souverain immédiat. [illegible] cisément le cas présent, autorisaient à [illegible] à l'exception de la peine de mort, qu'on [illegible] mais, contre les feudataires convaincus d'[illegible] du seigneur.

La haute cour, saisie des plaintes du roi, [illegible] fut unanime à frapper les coupables. On les [illegible] les dépouilla de leurs fiefs, on mit leurs [illegible] sentence atteignit d'abord Amaury Barlas, [illegible] blet, qui avaient déterminé le départ [illegible] débarquement de l'armée chypriote [illegible] des Giblet, Renaud le Chambellan [illegible]

[illegible]

[illegible] les combattants de Cérines. La reine Alix de Mont- [illegible] le château avec les troupes impériales, mourut vers [illegible] ou le commencement de 1233. On ignore l'époque [illegible] marquis de Montferrat avait été conduite dans l'île que [illegible] pour royaume. La cérémonie célébrée à Limassol, [illegible] Frédéric[1], n'avait été probablement qu'un mariage [illegible] que les chroniques de l'île appellent avec affectation [illegible] paraît être venue réellement en Chypre qu'après le [illegible] son père Boniface en Italie. On a même douté[2] que [illegible] à Limassol, ait été jamais effectivement contractée. [illegible] première capitulation de Dieu-d'Amour et de la [illegible] Chypriotes, rien ne fut dit, on l'a vu, d'Alix de [illegible] absente de l'île. Boniface de Montferrat [illegible] sa sœur en Orient dans le court intervalle de [illegible] de Dieu-d'Amour et le siége de Beyrouth. [illegible] la reine eût sans doute abordé à Tyr ou à [illegible] en dehors de qui n'existait pour elle, en [illegible] des ennemis. Alix put alors être véritablement [illegible] la chronique d'outre-mer[4]; mais on ne voit [illegible] du palais de son mari, si elle y entra, [illegible] au milieu des troupes de l'empereur.

1232-1233.

Alix de Montferrat.

[illegible] Alix comme son épouse, une suspen- [illegible] obsèques. Le corps de la princesse, revêtu [illegible] la couronne de reine, fut transporté [illegible] pieux concours. Les chevaliers chy- [illegible] sur leurs épaules le cercueil [illegible] de Sainte-Sophie, où l'archevêque [illegible][5]. Le roi revint ensuite à [illegible]

[illegible] la place du côté de la mer, [illegible]

Longueur du siége de Cérines.

1232-1233. à Limassol [1], et put alors surveiller le canal de ...
aide aux Impériaux et retarda encore le progrès des ...

Philippe Génard séduisit le chef des arbalétriers ...
nommé Martin Roussel. Cet homme, en qui le ...
confiance, était plus particulièrement chargé de ...
et de surveiller le château [2]. Les chevaliers, ...
tour de la ville, s'épargnaient les ...
lière et ne s'armaient qu'aux jours ...
agissant en toute liberté, grâce au ...
nait régulièrement les Lombards de ...
sait même passer des armes, qu'il achetait ...
dans les magasins de l'armée. Deux grands ...
les assiégeants sur les remparts, furent attaqués ...
et les chevaliers qui s'y trouvaient mis à mort ...
des arbalétriers, homme lige du roi, ...
aux Lombards de les débarrasser d'un ...
d'Ibelin. Au moment où les chevaliers ...
Impériaux devaient faire une sortie ...
avec les fantassins.

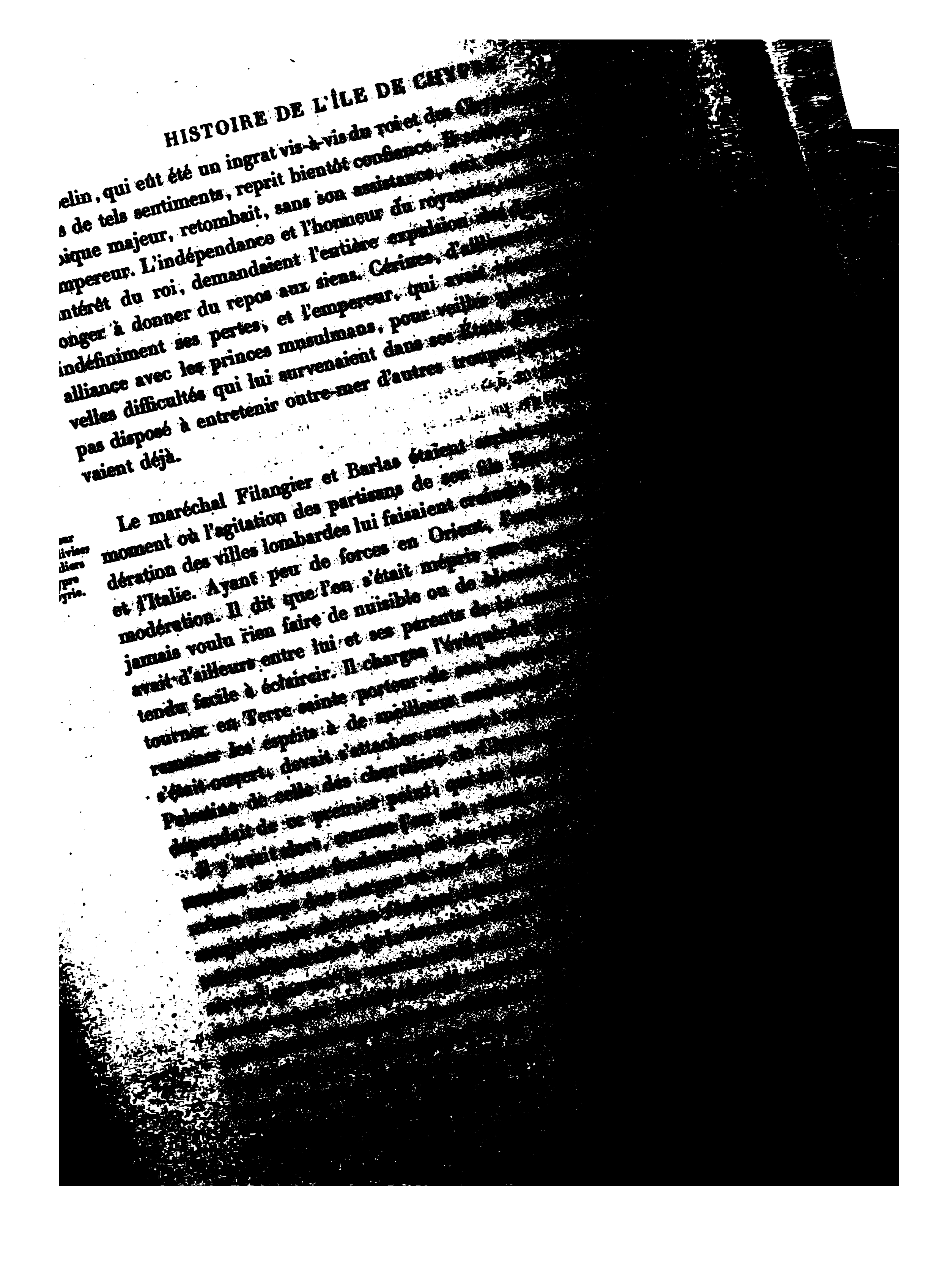
Le complot fut découvert par ...
homme de la garnison, que les Chypriotes ...
[illegible]
Martin Roussel, était ce jour-là, ...
[illegible]

[illegible] ne leur permit pas d'avancer. Anseau met aussitôt [illegible] lui-même aux roues. L'appareil commençait à s'é- [illegible] fut atteint dans la cuisse d'une grosse flèche à quatre [illegible] il jette aussitôt le bois loin de lui, en assurant qu'il [illegible] d'efforts; mais, quand le château fut parvenu au [illegible] le brave jeune homme tomba épuisé dans les [illegible] On l'apporta sous sa tente, de là à Nicosie, [illegible] pendant six mois. Après ces longues souffrances, [illegible] à extraire le fer du trait, qui était resté dans la plaie [illegible] ne survécut que deux jours à l'opération[1]. [illegible] à Sainte-Sophie, au milieu des larmes de ses com- [illegible] pendant le siége, comme auparavant, infatigable, [illegible] à la peine et au danger. 1232-1233.

[illegible] en Chypre quand le roi perdit ce fidèle servi- [illegible] à Saint-Jean d'Acre, où l'arrivée de quelques agents [illegible] à se rendre. La mort d'un enfant ne l'eût pas [illegible] coup malheureusement trop attendu.

[illegible]

[illegible] pas retardé la nouvelle attaque de Cérines. [illegible] n'eut pas plus de succès que les précé- [illegible] des corps engagés. Balian d'Ibelin, [illegible] avec son père, commandait la colonne [illegible] le sire de Beyrouth, en personne, [illegible] qui fut extrêmement meur- [illegible] Balian. On l'entendit se plaindre [illegible] les fautes de l'armée [illegible] Les Impériaux repoussent un grand assaut.



elin, qui eût été un ingrat vis-à-vis du roi et des Ch[illegible]
s de tels sentiments, reprit bientôt confiance. [illegible]
pique majeur, retombait, sans son assistance, [illegible]
mpereur. L'indépendance et l'honneur du royaume [illegible]
ntérêt du roi, demandaient l'entière expulsion [illegible]
onger à donner du repos aux siens. Cérines, d'a[illegible]
indéfiniment ses pertes, et l'empereur, qui avait [illegible]
alliance avec les princes musulmans, pour veiller [illegible]
velles difficultés qui lui survenaient dans ses États [illegible]
pas disposé à entretenir outre-mer d'autres troupes [illegible]
vaient déjà.

Le maréchal Filangier et Barlas étaient [illegible]
moment où l'agitation des partisans de son fils [illegible]
dération des villes lombardes lui faisaient craindre [illegible]
et l'Italie. Ayant peu de forces en Orient, [illegible]
modération. Il dit que l'on s'était mépris [illegible]
jamais voulu rien faire de nuisible ou de [illegible]
avait d'ailleurs entre lui et ses parents [illegible]
tendu facile à éclaircir. Il chargea l'évêque [illegible]
tourner en Terre sainte porteur de [illegible]
ramener les esprits à de meilleurs [illegible]
s'était ouvert, devait s'attacher [illegible]
Palestine de celle des chevaliers de [illegible]
dépendait de ce premier point [illegible]
[illegible]

[illegible]ar [illegible]ivise [illegible]liers [illegible]pre [illegible]yrie.

1232-1233.

Ibelin, qui eût été un ingrat vis-à-vis du roi et des Chy[illegible] dans de tels sentiments, reprit bientôt confiance. [illegible] quoique majeur, retombait, sans son assistance, [illegible] l'empereur. L'indépendance et l'honneur du royaume, [illegible] l'intérêt du roi, demandaient l'entière expulsion [illegible] songer à donner du repos aux siens. Cérines, d'ailleurs [illegible] indéfiniment ses pertes, et l'empereur, qui avait [illegible] alliance avec les princes musulmans, pour veiller [illegible] velles difficultés qui lui survenaient dans ses États [illegible] pas disposé à entretenir outre-mer d'autres troupes [illegible] vaient déjà.

L'empereur cherche à diviser les chevaliers de Chypre et de Syrie.

Le maréchal Filangier et Barlas étaient [illegible] moment où l'agitation des partisans de son fils [illegible] dération des villes lombardes lui faisaient craindre [illegible] et l'Italie. Ayant peu de forces en Orient, [illegible] modération. Il dit que l'on s'était mépris [illegible] jamais voulu rien faire de nuisible ou de blessant [illegible] avait d'ailleurs entre lui et ses parents de la [illegible] tendu facile à éclaircir. Il chargea l'évêque de [illegible] tourner en Terre sainte porteur de ses lettres [illegible] ramener les esprits à de meilleurs [illegible] s'était ouvert, devait s'attacher surtout à [illegible] Palestine de celle des chevaliers de Chypre [illegible] dépendait de ce premier point, qui [illegible]

[illegible]

… de Sidon devait assurer la population de Saint- 1232-1233.
… du passé et des dispositions toujours bienveillantes de
… détourner des voies de la résistance dans laquelle on
… s'il était possible, comme témoignage de défé-
… de la confrérie de Saint-André.

… désigné, du reste, de donner quelques satisfactions aux
… pour faire accepter les propositions de l'évêque. S'il
… à des bailes étrangers, tels que le maréchal Richard
… leur offrait d'investir des fonctions de la lieute-
… du roi Conrad, un autre chevalier d'outre-mer. Et,
… même temps qu'il voulait se montrer conciliant, il
… nouveau baile du royaume, sans consulter les
… lettres patentes remises au prélat négociateur, un
… Philippe de Maugastel, que lui avait désigné le
[illegible]
… famille de croisés, était tout gagné au parti
… avec les Filangier, qu'il demeurait habituelle-
… garnison lombarde. Ses détracteurs ajoutent
… et qu'il était devenu la risée de ses
… farder son visage comme une femme[1].

… de Montbéliard étaient encore prêts à
… l'évêque de Sidon, en ne leur laissant pas
… Une prudence excessive, que l'on
… les disposait toujours à sacrifier les
… pour éviter un éclat. Ils convoquèrent
… le patriarche Gérold dans l'église de
… d'Acre, résignés d'avance à recon-
… régent du royaume, et à faire prêter
[illegible]

La population d'Acre [illegible]

1228-1233. Son arrivée déjoua tout ce qu'avaient pu ...
plaisants amis de l'empereur. Le souvenir des ...
neveu du sire de Beyrouth en cette circonstance ...
de la haute cour, a été rappelé par son cousin ...
qui campait alors, âgé de dix-huit ans ...
« Jean de Césarée, dit Ibelin, se rendit ...
« de Beyrouth et nous tous, nous étions ...
« nom des hommes liges. Il rappela à l'assemblée ...
« avait juré d'observer les assises et les usages ...
« le connétable et le sire de Sidon ...
« même serment en recevant le pouvoir ...
« et surtout ceux qui occupaient les grands ...
« respecter les lois du royaume ...
« acquiesçât à ce qui était demandé ...
« reur voulait défaire, par ses lettres, ce qui ...
« dans la haute cour ...
On répliqua à ses observations ...
de Césarée ...

[illegible] de faveurs; seulement, afin de ménager l'honneur 1233.
[illegible] empêcher les peuples de dire qu'Ibelin avait eu l'avan-
[illegible] le sire de Beyrouth consentit à venir en un lieu
[illegible] incontestablement reconnue, à Tyr, par exemple,
[illegible] quelques témoins, il voulût bien reconnaître l'em-
[illegible] suzerain; et s'en remettre loyalement à sa géné-
[illegible] questions qui restaient à régler entre eux.
[illegible] de Beyrouth raconta à l'obligeant intermédiaire
[illegible] trop crédule que le lion caresse, puis égratigne, qu'il
[illegible] par dévorer. « Messire évêque, dit-il en
[illegible] deux fois aux piéges du lion, la première fois à
[illegible] Nicosie, quand il vendit la régence et les forteresses
[illegible] je ne m'exposerai pas une troisième fois à tomber sous
[illegible] aveugle dont je vous ai parlé[2]. » Le prélat perdit
[illegible] composition.

[illegible] d'Acre à n'accepter aucune espèce d'arrange-
[illegible] ou ses officiers, en son nom, ne s'obligeassent
[illegible] usages d'outre-mer et ne prouvassent par des
[illegible]. La bourgeoisie et la plus grande partie
[illegible] dispositions. La direction d'Ibelin fut acceptée,
[illegible] ne se décida dans la ville sans son avis. Il
[illegible] et le maire de Saint-Jean d'Acre, dit un
[illegible] terme même qui, dans plusieurs com-
[illegible] ou le podestat de la cité[3]. Il revint peu
[illegible] chargea son neveu, Jean de Césarée, de
[illegible] dans cette magistrature extralégale, qui

[illegible]

[illegible] les événements qui s'étaient suc- Capitulation de Cérines.
[illegible] des envoyés de l'empereur,
[illegible] Philippe
[illegible]

Avril-Mai 1233. emporter ni les approvisionnements ni les [illegible]
seraient transportés sains et saufs à Tyr, avec leurs [illegible]
de Chypre s'engageait ensuite à délivrer tous les [illegible]
pouvoir; les Impériaux rendraient les prisonniers [illegible]
partisans du roi arrêtés ou pris depuis le [illegible]
fut accompli comme il avait été réglé. Le sire de [illegible]
à l'exécution de ces dernières conventions. Il [illegible]
Saint-Jean d'Acre; puis il les remit aux [illegible]
priotes. L'échange se fit à moitié chemin de la [illegible]
de distance par conséquent du village de [illegible]
précédente, le théâtre de la défaite des royalistes [illegible]

[1] Amadi, fol. 141; Fl. Bustron, fol. 174, [illegible]

CHAPITRE XII.

[illegible] DU RÈGNE DE HENRI I[er].

[illegible] 1233. — 1243.

[illegible] l'île de Chypre. Chypre jouit de la paix. Difficultés au sujet [illegible] participent à une expédition des Hospitaliers. La reine [illegible] au sujet de ses droits sur la Champagne et revient en [illegible] pour relever l'autorité de l'empereur en Syrie. Mission de [illegible] rejettent le traité arrêté par leurs envoyés à la cour [illegible] Beyrouth. Heureuse négociation de Geoffroy le Tort auprès [illegible] toujours comme roi de Jérusalem. Faits divers. Com[illegible] Croisade de Thibaut de Champagne. Désunion des chefs [illegible] de Cornouailles. Faiblesse de Jérusalem. La reine de Chypre [illegible] tentative des Impériaux de Tyr pour rentrer à Saint-[illegible] contre les Impériaux. Majorité du roi Conrad. La [illegible] des chevaliers de Chypre et de Syrie chassent les [illegible] des Lombards. Dissolution de la commune de Saint-[illegible]

[illegible] le faible lien qui rat- Avril-Mai 1233.
[illegible] de Chypre à l'empire d'Allemagne. Dans le [illegible] se prolongea, en apparence, jus- Fin de la souveraineté impériale sur l'île de Chypre.
[illegible] Saint-Siége affranchit publiquement le [illegible] pouvaient résulter du serment d'hom-[illegible] les chevaliers de Syrie, pour avoir [illegible] encore quelques années difficiles à [illegible]
[illegible] de l'île de Chypre, cette [illegible] de Henri I[er] [illegible] il ne se [illegible] de force du pays qui [illegible]

Avril-Mai 1233. ne voulait plus la reconnaître. Ses troupes, [illegible] ne reparurent plus dans l'île, et, quand Tyr capitula [illegible] dernière espérance de voir son autorité rétablie [illegible] Jérusalem s'administra dès lors librement, en [illegible] et prépara, sous ce nouveau régime, sa réunion [illegible] Chypre. Dans ce dernier pays aucun des successeurs [illegible] vela l'hommage que le jeune roi avait été obligé de [illegible] à partir de la reddition de Cérines, on ne découvre [illegible] fait, d'où l'on puisse inférer que les empereurs d'All[illegible] sérieusement de rétablir l'ancienne suzeraineté, [illegible] avait, en 1196, reçu la promesse d'Amaury de [illegible]

Quant à Barlas et aux chevaliers devenus [illegible] de la politique impériale en Chypre, l'histoire [illegible] après ce temps. Si Frédéric voulut récompenser [illegible] être qu'en Italie, et dans ses propres domaines [illegible]

Chypre jouit de la paix.

Chypre, affranchie, jouit de la paix [illegible] la persévérance. Chacun avait fait dignement [illegible] qu'on venait de traverser. Le roi, en [illegible] de Baruth, dès qu'il avait été libre de [illegible] [illegible] mer l'indépendance de leur gouvernement [illegible] périale, qui n'était plus que le gouver[illegible]

[illegible]

[illegible] de Syrie[1]. Il est probable, d'après cette der- 1233.
[illegible] Génois n'avaient pas encore, dans les villes de
[illegible] dont la création était reconnue en principe,
[illegible] dont l'existence successive se constate peu après,
[illegible] à Limassol et à Paphos.

[illegible]

[illegible] les Chypriotes avaient donné au roi des preuves Difficultés au sujet de la solde militaire
[illegible] et d'abnégation. Ils avaient été non-seulement de
[illegible] mais des vassaux désintéressés et dévoués, car l'en-
[illegible] qu'à un échange de services avec le suze-
[illegible] du fief. La plupart, sans rechercher quelles
[illegible] de leurs fiefs, ce qu'ils savaient fort bien, avaient
[illegible] et souvent leurs récoltes. Un grand nombre,
[illegible], qui ne possédaient pas de fiefs territoriaux,
[illegible] la couronne une solde sous forme de pension en
[illegible] de beaucoup en avance, et avaient uné
[illegible] longtemps ils ne touchaient plus rien de la
[illegible] à leurs dépenses. Le fer-
[illegible] l'administration de Gautier de Montbé-
[illegible] de la guerre. On avait été forcé de
[illegible], et de ne donner aux hommes
[illegible] Il y avait des chevaliers et des sergents
[illegible] temps de la régence d'Alix de Champ-
[illegible]

1233. admis à parler souvent dans la haute cour [illegible] nèrent dans le sens du sire de Beyrouth, en [illegible] des vavasseurs n'était point régulier. Ces braves gens [illegible] tous les créanciers militaires, furent presque [illegible] de quitter la salle, ils se mirent à genoux pour [illegible] aucun mâuvais souvenir. Le prince les releva [illegible] rèrent très-satifaits des paroles qu'ils avaient [illegible] quelques nouveaux à-compte qu'on leur remit [illegible]

Les Chypriotes participent à une expédition des Hospitaliers.

Ces débats n'étaient que les incidents [illegible] XIIIᵉ siècle, époque de transition, où l'ancien [illegible] la personnalité du vassal se prononce de plus en [illegible] quant, l'argent les remplace et tend à [illegible] sérieux ne troubla les rapports du roi et de [illegible]

Les Chypriotes, rendus aux soins de leurs [illegible] l'occasion de prendre part, durant les loisirs [illegible] tions hors de l'île. Une compagnie de [illegible] croyons-nous, une force totale d'environ [illegible] tant les écuyers et les sergents, aida [illegible] que lui payait le prince de Hamah [illegible] corps chypriote était commandé par [illegible] le comte Gautier de Brienne, [illegible] demeurait alors en Chypre, où [illegible] épousé, cette année même, Marie de [illegible] d'Isabelle, femme du prince [illegible] [illegible]

[illegible] ses deux compétitions[1], par son cousin germain, 1233.
[illegible] Isabelle de Lusignan, petit-fils comme lui d'Alix de [illegible]

[illegible]

[illegible] ces circonstances nous ramènent, s'était, on le [illegible] et de l'île de Chypre, depuis que la haute cour [illegible] la régence. Elle vivait alors dans la retraite, pro- [illegible] où elle possédait un hôtel avec des bains[2], [illegible] second mari, Boémond d'Antioche, pour cause [illegible][3]. Le renoncement que sa sœur Philippine [illegible] avaient consenti, de guerre lasse, en 1221, [illegible] l'avait point liée. Si Alix n'était pas encore [illegible] droits au comté de Champagne, comme on est [illegible] point, chez elle, indifférence ou résolution bien [illegible], de caractère à s'en tenir à une première [illegible] nouvelles sollicitations. Les barons de France, [illegible] comptaient sur son concours pour se ven- [illegible] avait donnée à la régente, comme autre- [illegible] Champagne avaient essayé de se servir de sa [illegible] de Champagne.

Alix, reine de Chypre, vient en France.

[illegible] le plus entreprenant des coalisés, [illegible] Yolande à Thibaut IV, et se trouvant [illegible] épouser lui-même la reine de Chypre, [illegible] la Champagne[4]. Le comte de Bou- [illegible] de Dreux, le comte de la Marche, l'ar- [illegible] Auvergne, cousin du duc de Bour- [illegible] unis, les confédérés se [illegible]

1233. La reine n'arriva cependant en France qu'en
1233. Ce retard nuisit au succès des
midés par l'attitude du jeune roi, alors âgé de dix
au secours de la Champagne, n'osèrent l'attaquer
à Alix des offres honorables, que le comte de
mais qui commencèrent à l'ébranler. Peu
trois de ses plus influents soutiens
Grégoire IX, instruit du départ d'Alix
les prohibitions de ses prédécesseurs
pagne d'empêcher la reine de poursuivre
devant aucune juridiction
sa naissance; car l'ancien procès
Navarre, en 1219, n'était point
personnellement devant la cour de
cielle n'en pouvait dépendre l'issue
En attendant, défense était faite
rendre hommage, sous quelque
dans le courant de l'année 1233
Alix

Sept. 1234. Elle transige au sujet de ses droits sur la Champagne, et revient en Orient.

En 1234, le duc de Bretagne
mencer les hostilités
La comtesse de Champagne

1234. le même mois, Thibaut, toujours en Navarre, [illegible] risa le roi de France, son suzerain, à [illegible] promis à la reine de Chypre [1]. Ce fut une [illegible] Mantes [2]. Thibaut demanda, en même temps, [illegible] sieurs autres seigneurs et prélats du voisinage, [illegible] publique, le pacte qu'il venait de conclure [illegible]

Alix, sans se préoccuper davantage des [illegible] tion d'enfant légitime, qui tombèrent d'elles [illegible] avec Thibaut, satisfaite, en outre, du [illegible] par son voyage en France, retourna en Syrie [illegible] et s'y remaria pour la troisième fois, quelque [illegible]

[illegible]

Efforts de Grégoire IX pour relever l'autorité de l'empereur en Syrie.

Depuis l'insuccès des démarches de [illegible] du royaume de Jérusalem était resté [illegible] et de la commune d'Acre. Les chevaliers [illegible] avec les chefs impériaux renfermés à Tyr, [illegible] rétablissement des formes normales du [illegible] ter aucune atteinte aux droits [illegible] nétable Eudes de Montbéliard, avec [illegible] lui avaient fait, son titre de bailli [illegible] [illegible]

bulle restée sans effet [1], de rentrer au plus tôt 1234.
l'empereur, insistant pour être lui-même le média-

à Spolète, au mois d'août, à laquelle assis-
latins de Constantinople, de Jérusalem et d'An-
l'archevêque de Ravenne, Thierry, investi à
de légat apostolique, de se rendre outre-mer,
d'Acre un traité de paix et d'oubli, éta-
patriarche d'Antioche avait préparées de concert avec
teutonique, et que le Saint-Siége approuvait
en même temps aux chevaliers et aux bour-
termes accommodants, la nécessité de
et leur annonça qu'il déléguait aussi à l'ar-
pouvoirs d'envoyé impérial, afin qu'il pût
et ratifier ce dont le patriarche d'Antioche

à un honorable arrangement. La fin 1235.
qui s'approchait leur donnait peut-
ils n'avaient jamais repoussé la souve-
pas retomber sans conditions sous
de Beyrouth engageait les chevaliers à ne
des offres de l'empereur. Il croyait qu'on
Frédéric, qu'après avoir obligé ses
la prise de Tyr. C'était la politique
puisque l'empereur cherchait
ce qu'il avait perdu par la

Mission de l'archevêque de Ravenne.

1236. L'archevêque de Ravenne aborda [illegible]
reux encore que Grégoire IX de complaire [illegible]
rien de mieux, dès son arrivée à Saint-Jean d'A[illegible]
moment, la reconnaissance pure et simple [illegible]
de Conrad, et le retour immédiat de [illegible]
impérial, sans dire un mot ni des [illegible]
commune[1]. Les habitants de la ville [illegible]
ment, qui, sous une apparence [illegible]
toujours, le pouvoir dérivé du [illegible]
l'archevêque[2], ils se réunirent en [illegible]
envoyèrent deux chevaliers, Philippe de [illegible]
leurs plaintes au pape[3]. Grégoire IX [illegible]
lancé sur la ville d'Acre, et engagea [illegible]
près de lui, afin de s'entendre [illegible]
[illegible]

1236. Les Orientaux rejettent le traité arrêté par leurs envoyés en cour de Rome.

La présence du grand maître teutonique [illegible]
influencèrent les envoyés d'Acre. Ils [illegible]
réserves protectrices, fut [illegible]
aux [illegible] des habitants [illegible]
royauté de Conrad [illegible]
d'Acre [illegible] Jean d'Ibelin [illegible]
[illegible]

[illegible] à Tyr. Ainsi le maréchal, qui leur avait [illegible]
[illegible] être réinstallé d'abord, sauf à l'empereur à [illegible]
[illegible] que les « mortelles inimitiés » [illegible]
[illegible] du maréchal ses fonctions impossibles.
[illegible] les baillis impériaux établis pour la [illegible]
[illegible] Saint-André devait être dissoute; [illegible]
[illegible] capitaines révoqués; tous [illegible]
[illegible] rétractés; enfin un nouveau serment [illegible]
[illegible] Conrad par tous les habitants du royaume, [illegible]
[illegible] la paix entraînait Grégoire IX à des [illegible]
[illegible] de s'interposer pour ramener le roi de [illegible]
[illegible] au moins, à lui imposer des trêves [illegible]
[illegible]
[illegible] furent accusés d'avoir [illegible]
[illegible] désavoué aussitôt. L'irritation était [illegible]
[illegible] en prison[1]. On se mit en rapport [illegible]
[illegible] et d'indépendance n'étaient pas moins [illegible]
[illegible] inquiets des promesses faites à [illegible]
[illegible] personnellement dans l'associa- [illegible]
[illegible] gens du royaume de Jérusalem [illegible]
[illegible] défendre, [illegible] des Impériaux [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] au milieu même de [illegible] Mort de Jean d'Ibelin.
[illegible] à la suite [illegible]
[illegible]
[illegible]

1236. sur lui et le meurtrit cruellement. On ne sait pas
ou en Syrie.

La fin de cet homme de bien fut
vie. Aussitôt qu'il connut la gravité de
calme ses dernières volontés en présence des
netteté de son esprit, les édifiant par sa
cience. Il recherche dans les circonstances
pu retenir à son insu quelque chose
tuer la restitution immédiate. Il distribua
sements religieux ses biens non féodaux et
Il répartit lui-même ses nombreux fiefs
cipal héritier et seigneur de la baronnie de
recommandant à ses frères de la tenir
et pour leur seigneur suzerain. Disant
être transporté au couvent de l'ordre du
lant mourir sous l'habit et dans l'
en 1232, au moment de livrer la bataille
la victoire, et il tint fidèlement
ménts, et que personne ne
Il vécut quelque temps encore
guise de la règle, dont il
entouré de ses amis et de
core une fois, il demanda
et expira.

[illegible] et réduit peut-être la Syrie, comme l'île [illegible] 1236.
[illegible] de l'empire d'Allemagne. On pouvait
[illegible] les difficultés qui restaient à surmonter, pour
[illegible] d'outre-mer, pour maintenir en Syrie,
[illegible] roi Conrad, le gouvernement régulier,
[illegible] et de l'aristocratie, tel que les anciens
[illegible] de Palestine l'avaient conservé depuis
[illegible] nouveautés introduites par l'arbitraire de
[illegible]
[illegible]
[illegible] qui s'attachait à la mémoire de son 1237.
[illegible] de connétable de Chypre[1], servit
[illegible] des deux royaumes. Ce qui importait
[illegible] agréer par la cour de Rome les con-
[illegible] conclu, sous ses auspices, par l'ar-
[illegible] des Allemands. Le roi de Chypre
[illegible] le Tort, un des chevaliers de Syrie
[illegible] de Jean d'Ibelin à Beyrouth, et que
[illegible] attaché comme homme lige de sa
[illegible]
[illegible] du royaume et conçu avan-
[illegible] d'outre-mer[3], partit de
[illegible] il se rendit à Viterbe[4] où rési-
[illegible] dans les meilleures dispositions.
[illegible] qui, sans être satisfait de
[illegible] les instances du Saint-Siége,
[illegible] et abandonnait la ville de
[illegible] avait été précédemment
[illegible]

Heureuse négociation de Geoffroy le Tort auprès de Grégoire IX.

1283. Sans rien prescrire de contraire [illegible] autorisa expressément les Orientaux [illegible] s'ils voulaient, avec de violence à leur [illegible] grands maîtres et aux communes [illegible] les uns et les autres à s'unir [illegible] leur, pour se défendre en commun [illegible] avaient point. Geoffroy le Tort [illegible] [illegible]

Conrad est toujours considéré comme roi de Jérusalem. Le royaume de Chypre consacrait ainsi [illegible] et la commune d'Acre son existence. [illegible] nitablement arrivé, avait manifesté [illegible] Chypre et de Jérusalem s'unir sous [illegible] liés par l'intérêt et les lois. Toutefois [illegible] ses écrits, il n'infirma la royauté [illegible] belle et d'Amaury I[er], héritier [illegible] pour tous les partis, le seigneur [illegible] résidait pas en Orient, quoique [illegible] peu près nulle dans le pays [illegible] ne paraissent guère [illegible] son lombarde, et du château de [illegible] Mais, d'un consentement tacite [illegible] nis. On se contentait, pour [illegible] part d'unions, et l'on se [illegible] velle croisade qui se [illegible] [illegible]

1287-1290. Faits divers. Commerce des Provençaux en Orient. Le roi Henri, sauf depuis [illegible] temps auprès de lui, [illegible] Maison de Chypre [illegible] un pays [illegible] dans [illegible] fin de [illegible] [illegible]

... Mongols, maîtres déjà du Diarbékir, ... [illegible]
... organisation militaire et sa force ... [illegible]
... principautés latines de Syrie ... [illegible]
... avec les routes intérieures, où les
... des Indes et de la Chine affluaient, des
... qui s'habituaient à ... [illegible]
... intermédiaires de ce commerce ... [illegible]
... y participaient également par ... [illegible]
... de Montpellier, dont la ville de ... [illegible]
... Depuis 12.. les ... [illegible]
... analogue à celle que les Mar-
... Et à 1236, un diplôme du
... de Saint-Jean-d'Acre, et
... Montpellier et « autres terres provençales »
... de tout le comté de Toulouse, contre
... et régie par des tarifs modérés,
... contrées d'outre-mer. Dans le nombre
... possédait dès lors, le privilège royal
... Remarqué par
... les ... et
... de Konieh ... encore
... jusqu'à la Cappadoce. Les
...
... de la Propontide. Les limites de leur
... de la capitale, qu'ils avaient peine à
[illegible]

... Il ... et successeur de ... [illegible] 1229-1240.

Croisade de Thibaut de Champagne.

[illegible]

1239-1240. décesseurs, envers la Terre sainte ¹. Mais l'emp[illegible]
par quelques Grecs, de l'espoir de réunir [illegible]
celle de Jérusalem, entrava le départ des Franç[illegible]
par l'Allemagne, tant qu'il crut les secours [illegible]
l'offrit avec insistance quand il vit les chevaliers [illegible]
Il exécutait ainsi, autant qu'il était en son pou[illegible]
Melec-Kamel dix années auparavant, et [illegible]
sultan de l'invasion des princes chrétiens ², [illegible]
encore de faire ajourner le passage, en propos[illegible]
d'en prendre la direction, si on voulait l'atten[illegible]
sincères, et, dans tous les cas, trop tardive[illegible]
principal des barons français alla s'embarque[illegible]
et de Marseille, pour Saint-Jean d'Acre; [illegible]
rendaient à Constantinople. [illegible]

La nouvelle expédition, dans laquelle [illegible]
un grand nombre de sergents d'armes [illegible]
croisades, mal préparées, manquant [illegible]
toujours, en dehors des chevaliers du pays [illegible]
qu'il y avait de praticable dans la [illegible]
furent tour à tour agités et rejetés. [illegible]
une nouvelle descente en Égypte [illegible]
[illegible]

¹ On a une double relation de [illegible]
[illegible]

[illegible] encore trop ambitieux. On voulut [illegible] situé au nord du lac de Tibériade, [illegible] détruit par Coradin[1] une vaste citadelle, qui [illegible] et les routes de Saint-Jean d'Acre et de [illegible] de fortifier la ville de Jérusalem, qu'il [illegible] capitale du royaume, ouverte et dépourvue [illegible] de ses partis, on se borna à aller avec des [illegible] du château d'Ascalon, première place forte [illegible] d'outre-mer et les maisons militaires [illegible] afin d'en assurer l'exécution, quand [illegible] la suite d'un grave échec qu'occasionna [illegible] considérable de l'armée, sous les ordres [illegible] Gaïn, contrairement à l'avis de Gau[illegible] y fut surprise et taillée en pièces. Les [illegible] s'unirent et quittèrent la plupart [illegible] l'armée égyptienne, dans la crainte qu'elle [illegible]

[illegible] que l'irrésolution, l'indifférence, [illegible] les armées chrétiennes dès leur [illegible] parmi les vrais soldats de la Croix [illegible] de gens qui cherchaient en Orient [illegible] de la guerre ou de la renommée, et [illegible] Les Orientaux, comme les Euro[illegible] relâchement de la ferveur et de l'abné[illegible] régnait en Terre sainte, à la place [illegible] suivait peu après avec humeur un [illegible] fâché peut-être d'avoir vu [illegible] en Syrie. « Comment [illegible] Richard de Cornouailles, [illegible] de défendre [illegible]

[illegible]

Désunion des chefs croisés.

[illegible]

niers de Gaza et son propre [illegible]
de Bretagne et la plus grande [illegible]
septembre 1240, [illegible]
lequel le traité fait avec [illegible]

1240. Croisade de Richard de Cornouailles.

[illegible]

[illegible] d'état de son comté. Voyant au [illegible] 1244.
[illegible] l'exemple du comte de Champagne
[illegible] de l'Hôpital, par adhésion aux néga[illegible]
[illegible] d'Égypte, et qui permettait [illegible]
[illegible] notable de l'ancien royaume [illegible]
[illegible] pour s'entendre définitivement
[illegible] ensemble, à celle de la paix
[illegible] les menaces de la mer [illegible]
[illegible] la préparation du traité, pour
[illegible] mois de février 1244, le comte de
[illegible] de Bourgogne [illegible]
[illegible] qui maintenaient [illegible]
[illegible] et il eut [illegible]
[illegible] généreusement
[illegible] La construction d'Ascalon [illegible]
[illegible] par Richard Cœur[illegible]
[illegible] les Arabes lors des guerres de Jean de
[illegible] mais et Gautier d'Encquied, qui [illegible]
[illegible] Templiers [illegible] en hostilité [illegible]
[illegible] de Frédéric, et [illegible]
[illegible] avait [illegible]
[illegible] du roi de Navarre [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] la première pierre
[illegible]
[illegible] jusqu'au Jourdain
[illegible] 1241, pour rejoindre [illegible]
[illegible] de la bataille de Tyr, ne prirent
[illegible] et dans le [illegible]
[illegible] le comte de [illegible]
[illegible]

1240? [illegible] remit la garde de la ville [illegible]
piel, chevalier qui résidait alors à [illegible]
Quelques années après, cependant, la [illegible]
directs de Frédéric et du roi Conrad [illegible]
de l'Hôpital[2]. [illegible]

Faiblesse de Jérusalem.

[illegible] la ville de Jérusalem avait été [illegible]
pillée par les nomades de la mer [illegible]
Kerak, neveu d'[illegible], était [illegible]
à Saint-Jean d'Acre, David [illegible]
nison du château de David [illegible]
delle fut rasé, [illegible]
porte Saint-Étienne, du côté [illegible]
ses incursions[3]. Jérusalem [illegible]
défense. Un simple mur de [illegible]
tains espaces et ne pouvait offrir [illegible]
remis peu après en possession [illegible]
mais ni Gautier Penenpied, qui [illegible]
dans la ville, ni son successeur [illegible]
Francs y furent [illegible]
rale des remparts, œuvre [illegible]
leur avait été cependant [illegible]
Judée, à cette époque[4], [illegible]
d'Omar elle-même, [illegible]
réservée aux musulmans [illegible]
vous traité, [illegible]
dans la ville, [illegible]
mai 1244, pour [illegible]

[illegible]

[illegible] de la défaite de Gaza, dont les ossements [illegible] combat, et avait fondé un service quotidien [illegible] 1239-1241.

[illegible]

[illegible] déjà rendu à Saint-Jean d'Acre, pour reprendre la [illegible] après son inutile croisade, quand le fils cadet [illegible] sire de Cœuvres [2], l'un des chevaliers croisés [illegible] à demeurer en Orient, sur l'espérance [illegible] Alix de Champagne, mère du roi de Chypre, [illegible] veuve [illegible] de Boémond d'Antioche. Philippe [illegible] à la fois par sa famille et par ses biens [illegible] et de Syrie, avait eu le premier la pensée [illegible] d'Ibelin, toujours incertains des résolutions de [illegible] de dépit ou d'ambition, pouvait se jeter [illegible] le projet, pour la fixer, et enga- [illegible] Raoul, ce qu'elle fit peu après [4].

La reine de Chypre épouse Raoul de Soissons.

[illegible] de Guy, frère du fameux Simon de Mont- [illegible] du vieux sire de Beyrouth, laquelle [illegible] après la mort de son premier [illegible] dans un village voisin de cette der- [illegible] en France [5]. Philippe, déjà veuf, avait [illegible] en Syrie et il avait remarqué, dans les [illegible] de ses parents. Les seigneurs d'Ibelin [illegible] Balian, baile du royaume; [illegible] les chevaliers de Jéru- [illegible] la seigneurie de Tyr [illegible] Marie, [illegible]

1240-1241. en Phénicie, que l'on estimait encore valoir
seigneurie de Castres, en Albigeois, ancienne
joignit peu après à ces terres la principauté de
était considéré généralement comme une dépen
Liés par l'amitié autant que par la parenté,
ensemble sur le gouvernement des pays d'
après en avoir facilité les moyens par le
Soissons, délivra définitivement la Syrie de
et réalisa sa réunion politique au royaume
amena lui-même le prétexte de cette nouvelle
dent de la guerre que Frédéric, par ses
faire, en Orient, aux hommes et aux

1241.

Nouvelle tentative des Impériaux pour reprendre Saint-Jean d'Acre.

Le maréchal, pendant que les
dans l'ancien pays des Philistins,
possession de Saint-Jean d'Acre. Les
riaux s'étaient fait
ses projets. La commune de Saint-
marches des Européens en Palestine
influents, craignant le retour
mination allemande, et
le départ du roi de Navarre

1241-1248. obtinrent l'assentiment général. On [illegible]
rité de Conrad avant de rien entreprendre [illegible]
alors ce qu'il y aurait de plus convenable [illegible]
lin, Montfort, Navarre et leurs principaux [illegible]
mettre définitivement à cette époque la [illegible]
et à son mari, à moins, ce qui était [illegible]
rad ne se déterminât à venir recevoir [illegible]
possession de la couronne, et ne se [illegible]
dents et l'intérêt manifeste du pays [illegible]
l'héritier royal[1]. L'exécution de ce [illegible]

Avril 1243. Majorité du roi Conrad. Aussitôt que Conrad eut atteint sa [illegible]
tume d'Orient[2], ce qui ne put être [illegible]

[1] Amadi, fol. 150-151.

[2] M. Huillard-Bréholles, [illegible]

[illegible] le prince envoya des lettres et un message aux [illegible] demander leur hommage, comme roi de Jérusalem [illegible] avance à obéir au délégué qui serait chargé plus [illegible] en son nom[1]. Le 5 juin[2], un parlement, dont [illegible] d'Acre formèrent la partie principale fut tenu [illegible] fonctions de patriarche de Jérusalem[3], le [illegible] pas encore arrivé. On y appela les chevaliers de [illegible], les bourgeois de la commune de Saint-[illegible] des Vénitiens, qui écrivit au doge, sur ces [illegible] encore aux archives de Venise[4], le consul [illegible] du Temple. Les Pisans et les Hospitaliers, si [illegible] n'empêchèrent pas de les convoquer à l'as-[illegible] d'y assister. Juin 1243.

[illegible] la parole au nom des liges, établit d'abord [illegible], l'autorité de l'empereur Frédéric, son [illegible] royaume. Il ajouta, en s'adressant au mes-[illegible] Conrad de venir en sa seigneurie, il y serait [illegible], mais que ses lettres ni son manda-[illegible][5]. Alors la reine Alix, présente aux [illegible] de Navarre de requérir en son nom [illegible] pour elle Navarre, que, lorsque [illegible] en sa seigneurie, la terre [illegible] de Chypre, au plus prochain [illegible] dans la haute cour. La [illegible]

[illegible]

5 juin 1243. reine offrait donc sa requête et réclamait le
d'héritière directe de sa nièce l'impératrice

La reine de Chypre est proclamée régente de Jérusalem.

Sans quitter la séance, les chevaliers
de faire connaître leur réponse. Elle était
demandé. Alix et après elle Raoul de
rois et des régents, jurèrent dans les mains du
patriarche, de respecter les coutumes du
tiques, les droits des liges, des ordres
chandes. Alors, du consentement de toute
déclarés saisis de l'autorité souveraine, sous la
Conrad, pour le cas où le roi viendrait
connétable du royaume, à qui l'on avait
depuis la mort de Balian de Sidon,
mination, qui entraînait en réalité la
qu'on prévînt le roi de ce qui avait été
définitive par l'hommage; mais la
et de Jean d'Ibelin de Jaffa,
férence, le roi n'ayant jamais paru
et Philippe de Montfort
à la reine Alix, puis à son
les liges et les bourgeois
le serment de fidélité,

La reine

Elle paya d'abord toutes les

Juin-juillet 1243.

… bailie. Sur leur refus, ils partirent dès le … de la place. Depuis longtemps ils s'étaient pré… avec les Vénitiens. Malgré les intelligences … s'attendaient à une longue résistance, car le … qui, dès l'année précédente, avait désigné … d'Acerra, pour le remplacer, avait … considérables. Le comte Thomas n'étant … avait remis ses pouvoirs et le soin de … Philippe …

…; Philippe de Montfort, Jean d'Ibelin … commandaient les hommes de Syrie et ceux … venus les joindre. On comptait encore … Giorgio, le consul vénitien, s'était joint … avec trente hommes bien armés. Phi… positions de la campagne, avait passé des … ne pas être pris au dépourvu, et avait, au … gratuitement des Vénitiens un grand … navires.

… Tyr, les confédérés s'assurèrent des amis … jour après le campement (12 juin). … l'un menaçait la ville d'un côté, Ibelin, … dans la mer vers un gué conduisant … une porte basse qui s'ouvrit silen… lui étaient alors très-agitées, … auraient infailliblement péri, … par le seigneur de Beyrouth, … si récente prise d'armes, … précieux dépôt. Richard… qu'un mouvement de

Juin-juillet 1243. la population favorisa; il abandonna la ville [illegible]
dans le château. Il s'y défendit vigoureusement [illegible]
l'armée royale à la retraite, comme dix ans [illegible]
teau de Beyrouth lassa Frédéric [illegible]
obligea les Impériaux à céder par un [illegible]

Richard Filangier, assailli, en pleine [illegible]
poussé ensuite depuis les côtes de [illegible]
Syrie, rentra à Tyr, sur la chaloupe [illegible]
lui appartenait déjà plus, et vint jeter [illegible]
de Philippe de Navarre. Il fut pris immédiatement [illegible]
leur famille et tous ses gens. Des [illegible]
le château, et l'on menaça d'y pendre [illegible]
s'ouvraient. Après de longues négociations [illegible]
langier autorisa généreusement son [illegible]
par Philippe de Navarre, se décida [illegible]
qu'il était assiégé[1]. Il obtint la liberté [illegible]
ment de la solde aux fantassins [illegible]
rait à tous les sujets de l'empereur [illegible]
regagner l'Italie avec leur mobilier [illegible]
membres de la famille d'Ibelin [illegible]
comte de Jaffa lui-même [illegible]

1243. [illegible]

Fin de la guerre des Lombards. [illegible]

[illegible] de baile du royaume de Jérusalem et de [illegible] les pays d'Orient, bien que le comte en ait [illegible] au mois de juin 1242, il est tout à fait [illegible] récemment accomplis en Syrie, qu'il [illegible] qualité de lieutenant impérial, et qu'il [illegible] patentes de Frédéric et de Conrad, dès [illegible] la remise du château d'Ascalon. [illegible] de 1244 et 1248 indiquent que [illegible] de résider à Acre ou à Tyr, c'était [illegible] dans cette ville. Boémond V conservait [illegible] Cypriotes et contre les Ibelin, qui, dans le [illegible] avec Aliz de Champagne, pour l'en[illegible] de l'île. Continuant par d'autres [illegible], il avait séparé ses intérêts de ceux [illegible] recherché la bienveillance de l'empe[illegible] Chypre et de Syrie s'étaient détachés de l'obé[illegible] les projets de son baile. Mais comme [illegible] de Tripoli contre Tyr ou Ptolémaïs, [illegible] ne nous sont pas d'ailleurs connues, une [illegible] dans le royaume [illegible] conquis toutes les sécurités [illegible] les moyens légaux de les [illegible] soumettre à sa vassalité, tantôt par la [illegible]

1218. à peu près partout, nonobstant la [illegible] et qui ne leur profita point. [illegible]

La haute cour confia d'office le [illegible] Jean d'Arcé à Philippe de Montbet [illegible] la bourgeoisie qui l'entoure le [illegible] Elle chargea Balian d'Ibelin de la garde [illegible] parurent à Raoul de Soissons des [illegible] l'indisposer. Mais la précaution, bien [illegible] dans les cas semblables, était [illegible] dans toutes les circonstances où l'État [illegible] la minorité, de l'absence ou du défaut [illegible] donnés aux barons, et non au régent [illegible] Les liges restaient ainsi nantis d'une [illegible] une part et pendant l'interrègne à la [illegible] de conserver les chefs du pays pour les [illegible] être le chef définitif[1]. Il y avait [illegible] dans la plupart des minorités, à [illegible] l'entière disposition du régent [illegible] « voulûmes pas, dit nettement Ibelin [illegible] « messire Raoul de Soissons eût les châteaux [illegible] « périls qui pouvaient advenir, [illegible] « Champenois (Guillaume de Champlitte) [illegible] « de Villehardouin, dans les [illegible]

[illegible]

Dissolution de la confrérie de Saint-André.

La commune de Saint-André [illegible] ment de l'administration [illegible] tique, [illegible] par les services que lui [illegible] tion du seul [illegible] si inégalement traitée dans la [illegible] politique [illegible] Jérusalem [illegible] vigueur [illegible] toute [illegible]

[illegible]

[illegible] du gouvernement des lys. De long- [illegible]
[illegible] restitution des biens qu'on leur avait promis
[illegible] impériaux, et sur laquelle [illegible]
[illegible] droit de compter. A Tyr, [illegible]
[illegible] propriétés[1], tandis qu'ils devaient avoir,
[illegible] tous les autres droits de la souveraineté, [illegible]
[illegible], en vertu du pacte fait [illegible]
[illegible] le doge Dominique Micheli, venu en Orient
[illegible] Saint-Jean-d'Acre même, le vicomte royal
[illegible] consuls vénitiens sur leurs propres nationaux.
[illegible] réitérées qu'ils obtinrent satisfaction, vers le
[illegible] Hugues III fut mis en possession de la royauté
[illegible] à la reine Alix et à son mari
[illegible]. Les chevaliers répondirent aux Véni-
[illegible], si les griefs dont ils se plaignaient prove-
[illegible] du royaume; mais que, s'il en était autre-
[illegible] qu'il n'y avait encore d'autre roi légitime
[illegible] le roi seul pouvait réparer ou modifier ce
[illegible]

[illegible] tarda pas à déplaire à Raoul de Soissons, [illegible] et peu fait aux formes étudiées [illegible]. Les prescriptions des assises, qu'on [illegible], on les exagérait aujourd'hui contre lui. [illegible] tant à cause de la versatilité et [illegible] l'appréhension de ses propres empié- [illegible] ne l'avait mis à la tête de l'État que [illegible], et pour en rester maître en [illegible], en la manière que vous [illegible]

Raoul quitte l'Orient.

[1] [illegible] t. XII; [illegible], t. I, [illegible] de Tyr, [illegible] t. I. [illegible]

1243. « avez vûe, dit la Chronique d'outre-mer, [illegible]
« ceux qui l'y avaient mis étaient les parents de [illegible]
« plus de pouvoir et d'autorité que lui [illegible]
« semblait que Raoul fût là comme [illegible]

Alix de Champagne ne ressentant pas [illegible]
Raoul quitta brusquement la Syrie, y laissant [illegible]
et revint en France[2]. Il retourna plus tard en [illegible]
après la mort de la reine de Chypre. On le [illegible]
saint Louis aux travaux de fortification de [illegible]
de vue. [illegible]

[1] *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 420.

[2] En suivant, ainsi que nous avons [illegible]
efforcé de le faire, le cours des événements [illegible]
écoulés de l'an 1240 à l'an 1243, d'après les [illegible]
relations des témoins contemporains et cer- [illegible]
taines, on voit qu'il est impossible que Raoul [illegible]

[illegible]APITRE XIII.

[illegible] DU RÈGNE DE HENRI Ier.

[illegible] — 1253.

[illegible] Arabes de Syrie. Invasion et ravages des Kharismiens [illegible] pour la dernière fois Jérusalem. Le sultan d'Égypte bat [illegible] lui. Mort d'Alix de Champagne. Le roi Henri de [illegible] de Jérusalem. Son indépendance politique, comme [illegible]. Succès du sultan d'Égypte en Syrie. Croisade [illegible] en Chypre. Ambassadeurs mongols. Étendue de [illegible] des chrétiens avec ces peuples. Dispositions pour [illegible] campagne de saint Louis. Force de son armée. Le roi [illegible] pour l'Égypte. Il entre avec lui à Damiette. Il quitte [illegible]. Difficultés avec les Grecs et avec l'archevêque latin. [illegible] du roi Henri. Faits judiciaires. Origine du greffe de [illegible]

[illegible] d'Henri Ier succédèrent des jours plus [illegible] nous permet de porter un moment [illegible] les pays voisins, n'appelle autant notre [illegible] des princes arabes. La guerre des sul[illegible] alliés, en se prolongeant, permettre [illegible] et de reporter enfin le siége de [illegible] de nouveau. La Providence [illegible] leur être favorable; [illegible] 1244.

Alliance [illegible] des Francs et des Arabes de Syrie.

[illegible] par la conquête [illegible] pas à son [illegible] d'ailleurs [illegible]

1244. messe et de Karak, qui avaient leurs [illegible] ne se trouvant pas encore assez [illegible] concours des chrétiens de Saint-Jean-d'Acre [illegible]

Les chevaliers, alliés d'Ismaïl [illegible] varre, conclurent, à cette occasion, avec [illegible] firmait itérativement la possession de [illegible] situé à l'ouest du Jourdain, à la condition [illegible] les armées du sultan d'Égypte [1]. [illegible] arrêtées antérieurement de son côté par [illegible] valiers d'Orient, à l'exception des Hospitaliers [illegible] pereur, étaient restés étrangers aux négociations [illegible] son départ, le traité auquel il avait [illegible] d'importance, était tombé de lui-même [illegible]

Alarmé de l'alliance formée contre lui [illegible] l'assistance d'une peuplade belliqueuse [illegible] ment poussée de l'Asie centrale à [illegible] hordes sauvages, qui passèrent [illegible] ceux-là mêmes qui les avaient appelées [illegible] est un navrant épisode des envahissements [illegible]

[illegible]

Invasion des Kharismiens en Palestine.

Depuis le commencement du siècle, [illegible] et de Mongols, parties du fond de la [illegible] avaient parcouru l'Asie entière [illegible] d'où elles [illegible] avait subjugué la Boukharie [illegible] armées [illegible] noyau de cette population [illegible] gandi [2] sur le Gihon [illegible] il y avait [illegible] sur les terres [illegible] demande de venir [illegible] à leurs déprédations [illegible]

[illegible]

eur assistance, 1184.
phrate vers le
marchèrent sur
astent la ruine
ient peut-être
pour eux.

ane de Damas
secours à Jéru-
s-uns de leurs
ens furent ce-
nique point de
pouvoir se dé-
Francs qui s'é-
ance faite avec
étaient de tout
la protection
avec eux. Leur
mépris des ar-
les pillèrent,
este jusqu'à la
ille émigrants,
ine trois cents
rité.
es frances
et allèrent

tristes

Les Francs évacuent pour la dernière fois Jérusalem.

au moins la consolation; depuis [illegible]
sainte et d'y satisfaire librement [illegible]
en chassa pour toujours. Nulle [illegible]
château ni les murs de la ville [illegible]
au saint Sépulcre qu'en se [illegible]

1244. Ismaël avait, pendant ce temps, [illegible]
renforts des Francs de Syrie et [illegible]
d'affaiblir Malec-Saleh, [illegible]
le sultan parmi les Sarrasins. [illegible]
de Damas était venu au-devant de lui [illegible]
position sur la limite du désert, à [illegible]
de Syrie. Il y fut entièrement défait [illegible]
capitale, où Nodgem-Eddin l'assiégea [illegible]
d'avoir des chrétiens pour auxiliaires, [illegible]
l'action contre les forces qui [illegible]
fiance. Les chrétiens, placés à l'aile [illegible]
l'étendard royal, se conduisirent [illegible]
d'Ismaël étaient en fuite, qu'ils [illegible]
cavaliers et dix mille fantassins [illegible]
attaque du corps des Kharizmiens [illegible]
Un grand nombre de [illegible]
[illegible]

[illegible] où on voulait le [illegible] [illegible]
[illegible] portes. Loin de céder à [illegible]
[illegible] se défendit, et sauva la ville par [illegible]
[illegible] avec d'autres captifs, et conduit
[illegible]. Frappé à la joue par un
[illegible] dans sa prison, Brienne, à défaut
[illegible] et tua l'agresseur. Il fut
[illegible] qui l'entouraient[1]. C'est peu de
[illegible] les dépendances d'Ascalon et de
[illegible], par le roi Henri, devenu
[illegible] royaume de Jérusalem[2].

[illegible] en 1246[3], sans donner encore au roi 1246.
[illegible] de fait en ses mains le gouvernement
[illegible] de Soissons, absent et oublié, la cour
[illegible] le plus prochain parent du roi Con-
[illegible] Mélisende de Lusignan, sœur
[illegible] veuve de Boémond IV, aurait pu ré-
[illegible] en invoquant les droits de sa mère;
[illegible] qu'elle ait [illegible] la
[illegible], dans cette nouvelle cir-
[illegible] que les [illegible], en défiance
[illegible] sa requête et
[illegible]. Le roi Henri ajouta de-
[illegible] *de Jérusalem*[5] [illegible]
[illegible]
[illegible] de Saint-Jean d'Acre, [illegible]

Mort de la reine Alix.

1246. avoir tenu en suspens, pendant plus [illegible]
tution d'outre-mer, par égard pour la [illegible]
reine héréditaire de Jérusalem, et [illegible]
rad ou de Conradin, ses enfants, se [illegible]
de la couronne de Jérusalem au [illegible]

Le roi de Chypre seigneur du royaume de Jérusalem.

Le titre de *seigneur du royaume*, [illegible]
implicite des droits supérieurs de la [illegible]
simple caractère de délégation [illegible]
régent, que portèrent les chefs du gouver[illegible]
sence du souverain. Il conférait effective[illegible]
Lusignan les pouvoirs de la royauté, plus [illegible]
Champagne, qui ne prit jamais le titre [illegible]
lui. Le nouveau seigneur confirma [illegible]
charges faites par sa mère. Il [illegible]
Tyr à Philippe de Montfort [illegible]
bientôt cette charge [illegible]
d'Ibelin, fils aîné du [illegible]
verner en son nom le [illegible]
suivante devant Ascalon [illegible]
de Beyrouth, Jean d'Ibelin [illegible]
[illegible]

[illegible] peu après à Lyon, à la suite de [illegible] l'affranchissement politique dont [illegible] longtemps, et déclara le roi Henri libre [illegible] à l'égard de l'empereur, en plaçant sa [illegible] spéciale du Saint-Siége[1]. La décla[illegible] à l'île de Chypre dans ses considérants [illegible] des Lusignan n'avait jamais dépendu [illegible] de légitimer aux yeux du clergé la [illegible] en Chypre comme roi, et en Syrie [illegible] Jérusalem. Ce dernier titre, expressément [illegible] Henri I[er], lui permit de compter sur le [illegible] les événements de la guerre rendaient [illegible]

Sa indépendance politique est déclarée par le Saint-Siége.

[illegible]

[illegible] pas tenu à ses premiers avantages. [illegible] occupé Jérusalem, enlevé Damas, puis [illegible] royaume d'Ismaël[2]. Il était ensuite venu [illegible] d'Ascalon, qu'avait élevé à si grands [illegible] défendit longtemps, grâce aux se[illegible] chypriotes aux ordres de Baudouin [illegible] de Saint-Jean d'Acre, commandée [illegible] après du bailliage de Jérusalem[3]. [illegible] assurée, pour veiller à de [illegible] ses armées toutes les troupes [illegible] depuis la défaite de son [illegible] auxiliaires kharizmiens, qui [illegible] le passage à Da[illegible] par les [illegible][4]. [illegible]

1245-1247.

Succès du sultan d'Égypte en Syrie.

[illegible]

1245-1247. Après avoir donné quelque [illegible]
tit en campagne [1]. L'émir Fakr-eddin [illegible]
Kamel, en Sicile et en Syrie, l'ami [illegible]
En attaquant les chrétiens de Syrie [illegible]
ceux de l'empereur. Fakr-eddin [illegible]
Jean d'Acre vers le Jourdain; il [illegible]
paner du château, qu'il abattit [2]. [illegible]
jusqu'à Jaffa. De toutes les forteresses [illegible]
nières croisades, il ne restait plus [illegible]
au nord-ouest de la mer de Galilée [illegible]
Frédéric triomphait de la [illegible]
malheurs à leur ingratitude [illegible]
tice, dans sa violation de la loi du [illegible]
tan, la cause de leur révolte et [illegible]
Une autre calamité assaillit le [illegible]
États de Boémond V, épargnés [illegible]
citation peut-être de Frédéric, [illegible]
les Francs d'outre-mer, [illegible]
les Turcomans [6]. Menacé de [illegible]
si un effort des princes d'Europe [illegible]
arrêter les progrès des Arabes [illegible]

1248. Croisade de saint Louis. Depuis que l'île de Chypre [illegible]
d'Égypte et de Syrie [illegible]
dont les dangers étaient [illegible]
Constantinople la [illegible]
dente, avait [illegible]
Frédéric [illegible]

[illegible]

[illegible] avait été le seul résultat des croisades du [illegible]
[illegible] et du comte de Cornouailles. Le grand [illegible]
[illegible] la captivité de Guy de Lusignan, était tou-
[illegible] de Godefroy n'était point reconstitué;
[illegible] et complétement occupée. Frédéric
[illegible] aux chrétiens. Le gouvernement n'aurait
[illegible] remparts, éloignée de la côte, abandonnée
[illegible] à moins d'avoir une immense armée pour la
[illegible]

[illegible] et les outrages des Kharismiens réveil-
[illegible] peuples d'Europe, aussi douloureusement
[illegible], la défaite de Tibériade et la capitulation
[illegible] apprenant le désastre à la fin d'une longue
[illegible] personne tenter de le réparer. Durant trois
[illegible] aux instances des siens, et finit par
[illegible] entière à s'associer à son projet, en
[illegible] prédicateur populaire de la croisade[1].
[illegible] étaient alors moins zélés ou moins
[illegible] Philippe-Auguste et le roi Richard
[illegible] au secours du royaume de Syrie.
[illegible] lui-même raconter aux chrétiens
[illegible] dont les saints lieux avaient été le
[illegible] dans les églises des scènes d'at-
[illegible] abondantes. Nulle part, en dehors
[illegible] de la Flandre, où [illegible]
[illegible]
[illegible] avec défiance la conduite de
[illegible]
[illegible] d'Henri et de Frédéric,
[illegible]
[illegible]

1248. Venise trahit sa rancune par les vengeances
entre ses mains, au retour de l'armée de
résolu alors à demander le pardon de l'É
de Lyon, ne pouvait contrarier ouvertement
défenseur officieux auprès du Saint-Siége
de fournir à la flotte croisée les vivres
soin [1]. Au fond, ses vœux étaient pour de
en Orient. Après la capitulation du
faire prolonger la détention des chevaliers
lah, qui voyait toujours en lui le vrai
un allié certain. Avant la guerre,
en marchand, que le sultan reçut les
taires qui se faisaient en France [2]

Le séjour en Chypre. L'époque fixée pour le départ
une partie de la flotte à Aigues-mortes
depuis, le jour même de sa mort
nolisés ou construits pour lui à Gênes
des navires fournis par les plus
Mallone, les Usodimare, les
Demoiselle [3]. La nef royale
des Français. La reine Marguerite
le comte d'Artois et le comte
barons

... favorable à l'époque où le roi s'embarqua, 1248.
... du port de Limassol. On y jeta l'ancre
... jour du voyage[1]. C'était une des plus belles
... disposant déjà d'une force suffisante,
... tardé, et effectuer avant la mauvaise saison
... dans le conseil des chevaliers,
... de guerre sur ce point. Les barons français
... passer l'hiver dans l'île, pour reposer les
... retardataires de rejoindre le corps d'armée.
[illegible]
... le roi Henri et les seigneurs de sa cour.
... les villes et les villages, principalement
... Famagouste, où devait s'opérer le nouvel
... de vin et de blé avaient été faits par
... en Chypre; et on avait amoncelé ces
... sur le rivage. Joinville, arrivé dans l'île
... qu'au moment du départ il suffit d'en-
... formée sur ces hautes montagnes de fro-
... grain sec, sain et parfaitement conservé[1].
... grands avantages, il ne fut pas exempt
... comme entièrement controuvé ce
... et du relâchement des
... d'Amathonte et de Paphos. Les souvenirs
... comme des faits certains des
[illegible]

1248. de deux cent cinquante chevaliers [illegible] fin de leur pèlerinage à Limassol[1]. [illegible] fort[2], frère consanguin de Philippe de [illegible] avoir édifié ses contemporains [illegible] heureux après sa mort en Orient, et [illegible] vénérées de Nicosie, Notre-Dame-des-Champs [illegible] dont les religieux changèrent le nom [illegible] reine Marguerite, reposée par la [illegible]

Ambassadeurs mongols. Quelques jours avant Noël, des ambassadeurs [illegible] velle que l'un des plus puissants [illegible] Chypre, débarquèrent à Cérines [illegible] arrivée à Nicosie[3]. Ils étaient envoyés [illegible] Perse au nom du grand khan Gaiouk [illegible] Karacorum, ancienne capitale de [illegible] sur l'Orgon, dans le désert de Gobi [illegible]

[1] Guill. de Nangis, Gesta S. Ludovici, [illegible] Bouquet, tome XX, p. [illegible] t. VIII, p. 3 [illegible]

[illegible] moyen âge appellent [illegible] ou [illegible] [illegible]
[illegible] l'amitié et l'alliance de leur
[illegible] qui se répandit alors dans l'armée chré-
[illegible] diversion aussi formidable qu'oppor-
[illegible] se préparait à attaquer les Arabes.
[illegible] par l'igno-
[illegible] interprètes, les ambassadeurs du vice-roi
[illegible] se proposait de marcher contre le
[illegible] le roi de France allait envahir les États du
[illegible] les musulmans de la Mésopotamie de venir
[illegible] ensuite lui-même en Syrie, achever l'en-
[illegible] rendre la ville de Jérusalem aux chrétiens,
[illegible]
[illegible] projetée, mais prématurée, ou seu-
[illegible] négociateurs, les envoyés d'Ilchi-
[illegible] Louis et repartirent, après un séjour
[illegible], avec des ambassadeurs du roi et de
[illegible] figurait une chapelle portative disposée
[illegible]
[illegible]

[illegible] avec ces peuples bar- Étendue de l'empire des Mongols.
[illegible] et qui semblaient
[illegible] vers le
[illegible] cependant à ces fron-
[illegible]

[illegible]

1248. selage, avaient peine à [illegible] un reste [illegible]
musulmans; unis par le danger, [illegible]
sayer de résister et de se [illegible]
contre des Turcs d'Iconium, sous les ordres [illegible]
niate [1] et de Boniface de Molino, [illegible]
sans qu'on ait su depuis [illegible]
sans conséquence. Les Chypriotes [illegible]
tement des Mongols, dépourvus de [illegible]
cesseurs d'Henri Ier prirent part aux [illegible]
comme ils [illegible] le leur conseillait, [illegible]
[illegible]
[illegible]

Premières relations des chrétiens avec ces peuples.

Les Arméniens, les premiers, [illegible]
quérants descendus des steppes [illegible]
populations chrétiennes qu'ils [illegible]
des [illegible]
Turcs seldjoucides, [illegible]
d'Arménie, [illegible]
corum, afin de conclure [illegible]
On a une lettre du connétable [illegible]
[illegible]

[illegible] retira de grands avantages des routes 1248.
[illegible] aux régions nouvelles; mais les missions y
[illegible] avoir flotté dans les vagues pratiques d'une
[illegible] les Mongols passèrent à l'islamisme avant la
[illegible] à la morale chrétienne.
[illegible] longtemps la cour romaine, époques
[illegible] partagea aussi ces illusions généreuses, et, en
[illegible] porter sa réponse à Ilchi-Khatai, le saint
[illegible] le chef mongol à la foi de l'Évan-
[illegible] secours militaire. S'il eût été possible de
[illegible] armée mongole, comme on le vit plus
[illegible] affaiblis, eût envahi la Syrie pendant que
[illegible] l'Égypte, l'empire chrétien se relevait et
[illegible]
[illegible]
[illegible] les chevaliers cypriotes, qui avaient 1249.
[illegible] faisaient leurs dispositions pour [illegible] Dispositions pour l'embarquement de l'armée.
[illegible]. Quelques renforts étaient venus d'Acre,
[illegible] îles de l'Archipel, où le mauvais temps
[illegible]. Une des grandes difficultés était de
[illegible] pour toutes les troupes réunies alors
[illegible] l'armée de saint Louis
[illegible] qu'une marine fort [illegible]
[illegible] de l'île ou de Syrie, [illegible]
[illegible] que les chrétiens ne pouvaient
[illegible]
[illegible] aux chevaliers [illegible]
[illegible] d'Italie et de Languedoc,
[illegible]

1249. l'île les prêtres grecs qui s'étaient
les chrétiens au succès de la crois
dans l'île; on fit venir des bâtime
transports nécess
de Limassol, chargèrent à cette
Hervé, venu avec eux en Ori
porter de Chypre en Égypte².

Plan de campagne de saint Louis.

On laissait encore ignor
Alexandrie, afin d'obliger le sultan
résolu de débarquer sur l'un de
vers Damiette, dont on voulait
pagne de 1219 était présent à to
son exemple, et éviter ses fautes.
fallait attaquer l'Égypte
lexandrie était la condition
parvenait à s'établir

[illegible] l'Égypte sans s'arrêter en aucun lieu[1]; 1249.
[illegible] à la fin de l'été de 1248, comme
[illegible] de prendre seulement les provisions à
[illegible] le plus tôt possible la descente en Afrique.
[illegible] les barons de Syrie et le roi Henri II, con-
[illegible] aux Européens d'amener et de concentrer
[illegible] l'île de Chypre avant d'attaquer les Sarrasins[2].
[illegible] dans le dessein général de la campagne,
[illegible] par tout ce qu'il y avait d'hommes com-
[illegible], et qui consistait à subjuguer d'abord
[illegible] le saint Sépulcre[3].
[illegible] le but auquel tendaient les cœurs de tous
[illegible] roi de France. Bien peu comptaient ce-
[illegible] Les Orientaux surtout, quelle que fût leur
[illegible] et de ses barons, doutaient d'obtenir,
[illegible] des autres princes d'Europe, un
[illegible] définitif qu'après l'anéantissement
[illegible] et la complète réparation de
[illegible] pouvait se fonder en Judée sans ces condi-
[illegible] des chrétiens, qui était leur seul
[illegible] qu'on profitât de l'effroi inspiré
[illegible] et qu'on cherchât à renouer avan-
[illegible] l'Égypte avant l'invasion des Kharis-
[illegible] Joinville lui-même, souhaitant
[illegible] de la guerre sainte,
[illegible] les difficultés et après
[illegible]

1249. les miracles des premières croisades, ne [illegible]
se prolongeât au delà d'une campagne en [illegible]

Après quelques mois de combats, qui [illegible]
raient être quittes de leurs vœux envers la [illegible]
promis à l'impératrice Marie de Brienne, [illegible]
quelque temps l'empereur Baudouin, à [illegible]
en Europe. Saint Louis refusa d'autoriser [illegible]
voulant pas, disait-il, prodiguer jusqu'à [illegible]
récolté [1]. [illegible]

Force de son armée. Au moment de son départ de l'île de [illegible]
l'évaluation de l'un de ses chambellans, [illegible]
« mille cinq cents chevaliers, cinq mille [illegible]
« gent à pié et à cheval [2]. » Joinville [illegible]
huit cents [3]. La difficulté, pour [illegible]
est de savoir si, sous le nom de [illegible]
prennent indistinctement [illegible]

[illegible]

[illegible] peine, le chiffre de cinquante mille hommes, 15
[illegible] des chroniques arabes donnent à l'armée
[illegible] du roi de France [1].

[illegible]

[illegible] [2], les croisés mirent à la voile dans les [illegible]
[illegible] et se réunirent à Limassol, où le roi saint
[illegible] à bord de la Montjoie [3]. Le
[illegible] ne parlent presque point sur ces
[illegible] à la prise de possession de De-
[illegible] apprêts dans le même port. Quand la flotte
[illegible] mille huit cents navires [4]. Aussi loin que
[illegible] on n'apercevait que voiles blanches
[illegible] jours d'attente, quand le grand convoi
[illegible] tempête violente l'assaillit et le bouleversa.
[illegible] jusqu'à Paphos, revint vers Limassol et jeta
[illegible] obligé de séjourner plus d'une semaine dans
[illegible] le retour de ses vaisseaux dispersés. Dans
[illegible] avec des renforts, Guillaume de
[illegible] accompagnant Hugues IV, duc de Bour-
[illegible] de Morée [5]. En touchant à Rhodes,
[illegible] chevaliers aux Génois, alors maîtres
[illegible] parvint, nonobstant sa [illegible]
[illegible] le 20 et le 29 mai [6], inquiet
[illegible] et d'une grande partie de ses che-
[illegible]

[illegible]

Le roi [illegible] P[illegible] avec [illegible] de F[illegible] pour [illegible]

Mai-Juin 1249. qués le 13 mai, avaient déjà
tenus sur la *Montjoie*,
jetés sur les côtes de
débarquerait le lendemain, au lieu
trente ans auparavant. La
répartis dans les galères et les
vers la plage, précédés
monté sur la galère
Plus d'un chrétien dut se
ligna, avait ainsi
bataille.

Dans cette armée nombreuse,
l'exemple des
surtout la compagnie d
et que le sénéchal
Jean d'Ibelin

… les troupes chargées de la défense de Damiette, sa… Juin 1249.
… presque mourant, s'enfuirent comme les autres;
… l'époque où elle avait arrêté près de vingt mois
…, fut tout à coup abandonnée.

… roi de France, après avoir fait occuper les portes Il entre avec lui à Damiette.
…, fit son entrée solennelle à Damiette.
… Chypre [2] et du légat, du patriarche de Jérusalem,
… de l'armée, tous marchant pieds nus comme lui,
…ellement à la grande mosquée, convertie
… Dieu de ce premier succès, qui devait être,

… de juin 1250, le roi, racheté de la captivité, s'éloi- 1249-1250.
… que Jean de Brienne, et se retirait en
… des chevaliers d'Europe avait encore une
… la première bataille rangée, et ruiné l'entre-
… siècle qu'on eût vue depuis la conquête
… le choix des troupes, la certitude des
…, la prééminence incontestée du chef,
… aux précédentes croisades, et qui assuraient
… l'unité du commandement, tout fut inutile, et
… par le fol empressement du comte d'Artois à
… infidèles.

… sur les bords du Nil, les Arabes de Syrie
… et s'emparèrent de Sidon, qui leur fut
… entre les Génois et les Pisans trou-
… Jean d'Acre. Le sire d'Arsur, lieutenant du
… les deux nations, mais les jalousies ne
… la parole écoutée de saint Louis pour

… de la croisade de saint Louis
… amplement confirmée par celui du roi
…

1248-1252. empêcher le retour de luttes sanglantes.
Syrie, nous le verrions plus admirable
bonne fortune, calme et confiant
prolongeant à dessein de quatre ans son
au milieu de sa détresse, et, après
ment d'une énorme rançon,
réparer les places fortes du royaume
qu'il n'avait pu conduire à la victoire

Il quitte l'armée après la prise de Damiette.

Le roi Henri avait quitté saint Louis
miette [3], pour revenir à Nicosie,
de ses hommes, aux ordres de Baudouin
et de Guy, son frère, le connétable
dement des chevaliers d'outre-mer
semble n'avoir pas existé, et
récit, de ce prince, témoigne
haute estime pour les seigneurs
tion particulière le connétable Guy
« valiers qu'il eût jamais vus et
l'assassinat de Touran-Schah,
niers chrétiens, croyant que les
tulation conclue avec
l'absolution aux ministres de la
prêtres, ils se confessaient à
près de Joinville, et lui fit
« lui dit le sénéchal, de tel pouvoir

« Les barons de
« voir, que le royaume de
« perdu, que nuls ni osera
« moy. » (Joinville, p. 257.)

3. Joinville,

[illegible] enquiss de chose que il m'eût dite ne [illegible] 1246-1250.
[illegible]
[illegible] les Sarrasins avait permis aux barons d'outre-[illegible] que les Français dans la bataille de [illegible] dans la déroute. Leur corps tint ferme, et fut [illegible] des chefs[2]. Durant la captivité, beaucoup d'O[illegible] d'Ibelin[3], durent servir de tru-[illegible] communications entre les deux peuples. Philippe [illegible] remplissant l'office de message lors de la prise [illegible] saint Louis ne fut pas obligé de payer pour [illegible] chevaliers des royaumes de Jérusalem [illegible] que les Français, des deniers mêmes du [illegible]

[illegible] Montaigu, originaire d'Auvergne, qui avait déjà [illegible] au premier siége de Damiette, et qui [illegible] le départ du roi Henri, ne revit pas comme [illegible] à Damiette, le 28 avril 1250[4], regretté de [illegible] Chypriotes, dont il était, depuis près de [illegible] conseiller. [illegible]

[illegible]

[illegible], né au village de ce nom, près de [illegible] de Reims, en Champagne, savant et vertueux [illegible] 1250-1253. Faits ecclésiastiques.

[illegible]

[illegible] qui continuèrent, depuis l'an 1217 jusqu'à [illegible] 1252, nos 34, [illegible] 64, 82, 95. Rien n'indique, dans ces documents, que deux prélats portant le même nom, et doués tous deux du même esprit d'intelli-[illegible] [illegible] d'Innocent IV, de l'an 1252, insérées [illegible] [illegible]

1250-1253. prélat, n'eut pas toujours sa prudence
Louis, il fut chargé de la métropole de
mandation de ce prince. Les actes
témoignent, chez lui, d'un grand zèle
tique et pour étendre l'action catholique
Une de ses constitutions, lue au peuple
1251, dans le grand cimetière de l'église
nication les Grecs qui nieraient la
fuseraient obéissance à ses ministres, ceux qui
n'assisteraient pas, au moins le dimanche
latine, et ne se confesseraient pas
décernée contre tout chrétien qui
aux Sarrasins, ou qui servirait sur leurs
qui négligeraient de payer la dîme à l'Église

Ces dernières communications s'adressaient
les dîmes des domaines laissés aux Grecs
d'une manière générale, attribuait
Chypre, au même titre que les dîmes
comme une nécessité de son existence
fondé à les réclamer avec insistance
la suzeraineté occidentale lui fit
modération.

On sait que le pape Célestin III
sement de l'Église romaine en Chypre
du pouvoir spirituel dans les
politain de l'île. Néanmoins le
apportés par les rois à ces
conserver leurs archevêques
conciles généraux, d'après
diocèse, était sans
attachait à leur
ménagements ou les

[illegible] toutefois. Les Grecs avaient élevé des exi- 1260-1263.
[illegible] combattre; et plutôt que de s'abaisser devant
[illegible] évêques dissidents avaient eu recours à leur moyen
[illegible] éloignés de l'île de Chypre, jetant ainsi la
[illegible] dans les campagnes. Ramenés par les conseils
[illegible] Laurent, pénitencier du pape, prédécesseur
[illegible] profitèrent des dispositions bienveillantes qui se
[illegible] demander au Saint-Siége la suppression des
[illegible], la restitution des dîmes, le rétablissement
[illegible] quatorze évêchés qu'ils avaient eus autre-
[illegible] Latins[1]. Eudes de Châteauroux, à qui le
[illegible] demandes[2], ne put y acquiescer. De telles
[illegible] de Célestin III, et donné aux Grecs, par
[illegible] évêchés, plus que l'égalité. On leur offrit
[illegible] laquelle ils attachèrent un grand prix, quoiqu'elle
[illegible] étant mort dans ces circonstances, et le
[illegible] un digne caloïer nommé Germain, Inno-
[illegible] décembre 1260, permit au clergé grec, sans
[illegible] pour l'avenir, de nommer encore une fois,
[illegible] métropolitain[3].
[illegible] consécration des mains des évêques grecs,
[illegible] fut confirmée au nom du pape, et son instal-
[illegible] Eudes de Châteauroux, nonobstant la pro-
[illegible] latin, alors absent. Germain et ses
[illegible] promesse de soumission à l'Église
[illegible]
[illegible] de Rome se contentait, ne satisfit
[illegible] d'un métropolitain grec lui paraissait
[illegible] pour la foi. Obligé cependant d'ac-
[illegible] effets, et accabla Germain
[illegible]
[illegible] l'électicité du nouveau prélat. Le
[illegible]

[illegible]

Difficultés avec les Grecs et avec l'archevêque latin.

1250-1253. pouvoir civil n'ayant pas obtempéré à ses [illegible]
alla jusqu'à jeter l'interdit sur le royaume [illegible]
revint en Chypre qu'après la mort du roi [illegible]

[illegible]

Mariage et mort du roi Henri.

Le dissentiment survenu avec l'archevêque [illegible]
quable de la fin du règne de Henri I[illegible]
son départ d'Égypte, loin du théâtre [illegible]
chroniqueurs, passa les dernières années [illegible]
plet. Privé de sa seconde femme, sœur du roi [illegible]
core de postérité, il avait épousé en [illegible]
1250[2], Plaisance d'Antioche, fille de Bohémond [illegible]
Jean d'Acre, vit avec plaisir ce mariage [illegible]
conseillé, afin de mettre un terme aux [illegible]
trop longtemps deux familles dont l'union [illegible]
Terre sainte. [illegible]

Henri eut un fils de ce dernier mariage [illegible]
1253 [illegible]. Il avait fait mettre [illegible]
exécuteurs testamentaires Guy d'Ibelin [illegible]
en Égypte, Philippe de Navarre et [illegible]
ces chevaliers, dans une disposition [illegible]
[illegible] à l'Église de Nicosie [illegible]
[illegible] ecclésiastiques[illegible]. Son corps [illegible]
du Temple, à Nicosie [illegible]

[illegible]

[illegible] Jaffa et Philippe de Montfort, ont eu, en [illegible] des deux royaumes. A ces hommes de discer[illegible] être reportés les éloges et les qualités qu'on a [illegible] fils de Hugues Ier. Sa minorité, déjà longue, [illegible] il aurait pu légalement exercer l'autorité [illegible] semblait l'éloigner d'une vie active, qui [illegible] Ier paraît avoir eu un excès d'embonpoint, [illegible] d'outre-mer, le surnom de Henri le Gros[1]. 1253.

[illegible]

[illegible] sous son règne, dans l'administration [illegible] que saint Louis résidait à Saint-Jean d'Acre, [illegible] haute cour, réunis en assemblée générale [illegible] bourgeois, de mettre, à l'avenir, « par écrit, en [illegible] et tout ce qui se faisait auxdites cours[2]. » [illegible] d'établir l'usage du procès-verbal des séances [illegible] On voulait conserver la preuve écrite des pré[illegible] registre, que l'on appela depuis *le plumitif* [illegible] aujourd'hui confiée au greffier des cours [illegible] du royaume de Jérusalem au nom [illegible] l'utilité de cette innovation, con[illegible] des juridictions laïques d'outre-mer, où tout [illegible] instincts mêmes des nations d'origine [illegible], la décision de la majorité cons[illegible] créait le droit. Jean d'Ibelin [illegible] Beyrouth, à *Saint-Jean d'Acre*, pen[illegible] château royal, situé au milieu de la [illegible] village du rivage septentrional [illegible]

[illegible] seigneur d'Arsur, des dangers qu'il [illegible] lui [illegible]

Faits judiciaires. Origine du greffe de la cour des bourgeois.

[illegible], lib. I, [illegible] *de Jérusalem*, t. II, p. 246. [illegible]

1183. écrite¹, sans procès-verbaux des délibé...
ou contredire les arrêts rendus antérieurem...
semblables. Un registre aurait permis de...
succession des précédents. Mais, à côté de...
de grands inconvénients pour une société...
de constitution écrite, et qui, dès sa form...
dominer et absorber la législation. L'...
blait être à ce prix. L'établissement du greffe...
liait les juges et détruisait le *record*, une...
jugements des cours d'outre-mer, qui...
ment une décision antérieure, pour l'appl...
près analogues. Ce système flexible et...
prétation, et, suivant les circonstances...
motifs qui, à l'origine du royaume de...
mulgation, ou, du moins, la publicité...
vassaux de Godefroy de Bouillon, et qui...
cette loi première, empêchaient l'adop...
droit absolu qu'on voulait laisser aux...
de l'appliquer en dehors de tout...

Ces sentiments dominaient surtout...
Philippe de Montfort, alors seigneur de...
dans la discussion². Il reconnut...
la mesure proposée par le sire...
mais il aurait voulu qu'en l'adopt...
sa force à l'assent, c'est-à-dire à la...
ces discussions s'agitaient...
l'armée reconstruire l'enceinte de...
la suite des délibérations à leur...
ancien jurisconsulte...
affaires que l'on...
de plus en plus...
vue les propositions...

Eudes de la Ferté...

[illegible] des bourgeois, et pût l'amener à bonne [illegible]

[illegible] l'assentiment et la déclaration des sages, dit [illegible] précédemment, et qui vivait sous le roi Hugues IV [illegible] un écrivain et des livres en la basse cour, [illegible] bourgeois, qu'on appelle aussi cour du vicomte, [illegible] les défenses, les posements (conclusions), les [illegible] définitifs), les connaissances (jugements interlo-[illegible] et tout ce qui se fait en la cour comme à présent, [illegible] donations, les nantissements, les échanges et toutes [illegible] Nonobstant cette décision, il fut toujours entendu que [illegible] juges ou des jurés, interprétant la coutume, conser-[illegible] supérieure à tout écrit[3]. C'était la doctrine sou-[illegible] chevaliers par le seigneur de Tyr.

[illegible] du greffe de la cour inférieure est rappelée par [illegible] qui avait été onze ans greffier de la cour des [illegible] à croire que la délibération prise à Saint-Jean [illegible] deux royaumes de Chypre et de Jérusalem. On [illegible] fut adoptée environ un an après avoir été [illegible] aux prudhommes et aux seigneurs de la Pales-[illegible] 1253[4]. Elle est donc antérieure au départ de [illegible] seulement à Jaffa, le 24 avril 1254, arriva à [illegible]

[illegible] remarquable se présente ici. Les célèbres [illegible] connus sous le nom d'*Olim*, commencent [illegible] qui suivit le retour du roi de France dans [illegible] que le savant éditeur des Assises incline [illegible] pratique tel que saint Louis, ou l'un de ses [illegible] et confident de ses pensées, frappé [illegible] institution des cours d'outre-mer, [illegible] à former, depuis ce temps, un [illegible] parlement[1].

[illegible] longtemps encore à faire mettre [illegible] que sous le règne [illegible]

[illegible]

1253. de Henri II, prédécesseur immédiat de Hugues III ... du greffe ne semble même avoir eu lieu, dont il ... de Saint-Jean d'Acre, à l'époque où le royaume ... en réalité, mais semblait se survivre encore dans ... sa législation, ses traditions et toute son ...

[1] Assises, t. II, p. 249, ch. ...

CHAPITRE XIV.

[illegible] ROIS DE CHYPRE, SEIGNEURS DU ROYAUME DE JÉRUSALEM.

[illegible] — 1253. — 1268.

[illegible] de Chypre. L'archevêque de Nicosie [illegible] jeté sur le [illegible] de la reine avec Balian d'Ibelin d'Arsur. Travaux de saint Louis [illegible] en France. Trêves avec les Sarrasins. Zèle de l'archevêque de [illegible] ecclésiastique. Guerre civile dite de *Saint-Sabas* en Terre sainte. [illegible] de Jérusalem. Boémond VI d'Antioche seconde le gouvernement [illegible] de quitter Saint-Jean d'Acre. Geoffroy de Sergines [illegible] Les Francs de Saint-Jean d'Acre refusent de se- [illegible] en Syrie. Inquiétude des chrétiens à l'avénement de Bibars [illegible] entre l'archevêque latin et l'archevêque grec de l'île de [illegible] de l'Église grecque en Chypre. L'archevêque de Nicosie se [illegible] Plaisance d'Antioche. Les principes de successibilité dans [illegible] des dispositions des [illegible] Hugues [illegible] Les Génois, en haine [illegible] de Constantinople. Trêve inattendue en Syrie avec [illegible] chez les chrétiens. Sécurité de l'île de Chypre. Bon [illegible] des Chypriotes sur le prince d'Antioche. Michel [illegible] excessifs de l'autorité civile pour les [illegible] du pape au régent de Chypre. Attaque [illegible] des Génois. Insuffisance des [illegible]

[illegible]

[illegible] décès de son mari, fut reconnue, [illegible] 1253. Plaisance d'Antioche régente de Chypre.

[illegible]

1253. dit d'elle que c'était une des plus [illegible]
lance de Plaisance et des chevaliers chyp[illegible]
autant que le mérite de la reine, [illegible]

L'archevêque de Nicosie lève l'interdit.

L'archevêque de Nicosie, en appre[illegible]
Chypre et leva l'interdit qu'il avait [illegible]
prudence de la reine, désireuse de [illegible]
contrer son autorité au début d'un règne, [illegible]
liation en donnant quelques satisfactions [illegible]
cependant aux dispositions arrêtées avec le [illegible]
nement ecclésiastique du royaume. La [illegible]
aux Chypriotes, sans s'arrêter aux récla[illegible]
en rien diminuée. A côté d'Hugues de [illegible]
main demeura métropolitain des Grecs [illegible]
dant du métropolitain des Francs, et [illegible]
verain pontife [2].

Sa rigueur à l'égard des Grecs.

Hugues adhérait avec regret à cette [illegible]
intérêts de la religion. Il se résigna [illegible]
sement qu'elle lui imposait. La di[illegible]
la discipline lui donnèrent des occ[illegible]
lance. Tantôt il dénonçait au pape [illegible]
s'arriérer dans leurs terres l'acqui[illegible]
se plaignait de la tiédeur de la reine [illegible]
les croyances ou les coutumes des [illegible]
Le Saint-Siége, louant son zèle, [illegible]
tions qui pouvaient [illegible]
différends s'étant élevés [illegible]
à l'occasion des dispenses [illegible]
cas relatifs à l'administration [illegible]
chaque point spécial [illegible]
formés, [illegible]

[illegible]

1254.

[illegible] « Ordonnons expressément à l'archevêque et [illegible] Eudes de Châteauroux, son légat en Orient [illegible] Grecs et de ne rien exiger d'eux de plus que ce [illegible] présente déclaration[1]. » La reine se montrait [illegible] respecter les franchises accordées aux [illegible] mécontenter ouvertement l'archevêque [illegible] nécessaire à la réalisation d'un projet qu'elle [illegible]

[illegible] veuvage, Plaisance d'Antioche avait pensé [illegible] des pays d'outre-mer, une plus haute [illegible] Balian d'Ibelin, fils aîné du sire d'Arsur[2]; [illegible] de Chypre et d'Antioche, il n'y en avait pas [illegible] celle de Balian. Son père occupait la première [illegible]. A la mort du roi de Chypre, la cour de [illegible] dans les fonctions de baile, en attendant [illegible] la seigneurie de Jérusalem, vint avec sa mère [illegible]

[illegible] alors la reine de Chypre, mais son fiancé [illegible] Le roi saint Louis l'avait armé che[illegible] et l'on sait que les jeunes gens [illegible] l'ordre de la chevalerie, qui leur [illegible] dès l'âge de quinze ans. Rien n'in[illegible] d'Ibelin ait obtenu cette faveur, précé[illegible] pour [illegible] militaire d'enfants à peine [illegible] des parents pouvait [illegible]

Projet de mariage de la reine avec Balian d'Ibelin d'Arsur.

[illegible]

1254. Le projet de mariage de [illegible]
timent général. On y vit des difficultés [illegible]
et la cour de Rome ordonna [illegible]
noncer la nullité des engagements déjà [illegible]
contractés entre eux. En même temps [illegible]
[illegible], pour la reine et pour le jeune enfant [illegible]
alliances plus utiles. On voulait [illegible]
fils cadet du roi Henri III, à peine âgé de [illegible]
de l'une des sœurs d'Edmond pour le roi [illegible]
[illegible]
encore cependant après le départ des [illegible]
doute la question de savoir si le [illegible]
depuis sire d'Assur, fut effectivement [illegible]
[illegible]

Travaux de saint Louis en Palestine.

Saint Louis avait appris depuis [illegible]
que de graves [illegible]
la Flandre. Il [illegible]
en Égypte, de ses premières [illegible]
[illegible] la liberté, qu'il [illegible]
[illegible] de la révolution [illegible]
Saleh et l'établissement [illegible]
Damas, avait [illegible]
au sultan d'Alep, Malec [illegible]
[illegible]

[illegible] que des paroles arrogantes et des ordres de [illegible] 1254
[illegible] d'Europe s'étaient montrés peu empressés de lui [illegible] de France avait été consacré au rachat des [illegible] châteaux forts [illegible]
[illegible]
[illegible] employé des sommes considérables à relever [illegible] Césarée, de Caïphas, de la ville de Jaffa, qui, [illegible] protégée d'une enceinte, continua rattachée [illegible] Sidon, que l'on avait repris aux Arabes, et [illegible] était jusque-là resté en dehors des fossés. [illegible] de sa présence, souvent il voulut [illegible] un jour, de ses propres mains, les ca[illegible] qui gisaient sur le sol et massacrés les Sar[illegible] aujourd'hui sur leur route, au sud de la [illegible] chevaliers un grand exemple d'humilité, [illegible] un ancien fort qu'on appelle depuis ce [illegible] pouvait faire un meilleur usage de [illegible] l'ancien royaume de Jérusalem, [illegible]

[illegible] Le roi revient en France.
[illegible]

mérite, au poste de sénéchal du royaume de Jérus[illegible] lieutenant particulier du roi de France. C'était [illegible] appréciés du roi et l'un de ses conseillers [illegible] auprès de saint Louis lors de sa capture à Man[illegible] « dit Joinville, que monseigneur Geoffroy [illegible] « les Sarrasins avec son épée, comme le bo[illegible] « hanap de son seigneur[1]. » Le roi lui laissa [illegible] de cent hommes à pied, qui devaient [illegible] entièrement indépendantes du baile qui gouvern[illegible] cour des liges, jusqu'à ce qu'on eût donné [illegible] de Chypre, au nom de son fils [illegible]

Un brusque renouvellement [illegible] qu'il y eut alors un dissentiment [illegible] Avant la fin de l'année 1254, le sire d'[illegible] comte de Jaffa, Jean d'Ibelin, fut [illegible] changement détermina une vive et [illegible] même où l'on croyait les trêves [illegible]

1255-1256. Le premier besoin du pays [illegible]

Trêves avec les Sarrasins. d'avoir la tranquillité. On ouvrit [illegible] Mais une partie des chevaliers [illegible] grande appréhension de la guerre [illegible] et le nouveau baile. En [illegible] Jean d'Ibelin avait [illegible]

[illegible]

[illegible] de Damas et du Caire en étaient encore aux [illegible] 125[illegible]
[illegible]
[illegible] en effet, rejoindre les chevaliers dans les [illegible] de fortes reconnaissances. On obtint d'abord [illegible] marcher vers Gaza et Ascalon ; mais on ne [illegible] de Rama, que les Arabes et les Bédouins [illegible]. Le sultan d'Égypte, [illegible], le pre-[illegible], croyant qu'une nouvelle croisade se for-[illegible] la ville de Damiette, par où les chrétiens [illegible] et conclut la paix avec le prince d'Alep, [illegible]. Les chrétiens se virent bientôt dans la néces-[illegible] trêve. On l'arrêta, en 1256, avec les deux [illegible] jours. L'armée rentra alors à Saint-[illegible] au bailliage, et Jean d'Arsur en fut de [illegible]

[illegible] part à ces rapides événements ; [illegible] des vaisseaux et des amis nou-[illegible] dans la tranquillité. Aucun obstacle [illegible] archevêque de Nicosie, [illegible]

1254-1257.

Zèle de l'archevêque de Nicosie pour la discipline ecclésiastique.

[illegible]

1264-1267. diacres et les sous-diacres latins du [illegible]
synode métropolitain, pour conférer [illegible]
et les besoins des fidèles[1]. L'archevêque [illegible]
leurs voyages, les hôtelleries mal famées [illegible]
vernes qu'en cas de nécessité absolue [illegible]
pagnie des femmes[2], à ne jouer ni [illegible]
à ne jamais rester, le soir, hors de [illegible]
de la ville de Nicosie, s'ils [illegible]
coup de la cloche annonçant le [illegible]
mations et à le livrer, le lendemain [illegible]
ses prêtres qui desservent les [illegible]
saints mystères dans la [illegible]
tour d'eux les jeûnes et les [illegible]
faut se préoccuper du salut de l'âme [illegible]
leur recommande expressément [illegible]
recours à des sortiléges ou à [illegible]
d'appeler auprès du malade [illegible]
ajoute l'archevêque, que les [illegible]
égard, se gardent bien de [illegible]
s'élève contre cette coutume [illegible]
Orient), coutume empruntée [illegible]
teuses et des pleureuses [illegible]
Défense absolue est faite [illegible]

[illegible]

Dans [illegible]
grave [illegible]

[illegible] dorés, de gants élégamment cousus, de 1254-1257.
[illegible] [1], de boucles, de cordons, de cein-
[illegible] Hugues, à moins que l'anneau ne soit le signe
[illegible] participer en rien aux métiers désho-
[illegible] un de ces histrions qui vont chanter leurs
[illegible] et sur les places publiques [2].

[illegible] le pouvoir civil [3], défend enfin à tous les
[illegible] de s'occuper de professions séculières, sur-
[illegible] les fraudes des courtiers de Nicosie [4], et
[illegible] déjà portées, mais toujours en vain, contre
[illegible] hommes pervertis par l'amour du gain, qui pro-
[illegible] ou qui approvisionnaient les infi-
[illegible] nécessaires pour équiper leurs armées et
[illegible]

[illegible] dans tous les actes de l'administration
[illegible] un vif sentiment de la dignité chrétienne,
[illegible] latine. Hugues veut amener ou mainte-
[illegible] ecclésiastique; il poursuit surtout le
[illegible] qui, dans les Églises d'Orient, rabaisse
[illegible] sacrements les plus saints à un métier de
[illegible] s'est contenté d'exiger de son clergé et
[illegible] qui les eût élevés au-dessus des
[illegible] qu'ils l'étaient déjà par les armes
[illegible] parfois trop rigoureuse, aurait été
[illegible] la voie du bien lui
[illegible] indifférence. Non content de gou-
[illegible]

[illegible] 1254-1257.
[illegible]

57. tentions contraires des Génois et des Vénitiens
Saint-Saba d'Acre furent l'occasion d'une
États chrétiens d'Orient, et de la première
les deux républiques, qui voulurent
leurs nationaux. En même temps que les
chandes sur la mer, les hostilités se
principalement à Saint-Jean d'Acre et à
des alliés et des ennemis passionnés.

Les Pisans, d'abord incertains, devinrent
adversaires naturels. Ils conclurent avec
nements, un traité défensif de dix ans
ques et y compris l'île de Crète. Les
se mirent dans le même parti, ainsi que
européenne, qu'on appelait plus
les gens de Venise, généralement
de bonnes relations. Les Templiers
Palestine furent également
avait eu des difficultés avec
au sujet d'un malfaiteur
publiquement
toyens pisans, voulant
un quartier un jour
des Génois et

[illegible] Génois, et, par ses vexations multipliées, 1257-1258.
[illegible] abandonner la ville, dont ils avaient été entre-
[illegible] absolus [1]. Montfort voulait mettre ainsi fin à
[illegible] en se séparant ouvertement des chevaliers de
[illegible] résolution de posséder allodialement la ville
[illegible]
[illegible]
[illegible] avec son fils à Tripoli, auprès de son frère La reine de Chypre régente de Jérusalem.
[illegible] prince d'Antioche, à venir avec Plaisance et
[illegible] afin d'instituer la régence et d'aider la reine
[illegible] les affaires du royaume. Il n'est pas question,
[illegible] de Lusignan, la veuve de Boémond IV,
[illegible] 1246, au décès de sa sœur Alix de Cham-
[illegible] la pensée de demander pour elle-même le
[illegible] [2]. Les efforts des chevaliers de l'ordre de
[illegible] de Gênes, qui, sous prétexte de défendre
[illegible] les amis des Vénitiens, n'empê-
[illegible] reconnaître les droits de Plaisance et du roi
[illegible] de la seigneurie de Jérusalem [3]. C'était la
[illegible] de son fils à la couronne de Chypre,
[illegible] de ce royaume. Le bailliage de Jéru-
[illegible] véritable royauté, avait été déféré, en
[illegible] le plus proche héritier présent en Syrie de
[illegible] n'en était pas moins resté le roi
[illegible] le 21 mai 1254, Conradin, fils
[illegible] la chevalerie d'outre-mer et le Saint-
[illegible] devenus, comme en Europ[e]
[illegible] et de fils [illegible]
[illegible]

[illegible]

1257-1258. L'ordre de l'Hôpital, les Génois, les [illegible]
serment de fidélité à la mère du roi Hugues [illegible]
due qu'au fils de Conrad, petit-fils de [illegible]
royaume; les liges, les communes, la [illegible]
les chevaliers teutoniques eux-mêmes, [illegible]
Conradin, firent hommage à la reine [illegible]
tenir son gouvernement[1]. Boémond VI [illegible]
bonne intelligence avec le comte de Jaffa [illegible]
trouvèrent l'un et l'autre dans le conseil [illegible]
Templiers[2]. [illegible]

1258. Le prince d'Antioche ne négligeait [illegible]
rité de sa sœur. Le sire d'Arsur s'était [illegible]
liges au sujet des Génois, d'autre part [illegible]
avec Balian son fils; sans doute [illegible]
suivant les désirs de Boémond. Le prince [illegible]
cilia avec lui, afin d'assurer son [illegible]
sance et Balian d'Ibelin, ne voulant [illegible]
de la désapprobation à peu près [illegible]
gèrent réciproquement des [illegible]
qu'ils avaient pu contracter, [illegible]
fiançailles, si ce n'est un mariage [illegible]

Boémond VI seconde le gouvernement de sa sœur.

Boémond engagea Plaisance à [illegible]
[illegible]
d'Ibelin, pour rétablir [illegible]
[illegible]
[illegible]
baile, [illegible]
se retira [illegible]
roi et sa mère[1]. [illegible]

[illegible]

[illegible] plus vivement que jamais après son départ 1258.
[illegible] d'Acre semblait une ville prise d'assaut. Les
[illegible] Saint-Saba était devenue une forteresse, chaque
[illegible] du haut des tours, que les Italiens avaient
[illegible] suivant l'usage de leur pays, des machines de
[illegible] blocs de pierre d'un poids énorme. Le pape
[illegible] compromis entre les parties inté-
[illegible] délivrés de part et d'autre; mais il fallut
[illegible] leurs établissements de Saint-Jean d'Acre,
[illegible] de Philippe de Montfort[2]. La population
[illegible] qu'on défendit à tout navire d'aborder au
[illegible] pavillon génois. On détruisit la loge de leur
[illegible] château fort de Saint-Saba, et les colonnes
[illegible] comme des trophées à Venise[4]. La fureur
[illegible] à Ptolémaïs plus de ruines qu'ils
[illegible] exagérée, portent à vingt mille le
[illegible] cette guerre fratricide[5].

[illegible]

[illegible] fin de l'année 1258[6], la reine de Chypre, 1259.
[illegible] mai suivant[7], nomma Geoffroy de
[illegible] nouveau baile réunit ainsi la lieutenance
[illegible] et au commandement spécial des
[illegible] de pouvoir convenait à la si-
[illegible] de la sécurité publique. A
[illegible] années, les habitants des villes et de
[illegible] les routes n'étaient
[illegible] l'autorité des lois et l'ordre

[illegible]

[illegible] l'angle [illegible] de la façade
[illegible] l'église Saint-Marc, vers la piazzetta, et les
[illegible]

Les Génois sont contraints de quitter Saint-Jean d'Acre.

Geoffroy de Sergines baile de Jérusalem.

1259. général. Il laissa en Palestine, où [illegible]
inexorable justicier[?]. Il fut sévère pour [illegible]
grands coupables. Un chevalier ayant [illegible]
Jean d'Acre, le baile vint lui-même [illegible]
meurtrier, dans la rue des Pisans, où [illegible]
miséricorde [?], malgré les priviléges de [illegible]
Pisans, et nonobstant l'usage, si [illegible]
surtout s'il était noble, à racheter [illegible]

Le sire d'Arsur, auquel Geoffroy de [illegible]
fils du vieux sire de Beyrouth, [illegible]
même que l'on croit avoir [illegible]
cour de Frédéric II, comme [illegible]
venu le surnom de Jean de [illegible]
de ses frères, l'ancienne Antipatris, [illegible]
de la seigneurie. Balian, son fils, [illegible]
prit le parti, en 1261, de vendre [illegible]
la crainte de ne pouvoir la défendre [illegible]
Malgré cette aliénation, que [illegible]
serva son titre héréditaire de sire [illegible]
transmissions successives, jusqu'à [illegible]
le royaume de Chypre, où les [illegible]
milles chrétiennes à chercher [illegible]

1259-1260.

Les Francs de Saint-Jean d'Acre refusent de seconder les Mongols.

Les Mongols étaient alors [illegible]
pathies instinctives des anciens [illegible]
lamisme et sur le concours de [illegible]
conquérants de la haute Asie [illegible]
en Chypre, les Arméniens [illegible]
auxiliaires [illegible]
l'empereur Mangou [illegible]

[illegible]

[illegible] frère Sempad. Haiton offrait aux khans la 1260-1260.
[illegible], plus nombreuse qu'on ne l'avait jamais
[illegible] dispositions des Francs.

[illegible] justifiait peu cette confiance. La régente
[illegible] fils encore enfant. Les difficultés trop ma-
[illegible], les inimitiés persistantes des communes
[illegible] de Saint-Jean d'Acre d'abord une
[illegible] musulmans, dont l'union pouvait s'élever
[illegible] n'étaient pas sûrs. Boémond, seul ou
[illegible]. Il rompit les trêves avec les Sarrasins, et
[illegible] de Mangou-khan, dans l'espoir
[illegible] au delà de l'Oronte. Son fils paya chè-
[illegible] noble tentative, où les rêves de son
[illegible] heureux, battit les Turcs d'Iconium,
[illegible] le pays de l'Anti-Liban, siége de la
[illegible] après avoir, dans l'intervalle, détruit
[illegible] depuis réuni à l'empire mongol. Les con-
[illegible] du prince d'Antioche[1] figuraient dans ses
[illegible] de l'Euphrate. Ses troupes inondèrent bientôt
[illegible] descendre des partis nombreux
[illegible]

[illegible] désespérant de résister aux hordes
[illegible] chrétiens de Saint-Jean d'Acre d'unir leurs
[illegible]
[illegible]

[illegible] M. Reinaud [illegible]
[illegible] Makrizi, *Hist. des sultans mamelouks*,
[illegible] ouvrage traduit par M. Étienne
[illegible]

1259-1260. ruine [1]. Beaucoup de chevaliers, [illegible]
messagers de saint Louis, étaient d'avis de [illegible]
agresseurs, et de repousser le danger le plus [illegible]
grand maître teutonique, on se borna à [illegible]
tralité et un bon accueil à ses troupes [illegible]
ritoire franc, sans prendre part à la guerre [illegible]
les événements n'aient pas permis [illegible]
on ne peut en méconnaître la sagesse [illegible]

Houlagou, ayant été rappelé dans [illegible]
gou, son frère, dont il se portait héritier [illegible]
corps mongols pour les attaquer. [illegible]
à Gaza; il vint organiser ses troupes [illegible]
où il trouva toute sécurité, [illegible]
sur la principale armée mongole, [illegible]
taine de Goliath, en Galilée. La [illegible]
ment délivrées. Un mois suffit [illegible]
Mongols au delà d'Alep. Kotouz [illegible]
quand il fut assassiné, le 24 octobre [illegible]

Inquiétude des chrétiens à l'avénement de Bibars.

Ancien esclave [illegible]
grade, par cette audace de la [illegible]
[illegible]

1260. sécutions qu'il endurait. Hugues de Fagiano [illegible]
excommunia Germain, dépouilla ses [illegible]
sentences qu'il avait rendues et [illegible]
plaintes en cour de Rome. [illegible]

Alexandre IV confia l'instruction [illegible]
Eudes de Châteauroux lui-même, qui avait [illegible]
fonctions d'archevêque en Chypre, [illegible]
compétent des juges, que les procureurs [illegible]
tenté d'introduire des incidents dilatoires [illegible]
exposer le fond de leurs récriminations. [illegible]

Les décrets de Célestin III et les [illegible]
les envoyés d'Hugues de Fagiano, [illegible]
de Chypre, tombée au pouvoir des Latins [illegible]
Grecs, avaient suffisamment établi [illegible]
qu'un seul chef ecclésiastique [illegible]
de Germain était donc [illegible]
d'ailleurs, une usurpation, [illegible]
que le droit d'élire l'archevêque [illegible]
gieux, puisque, à l'époque où [illegible]
en quête de l'autorisation [illegible]
[illegible]

1260. 4. La déposition ou la translation [illegible] verain pontife seul. [illegible]

5. Dans les procès concernant la [illegible] s'élevait entre Grecs, l'évêque grec [illegible] était latine, l'évêque latin devait [illegible] l'archevêque latin de Nicosie et [illegible] toujours réclamer immédiatement la [illegible]

6. L'évêque grec est tenu de se [illegible] hégoumènes au synode diocésain [illegible] latin dans la ville de sa résidence [illegible] provincial des évêques latins [illegible] présidence de l'archevêque. [illegible]

7. Dans ses voyages d'inspection [illegible] grec les mêmes droits de visite [illegible]

[illegible]

« L'évêque latin, ou son procureur, [illegible]
« à l'église cathédrale grecque, il [illegible]
« l'un après l'autre, tous les desservants, [illegible]
« viron vingt-neuf, tant prêtres que [illegible]
« lecteurs ou chantres, et il leur [illegible]
« sous la foi du serment, s'ils [illegible]
« bien l'élu digne de sa promotion [illegible]
« l'acceptaient. Le [illegible]
« tout ce qu'il [illegible]
« devant l'autel et jurait sur [illegible]
« soumis à l'Église de Rome [illegible]
« paroles : — Moi, [illegible]

[illegible]

[illegible] de ses suffragants, lors de ses visites pastorales. On [illegible] 1260.
[illegible] et modérées les droits de *procuration* ou de
[illegible] des diocèses de Paphos, de Famagouste et de
[illegible] à payer à l'archevêque latin dans ses tournées
[illegible]
[illegible] dans toute l'étendue de l'île de Chypre,
[illegible] appartiendraient à l'Église la-
[illegible]
[illegible] Germain, bien que le royaume ne dût
[illegible] grec, le pape assura au prélat, pour
[illegible] Il transféra Nibon, évêque de Solia,
[illegible] donna l'évêché de Solia à l'archevêque Ger-
[illegible] de résider soit dans la vallée même, soit à
[illegible] des Grecs, qui appartenait à l'évêché de
[illegible] serment d'obéissance à l'archevêque de Nico-
[illegible] de Solia. Ce serment ne conférait toutefois à
[illegible] la personne de son collègue, et Germain
[illegible], comme métropolitain des Grecs,
[illegible] les évêques de son rite une fois que la vali-
[illegible] par l'ordinaire latin. Il devait conti-
[illegible] ses inspections dans les églises et les
[illegible] de l'île.

[illegible] aux Grecs et aux Syriens [illegible] et le même clergé. En [illegible]

L'archevêque de Nicosie se retire en Toscane.

[illegible]

L'autorité supérieure était en entier réservée à
évêques, ses suffragants. Les prélats grecs n'
les vicaires des Occidentaux auprès des
le disait l'archevêque Raphaël, dans une
de temps après la publication de la bulle de
mentaire[1], les évêques latins étaient les
de Chypre; les évêques grecs n'y étaient

Il semble cependant que Hugues de Fagiano
personnels que l'on conservait pour la
d'Alexandre IV les pouvoirs entiers qu'il
il se démit de nouveau de ses fonctions
bulle de 1260. L'instruction de l'archevêque
ne portant pas de date, on ignore l'époque
signa le siége de Nicosie. Mais on
chevêque Hugues était de retour en
1263[2].

Sans cesser de s'intéresser
ché, dont il conserva toujours le
terminer ses jours dans la
à Rezzano, près de Pise,
Nicosie, un monastère de
Augustin. Il avait adopté
des Prémontrés. Il s'était

avait facilité le retour d'Hugues de Fagiano en 1261.
de son fils, vit peut-être, avant sa mort, le nou-
archevêque. Elle ne vivait plus cependant au mois de
Hugues avait alors à peine neuf ans.

Mort de Plaisance d'Antioche.

encore mineur se transmettant par les mêmes prin-
personnes, pouvaient, dans la famille royale,
proches parents du jeune roi, la régence de Chypre
C'était d'abord sa tante, Isabelle de Lusignan,
qui avait épousé le prince Henri d'Antioche, fils
de Giblet, oncle de Boémond VI et de la
d'Isabelle de Lusignan, les deux autres pré-
son fils aîné, Hugues d'Antioche, et son neveu,
deux cousins germains du jeune roi de Chypre et
Hugues de Brienne était le premier des
Marie de Lusignan, sœur aînée du roi
le Grand, comte de Brienne, mort au Caire vers
de Plaisance aurait pu être l'objet de vives con-
absolument réglée par la coutume du nou-

toute entière des assises de Jérusalem, 1261-1262.
modifiés, en effet, les anciens usages
la transmission des terres nobles, avaient
conditions plus étroites et plus précises
successibilité à la couronne, les cheva-
alors des jurisconsultes très-
comté de Jaffa, cherchaient à se
les assises de Jérusalem

Les principes de successibilité dans le royaume de Chypre tendent à s'éloigner des dispositions des anciennes assises.

1261-1262. réglées sous l'influence de la coutume qu'on [illegible] et dans laquelle les femmes, exclues par les [illegible] préférées cependant quand elles se trouvent [illegible] proché. L'Espagne, l'Angleterre, l'Autriche, la [illegible] covie, la Sicile, suivaient cette loi de transmission [illegible] couronne, ainsi que la Morée et le nouvel empire [illegible] l'usage le plus commun dans les États d'Europe [illegible] du royaume de France, car les femmes succédaient [illegible] gneuries du nord et du midi, dans la Lorraine [illegible] comme en Languedoc et en Provence[1], pays [illegible] des hommes de la première croisade. [illegible]

Le principe de la succession cognatique, [illegible] transmission des patrimoines, passa ainsi dans [illegible] rusalem, où il eut de si fréquentes applications [illegible] cipe que Sibylle avait succédé à son fils [illegible] bylle, Marie de Montferrat à sa mère [illegible] qui l'empereur Frédéric II était devenu [illegible] de Montferrat. Jamais, sous le régime [illegible] valiers de Jérusalem ou de Saint-Jean [illegible] sujétion à l'une de ces princesses; [illegible] les plus reculés de Godefroy et de [illegible] et seize ans, la couronne de [illegible] peut méconnaître que cette [illegible] des partis et la faiblesse du [illegible] litaire, où la valeur [illegible] morale de la royauté. [illegible]

En Chypre, la question de [illegible]

… l'hérédité des femmes, quand on se trouvait en pré- 1261-1262.
… que la mère même. On n'était pas suffisamment
… d'un jeune héritier défendus seulement par une
… quand il passait à une héritière autre que la
… de secondes noces de la mère, fût exercé, en
… régente, comme Gautier de Montbéliard sous
… chypriotes, frappés, par les exemples survenus dans
… leur propre expérience, des inconvénients du
… inclinaient vers les principes saliques du royaume
… à modifier et à fortifier, sur ce point, par la pra-
… assises de Syrie, trop favorables à l'hérédité

… de ces dispositions dans la circonstance qu'a- Mars-avril 1262.
… Plaisance. En donnant la régence de Hugues II à
… d'Isabelle de Lusignan, ils opérèrent pour
… préjudice de la parente plus rapprochée d'un
… à la sœur du roi défunt, le cousin germain

Hugues d'Antioche est régent de Chypre, par l'influence des principes saliques.

… IV, invoquant les principes de l'hérédité chy-
… de son oncle, Henri II, devant la cour
… depuis, dans la tradition du royaume,
… la connaissance que firent les prudhommes
… monseigneur Hugues de Lusignan avait plus
… que n'en avait madame Isabeau, sœur
… était homme et elle femme[2]. » Ainsi s'en-

… de Nicosie devaient être présentés …
… d'Antioche, ne réclamèrent point la
… plus jeune que Hugues d'Antioche,
… Un motif de déférence filiale
… de sa mère, Marie de
… par sa mère Isabelle[3].

1260. à sa tante en agissant autrement qu'elle ne
constance. Hugues d'Antioche fut admis ainsi
exclusion tacite de sa mère et de son cousin
dont il devait, peu après, recueillir la

Dans le royaume de Syrie, les priviléges
prévalu en ce cas. Hugues d'Antioche,
appelé à la régence du vivant de sa mère
tard; en effet, quand Isabelle de Lusignan
la cour de Saint-Jean d'Acre, elle reçut
vernement du pays. Mais elle tarda
requête personnelle, de laquelle la
la mise en possession réelle du pouvoir

1261. De funestes événements survinrent
comme la guerre de Saint-Saba, dont
à compromettre les faibles bases de la
vant.

Les Génois, en haine des Vénitiens, aident les Grecs à reprendre Constantinople.

Pendant que les chrétiens de Syrie
que le règne de Bibars semblait
Jean d'Acre, avaient déterminé la
neur et les intérêts de ses
lique, tenta encore,
soutenait la faveur des
Gênes, pour prévenir la
génois à Saint-Jean d'Acre
les deux pays

[illegible] le 13 mars 1261, sous l'influence de ces sen- 1261.
[illegible] et de vengeance entre les Génois et les
[illegible] Vénitiens et les Français dans tout l'Orient, et
[illegible] Constantinople.

[illegible] par la rapidité des événements, qui devancèrent
[illegible] d'une trêve offerte et acceptée pour un an,
[illegible] d'une ville grecque située près de la mer Noire
[illegible] loin de Constantinople par des offres de soumis-
[illegible] surprit la capitale dans la nuit du 25 juil-
[illegible] triomphèrent encore une fois de l'impéritie,
[illegible] mérité, s'il n'eût été le prix d'un parjure.
[illegible] par le malheur, n'avaient jamais désespéré de leur
[illegible] défaite avait réveillé leur esprit militaire et sus-
[illegible] commander, tandis que le nouvel empire gallo-
[illegible] puis, dont le vieux Jean de Brienne fut la
[illegible] sur le trône des princes incapables ou asservis
[illegible]

[illegible] généreusement les Génois à son triomphe. Il les
[illegible] l'empire, un quartier entier du port oriental
[illegible] où ils avaient eu des établissements dès le
[illegible] toute propriété; et, depuis, Galata fut le
[illegible] Génois avec ses colonies de la Kazarie dans
[illegible]
[illegible]

[illegible] des Grecs et de leurs alliés inquiétait 1261-1262.
[illegible] les dispositions attribuées aux [illegible] Trêve inattendue en Syrie avec Bibars.
[illegible] un état de guerre [illegible]
[illegible] Jérusalem avait déclaré
[illegible] sur la foi des traités. Les
[illegible] avaient franchi les limites
[illegible]

1261-1262. grand nombre de chevaliers marquants. Une
dut être comptée pour racheter le seul Balian
trompa cependant les pressentiments qu'on
de la nécessité de garantir le nord de ses
pousser dans le sud les populations de la
projets contre Saint-Jean d'Acre. Il
en convenant de la restitution réciproque
avoir souffert quelques difficultés,
maîtres[2].

On ne croyait pas néanmoins à la durée de
on s'observait dans la défiance. L'incertitude et la
chez les chrétiens se manifestèrent par les
alors plusieurs seigneurs de Palestine. Julien
aux Templiers, ainsi que son château de
assurer la défense[3]. Vers le même temps
nèrent Balian d'Ibelin à céder aux
fortifiée par saint Louis[4].

Bibars cherche des alliances chez les chrétiens.

Bibars, pressentant une nouvelle
commençait à s'entretenir dans les
dant augmenter des fortifications
Alexandrie. Il cherchait en même
d'habiles agents, à s'assurer des
pressa de féliciter Michel Paléologue

[illegible] intérieures, pendant les trente années de 1268.
[illegible] guerre des Lombards, justifiaient sa sécurité. La
[illegible] long intervalle, avait augmenté à Nicosie et dans tous
[illegible] résidait de préférence. Sans se mêler à la population
[illegible] par des acquisitions dans l'intérieur du pays, où
[illegible] grosses[1]. Les plus grands barons du royaume
[illegible] Jaffa, les Ibelin de Beyrouth et d'Arsur, les Giblet,
[illegible] des propriétés considérables dans les campagnes
[illegible] d'Europe avaient donné une forte impulsion au
[illegible] était devenue un centre actif d'échanges et d'opé-
[illegible] Hugues de Fagiano, dont le zèle ne laissait
[illegible] active surveillance, s'était plaint, en 1257, de
[illegible] des courtiers ou barateurs de cette ville,
[illegible] l'île entière par leurs agiotages[2]. Nicosie était
[illegible] des relations et des affaires de l'île. Famagouste
[illegible] commerciale que lui donna la destruction des
[illegible] Saint-Jean d'Acre à la fin du siècle.

[illegible]

Bon état de ses forces militaires.

[illegible] indiquant le mouvement de l'industrie
[illegible] et rares, attestent néanmoins la conti-
[illegible] dans l'île, depuis le commencement
[illegible] déjà l'étendue par un voyageur alle-
[illegible]
[illegible] de baile de Chypre, exerça une favo-
[illegible] et la fortune du pays. L'esprit militaire,
[illegible] par ses soins, sans rien perdre de son
[illegible] sous sa régence, un grand renom
[illegible]

[illegible] des Chypriotes [illegible]

[illegible]

1262. retenu captifs les députés du sultan[1]. ...
maîtres de s'être refusés à la restitution ...
nier traité[2]. Exaspéré de l'insulte faite à ...
venger sur les vrais coupables, il fit ...
du roi de Chypre, l'instigateur infatigable ...
de l'Oronte marchèrent par ses ordres sur ...
Sélencie, et brûlèrent tous les vaisseaux ...
eux le siége d'Antioche, quand l'approche ...
traite[4]. Les chrétiens gagnèrent seulement ...
éloignement.

1262-1263. Michel Paléologue menace l'île de Chypre.

Les rapports amicaux de Michel Paléologue ...
un danger pour les Francs d'outre-mer ...
conquête des provinces éloignées du ...
difficultés. La principauté d'Antioche ...
l'empire d'Iconium, où les Mongols ...
alliés. Les îles n'étaient abordables qu' ...
time. Assurés du concours de la marine ...
phée et la prise de Constantinople ...
Candie aux Vénitiens. Chypre ...
communiqua au régent les ...
tantinople sur les projets de ...
propres efforts des Chypriotes. Il ...
conquérants de leur pays, et ...
sentissent à débarquer dans l'île ...

1263-1264. Ménagements excessifs de l'autorité civile à l'égard des Grecs.

Les appréhensions du ...
temps encore les Génois ...
avec les plus grandes faveurs ...
de se joindre ...
lois ...

[1] ... t. I, p. ...
p. 435.

[illegible] Mais, assoupis par un siècle presque entier d'oc- 1205-1261.
[illegible] plus aussi vivement les haines énergiques, ni la [illegible] avaient provoqué les révoltes des premiers temps de [illegible] n'indique qu'il y eût alors quelque méconten- [illegible] le gouvernement franc n'avait usé de plus de tem- [illegible] populations asservies, mais non tyrannisées, qui [illegible] il fallait à tout prix retenir dans l'île. Souvent les [illegible] leur faveur, avec une partialité manifeste, contre [illegible] et des tendances du clergé latin. Leur condes- [illegible] quelquefois à l'Église une connivence coupable avec le [illegible]

[illegible] IV prémunissait Hugues d'Antioche contre [illegible] l'archevêque, il lui écrivait pour l'engager à seconder [illegible] romaine, s'il ne voulait pas que la constitution [illegible] prépondérance dans l'île, du vivant même [illegible] tournât au détriment de l'Église catholique. [illegible] du royaume de Chypre deviennent d'au- [illegible] des Latins, écrivait le pape au régent, [illegible] Ils méprisent ceux de leurs prêtres [illegible] l'autorité romaine et la sainteté de sa doc- [illegible] églises, ils leur refusent le cens et les offrandes, [illegible] subsistance. Bien plus, ils vont audacieuse- [illegible] et dévaster leurs vergers, de sorte que ces [illegible] soumission à notre sainte Église, sont [illegible] de Nicosie, qui les accueille et les [illegible] royaume, qui avez les Grecs et les [illegible] contraindre ces peuples à l'obéissance; [illegible] si souvent demandé. [illegible]

[illegible] pape, alors à Orvieto, et lui fit [illegible]

1263-1264. concours à l'Église. L'archevêque peut [illegible]
tenir des conventicules contre les prélats [illegible]
devoirs de sa charge l'y obligent, veiller [illegible]
les coupables Grecs et Latins qui se jettent [illegible]
jeux de hasard; mais, quand il veut donner [illegible]
punissant quelque infracteur par des peines [illegible]
l'exil, l'autorité royale intervient, protége [illegible]
que la cause appartient à ses tribunaux, et que [illegible]
générale, en ces matières, que sur ses clercs [illegible]
Si l'archevêque, poussé à bout, en vient à [illegible]
un chevalier, et demande, pour que la sentence [illegible]
vaine, la saisie de sa personne ou de ses fiefs [illegible]
que son serment lui défend de mettre [illegible]
l'*esgard* ou le jugement de la cour féodale [illegible]
« en exposant à Hugues d'Antioche les griefs [illegible]
« tes serments t'obligent aussi à respecter [illegible]
« sainte mère l'Église, et que nul [illegible]
« lois du salut et le maintien de la discipline [illegible]
« dans de telles conditions, la sainteté [illegible]
« épiscopale? L'archevêque n'est plus [illegible]
« simple prêtre. » [illegible]

L'opposition des deux puissances [illegible]
séquences. Le parti extrême [illegible]
giano, à la fin du règne précédent [illegible]
du royaume. Des concessions [illegible]
par terminer sans éclat les difficultés [illegible]
de la juridiction et des dîmes [illegible]
nistration de Raphaël et de [illegible]
sures de la reine Plaisance [illegible]

1268. [illegible]

Attaque [illegible] de [illegible] sur Saint-Jean d'Acre. La Syrie n'avait pas [illegible]
rusalem n'étaient pas [illegible]
de l'île de Chypre. [illegible]

[illegible]

[illegible] à la vie féodale. La plupart devaient le [illegible]
[illegible] des vassaux et des sergents; ils pouvaient, par [illegible] des sentences de leurs officialités, et quel- [illegible] tous les grands feudataires, un rôle indépendant [illegible] ordres militaires et les seigneurs laïques tenaient [illegible] de la liberté féodale, dernier reste de l'ancien [illegible] que le royaume était en paix, le prince d'An- [illegible] de son côté les hostilités, comme autrefois le comte [illegible]

[illegible] la querelle de Saint-Saba avaient presque tous [illegible] la guerre avait repris avec plus de vivacité entre les [illegible] Les Génois, exaltés par leurs succès à Cons- [illegible] la voix du Saint-Siége, refusaient la médiation [illegible] audacieusement les Vénitiens dans les [illegible] Syrie[illegible]

[illegible] compliquée, qui semble avoir caché une complicité [illegible] à la même époque, des récriminations [illegible] Jean d'Acre. Comme par suite d'une réflexion [illegible], en se plaignant, sur le refus qu'auraient [illegible] militaires de rendre les prisonniers musul- [illegible] Il prit prétexte de ce dissentiment, qui semblait [illegible] les chrétiens dans la Galilée. Il saccagea la ma- [illegible] dans la plaine de Saint-Jean d'Acre, et [illegible] son camp sous les murs de la ville[illegible] [illegible] traités, se rendirent en toute [illegible] une trêve pour la ville d'Acre. [illegible] l'assurance que ses troupes [illegible] l'objet de leur de- [illegible] Saint-Jean d'Acre, et [illegible] [illegible] fut griève- [illegible] de son

[illegible]

1263. Attitude équivoque des Génois.

Une flotte génoise, commandée par [illegible] alors sur les côtes de la Syrie, où les Vénitiens [illegible] ment en forces inférieures. Maître de l'entrée [illegible] l'amiral génois ne permettait à aucun navire [illegible] tous les vaisseaux qui se présentaient à la chaîne [illegible] semblable que le sultan, informé de ces faits, [illegible] apparences pacifiques, l'occasion de s'emparer de [illegible] s'était déterminé à tenter un coup de main sur [illegible] flotte vénitienne, comptant peut-être sur l'inaction de [illegible] cation la plus favorable que l'on puisse donner [illegible] Génois en cette circonstance.

Mais le récit des chroniqueurs arabes [illegible] tions et leur conduite. D'après les auteurs [illegible] vention positive et articulée entre les Génois [illegible] de Montfort, seigneur de Tyr, pour s'emparer [illegible] des chroniqueurs précise ses [illegible] devait seconder par mer l'attaque des [illegible] le signal de la retraite à ses troupes, [illegible] au moment convenu, sous les [illegible] accords et ces mouvements [illegible] contre les Vénitiens.

Insuffisance des pouvoirs de Geoffroy de Sergines.

L'autorité de Geoffroy de [illegible] et les délits [illegible] quand il fallait [illegible]

[illegible] Saint-Jean d'Acre, d'après ce qu'on lit dans les chro- 1268.
[illegible] cette époque, semble n'être alors qu'une des colonies
[illegible] vénitien y parle en maître, dès qu'il a quelques vais-

[illegible]

CHAPITRE XV[illegible]

FIN DU RÈGNE D'HUGUES II [illegible]

1263. — 12[illegible]

Isabelle de Lusignan est instituée régente de Jérusalem. [illegible]
la régence de Jérusalem entre Hugues d'Antioche [illegible]
de Hugues d'Antioche. Réponse du comte [illegible]
Suite de la discussion. Hugues d'Antioche est [illegible]
pour le droit de successibilité à la couronne. [illegible]
mence la guerre. Le régent et quelques croisés [illegible]
chrétiens. Guerre commerciale du sultan et [illegible]
Jaffa. Force de Bibars en Syrie. Il consent [illegible]
aux princes d'Europe. Mort du roi de Chypre [illegible]
l'éducation de Hugues II. Extinction de la [illegible]

1263. Isabelle de Lusignan est instituée régente de Jérusalem.

Le prince Henri d'Antioche, [illegible]
plus d'autorité au bailliage du royaume [illegible]
nellement, se résolut alors à [illegible]
femme, Isabelle de Lusignan. [illegible]
à la régence, comme les plus [illegible]
Sergines, secondant tout ce qui [illegible]
démit du pouvoir qu'il exerçait [illegible]
tioche, depuis l'année 1259. [illegible]
réservèrent cependant l'h[illegible]
fidélité, parce que l'hoir [illegible]
Isabelle retint l'exercice [illegible]
de son fils[2].

Le nouveau gouvernement [illegible]
découvr[illegible]

[illegible]

[illegible] Morosini et Jacques Dandolo, arrivés de Romanie [illegible] attaquèrent les Génois devant Saint-Jean d'Acre, [illegible] et vinrent les assiéger à Tyr. La ville ne dut son [illegible] à la hâte à Saint-Jean d'Acre même, paraît-il, [illegible] de Montfort[1]. 1258.

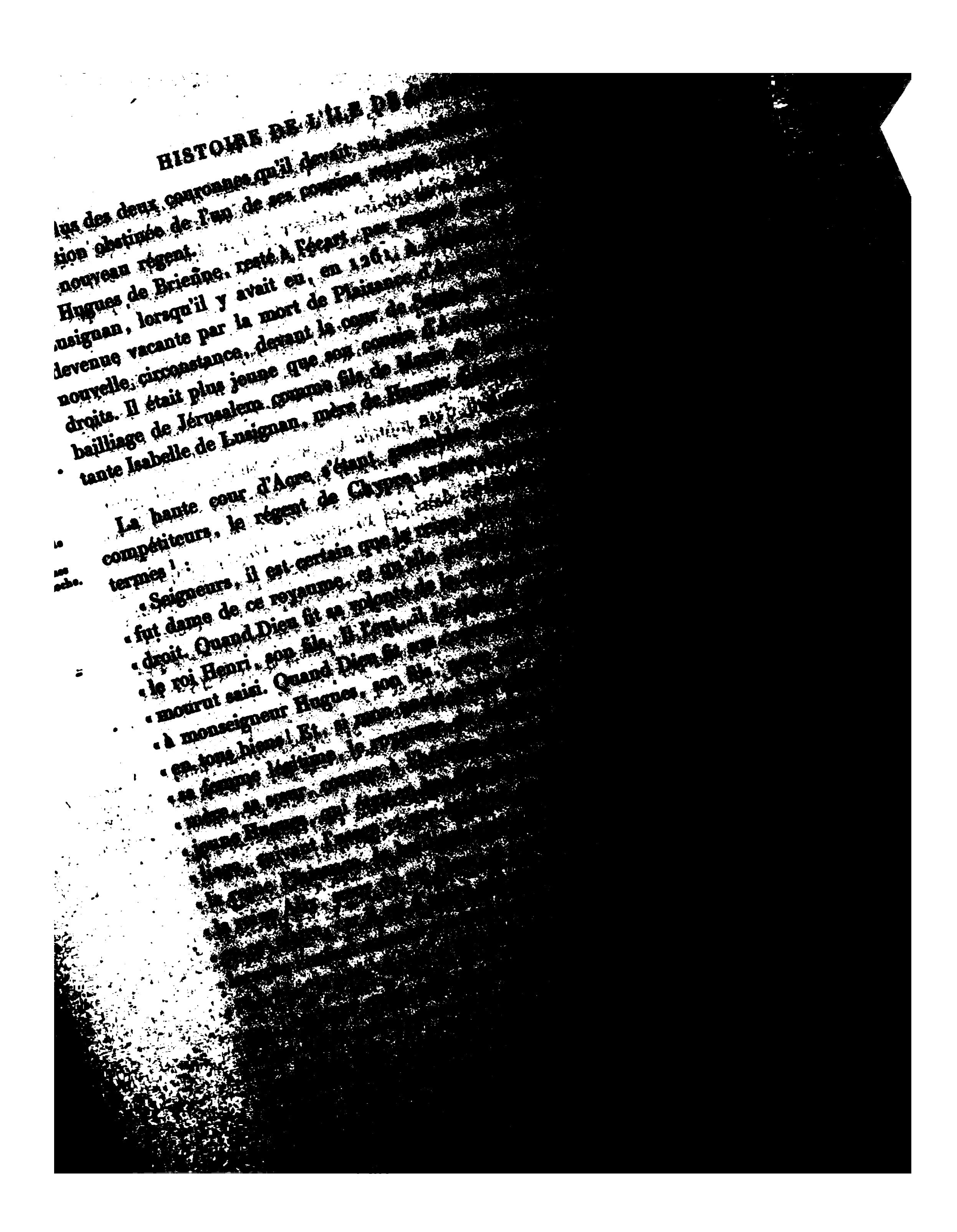
[illegible]

[illegible] ne jouit pas longtemps du repos qu'elle était allée [illegible] survenue l'année même où mourut le pape [illegible] d'un de ces grands débats judiciaires dont les [illegible] conservé les actes[2], et dans lesquels on est toujours [illegible] au milieu d'un monde encore si violent, tant de di- [illegible] tant d'élévation. Nous suivrons cette discus- [illegible] y développa les principes invoqués pour le [illegible] féodales dans les royaumes d'Orient et qu'on y [illegible] depuis lors, la loi politique du royaume [illegible] de la couronne. Nous suspendrons ainsi, au [illegible] fatigant et monotone récit des expéditions par [illegible] semblaient vouloir épuiser peu à peu les [illegible] leur porter le dernier coup. 1264. Elle meurt.

[illegible]

[illegible] du royaume de Chypre, se trouvait natu- [illegible] du royaume de Jérusalem par la mort de [illegible] en vertu d'un droit héréditaire et personnel. [illegible] chargé, seulement par délégation, de [illegible] Geoffroy de Sergines, et ne pouvait [illegible] d'Antioche s'approchait ainsi de plus [illegible] Compétition au sujet de la régence de Jérusalem.

[illegible] Henri III de Chypre. La grande discus- [illegible] Saint-Jean d'Acre entre Hugues d'Antioche, fils d'Isa- [illegible] de Lusignan, et Hugues de Brienne, [illegible]



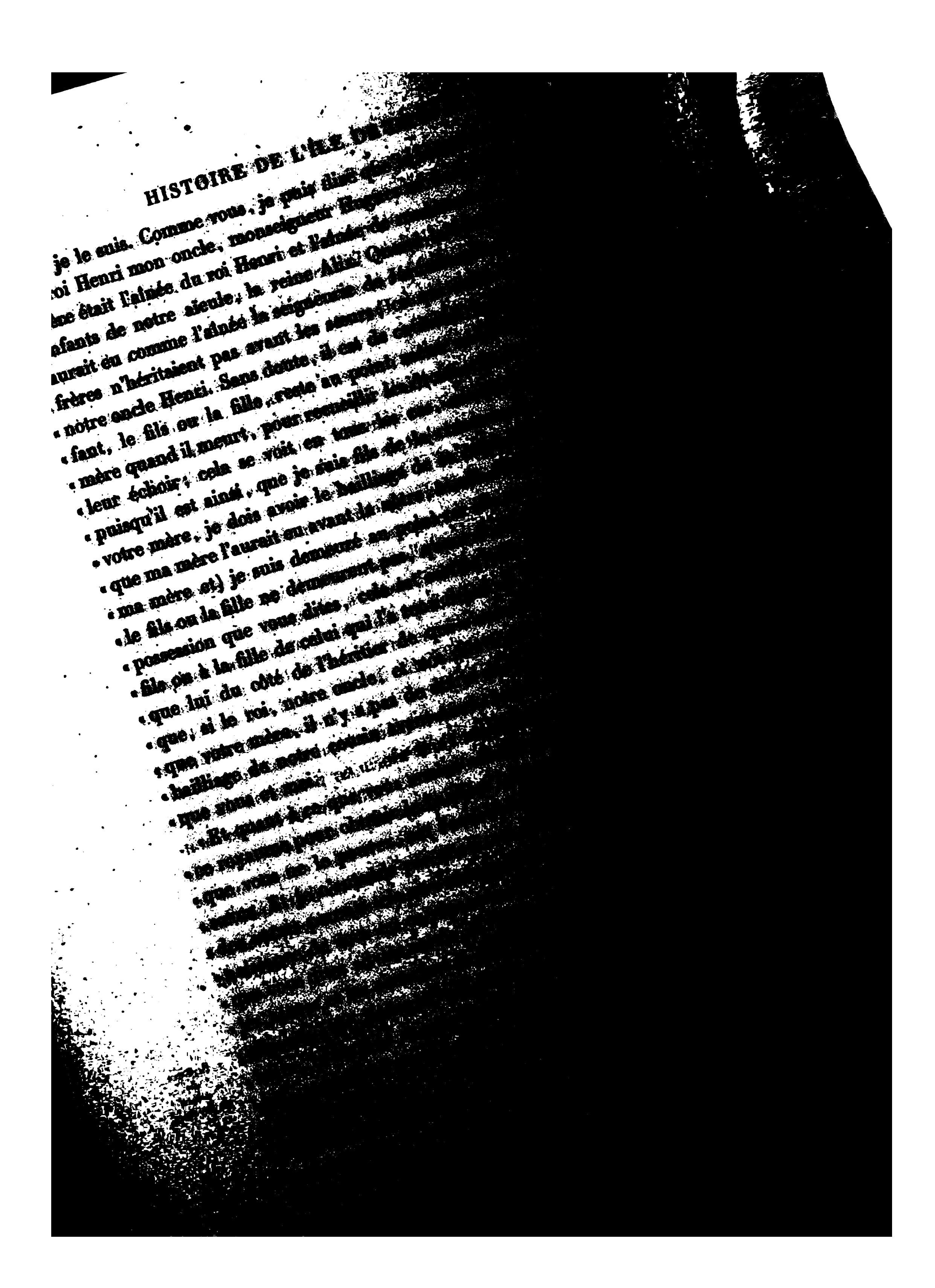
lus des deux couronnes qu'il devait
tion obstinée de l'un de ses cousins
nouveau régent.
Hugues de Brienne, resté à l'écart, par
usignan, lorsqu'il y avait eu, en 1261
devenue vacante par la mort de Plaisance
nouvelle circonstance, devant la cour de
droits. Il était plus jeune que son cousin
bailliage de Jérusalem comme fils de Marie
tante Isabelle de Lusignan, mère de Hugues

La haute cour d'Acre s'étant
compétiteurs, le régent de Chypre
termes [1] :

« Seigneurs, il est certain que le
« fut dame de ce royaume, et qu'elle
« droit. Quand Dieu fit sa volonté de
« le roi Henri, son fils. Il fut
« mourut saisi. Quand Dieu fit son
« à monseigneur Hugues, son fils,
« en tous biens. Et
« sa femme légitime, le

[illegible] ils l'ont possédé et en ont joui, tant que [illegible] 1264.
[illegible] droit. Maintenant que Dieu a fait son com-
[illegible], qui suis son fils, son héritier légitime et
[illegible] Hugues, je viens en ce royaume, comme en mon
[illegible] que je suis l'héritier le plus direct et le parent
[illegible] Hugues, mon cousin, pour avoir et tenir
[illegible] bailliage de ce royaume, qui lui appartient.
[illegible] du droit en ce pays que, quand une succes-
[illegible] échoit à plusieurs parents du même degré,
[illegible] ces parents recueille la succession, s'il la
[illegible] qu'il doit en être ainsi. En effet, suivant l'assise
[illegible] fief ni seigneurie ne se partagent entre frères
[illegible] la seigneurie doit passer tout entier à l'un
[illegible] s'il la réclame; car il serait étrange que, parmi
[illegible] le cadet héritât avant l'aîné. Cela ne s'est vu
[illegible] dans ce royaume.
[illegible] de tous les parents survivants de monseigneur
[illegible] arriver la succession de ce royaume, du
[illegible] la reine Alix. Je suis son plus direct et légi-
[illegible] le fils ou la fille demeure en saisine et
[illegible] sa mère étaient également saisis et te-
[illegible] mère étant morte en possession du bail-
[illegible] droit, moi, l'aîné des parents de mon-
[illegible] le bailliage avant tout autre. Si vous
[illegible] l'avoir, j'offre de faire ce qui sera de
[illegible] fait ce que l'on doit de baile,
[illegible] du royaume et les privilèges
[illegible] soit par le serment de
[illegible]

[illegible] Réplique du comte de Brienne.
[illegible]



je le suis. Comme vous, je puis dire
roi Henri mon oncle, monseigneur
était l'aînée du roi Henri et l'aînée
fants de notre aïeule, la reine Alix
aurait eu comme l'aîné la seigneurie de
frères n'héritaient pas avant les sœurs
« notre oncle Henri. Sans doute, il est de
« fant, le fils ou la fille, reste au point
« mère quand il meurt, pour recueillir
« leur échoir; cela se voit en tous les cas
« puisqu'il est ainsi, que je suis fils de
« votre mère, je dois avoir le bailliage
« que ma mère l'aurait eu avant
« ma mère et) je suis demeuré
« le fils ou la fille ne demeurant
« possession que vous dites, celui
« fils ou à la fille de celui qui l'a
« que lui du côté de l'héritier
« que, si le roi, notre oncle,
« que votre mère, il n'y a pas
« bailliage de notre cousin
« que vous et moi
« Et quant

[illegible] Philippe de Navarre, que l'on tient pour le meil- 1264.
[illegible]
[illegible] chose étrange de croire qu'il y a en ce royaume de [illegible] contraire à l'usage de France; car ceux qui en éta- [illegible] lors de la conquête de la terre étaient Français. Et, au [illegible] il est d'usage que le fils du fils aîné ou de la fille aînée [illegible] le fils du cadet ou de la cadette, lors même que [illegible] la cadette est plus âgé que le fils de l'aîné. Et, puisque [illegible] seigneurie ne se partagent en ce royaume de Jérusalem [illegible] entre parents mâles, et que l'aîné doit l'obtenir [illegible] avoir le bailliage avant vous, car ma mère était aînée [illegible] de la reine Alix, notre aïeule, que la vôtre, [illegible] à la première aînée. »

[illegible] l'on voit, tendait à se porter et à se concentrer sur [illegible] de savoir si, entre parents autres que des frères [illegible] se régler d'après l'âge comparé des réclamants, [illegible] pour l'établir, à l'ordre de naissance des ascen- [illegible]

[illegible]

[illegible] s'attache à prouver que, d'après la [illegible] se détermine sans représentation, en com- [illegible] et actuellement engagés dans la cause. Il [illegible] voulait tirer des usages de France et du [illegible] Chypre; il produit, dans son argumen- [illegible]

Réplique de Hugues d'Antioche.

[illegible] doit être vôtre parce que, lors [illegible] avant les [illegible]

1284. « d'hui vous servir. Et cela est évident, [illegible]
« tint le royaume, si votre mère pouvait y [illegible]
« chef de sa mère, comme vous le dites [illegible]
« par la mise en possession du roi, son frère [illegible]
« si votre mère eût survécu au roi, ce [illegible]
« sans enfants légitimes, et si votre mère [illegible]
« seigneurie du royaume de Jérusalem, [illegible]
« mation non pas du chef de la reine, [illegible]
« parce que son frère mourut le [illegible]
« qui est d'usage, de coutume et d'assises, [illegible]
« requête du chef de tout autre que [illegible]
« même de lui répondre. Or rien [illegible]
« oncle, puisqu'elle mourut avant lui, [illegible]
« Vous ne pouvez donc avoir [illegible]
« qui n'en eut aucun, et l'aînesse [illegible]
« moi, qui suis avant vous pour [illegible]
« royaume est arrivé, par la mort [illegible]
« cousin; je suis l'aîné de tous ses parents [illegible]
« aïeule, de qui descend l'héritage, [illegible]
« peut se partager. [illegible]

« Quant à ce que vous dites [illegible]
« de cour qui détermine l'aînesse [illegible]
« n'y en a pas eu, en effet, [illegible]
« Ce serait un abus de [illegible]
« et si connues; autant [illegible]
« le contraire a été décidé en [illegible]
« mas de Melandre, je [illegible]
« ne peut être [illegible]
« que sur le fait [illegible]
« générale. [illegible]
« encore que [illegible]
« de Navarre [illegible]
[illegible]

[illegible] messire Philippe avec eux, j'obtins le bailliage 1264.
[illegible] leur connaissance, comme le plus direct héri-
[illegible] sauf madame ma mère, si elle l'eût requis.
[illegible] le voyant et l'entendant, sans que vous ayez élevé
[illegible] bien que vous fussiez majeur.
[illegible] que les usages de ce pays furent
[illegible] du royaume de France, et que, par l'usage
[illegible] encore qu'il soit lui-même relativement puîné,
[illegible] cousin, fils du frère cadet, je ne sais s'il en
[illegible] fût-il ainsi, je réponds que je ne requiers rien
[illegible] par l'usage de Jérusalem. Et il est bien
[illegible] par ce qui a été décidé pour madame de Tibé-
[illegible] de Tibériade comme l'aînée de ses cousines,
[illegible] pour messire Gautier de Fleury, pour Hugues
[illegible] parents au même degré que nous, que
[illegible] Jérusalem n'est pas telle sur ce point que la
[illegible]
[illegible]

[illegible] et dut occuper plusieurs séances de Suite de la discussion.
[illegible] dernier lieu par Hugues d'Antioche, que
[illegible] sa réserve, lorsque la cour de Ni-
[illegible] à la mort de la reine Plaisance,
[illegible] royaume de Chypre et la garde du roi
[illegible] d'abord que sa non-intervention
[illegible] être imputée à tort, puisqu'elle avait
[illegible] pour Isabelle de
[illegible] à lui, Isabelle, qui
[illegible] qu'elle avait eus de sa jeu-
[illegible]

1264. précédents, et pour sortir de difficulté, il fall
France, d'où provenait évidemment, dans
Il disait que, dans plusieurs cas analogues
en exemple, une circonstance, dans laquelle
chant comment régler la succession de
suspendirent le partage à faire entre ses
afin de savoir l'usage de France et attendirent
Étienne Ier, à la décision de qui l'on
coutume de la mère-patrie sur ce point?
Hugues d'Antioche, sans méconnaître
Jérusalem, maintenait que les usages
d'outre-mer pouvaient différer et différaient
que des modifications semblables
usages particuliers des diverses
régies cependant par le droit commun
des hautes cours demandait des
elle ne sollicitait qu'un éclaircissement
à suivre l'avis et l'interprétation qu'on
« venu que la cour du royaume
« en Chypre, à Antioche, à Tripoli
« de celle de ce royaume
« usages de ces pays dans
« l'on demanda conseil aux
« conseil, ni d'adopter

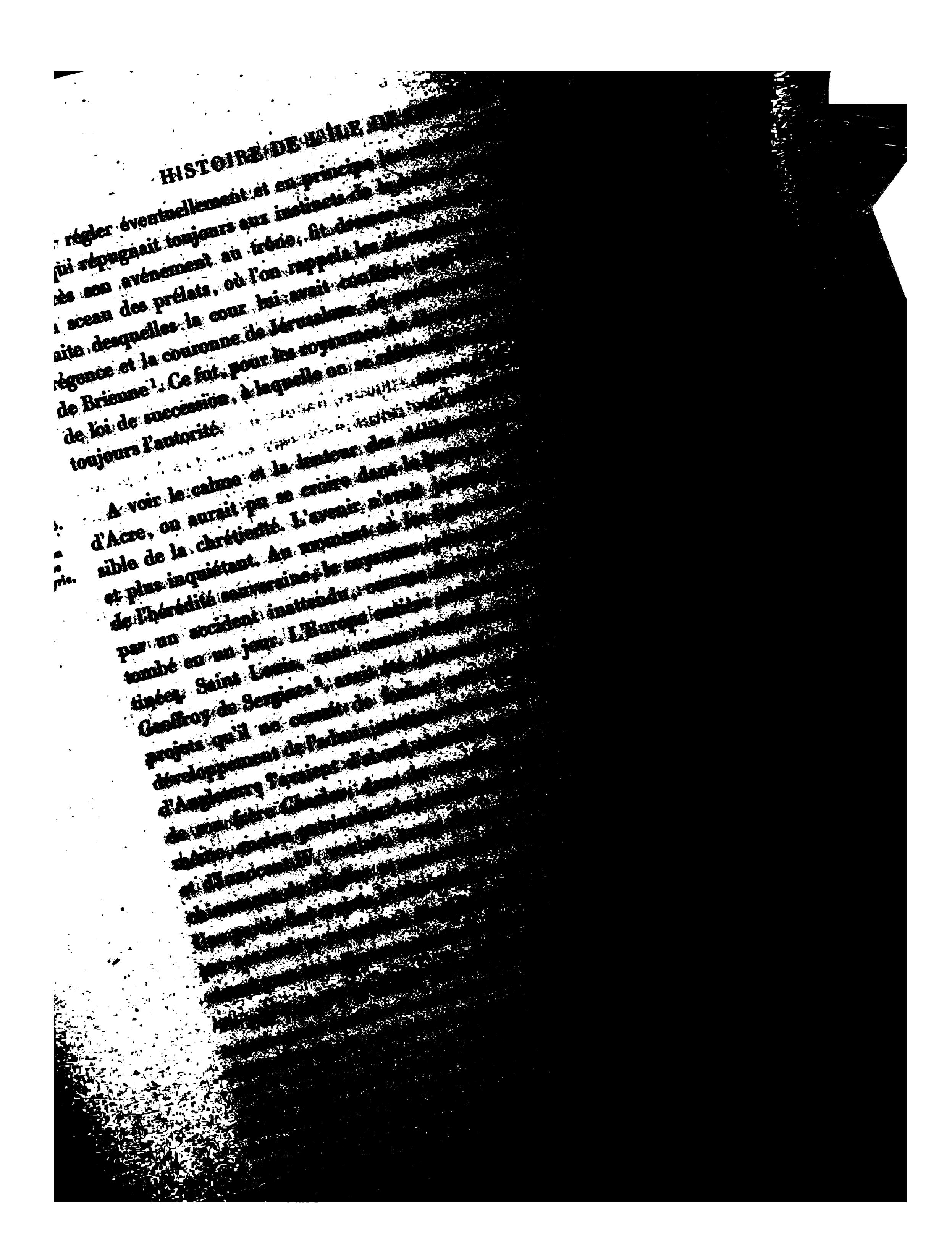
Hugues d'Antioche est déclaré régent de Jérusalem.

[illegible], par l'organe de l'un d'eux, que, suivant les 1268.
[illegible] bailliage du royaume appartenait à Hugues d'An-
[illegible] Lusignan, parce qu'il était aîné de son cousin le
[illegible]
[illegible] s'avança le premier aux pieds du régent, et
[illegible] sans manteau, sans armes et sans éperons,
[illegible] dans les mains du baile. Hugues, en le relevant,
[illegible] bouche le baiser, signe de l'union et de la
[illegible] à l'homme, comme l'homme à son seigneur[2]. Après
[illegible] liges firent aussi hommage ainsi que les grands
[illegible] et les confréries prêtèrent ensuite le ser-
[illegible] régent[3].

[illegible]

Résultats acquis pour le droit de successibilité à la couronne.

[illegible] le droit politique du royaume sur deux
[illegible] été résolus d'une manière suffisante, ni par la
[illegible] Contrairement à la doctrine que le comte
[illegible], il résulta de la déclaration des liges
[illegible] cousins germains n'était pas admise, et que
[illegible] l'âge des survivants, sans remonter aux
[illegible] avantage des héritiers mâles sur les femmes,
[illegible] successions royales de l'usage des fiefs[4], con-
[illegible] invoqué, avec quelques restrictions
[illegible] confirmé dans la personne
[illegible] par sa mise en possession de la
[illegible] par sa proclamation comme roi. Les prin-
[illegible] de fiefs en ces matières, on ne
[illegible] d'Isabelle de Lusignan, bien que la
[illegible] fondée à prétendre avant
[illegible] de Hugues, en tire la conséquence
[illegible] de la régence [illegible], qu'elle était
[illegible]



… régler éventuellement et en principe …
qui répugnait toujours aux instincts de …
…ès son avénement au trône, fit d…
… sceau des prélats, où l'on rappela les …
…aite desquelles la cour lui avait confi…
régence et la couronne de Jérusalem, de …
de Brienne[1]. Ce fut, pour les royaumes …
de loi de succession, à laquelle on se …
toujours l'autorité.

A voir le calme et la lenteur des …
d'Acre, on aurait pu se croire dans la …
sible de la chrétienté. L'avenir n'avait …
et plus inquiétant. Au moment où …
de l'hérédité souveraine, le royaume …
par un accident inattendu, …
tombé en un jour. L'Europe entière …
tinées. Saint Louis, …
Geoffroy de Sergines[2], …
projets qu'il ne … de …
développement de l'administration …
d'Angleterre, l'évêque d'…
de son frère Charles, …
[illegible]

[illegible] manquaient souvent eux-mêmes de la 1264-1265.
[illegible] aurait dû leur conseiller. Les difficultés [illegible] des croisés, surtout des croisés non enrôlés, qui, [illegible] après leur arrivée en Orient, voulaient [illegible] ennemies. Souvent aussi les Arabes, [illegible] d'hostilités que leurs agressions [illegible] milieu de la paix, Gérard de Picquigny, [illegible] capturé sur la route de Rama, [illegible] Les chevaliers de Saint-Jean d'Acre, [illegible] des prisonniers, ravagèrent la Samarie ma- [illegible] un corps arabe près d'Ascalon[1]. Bibars [illegible] nécessaires, qui pouvaient [illegible] projets aux yeux des émirs. Il cacha néan- [illegible] la guerre, dans la crainte que les Armé- [illegible] prévinssent, en décidant les Mongols à [illegible] la Syrie.

[illegible]

[illegible] 1265, se croyant en état d'agir, il engagea 1265.
[illegible] avec une armée entière, divertissement Bibars recommence la guerre.
[illegible] Il trompa les chrétiens sur le but de sa [illegible] d'incertitude apparente, il se jeta à l'im- [illegible] en se dirigeant vers Césarée. Le comte de [illegible] Bibars occupa sans difficulté la [illegible] la citadelle, en feignant d'ouvrir des pour- [illegible] dispendieux élevés par saint [illegible] ni les fortifications de [illegible] les Hospitaliers, à qui Balian d'Ibelin [illegible] jours de siège, le [illegible]

1265. on vit les malheureux captifs [illegible]
et leurs drapeaux renversés [illegible]
[illegible]

Le régent et quelques croisés arrivent en Syrie.

Son irruption avait été si subite [illegible]
secours maritimes. Hugues d'[illegible]
le 28 avril, avec une flottille [illegible]
lerie chypriote; alors si [illegible]
nombre de sergents et d'[illegible]
forces peu considérables pour [illegible]
Jean-d'Acre était entouré de [illegible]
habitants auraient pu [illegible]
yeux le château de Caïphas, [illegible]
gneurs croisés arrivèrent heureusement [illegible]
lery, Érard de Nanteuil, Eudes de [illegible]
valiers[1]. Olivier de Termes, croyant [illegible]
revenu à Saint-Jean d'Acre, dès [illegible]
cieux renforts. La ville restait [illegible]
toujours à une attaque. L'amitié [illegible]
l'émir d'Émesse sur Boémond d'An[illegible]
de nouvelles opérations[2]. [illegible]

Dans cette extrémité, les [illegible]
leurs supplications à leurs [illegible]
succès pour eux le zèle des [illegible]
bait la plus grande partie des [illegible]
poëte du temps, dans un langage [illegible]
de cette coupable diversion [illegible]
[illegible]

[1] Cf. Makrizi, [illegible]
trad. Quatremère, t. I, 2e part., p. [illegible]

[2] *Contin. de Guill. de Tyr*, [illegible]
ch. VI, p. [illegible]
[illegible]

[3] M. Reinaud, [illegible]
t. I, 2e part., p. [illegible]
[illegible]

[4] [illegible]

[illegible] de continuer ses efforts en Italie, aurait dû [illegible] 1263

[illegible] de Geoffroy de Sergines [illegible]

[illegible]

[illegible] devant les murs de Saint-Jean-d'Acre, trouva les [illegible] à le repousser. Ne voulant pas entre- [illegible] la réduction de ces défenses [illegible] les machines qu'il faisait voyager à dos de cha- [illegible] de Saphed, terminé depuis peu par les Tem- [illegible] Rien ne gênait plus ses communications [illegible] de la Syrie, si ce n'est la principauté de Jaffa, [illegible] pour Jean d'Ibelin. Cette année même, il [illegible] considérée jusque-là comme une dépendance [illegible] la route directe de Jérusalem à la mer, [illegible]

Échecs des chrétiens.

[illegible] et de Caiphas, avaient été occupées ou dé- [illegible] du nord, Tyr et le Saphed étaient les [illegible] obstacles que rencontraient les armées [illegible] la Palestine. Bibars fit avancer un corps de [illegible] écrivain musulman qui a laissé une his- [illegible] alors sur l'Égypte et la Syrie, Bibars [illegible] de Montfort qu'aux Génois le défaut de [illegible] auparavant, sa tentative sur Saint- [illegible] en l'aggravant, ce qu'avait dit Ibn- [illegible] secret formé en 1263, par les [illegible] de Saint-Jean d'Acre[1]. Bibars [illegible] les chrétiens de Tripoli et de la [illegible] sur le Saphed [illegible]

[illegible]

1260. supérieures[1]. Attaqué par une [illegible]
templier d'origine syrienne [illegible]
Bibars, dont les instincts sanguinaires [illegible]
chevaliers, promit tout pour [illegible]
prétextant que les assiégés [illegible]
quelques objets du château [illegible]
voisine de la ville, leur [illegible]
il ordonna à ses émirs de [illegible]
l'on accuse de trahison, [illegible]

[illegible]

Guerre commerciale du sultan en Arménie.

Le sultan s'éloigna alors de la Syrie [illegible]
point. Il voulait se venger [illegible]
mongole, harcelait [illegible]
terdit tout commerce avec ses [illegible]
était un acte d'hostilité plus [illegible]
Piérie et la Cappadoce [illegible]
combien elle lui était [illegible]
partie des côtes de Syrie [illegible]
rieur de l'Euphrate [illegible]
Arménie, les bois, le fer [illegible]
[illegible]

[illegible] les routes de son pays aux caravanes arabes, et 1266.
[illegible] avoir la paix sur le Taurus, de payer un tribut [illegible] que ses prédécesseurs et lui-même s'étaient obligés [illegible] mongols, leurs suzerains. Haïton ne paraît pas [illegible] de la déclaration du sultan. Il alla, avec une partie [illegible] des renforts auprès des chefs mongols de l'intérieur, [illegible] les provinces de l'empire d'Iconium. Sa trop [illegible] effroyable catastrophe sur le pays. En son ab- [illegible] fils, furent battus par l'émir d'Hama, commandant [illegible] princes furent tués; Léon, son fils aîné, depuis [illegible] et les provinces maritimes livrées au pillage[1]. [illegible] les armes furent partout massacrés; les enfants [illegible] Caire, pour grossir les rangs des Mameloucs[2]. [illegible] ne put se relever du coup qu'elle avait reçu.

[illegible] éprouvèrent un grave échec près du Sa- [illegible] revenu à Saint-Jean d'Acre, l'armée avec [illegible] de Geoffroy de Sergines s'était mise en [illegible] espérant surprendre le château avant que les [illegible] par Bibars, pour faire de la place une for- [illegible] et Saint-Jean d'Acre, fussent terminés. [illegible] réunies autour du Saphed était telle, [illegible] la route de la côte. Dans la re- [illegible] pour piller quelques villages ennemis, [illegible] disposés par les Arabes à [illegible] complétement mis en déroute[3].

[illegible]

Mort de Jean d'Ibelin, comte de Jaffa.

[illegible]

1266. bataille et dans les cours de justice, le comte [illegible]
les plus considérables des deux royaumes. [illegible]
blait ne pas approuver ce qui se faisait [illegible]
d'imiter Philippe de Montfort, qui, [illegible]
à Tyr avec les Génois dans une véritable [illegible]
de ses avis les hommes chargés du [illegible]
sa loyauté lui avait conservé auprès de [illegible]
caprices ou des calculs du sultan, le [illegible]
mère.

Jean d'Ibelin, qui, dans l'histoire, [illegible]
premier du nom, le vieux, et énergique [illegible]
puis longtemps fini dans notre récit, [illegible]
nant les coutumes et le régime politique [illegible]
donna à sa composition le titre de [illegible]
de Clypre. Cet ouvrage, le plus [illegible]
âge qui existe, fut d'abord [illegible]
bunaux d'Orient, tant on craignait [illegible]
caractère public, la liberté d'[illegible]
férence attachés à la mémoire [illegible]
des règles qu'il avait [illegible]
chant les questions [illegible]
donnèrent une [illegible]

Les avantages [illegible]
royaume de Chypre [illegible]
les habitants [illegible]
[illegible]

[illegible] coalition générale des chrétiens contre les mu- 1266-1267.
[illegible] union si nécessaire et si peu espérée, il con[illegible]
[illegible] la plus rigoureuse pour ôter tout motif
[illegible] les moments où son humeur le portait au repos:
[illegible] habiles et actifs comme Hugues d'Antioche et
[illegible] ne pouvaient prendre l'offensive. Jamais;
[illegible] sultans d'Égypte n'avaient eu une puissance
[illegible] Bibars avait reconquis toutes les provinces de
[illegible] Il avait fortifié le littoral de l'Égypte, occupé
[illegible] la Syrie jusqu'à Alep. Sur l'Euphrate même,
[illegible] une garnison qui tenait le milieu de la
[illegible] couvrir la Mésopotamie. De ce point reculé,
[illegible] jusqu'au Caire, par la ligne de l'O-
[illegible] n'avaient jamais pu intercepter complète-
[illegible] capitale, et du Saphed, son poste avancé, il
[illegible] contre les chrétiens de la côte, et fondre
[illegible]
[illegible] ses traités, ses violences et ses conces-
[illegible] isoler, effrayer et accabler au moment
[illegible] une occasion paraissait favorable à ses
[illegible] ni la trêve, ni la foi jurée. Dans une
[illegible] à entrer en négociations, Bi-
[illegible] et, avant de donner une dernière
[illegible] un corps de troupes contre la
[illegible] sous de fausses bannières
[illegible] de forcer une des portes du
[illegible]
[illegible] des piquets autour
[illegible] Bibars revint avec son
[illegible]

Quelques jours après, par
le secret à personne, il cessa
guerre et renvoya ses troupes
préparer une expédition contre les
gements détacher les chrétiens de
avec le roi d'Arménie[1]. Il accorda
fort, seigneur de la ville de Tyr
phique encore vaste, qui avait
qieur arabe, jusqu'à quatre-vingt
les accords particuliers faits
Hospitaliers[2]. Le grand maître
le Vieux de la Montagne avait jusque

Peut-être Hugues d'Antioche,
sultan, en obtint-il aussi, à cette époque
paraît avoir joui quelque temps de
répits, ne s'expliquaient les
bizarre ennemi que par un effet de la

Un religieux du couvent des
alors ces mots, où se trouvent
le caractère de Bibars, le triste
« dit Guillaume de Tripoli,
« plus de mal qu'il ne nous
« son bras. Nul ne serait
« s'emparer, avec un peu
« encore : Sidon, Beyrouth
« poli. Dans son
« trop affliger les chrétiens
« le fétu de l'œil du
« en ? Il leur
« comme les
« Nous savons qu'il

[1] Hamaker
[2] M. Reinaud

[illegible] le refuge et l'espoir des chrétiens. Un Sarrasin nous a [illegible] cherchait, en ce moment, à paraître généreux à notre [illegible] bonne opinion de lui aux habitants d'Acre et de [illegible] de la ville, au moment opportun[1]. » 1267.

Demandes des Orientaux aux princes d'Europe.

[illegible] devenues toutefois moins défavorables à une [illegible] de Bénévent, en assurant la couronne de Sicile à Charles [illegible] plus de confiance à Clément IV et déterminé de nou- [illegible] la Syrie[2]. Le pape n'était pas éloigné de croire que [illegible] d'Aragon, dont les chevaliers et les marchands [illegible] là en Orient, iraient payer eux-mêmes leur dette [illegible] par de nouvelles démonstrations de Michel Paléo- [illegible] que les troupes grecques se réuniraient enfin aux [illegible][3].

[illegible] pas ces espérances. Leurs désirs se bornaient [illegible] d'Acre assurée, et, pour première condition [illegible] que la paix fut rétablie entre les communes [illegible] feudataires ayant à protéger ses propres terres, [illegible] sans autres troupes que les ordres militaires [illegible]. On attachait une extrême importance à [illegible] les cinquante chevaliers amenés par le comte [illegible]. Le patriarche de Jérusalem, Guillaume [illegible] Amaury de La Roche, commandeur du [illegible] d'exposer ces vœux au roi Louis, et d'être [illegible] des princes chrétiens[4].

[illegible] qu'on fit parvenir en Orient les [illegible] au moins pendant un an encore, [illegible]

[illegible]

et, s'il était possible, jusqu'à l'arrivée de la gr
nouveau question. Il insistait pour qu'on
lièrement les gages des hommes de Geoffroy de
ou le roi Charles d'Anjou, sur qui l'on
à obtenir, de gré ou de force, la certitude d'
et les Vénitiens. L'animosité des deux peuples
malheurs irréparables pouvaient en résulter

Dernièrement, Luchetto de Grimaldi,
avait reparu à l'entrée de Saint-Jean d'Acre. Il
maître absolu du port et ne s'était retiré qu
à Tyr tous les vaisseaux venus dans le
pisans[1]. Le patriarche engageait le roi de
six galères armées dans les eaux de la Syrie
moins la contrebande de guerre. Il demand
les renforts, on ne laissât venir
propres à porter les armes. Il voulait
sade générale; le pape affectât à la
des églises chypriotes, estimée à une
tournois[2].

5 déc. 1267. Mort du roi de Chypre.

Pendant que les prélats d'Orient
croisade, une courte maladie
mourut le 5 décembre,
et touchait presque à l'époque
temps[4] à Isabelle d'Ibelin
pas d'enfants[5]. Isabelle,
elle-même,
qu'elle avait

... sire de Beyrouth passe aux Montfort d'Orient, Décembre 1267.
... de Toron.

... de saint Thomas d'Aquin sur les meilleurs moyens ... États, intitulé, *Du gouvernement des princes*, et ..., à un *roi de Chypre*, qui n'est pas nommé, était ... à l'éducation politique et morale du fils de ... Cependant, d'après le P. Étienne de Lusignan, l'un ... famille royale de Chypre[1], réfugié en Europe ... par les Turcs, le *De regimine principum* aurait été ...

Écrit de saint Thomas d'Aquin destiné à Hugues II.

... historiens de l'ordre de saint Dominique[2], ... que le livre et l'hommage s'adressent plutôt au ... prédécesseur de Hugues III. Est-il vraisemblable que ... du roi Charles d'Anjou, auquel sa famille était ... de ses écrits sous le patronage de Hugues III ... investi de la couronne de Chypre, reçut aussi ... ainsi l'adversaire des prétentions du roi de ... sainte, prétentions avouées déjà par Charles ... d'Antioche lui eût fait, comme nous le verrons, ... conseils et les exemples réunis par saint Thomas ... la bonne conduite des peuples n'étaient-ils pas ... tunément offerts à l'esprit d'un prince jeune ... appelé à prendre prochainement la direction ... mûr et depuis longtemps initié aux diffi- ... que Hugues III ?

... rendait inutile l'œuvre commencée pour ... jusqu'à présent inconnu, qui détourna saint ..., bien que le docteur angélique ait ... Hugues II.

... Chypre en italien à Bologne (1573), puis en français à Paris (1580), au couvent de la rue Saint-Jacques, où il mourut.

... *Hist. de Chypre*, ...

1267. Extinction des Lusignan d'outre-mer.

Avec ce prince, s'éteignit la première
cendance immédiate des enfants de Hugues
venus en Orient avec les Anglais de la
des Lusignan n'avait compté que cinq
Hugues II était arrière-petit-neveu du roi
Chypre, arrière-petit-fils d'Amaury,
restait pas un seul parent mâle issu
Quelques princesses, filles d'Amaury et
alliances et apporté des droits dans les
d'Arménie et de Montbéliard. De tous les
ment à la race de Lusignan, il avait été
d'après la coutume d'Orient, était Hugues
Les décisions des cours de Nicosie et de
nouvel Hugues la régence de Chypre et
par avance une double couronne.

La mort du pupille royal n'amena
tête des deux royaumes. Les pouvoirs
perpétuèrent, en devenant les droits
cependant subordonnés à la souveraineté
déric et d'Isabelle, reconnu et toujours
définitif de Jérusalem.

mine principum, saint Thomas n'a rédigé que
le premier et ébauché le second. Tolomée
(Barthélemy) de Lucques, son disciple,

CHAPITRE XVI.

[illegible] III D'ANTIOCHE-LUSIGNAN,

[illegible], PUIS DE JÉRUSALEM.

1267. — 1272.

[illegible] de Lusignan. Il passe en Syrie, où les hostilités étaient re- [illegible] d'un traité avec le sultan. Marie d'Antioche conteste les droits [illegible] Jérusalem. Le roi Hugues maintient sa requête, sans enga- [illegible] de Jérusalem. Conradin se trouve évincé de ses droits au [illegible] de Conradin. Couronnement du roi Hugues à Tyr. Observations [illegible] Faits militaires. De la nouvelle croisade du roi de France. [illegible] les Orientaux à demander la paix. Expédition de Bibars contre [illegible] en Syrie. Dissentiment entre le roi de Chypre et ses [illegible] Prétentions du roi. Droits allégués par les hommes [illegible] Paix de Césarée entre le roi Hugues et le sultan [illegible]

[illegible] de Jérusalem, fils du prince Henri d'Antioche, Décembre 1267. [illegible] déjà séparé d'intérêts de la souche paternelle [illegible], sa mère, fille du roi Hugues I[er], lui avait [illegible] Hugues, en l'adoptant, avait notoirement [illegible] maternelle dont il se portait héritier. Sur [illegible] son règne il ne prit jamais que le nom de [illegible] ne donnent pas d'autre.

Hugues d'Antioche prend le nom de Lusignan.

[illegible] en Chypre ne pouvait rencontrer [illegible] lui donna l'investiture, et les liges lui [illegible]

1267. pour la visite pastorale de ses diocèses, fit
et déposa le diadème sur la tête du prince

Avril 1268. Au printemps, informé par les chevaliers
Il passe en Syrie, où les hostilités étaient reprises. vahi le sud du royaume, Hugues passa
une réunion où se trouvaient les seigneurs et
de prendre possession de la couronne de
quête légale, afin de pourvoir avant tout à
ronnant, seul but qu'il pût se proposer,
pas assistés par une nouvelle armée d'Europe
auprès de Philippe de Montfort, dont le fils
Marguerite de Lusignan, sa sœur. S'il ne
et le prince de Tyr, sa présence empêcha,
entre les partis, et prépara les voies à un
Chypre paraît avoir ménagé aussi, vers
rentrée des Génois dans la ville de Saint-
d'abandonner depuis dix ans; à la suite de
ensuite s'enfermer dans les murs de
de Sergines.

Bibars, arrivé sur les côtes de Syrie,
de la ville de Jaffa, épargnée
avancé vers le nord, en évitant
alors aux Templiers, et surtout au prince
son beau-père, était hors d'état de
le château de Beaufort aux
Tripoli. N'ayant pu forcer la
mettre le siége devant sa capitale,
de mai[1]. Abaga, occupé
de la Crimée, n'avait
d'Antioche.

[1] Contin. de Guill. de Tyr, p.
fol. 174; Fl. Bustron, fol. 166.
[2] Amadi, Doc. ch.
Amadi, fol. 179,
Chypre arrive à
p. 225.

... dans cette grande ville, où l'on comptait encore plus ... et où la croix latine avait été, pendant cent soixante ... le sultan accepta les conditions de la paix débattues, ... d'Arménie [2]. Haïton I[er] dut abandonner toute la ... Cilicie jusqu'au Djihoun, et promettre bon accueil aux ... avait alors seulement son fils Léon, en échange du ... qu'Abaga-Khan avait fait rechercher dans tous ses ... au roi d'Arménie [3]. Haïton, après un règne long et ... ensuite le sceptre à ce fils racheté de la captivité, ... pour se vouer entièrement à Dieu et à la vie monas- ... de Mastère [4]. 1268.

... de se tenir sur la défensive, sans pouvoir secourir son ... demandé un traité de paix à Bibars, après la prise ... avait consenti à lui envoyer des messagers. On fut ... à s'accorder. Le roi voulait seulement traiter pour ... la faculté de dénoncer la trêve en Syrie, si une ... d'Europe [5]. Les Arabes remarquèrent, durant les ... de Chypre parlait souvent du frère du roi de France, ... frappés de la déférence que le roi montrait pour ... à éviter tout ce qui aurait pu, avant ou ... mécontentement [6]. Charles d'Anjou, comme ... dans les Deux-Siciles, paraissait avoir, ... la couronne de Jérusalem, et les lanteurs de ... que Bibars nous semblent indiquer que le roi ... investi du titre de roi de Jérusalem, quand ... Négociation et rupture d'un traité avec le sultan.

... et d'une nouvelle délimitation des fron- ... probablement quelques territoires. Les messa- ... de paix, comme ceux qui vinrent plus ... par ordre du sultan, avec une ...

1268. celui du roi et près de lui. L'un des ...
pour recevoir l'instrument du traité, que ...
sèrent de le livrer et voulurent que le ...
leurs mains.

« Le roi parlait avec humeur et ...
bassadeurs dans le récit de sa mission ...
« ton. Tout à coup il me regarda avec ...
« de regarder derrière moi; je tournai la tête ...
« troupes du roi rangées en bataille; l'inter...
« remarquer le nombre et l'attitude ...
« après qu'on m'eut promis de respecter ...
« roi qu'il y avait, en effet, beaucoup de ...
« qu'il y en avait encore plus dans les ...
« changea de couleur; il fit un signe de ...
« jour[1]. »

Le repos fut de courte durée. Quelques ...
Bibars se plaignit de retards que l'on ...
loucs enfuis à Saint-Jean d'Acre; il ...
cer les dégâts sur le territoire franc[2] ...
à la souveraineté de Jérusalem ...
en réalité, maître de la paix ou de la ...
époque, un message amical de ...
chrétiens de Palestine, et un ...
son maître, « l'ami des Sarrasins d'A...
cile contre l'envahisseur de ...
à satisfaire les deux princes, ...
lentit cependant les hostilités ...
relations avec Charles d'Anjou ...

Marie d'Antioche conteste les droits du roi Hugues à la couronne de Jérusalem.

Les dangers de la situation ...
suivre, avec les formes ...
adressa, sur ces ...
royauté[4]. Son admission ...

1. Mohieddin ...
2. M. Reinaud ...
3. ...
4. M. ...

successibilité définitive. Hugues de Brienne, écarté 1268.
la Syrie; mais le débat semblait devoir recommencer
d'un nouvel adversaire. Marie d'Antioche disait être rat-
que Hugues III, son neveu, à la tige des anciens
attendu que sa mère, Mélisende de Lusignan, seconde
IV, était fille d'Amaury de Lusignan et de la reine de
I[er]; et, par conséquent, tante d'Isabelle II de Brienne,
possession de la couronne de Jérusalem. Marie d'An-
de soixante ans; elle n'agissait pas dans l'intérêt de sa
pas mariée, comme l'indique le titre de *damoiselle*,
actes[2]. On sut plus tard que les Templiers, mal dis-
avaient suscité la jalousie de la vieille princesse
droits au roi de Sicile[3].

convoquée à Saint-Jean d'Acre, Hugues exposa
l'objet de sa demande. Sans aller au-devant des con-
de la part de sa tante, présente à la séance, il rap-
hâté de venir en Syrie aussitôt qu'on l'en avait
principaux, « d'abord, dit-il, pour subvenir, s'il est
du pays, et ensuite, pour prendre possession du
par la mort de son cousin, le roi Hugues. » Il
serment royal; conformément aux assises[4]. Après
chevaliers, le comte Jacques Vidal, prenant
annonça que les hommes-liges, « par
étaient prêts à lui faire les hommages,
l'on doit au seigneur du royaume. »

princes d'Antioche) ont dit que Marie d'An-
tioche, fille de Bohémond IV, le prince borgne,
épousa Frédéric, fils naturel de l'empereur
Frédéric II. La femme du prince Frédéric
se nommait Marguerite, et notre Marie d'An-

1268. On allait procéder à la reconnaissance [illegible]
milieu de l'assistance et lut, au nom de M[illegible]
ou contre-requête suivante, écrite en fr[illegible]

« Par devant vous, monseigneur Hugues [illegible]
« Dieu, roi de Chypre, moi, damoiselle M[illegible]
« seigneurs, devant les religions[1] et les h[illegible]
« royaume de Jérusalem, je fais à savoir [illegible]
« reine Isabelle (Ire), dame et héritière [illegible]
« sieurs filles. L'une fut la reine Marie (de M[illegible]
« d'Isabelle II (de Brienne), qui épousa l'em[illegible]
« naquit le roi Conrad, père de Conradin, [illegible]
« du roi Henri de Chypre, qui fut père de [illegible]
« Une autre fille fut madame Mélisende, [illegible]
« Amaury de Lusignan, ma mère. Pour [illegible]
« plus proche héritière du royaume, et fille [illegible]
« mère[2] du roi Conrad, la dernière [illegible]
« ayant survécu à toutes ses sœurs, [illegible]
« comme à la dame et au plus droit hér[illegible]
« moment, au royaume. Et je suis prête [illegible]
« les dames doivent faire à leurs [illegible]

Le roi Hugues maintient sa requête, sans engager de débat.

Le roi demanda alors à sa tante [illegible]
lu par ses ordres; et, sur la réponse [illegible]
ainsi la parole : [illegible]

« Madame, nous vous répondrons [illegible]
« de faire dire, certaines choses qui [illegible]
« répondront comme ils le jugeront [illegible]
« Madame, que nous voudrions [illegible]
« car vous nous appartenez [illegible]
« ainsi que chacun vit [illegible]
« point plaider, car nous [illegible]
« un plait, que, si [illegible]
« adressé votre requête à la [illegible]

[1] Les autres religions [illegible]
[2] [illegible]

... , lors même que vous eussiez été le seul hé- 1268.
... dans que pour éclaircir, devant cette as-
... dames à Tyr, en présence du grand maître
... de Tyr. Sachez, Madame, que, d'après les
... celui qui veut réclamer un héritage doit le re-
... dernier possesseur. S'il en était autrement, il n'y
... possession qui valût, et il arriverait souvent que les
... les descendants de la souche directe. Et
... procède du dernier saisi, nul ne peut dire que
... héritier, car le fils de feu mon oncle, le roi
... possédant son droit aussi complétement
... saisi. Si vous voulez former votre requête de
... nous vous dirons que le roi Conrad est ma-
... de son bailliage, et que vous ne pouvez rien
... car il n'a jamais été mis en possession de rien.
... Conrad était ici présent dans le royaume, il faudrait
... à la cour, non de par lui-même, mais de par le
... saisi. Mais, nous le répétons, nous ne disons
... plaid, nous n'avons pas besoin de plaider[1]. »

... moment à l'écart, revenaient pour notifier Il est reconnu roi de Jérusalem.
... que Marie d'Antioche quittait l'assemblée.
... pour lui demander si elle voulait entendre
... la princesse se refusa à rien écouter et sortit.
... Hugues qu'elle n'avait rien à changer à sa pre-
... persistait dans ses dispositions. Hugues
... les modifier, et maintint purement sa
...
... lui présenta un écrit renfermant
... prêtaient, à leur avénement,
... les assises rendues par leurs
... avaient faites[2]. Hugues, ayant
...

1268. l'hommage en ses mains. Geoffroy de Sergines
mandant des hommes d'armes français
et inaugura ainsi la nouvelle royauté. Il
seigneur de Tyr, et de Jean de Montfort
devenu, vers ce temps, beau-frère du
nouvellement créé connétable et baile
trefois occupée Geoffroy de Sergines
Après que les chevaliers eurent
les religieux et les confréries de la ville
de fidélité au prince [1].

Conradin se trouve évincé de ses droits au royaume de Jérusalem.

On a vu avec quel soin le roi Hugues
à la pensée de la haute cour, avait
pût infirmer le droit des enfants de
montrant toujours disposés à déférer
petit-fils de la reine, mais en ne
titure et l'hommage, que l'héritier
comme les assises le prescrivaient
peu à peu relâché les liens qui les
reconquis un gouvernement national
l'émancipation politique. Sous
de fait l'autorité du lieutenant impérial
pereur, depuis la prise de Tyr,
la reine Alix, en 1246, le gouvern
Chypre avec le titre de seigneur de
ractères de la souveraineté,
présente, c'était la royauté
chef de son cousin Hugues,
buts, que les barons du
unanime.

29 octobre. Mort de Conradin.

Le Saint-Siége, qui
rale, en s'élevant

[1] Doc. relat. à la
t. II, p. 419

[illegible] décision de la cour de Saint-Jean d'Acre. Il ne re-
[illegible] les exigences particulières du droit féodal
[illegible] débuts touchant l'hérédité royale, sa règle était la
[illegible] romaine. Nous l'avons vu, au milieu même de
[illegible] de Hohenstaufen, reconnaître toujours pour
[illegible] Frédéric II et ses enfants, fils et petits-fils des deux
[illegible] Conrad, en 1254, Innocent IV avait expressément
[illegible] avec la principauté de Souabe[1].

[illegible] aux doctrines romaines, se trouva alors dans un
[illegible] que le patriarche et les prélats restèrent, comme
[illegible] fait éloignés des délibérations de la haute cour et
[illegible] de Hugues III qu'après la mort de Conradin.
[illegible] L'extinction de la famille de Frédéric, par
[illegible] prince, suivit de si près la proclamation du nou-
[illegible] difficile de savoir si certains événements ont
[illegible] des chevaliers de Saint-Jean d'Acre.

[illegible] le 23 août 1268, fut décapité à Naples le
[illegible] Clément IV, qui avait vainement interposé son
[illegible] du prisonnier, ne survécurent pas à sa mort.
[illegible] plus d'héritier légitime qui pût perpétuer
[illegible] Charles d'Anjou, sachant les dispositions
[illegible] prétention personnelle à la royauté vacante. La
[illegible] collatéraux d'outre-mer, et les principes
[illegible] d'accord avec les prescriptions des cou-
[illegible] d'une double hérédité, à Hugues III,
[illegible] Ier de Jérusalem, et de Hugues Ier de
[illegible] jusque-là, de solliciter le patriarche
[illegible] Guillaume d'Agen avait résisté à
[illegible] demandes
[illegible]
[illegible]

[illegible] 1269. Couronnement du roi Hugues.
[illegible]

1269. patriarche[1] en l'absence, sans doute, de [illegible]
réservait le privilége de donner l'investiture [illegible]
quand le patriarche en était empêché [illegible]

Au milieu de la cérémonie, un [illegible]
s'écria que, par ordre de Marie d'Antioche [illegible]
roi Hugues[2]. Il réussit à se perdre dans la [illegible]
tention à l'incident. Mais un notaire [illegible]
acte de protestation fut dressé en [illegible]
droits de la princesse. Le roi [illegible]
récriminations de sa tante et des [illegible]
d'Anjou comme successeur de Conradin [illegible]
mettant pas un procès-verbal régulier [illegible]
clergé, et fit rédiger une charte [illegible]
légat du Saint-Siége, des prélats du [illegible]
les décisions des barons de Jérusalem [illegible]
régence, lui avaient remis ensuite [illegible]
nédiction ecclésiastique venait de [illegible]
« chasse le roi Hugues vers la [illegible]
« un ancien compilateur des lois [illegible]
« tante, portant leurs [illegible]
« lui était échu par Hugues [illegible]
« droits [illegible]
« plus [illegible]

[illegible]

Observations sur les documents précédents. [illegible]

[illegible]

[illegible] archiques, on affectait de répéter[1] que le roi [illegible] nouvelle dynastie de Chypre, avait reçu ses droits au [illegible] par la mort du dernier enfant de Frédéric II. Il est [illegible] lecteurs, que, du vivant même de Conradin, [illegible] la haute cour d'Acre, dans la légitimité de ses [illegible] une application rigoureuse des assises, avait ac- [illegible] aussi complétement qu'elle le pouvait, l'ancien [illegible] droit d'Hugues III procédait donc de sa recon- [illegible] comme héritier le plus proche de la der- [illegible] non de l'héritage de Conradin. La cérémonie [illegible] seule fut postérieure à l'extinction des princes [illegible] cérémonie, réduite à n'être qu'une formalité, quand [illegible] était le complément nécessaire de la prise [illegible] n'était cependant que la conséquence de l'hommage [illegible] et véritable intronisation du roi, dans les États [illegible] 1268.

[illegible]

[illegible] de la succession d'outre-mer, quelques [illegible] armements du roi de France, et gagné déjà la [illegible] quelques marches vers les terres du Jourdain; on [illegible] l'espoir de surprendre le Saphed, ou quelque- [illegible] de Bibars. On trouva partout un ennemi [illegible] toujours ramené avec perte sur la côte. Dans [illegible] semblent avoir été accordées à l'impatience des [illegible] au mois de décembre 1269[2], et à l'a- [illegible] d'Aragon, Jacques Ier, les chrétiens perdirent [illegible] parmi les sénéchaux du royaume de [illegible] [illegible] Faits militaires.

1269. plus heureuses. La croisade pouvait
des Orientaux, à la condition qu'elle
la guerre. Le roi Hugues, secondé
ordres militaires, avait en Chypre un
bliques de Gênes et de Venise, sur les
France, avaient enfin donné la paix à
vrai, de forces considérables. Ses côtes
résister à l'invasion [2]. Mais les Mongols
Abaga-Khan avait adressé des messages
frait de réunir ses troupes aux leurs
en Arménie, pour commencer ensemble

1270. La crainte de compromettre leurs
la nouvelle croisade de … de France. permis aux Vénitiens de louer à
passage de ses troupes en Syrie; mais
de transport [4]. Si, dans ces circonstances
maturés de 1248, et débarqué en Chypre
Mongols, il est permis de croire que
conquête de la Palestine, promise par
Malheureusement, les déceptions que
conversion des Mongols, avait
inspiré de la défiance et du
sur leurs propositions, au moment
ticables. Sans les rejeter
s'offrait, et s'arrêta à un incident
de suite toutes les forces chrétiennes

L'expédition de Tunis était
campagne d'Égypte ou de Syrie
un contemporain, éloigné de
spontanément à
lations politiques qu

[1] Canale, Cron.
628, 630. Le traité
en 1270, fut
Rinaldi,
[2] Makrizi,
[3] M.
[4] Voy.

[illegible]; que la défaite ou la ruine de l'un de ces [illegible] l'autre. Les déserts qui les séparent étaient [illegible] l'occupation de Tunis contre l'Égypte ou la Syrie. [illegible] l'Afrique occidentale, qu'on appelait le Maghreb[1], [illegible] quelquefois aux croisés; mais elle menaçait surtout [illegible] depuis que l'île n'obéissait plus à la famille de [illegible] [illegible] les Sarrasins comme leur alliée naturelle. Le con- [illegible] à Tunis fut unanime à regretter que le roi de [illegible] dans la querelle particulière de Charles d'An- [illegible], qui refusait de payer l'ancien tribut im- [illegible] Tunis et accueillait les partisans de Conradin, 1270.

[illegible] du siècle, les Vénitiens confisquer à leur [illegible], et, pendant qu'on l'attendait en Syrie, l'em- [illegible] personnelles contre Constantinople. La croi- [illegible] heureusement que celle de 1204. La Sicile [illegible] y gagna le rétablissement du tribut supprimé [illegible] l'avénement de Charles d'Anjou.

[illegible] d'Angleterre, parvenu tardivement en Afrique, 1270-1271.
[illegible] et aborda au mois de mai 1271 à Saint- La mort de saint Louis oblige les Orientaux à demander la paix.
[illegible] d'hommes sur une flottille qu'il avait, [illegible]. Ni ces secours, ni l'arrivée de cinq cents [illegible] pères, ne pouvaient suffire à de grandes [illegible] et la retraite de son armée avaient [illegible]. Le grand maître de l'Hôpital, battu par [illegible] l'obtint pour un temps, en aban- [illegible] Margat, chef-lieu de son ordre, entre [illegible]

[illegible]

1. Tortose et Laodicée, et s'engageant à ne …
ni à sa forteresse[1]. Le sultan, pour …
les places chrétiennes, obligeait leurs …
reille condition fut mise, en ce qui …
aux Templiers[2]. Boémond ne dut la …
trouva Bibars de surveiller les …
venait d'apprendre le débarquement[3] …

L'ordre teutonique n'ayant pas traité …
maisons, Bibars s'empara[4], en …
fort, le seul grand établissement …
en dehors de Saint-Jean d'Acre[5]. Ce château …
défendait les approches de la capitale …
de Damas, où les chrétiens avaient déjà …
fait partie de la seigneurie du …
terres appartenant à Henri le Buffle …
l'ancêtre commun des sires de …
de l'Hôpital teutonique …
petites-filles de Henri le Buffle, et …
en Palestine, avait terminé …
vente, afin que la grande …
germaniques eût aussi …

Juin 1271. Expédition de Bibars contre … de Chypre.

La proclamation de …
préoccupait Bibars …

... propre royaume, pendant que le prince ... 1272.
... bien éloigné de croire qu'un danger pût menacer
...
... galères, rapidement équipées en Égypte, par-
... près des côtes de Limassol, sans avoir éveillé
... la précaution de faire peindre le corps de ses
... étaient ceux des chrétiens, et on avait, pour mieux
... des pavillons ornés de croix [3]. Les Arabes,
... pour s'approcher du rivage, allaient débar-
... sur des écueils que les pilotes ne con-
... presque toutes. Les Chypriotes, survenus aussitôt
... sans combattre, plus de dix-huit cents prisonniers [4].
... sarrasines, ce bonheur providentiel aurait
... Hugues, qu'il aurait écrit à cette occasion une
... Le sultan, dans une réponse arrogante,
... ne lui donna que son ancien titre de baile,
... comme roi des Francs de Palestine [5].
...
... retard de nouvelles galères et, en même Dernières hostilités.
... vers Acre. Une invasion des Mongols, dé-
... anglais [6], l'obligea heureusement à rap-
... Mais l'armée tartare n'exécuta qu'une ...
... de Philippe, ... traverser l'Oronte et ...
... de son côté, évita un engagement, et
... après la rentrée des troupes d'Alep,
...
... avec les Francs. Il ...
... d'Anjou qui lui demandaient la paix pour
...

1271. le règne de Frédéric, entre la Sicile et [illegible]
le seigneur de Tyr[2], alors Jean de Montfort, [illegible]
encore quelques concessions de territoire. [illegible]
principauté furent abandonnés au sultan, [illegible]
autrefois de cent casaux, fut réduit à [illegible]
venus de toutes les autres terres [illegible]
son redoutable voisin[4].

Ces trêves partielles, imposées par [illegible]
tantôt aux grands maîtres, [illegible]
rager les croisés, qui auraient cru [illegible]
avant d'avoir combattu les infidèles. [illegible]
faire quelques excursions avec Édouard [illegible]
leur première expédition, les chrétiens [illegible]
Nazareth, où ils retrouvèrent [illegible]
Bibars[5]. Les sorties suivantes [illegible]
détruisit un ouvrage fortifié dont les [illegible]
avaient augmenté au village de Saint-[illegible]
Saint-Jean d'Acre[6]. Au retour de [illegible]
chaleurs du mois de juillet, [illegible]
que les soldats du roi Richard [illegible]
pour les fruits. En automne, [illegible]
rejoint Edmond son frère, [illegible]

[illegible]

[illegible] se résignèrent à l'inaction. Les Templiers [illegible] traité de nouveau avec le sultan. Le roi d'Arménie [illegible] pertes. Les seigneurs de Tyr et de Tripoli avaient [illegible] vassaux. La propre armée du roi Hugues était [illegible] barons chypriotes témoignant depuis quelque [illegible] la Palestine et de se retirer dans l'île. 1271.

[illegible] Chypre voulaient regagner leurs foyers, depuis qu'ils [illegible] honorable et avantageuse à la guerre. Le roi [illegible] départ, et prétendait les retenir en Syrie autant qu'il [illegible] liges lui déniaient formellement ce droit. Ils sou- [illegible] sur le continent était, de leur part, un acte [illegible] de pur dévouement religieux. Personne, sous aucun [illegible] assujettir. La question était ainsi posée et agitée de- [illegible] et ses hommes. Elle ne concernait pas seulement [illegible] les infidèles. Il s'agissait de savoir, d'une manière [illegible] dû au roi par les liges, c'est-à-dire par les vas- [illegible] de la couronne, comprenait le service de mer. [illegible] ne précisait rien à cet égard. Dans les discus- [illegible] jamais bien déterminé si le suzerain était en [illegible] indépendamment du service militaire qu'ils lui [illegible] leurs fiefs, un service quelconque au dehors [illegible] résolut, d'un commun accord, de porter le [illegible] quand l'armée fut rentrée à Saint-Jean [illegible]

Dissentiment entre le roi de Chypre et ses barons au sujet du service militaire.

[illegible] d'ailleurs, les résistances des che- [illegible] ni lâche désir de repos, ni affaiblis- [illegible] cherchaient pas à se prévaloir de l'exemple [illegible] avait entraîné les chevaliers de Syrie à [illegible]

[illegible]

1271. refuser le service militaire pour une guerre d... journée de cheval loin des frontières. Il ... porter les armes hors du royaume, ... considérer la guerre sainte comme une ... et quand on déclarait pouvoir les appeler à ... forcée telle qu'était la semonce ordinaire ... voquer un prétendu droit, si on faisait appel ... vouement, on les trouverait prêts à ... partout et sans condition, toutes les fois que ... du suzerain l'exigerait. Ces sentiments ... loureuse éloquence, au nom de la ... cipaux seigneurs du royaume de Chypre ... être l'un des petits-fils du roi Hugues III ... du lit de souffrance où il finit ses jours ... assises de *Jérusalem*, à l'usage du royaume ...

Prétentions du roi.

Le roi Hugues prit le premier la parole ... le prince Édouard. Il déclara ... royaume de Chypre lui devaient le ... dehors des frontières du royaume, ... même de la concession de leurs fiefs, ... ni limite. « Le privilège royal, dit ... [illegible]

… subsiste en Chypre depuis que l'île appartenait aux 1271.
… que les circonstances dans lesquelles ses prédéces-
… Amaury II, son aïeul, Hugues Ier, et son oncle,
… simples régents, usant du droit royal, comme Gau-
… employé, à leur volonté, hors de l'île, tous les
… en guerre ou en mission, soit à Satalie, soit à
… ou à Damiette, et enfin en Palestine, si souvent et si
… avait pas un homme, dans les pays d'outre-mer, qui
[illegible]

… d'Ibelin est un modèle de convenance et de fer-
… cette belle harangue, que nous abrégeons à
… cependant littéralement :

[illegible]

… des hommes liges, nous avons entendu ce Droits allégués par les hommes liges.
… a dit devant vous; nous avons suivi ses longues
… nous y répondrons aussi brièvement qu'il
… la force du discours de monseigneur le roi porte
… la teneur du privilége de concession des fiefs,
… jusqu'à présent dans le service des fiefs. Nous tou-
[illegible]

… sauf son honneur et sa grâce, nous sommes bien
… monseigneur le roi, qui dit que notre service doit
… parce qu'il n'y a, dit-il, la formule de notre
… Mais, s'il en était ainsi, ce serait certes
… il y a nécessairement une limite et une condi-
… La limite, c'est la frontière même du
… La condition, c'est la manière dont
… le service de chevalerie, et celui
[illegible]

1271. « ou pour un ami; enfin, les bons
« Voilà comment et pour quels motifs nous
« Et comment le devrions-nous, sans
« quand les serfs des domaines royaux
« car le roi ne peut exiger d'eux que
« ne veut leur faire tort.

« Quant à ce qui a été dit des usages de
« voyons rien qui puisse tourner à notre
« gneur l'a rappelé, que ces royaumes ont été
« particulièrement de la couronne de
« d'outre les monts. Or regardez s'il y a
« laquelle les hommes doivent le service
« certainement que non. Si monseigneur
« plaisir, parce que nous l'avons
« cela ne serait point juste, car notre
« la cause de Dieu et pour nos seigneurs
« mage. Mais, s'il en était ainsi, le même
« bacheliers des royaumes de
« Hongrie, et de tant d'autres terres
« avec et sans leurs seigneurs, pour
« vrai que les gens de Chypre
« tous les pays deçà la mer, avec
« sades et en toutes autres
« défendre l'Hôpital ou le Temple
« ou avec le seigneur de
« Beyrouth, qui est
« comte de Jaffa
« toujours

[illegible] des chevaliers furent, en effet, semons, par ordre 1271.
[illegible] d'avoir à passer la mer avec lui. Alors la plupart
[illegible] et lui dirent : Sire, vous m'avez fait semondre, mais
[illegible]monce, car je n'entends pas que je vous doive per-
[illegible], mais j'irai en Égypte pour Dieu et pour mon hon-
[illegible] à chacun : Ce que vous dites est bien ; cela me
[illegible]

[illegible] quand il était régent, et depuis qu'il est roi, a
[illegible] les chevaliers, sans qu'on ait contredit sa volonté,
[illegible] pays était manifeste et qu'il y aurait eu lâcheté à
[illegible] sont décidés par amour de la personne ou de
[illegible] par ignorance, car le commun d'entre nous,
[illegible] simples et peu instruits, surtout des usages de
[illegible]. Mais rien de tout cela ne peut tourner à dom-
[illegible] l'usage ou le service que l'on fait volontairement,
[illegible] ne peut préjudicier à celui qui le fait. Ce sont
[illegible] pertinemment des coutumes de Jérusalem et de
[illegible] que les vaillantes gens des deux royaumes sont
[illegible] qu'a nommés monseigneur le roi, mais ils y sont
[illegible], pour le service de Dieu et pour leur honneur,
[illegible] ou nous le demande. »
[illegible] ensuite : « Nous pourrions prouver encore, par
[illegible] de vie, que les chevaliers de Chypre ont servi
[illegible] la maison d'Ibelin que monseigneur le roi
[illegible] devait les asservir, il faudrait dire que les sei-
[illegible] d'élever contre eux les mêmes demandes
[illegible] il termina par ces mots, où la fermeté du
[illegible] d'un véritable homme de cœur :
[illegible] et ses services, il le peut aisé-
[illegible] qu'il le saura bien faire, s'il le veut. Les
[illegible]
[illegible]

1271.

Il n'est rien décidé sur la question.

Il est surprenant que le docte ...
mer sur des questions se rattachant ...
et la plus fréquente des obligations ...
du roi Hugues les liges opposaient ...
depuis l'origine du royaume de Jérusalem ...
le texte fut sitôt perdu; les rois ...
litaire sans jamais vouloir ou oser ...
hommes liges n'avaient jamais ...
tant en campagne qu'en mission ...
d'obéir au roi, à la condition que ...
leur imposer l'obéissance. Mais, ...
des précédents qui devaient finir par ...
devenu par le fait un pays coutumier ...
il est certain que l'esprit de la législation ...
mer, établi par les nécessités ...
avaient peu à peu introduit des ...
aux réclamations du roi Hugues ...

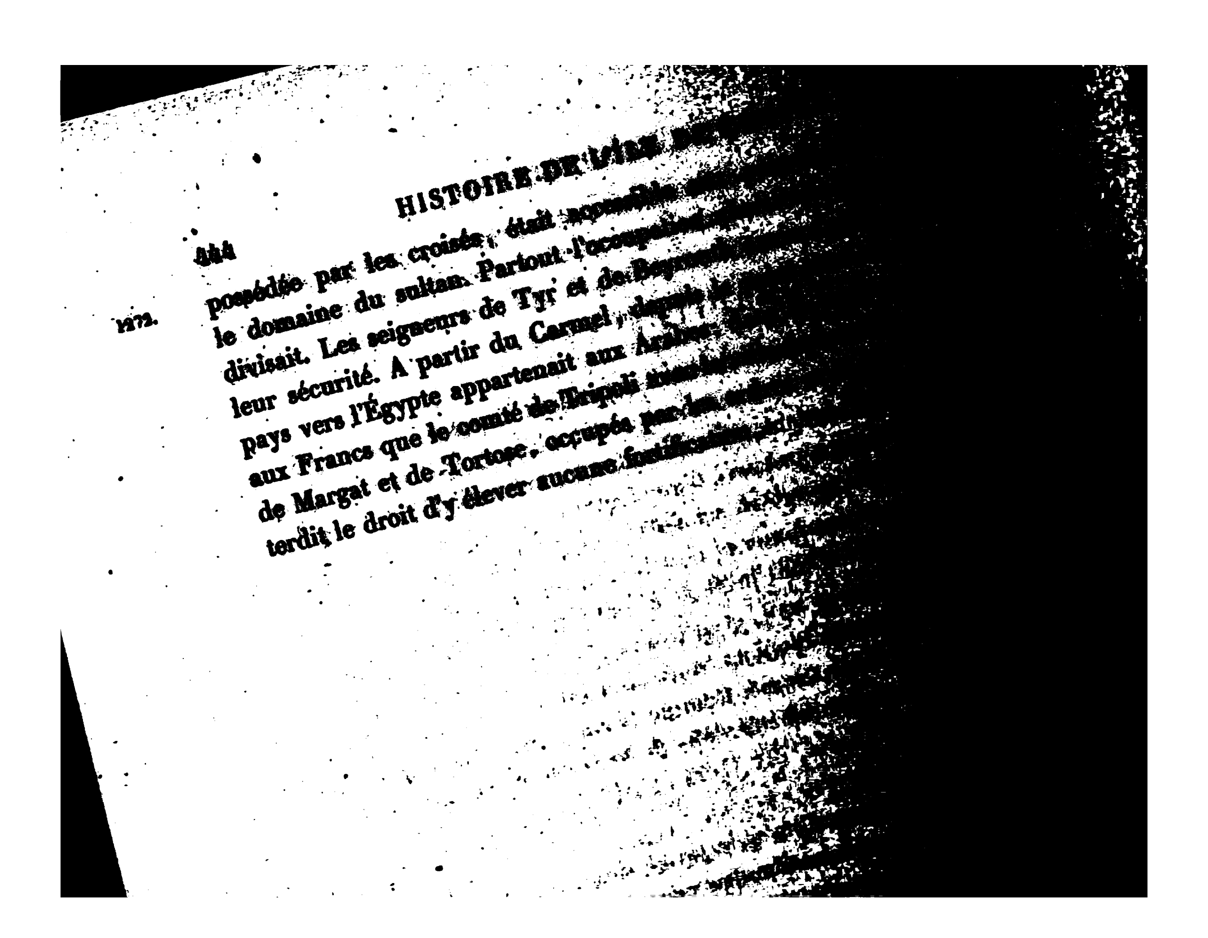
On ne sait s'il y avait, dans les ...
au sujet du service militaire ...
le livre finit par remplacer ...
le roi pouvait exiger des ...
ces trois cas, d'une si longue ...
du besoin manifeste du ...
mement, quand il fallait ...
ment enfin, quand il ...
de ses enfants ...
de ses relations ...
du service ...

[illegible] la noblesse et la royauté à préciser leurs pré- 1272.
[illegible] leurs griefs. Le souvenir en resta comme
[illegible] et accompli, qui aida plus tard à terminer
[illegible]

[illegible]

[illegible] guerre devenait cependant impossible, quand la su- Paix avec le sultan pour la ville d'Acre.
[illegible] militaire étaient ainsi publiquement mis en doute.
[illegible] à demander au sultan le renouvellement des trêves.
[illegible] préservé d'une tentative d'assassinat, confiée par
[illegible] au service du prince [1], reconnaissait l'inuti-
[illegible] outre-mer et désirait rentrer en Angleterre. Bibars,
[illegible] ôta tout prétexte à une intervention du roi de Si-
[illegible] tout, et se trouva plus libre vis-à-vis d'Abaga.
[illegible] les chrétiens et les Arabes fut scellé dans la plaine
[illegible] 22 avril 1272 [2]. Comme la plupart des traités précé-
[illegible] la paix pendant un laps de temps minutieusement fixé
[illegible], dix mois, dix jours et dix heures, et celui-ci fut,
[illegible] observé.

[illegible] d'y faire figurer le prince Édouard, venu passagè-
[illegible] comme tant d'autres princes croisés. Mais on serait
[illegible] n'y fût pas intervenu personnellement et en nom.
[illegible] par les chroniqueurs arabes sur ce traité, dont
[illegible] indiquer cependant que Bibars, en acceptant
[illegible] du roi de Chypre, traita seulement avec les cheva-
[illegible] fois, il est vrai, le sultan avait témoigné,
[illegible] ses yeux Hugues III n'était encore que le régent
[illegible]. Il put refuser, en cette circonstance, de se
[illegible] son crédit et de ménager Charles
[illegible] protecteur des chrétiens de Palestine.
[illegible] ce que nous en savons, n'eut point le
[illegible] les limites et les droits du royaume.
[illegible]
[illegible]
[illegible]



possédée par les croisés, était ...
le domaine du sultan. Partout l'occup...
1272. divisait. Les seigneurs de Tyr et de B...
leur sécurité. A partir du Carmel, dep...
pays vers l'Égypte appartenait aux Ara...
aux Francs que le comté de Tripoli ...
de Margat et de Tortose, occupés par les ...
terdit le droit d'y élever aucune fortific...

CHAPITRE XVII.

HUGUES III D'ANTIOCHE-LUSIGNAN.

1272. — 1284.

... à la cour romaine le jugement de sa réclamation contre le roi Hugues. ... et les barons de Chypre au sujet du service militaire. Mesures du Saint-... le secours de la Terre sainte. Difficultés que l'autorité du roi de Chypre ... On lui refuse la tutelle de Boémond VII, son neveu. Grégoire X ... entreprises d'Hugues de Brienne sur le royaume de Chypre. Mort ... des habitants d'Acre et des Templiers. Le roi Hugues se ... d'Antioche se désiste de ses réclamations en cour de Rome. Elle ... Nullité de la cession. Roger de Saint-Séverin prend posses-... Charles d'Anjou. Les chevaliers du royaume refusent l'hommage au ... le seigneur de Tyr et les Vénitiens. Souche des Montfort d'Orient. ... à reconnaître Roger de Saint-Séverin. Le roi de Chypre ... d'Acre. Il proteste contre l'usurpation de Charles d'Anjou. ... en Égypte après la mort de Bibars. Les chrétiens de Chypre et d'Asie ... Kélaoun, nouveau sultan d'Égypte. Bataille d'Émesse. Roger ... bons rapports avec le sultan. Les projets de Charles d'Anjou ... vêpres siciliennes. Kélaoun renouvelle les traités de paix ... sur ces traités. Le roi de Chypre échoue dans une ... d'Acre. Il perd son fils et son beau-frère. Il meurt.

... aujourd'hui représentait tout l'ancien royaume des 1272.
... l'ambition des empereurs d'Allemagne, le mo-
... l'objet de conflits incessants entre ...

Marie d'Antioche défère à la cour romaine le jugement de sa réclamation contre le roi Hugues.

1272. Hugues III, elle était allée chercher
défaut en Orient. Elle vit le roi de
salem[1]. Les propositions de Marie
d'Anjou, et lui parurent une
dait déjà au royaume de Palestine ou
prédécesseurs. Mais la réserve du
projets. Grégoire X connaissait
barons de Syrie qui avait
la régularité à Saint-Jean d'Acre même
le surprendre en 1271. Il
tioche. Il déclara cependant à la
nant à Hugues de Lusignan le titre
sa chancellerie, il n'entendait ni
teinte à sa position et gêner ses
catégoriquement que la cour
revendication, Grégoire X
d'instruire juridiquement la
de Marie d'Antioche, que
neveu[2]. Neuf mois après
saires apostoliques, Hugues III
titres à la royauté de
en longueur, et n'aucun

1273. Le roi était

Accord entre le roi et les barons de Chypre.

puis lors,
l'entente
taire. Les grands

[illegible] condition que le roi ou son fils fussent pré- 1272.
[illegible] été capable de rien statuer touchant les missions
[illegible] service, même pour les suivants de l'envoyé,
[illegible] l'entier assentiment de ceux qui en étaient
[illegible]

[illegible] apprendre la fin de cette contestation, dont son
[illegible] Il s'empressa d'adresser ses félicitations au roi
[illegible] il lui recommandait de redoubler d'activité et
[illegible] il le conjurait de vivre en bonne harmonie avec
[illegible] nouvellement désigné, Thomas de Lentino [3],
[illegible] Bethléem, alors archevêque de Cosenza, et d'unir
[illegible] que le prélat serait de retour en Syrie, pour main-
[illegible] dans la paix et l'union, jusqu'au concile général
[illegible] s'occuper de la Terre sainte [4].

[illegible] au patriarche de ce qu'il avait détourné 1273-1274.
[illegible] une partie des sommes reçues dans les églises
[illegible] de la Terre sainte [5]. Quel que fût le résultat du
[illegible] de pourvoir avant tout à la sécurité immé-
[illegible] Pape répara le tort involontaire qu'avaient pu lui
[illegible] Grégoire X, quand le prélat partit pour
[illegible] du trésor apostolique, cinq cents hommes
[illegible]

Mesures du Saint-Siége et de la France en faveur de la Terre sainte.

[illegible] par son titre même, des pouvoirs de légat
[illegible] de Jérusalem. Il jouissait, de plus, de
[illegible] en patriarche, en compensation des
[illegible] conquêtes arabes. Le pape étendit [illegible]
[illegible] de la mer de Syrie [illegible]
[illegible] d'Antioche, [illegible] de Tripoli, dans
[illegible] politique [illegible]

[illegible]

1274. De tous les princes d'[illegible] lement les ins[illegible] de Grégoire [illegible] avait gardé à sa charge la [illegible] laissés par son père à Saint-[illegible] sités de son gouvernement, [illegible] dont il avait cependant [illegible] d'envoyer quelques subsides [illegible] secours qui s'y trouvaient; [illegible] directement et de ses seuls [illegible] seigneurs du Languedoc [illegible] 1274, après avoir [illegible] de 1249, un certain nombre de [illegible] et de Philippe le Hardi. [illegible] de pouvoir librement [illegible] sainte[4]. Son exemple fut [illegible] reusement trop peu d'imitateurs [illegible]

1275. Il eût fallu cependant des [illegible] Pierre l'Hermite pour éloigner [illegible] royaume et pour arrêter les [illegible] de défiance et de jalousie [illegible] et soutenu les premières [illegible] position du roi Hugues vis-à-vis [illegible] d'Anjou réveillait dans [illegible] tances et de contradictions [illegible] des chevaliers. Trop [illegible] semblaient se considérer [illegible] Chacun agissait [illegible] salut. Un fait étrange [illegible] dans le royaume [illegible]

...ultés
...torité
roi
...hypre
...ntre
...yrie.

Un seigneur anglais [illegible]

[1] Cf. Contin. de [illegible] 478; Hist. de Chypre, [illegible]

[2] Rinaldi, 127[illegible]

[3] Contin. [illegible] 467; [illegible]

[illegible]

[illegible] Beyrouth[1], avait épousé quelques années auparavant, 1274-1278.
[illegible] de sa fin prochaine, et se voyant privé d'enfants, [illegible] mieux à faire, dans l'intérêt de sa femme, que de la [illegible] sous la protection de Bibars[2]. En d'autres temps, [illegible] eût indigné la noblesse entière, comme un outrage [illegible]

[illegible] la ville de Beyrouth se trouvait dans la mouvance [illegible]. La protection et la garde des héritiers, si c'étaient [illegible] enfants mâles en bas âge, appartenait donc au roi suze- [illegible] la royauté et l'honneur du nom chrétien, Hugues III, [illegible] des droits si manifestes, se rendit à Beyrouth, [illegible] l'île de Chypre, où on l'avait vue déjà mariée au [illegible] Ier, mort à peine adolescent[3]. Bibars, en apprenant [illegible] Hugues, entra dans une grande colère; il notifia son [illegible] de la seigneurie de Beyrouth, si on ne rendait Isa- [illegible] « Il existe un traité d'alliance entre moi et la prin- [illegible] au roi de Chypre. Quand son mari était en voyage, [illegible] de protéger; quand elle-même s'absentait, je tenais [illegible] sans mon aveu; je veux que mon ambassadeur voie [illegible] à elle de décider ce qu'elle veut faire, sinon j'oc- [illegible] force[4]. » Le Temple soutint que Bibars avait raison, et [illegible] placer sous la garde musulmane une noble dame [illegible] assurée dès lors de l'indépendance et de [illegible] de s'en prévaloir. Trois ans après, Isabelle se [illegible] de Césarée, qui, à peu de distance, au [illegible] frappé en duel à Nicosie par le con- [illegible] Nicolas avait tué le frère[4]. Isabelle, n'ayant [illegible] ni d'un Barlais qu'elle épousa [illegible] de Beyrouth à sa sœur cadette [illegible] qui fut seigneur de Tyr [illegible]

[illegible]

1275.

On lui refuse la tutelle de Boémond VII, son neveu.

La prérogative royale avait été sacrifiée à [illegible] sonnelle d'Hugues III eut à souffrir l'année [illegible] obtenir la tutelle de Boémond VII, n'invo[illegible] Sa qualité de cousin germain du prince [illegible] mander la garde de son jeune fils, qu'on [illegible] bien qu'il ne possédât plus que la ville de [illegible] de l'ancienne seigneurie de sa famille.

Le roi de Chypre croyait ses droits [illegible] et son bailliage si conforme aux intérêts [illegible] Tripoli avec une nombreuse suite, pour [illegible] du gouvernement. Mais la mère de Bo[illegible] déjà disposé en faveur de ses propres [illegible] placer son fils sous la protection de [illegible] chevalier de ses mains; elle s'était [illegible] complète majorité, et avait remis les [illegible] tosé, Barthélemy, homme de talent, qui [illegible] l'évêque de Tripoli, patricien de Rome, [illegible] dans le pays. Le roi Hugues, voulant [illegible] geant impossible d'y intervenir [illegible] rentra à Saint-Jean d'Acre, où la [illegible] gers lui suscitait sans cesse de [illegible]

La querelle intestine qui [illegible] riage de Boémond V avec Lucie [illegible] Conti, comtes de Segni, [illegible] en venant outre-mer, avait [illegible] poli, et avait appelé [illegible]

[illegible]

; rare heureusement en Orient, de deux ministres 1275.
chefs de parti, employant à se combattre les forces
et qui furent bientôt impuissantes à les protéger.

Grégoire X s'efforce d'empêcher les entreprises d'Hugues de Brienne sur le royaume de Chypre.

chevaliers, l'inquiétude et les défiances de la bour-
les autres difficultés du gouvernement du roi de Chypre
prémunir, pour son propre royaume, contre les nou-
de Brienne, son cousin germain. On se rappelle
de Brienne et de Marie de Lusignan n'avait pas eu
la régence de Chypre, en 1261, à la mort de
, et qu'il avait été, quatre ans plus tard, dé-
de ses demandes au sujet de la régence de Jérusalem,
soutenu devant la cour de Saint-Jean

Hugues de Brienne avait quitté la Palestine et était re-
Champagne. Poussé vers les aventures lointaines,
de sa famille, il entra dans l'expédition de Naples,
, et fut récompensé de ses services par la con-
dans la terre d'Otrante. Il fixa dès lors sa rési-
magnifique domaine, mais il n'y resta pas oisif.
sur la Morée, où il avait des amis et de la parenté.
Isabelle de la Roche, veuve du seigneur de
, Guy Ier de la Roche, dont il eut Gautier V
ses espérances sur l'île de Chypre, il pensa
lui ou pour son fils, la possession d'Athènes et de

ment par les soins du roi Hugues, que

de Gautier le Grand vinrent à changer, comme
positivement; ce fut grâce à des événements
rieuses réflexions sur la grosse entreprise qu'il
qu'à la persuasion du roi de Sicile. Jamais
ses bons offices pour éviter au roi Hugues
Ses mauvaises dispositions contre la famille
Hugues III et à son propre règne. Après les
de la ville de Saint-Jean d'Acre, où l'autorité
fermir, Charles II d'Anjou, traitant de la paix
mettait à son heureux compétiteur de
Brienne la cession de ses droits chimériques

1276. Mort de Grégoire X.

Grégoire X manqua à la Terre sainte
servir ses intérêts. Le concile de Lyon avait
chel Paléologue, et put croire que le schisme
entendu les ambassadeurs d'Abaga,
de reprendre et de consommer l'alliance
ces favorables dispositions, il avait
contrebande maritime, et prescrit la
armer la Terre sainte. Il ne fut pas
sages mesures d'en assurer l'exécution
succédèrent en moins de deux ans
dans leur court pontificat,
du roi et des prélats de

1 Jordan, ap. Rainald,
p. 322.

2 [illegible]

[illegible] des ennuis qu'il éprouvait, retenu encore en Syrie [illegible] de conscience, vivait retiré dans le château [illegible] autorité s'affaiblir de jour en jour. Les communes [illegible] séparément, ne répondant qu'à leurs consuls. Les [illegible] avec le Temple et le roi de Sicile, conservaient une [illegible] Quelques années auparavant, un de leurs bailes, Pierre [illegible] Saint-Jean d'Acre, apprenant que le beau-frère du roi [illegible] Montfort, fils aîné et successeur de Philippe, seigneur [illegible] la ville, avait déclaré qu'il ne souffrirait pas que le [illegible] qu'il eût restitué à la nation vénitienne le tiers de la [illegible] l'avait dépouillé. Des menaces, Zeno allait passer [illegible] si des hommes sages, craignant une collision dans [illegible] déterminé Montfort à se retirer de suite à Na-[illegible] à se rendre à Tyr[1]. Les confréries des bourgeois [illegible] leur mauvais vouloir, l'exécution des ordres du roi, [illegible] étaient venues à contester les droits de sa suze-[illegible] lui, en respectant leur organisation intérieure, les [illegible] tous les habitants du royaume.

1276. Insubordination des habitants d'Acre et des Templiers.

[illegible] eût aidé par sa présence au maintien de la paix [illegible] n'était pas de nature à conserver indéfiniment [illegible] et abaissée. Un nouvel outrage des Templiers [illegible] ayant acheté un village appartenant à un feuda-[illegible] demander l'autorisation royale, qu'il savait être [illegible] la vente, le roi refusa de rester plus longtemps [illegible] la ville, au mois d'octobre 1276, sans vouloir [illegible] de successeurs aux autres magistrats dont les

[illegible] effrayés de son départ. Ils se plaignaient de lui [illegible] ils regrettaient maintenant son éloigne-[illegible] de la populace et aux attaques des ma-[illegible] de l'Hôpital et de Notre-[illegible] le roi de rentrer dans la ville. Un grand [illegible]

1276. « roi veut revenir parmi nous, qu'il vienne;
« revenir, qu'il reste où il est[1]. »

Le roi Hugues se retire en Chypre.

Une réaction se prononça cependant bientôt
quelques manifestations dans la ville en faveur
blèrent auprès de lui. Le patriarche,
l'Hôpital, Hugues de Revel, Guillaume de
d'armes du roi de France[2], revinrent à Tyr
ne pas laisser le pays dans l'anarchie,
administration. Il nomma Balian d'Ibelin,
royaume, et le chargea du gouvernement
de Fleury, vicomte d'Acre, pour la cour des
de la cour de la *Fonde*, où se réglaient les
du tribunal maritime de la *Chaîne*. Il pourvut
offices[3]. Mais il refusa absolument de
même la ville de Tyr, et se retira en Chypre
sagers au pape et aux princes d'Europe
rable de la ville et du royaume, où il
Il était si indigné de la conduite des
Bibars à rompre la trêve qu'il
libre d'attaquer, quand il lui plairait,

Marie d'Antioche se désiste de ses réclamations en cour de Rome.

Le grand maître du Temple
tioche et Charles d'Anjou
tement. De l'avis de Guillaume
hâter la cession de la
risé par son ordre[4]. On n'avait
Le pape

[illegible] de Chypre, restés auprès de la cour romaine, depuis 1276.
[illegible][1], refusèrent de dire un mot touchant le fond du débat.
[illegible] décliner itérativement la compétence du tribunal du Saint-
[illegible] que la connaissance du procès intenté au roi Hugues
[illegible] du royaume de Jérusalem ne regardait aucune autorité
[illegible] que la cour des barons du royaume, déjà consultée, pouvait
[illegible] la princesse, résolue à traiter avec Charles d'Anjou, saisit
[illegible] une stérile poursuite. Elle se rangea à l'exception
[illegible] du roi de Chypre, donnant pour raison la mo-
[illegible], qui ne lui permettaient pas de plaider plus longtemps
[illegible] Le cardinal commissaire et les autres prélats aposto-
[illegible] d'un expédient qui mettait fin à un procès ruineux, s'em-
[illegible] dans un acte notarié, muni de leurs sceaux,
[illegible] la question soulevée par Marie d'Antioche cessait de
[illegible] de la retraite des deux parties, et la cause fut ainsi
[illegible]

[illegible] en retirant sa requête de la cour apostolique, avait 1277.
[illegible] pourvoir devant une autre juridiction, pour obtenir
[illegible] pur prétexte donné à son désistement. Une
[illegible], qui avaient si peu répondu à son attente,
[illegible] d'effectuer, sans retard, la donation promise au
[illegible] de l'année 1277, après que les conditions
[illegible] arrêtées entre eux, elle fit au roi Charles
[illegible] droits au royaume de Jérusalem, comme
[illegible]

Elle cède ses droits au roi de Naples

[1] [illegible], p. [illegible]; Contin. de Guill. de Tyr, [illegible] [illegible]
[illegible]

1277. légitime et directe héritière de la couronne
dans la maison du Temple, à Paris, une pension
mille livres tournois assurée sur les revenus
faire compte, chaque année, sa vie durant
d'or, laquelle devait être mise à sa disposition

Le contrat fut dressé par des notaires
à laquelle furent convoqués plusieurs cardinaux
ecclésiastiques, qui tous confirmèrent
l'acte. On ne manqua pas de rappeler
dans la charte que les plus habiles
avaient reconnu la validité des titres de
cédé par elle au roi de Sicile. Mais cette
été par le nombre et le rang des assistants
Lors même que tous ses membres
ment affirmé la légitimité des prétentions
n'étaient que des appréciations personnelles
l'arrêt du commissaire délégué par
pour prononcer au nom du tribunal

Nullité de la cession. La solennité de la donation
formes dont on l'entoura
sance. Elles ne pouvaient changer
sa dernière forme. Ce fut une

Nous n'avons pas retrouvé
l'encore, qui semble
archives de Naples. On

... une cour de justice qui eût à prononcer une sentence ... droits. 1277.

... du conflit existant entre Marie d'Antioche et le roi de ... chevaliers liges du royaume de Jérusalem, siégeant en ... la loi et les précédents incontestés, la haute cour seule ... de successibilité. Rien de légal ne pouvait se faire, en cette ... L'existence entière des royaumes d'outremer re... que Frédéric II lui-même, peu soucieux, à tant ... privilège des liges, avait respecté. Marie d'Antioche, en ... demande en Syrie, reconnut elle-même la compétence ... d'Acre, et accepta éventuellement sa propre exhé... pays où l'appel était inconnu[1]. La cour, en se prononçant ... contre elle, annulait régulièrement et irrévocablement les ... à la couronne de Jérusalem.

... premier arrêt, dont elle avait essayé de retarder la noti... la séance avant la fin des plaidoiries[2], Marie s'était ... juges, et avait sollicité, pendant cinq ans, de la cour ... qu'elle n'obtint pas. Battue dans toutes ses tenta... accueillie par les membres de la cour apostolique ... son rang, la princesse n'était même plus, en 1277, ... sérieusement discuter les qualités, et Charles ... qu'un droit imaginaire. Une surprise permit cepen... de consacrer cette apparence de droit par la ... Mais, après dix ans d'une occupation toujours ... eût un terme, et il ne resta plus, pour jus... de la générosité d'un donateur sans qua... dû aux princes ... qui ont reçu par ... de Jérusalem, et qui en ce moment défendant ... de leur pays contre l'invasion étrangère; ... son origine, la nullité de l'acte ... de ce titre.

... de Marie d'Antioche, ... Mai-juin 1277.

Roger de Saint-Séverin ... d'Acre.

1277. baile, Roger de Sain[redacted]
gneurs guelfes comp[redacted]
Roger partit avec six [redacted]
de douze chevaliers, [redacted]
débarquement à Sai[redacted]
commensaux dans l[redacted]

au nom de Charles d'Anjou.

Son arrivée jeta [redacted]
Tyr, dans un extré[redacted]
Jérusalem, au nom [redacted]
teau de Saint-Jean [redacted]
quelle conduite ten[redacted]
Balian Antiaume, d[redacted]
Jean de Fleury, ma[redacted]
triarche; il demand[redacted]
çais, et au grand [redacted]
seconder, à garnir l[redacted]
mais il ne dissimu[redacted]
savait que les Tem[redacted]
même par les arm[redacted]
Chacun de ceux q[redacted]
affaires si délicates, [redacted]
inactifs, parvinrent [redacted]
Roger et ses homm[redacted]
se retirer avec sa f[redacted]

Balian [redacted]
tiens de [redacted]
1277. Sa [illegible] [redacted]

Eudes ou [redacted]

[illegible] cardinal de Sainte-Cécile, élu pape à Viterbe, en 1281[1], 1277.
[illegible] de Charles d'Anjou, et appartenait à la noblesse française [illegible] avait établie dans la basse Italie. Les Poilechien, dont les [illegible] prononcèrent le nom *Polliceni* et *Peliohini*, devinrent ainsi, [illegible] Filangier, une des grandes familles du royaume des princes [illegible]

[illegible] la citadelle, Roger de Saint-Sévérin arbora au haut des tours [illegible] son maître avec ses propres écussons, et fit proclamer dans [illegible] du roi Charles, roi de Jérusalem et de Sicile[3]. A l'exemple [illegible] d'Italie et de Chypre, Charles d'Anjou, par une pieuse [illegible] toujours sur ses monnaies et ses diplômes le nom du royaume [illegible] avant celui de ses autres États[4].

Les chevaliers du royaume refusent l'hommage au comte Roger.

[illegible] Saint-Sévérin convoqua ensuite la population dans une [illegible] et chargea un docteur italien, nommé Thomas, qualifié [illegible] juriste de profession, d'exposer publiquement et l'usur- [illegible] de Jérusalem par le roi de Chypre et la légitimité de la [illegible] Charles, investi de la couronne par Marie d'Antioche, [illegible] manifestement de l'avis des prud'hommes les [illegible] Après cette démonstration d'office, où l'élo- [illegible] été superflues, le baile reçut le serment de fidé- [illegible] et demanda l'hommage des chevaliers. Les [illegible] ayant une première fois juré la ligèce à Hugues de [illegible] roi de Jérusalem, ils ne pouvaient contracter un [illegible] exprès, à moins que le suzerain ne [illegible] Après avoir essayé plusieurs fois de [illegible] du baile, ne voulant rien brusquer, at- [illegible] sur ce qu'ils avaient à faire. [illegible]

Paix entre le seigneur de Tyr et les Vénitiens.

[illegible]

1277. déterminant les Vénit[illegible]
où ils avaient de gran[illegible]
Chypre comme seigne[illegible]
propriétés de la Répu[illegible]
rait une précieuse a[illegible]
les deux parties un [illegible]
1er juillet 1277[2], sou[illegible]
près d'un village de[illegible]
avaient donné le no[illegible]
valiers y réunissaient[illegible]
habiter ainsi la ca[illegible]
chaleurs[3]; mais l'ap[illegible]
rendait possibles, a[illegible]
alors, par précautio[illegible]

Le traité fut arrê[illegible]
Thomas de Lentino[illegible]
Syrie, assisté de se[illegible]
témoins vénitiens, [illegible]
commerçant déjà av[illegible]
rois de Chypre, à [illegible]
ensuite si funestes.

Les Vénitiens dé[illegible]
de Tyr et du[illegible]
le tiers déterminé [illegible]
avaient acquis [illegible]
croisade du doge [illegible]

[illegible]

[illegible] dans la seigneurie de Tyr. Il n'y avait pas en [illegible] 1277.
[illegible] plus respectable, et ce n'est qu'au milieu des excès
[illegible] de Saint-Saba que Philippe Ier de Montfort avait
[illegible] leur ancienne conquête.

Souche des Montfort d'Orient.

[illegible] iniquités des discordes civiles, avait recueilli la suc-
[illegible] les plus cruelles circonstances. Philippe Ier de Mont-
[illegible] d'autres seigneurs chrétiens, sous le poignard
[illegible] Vieux de la Montagne. Quand un de ces fana-
[illegible] faire périr un homme, il semblait se dévouer avec
[illegible] la mort. Rien ne lui coûtait pour atteindre son
[illegible] pendant des années entières, il endurait
[illegible] au moment où il put sûrement frapper sa vic-
[illegible] Philippe de Montfort allait entendre la
[illegible] château de Tyr, un des serviteurs de sa maison,
[illegible] secrètement gagé, dit-on, par Bibars[2], se précipita
[illegible] d'une arme empoisonnée. L'assassin cou-
[illegible], fils aîné du seigneur, était déjà rendu avec un
[illegible] Guillaume de Picquigny. Des serviteurs étant arrivés
[illegible] et les dirige vers la chapelle. Ils y trou-
[illegible] Picquigny aux prises, quoique sans armes, avec le
[illegible] sur place, et on amena Jean de Montfort à
[illegible] remercier Dieu d'avoir sauvé la vie à son

[illegible] neveux du vieux seigneur d'Ibelin,
[illegible] la croisade contre les Albigeois, né
[illegible] mariage, contracté avec Éléo-
[illegible] de Jérusalem [illegible] à sa seigneurie de
[illegible] de [illegible] Revenu ensuite en Syrie, qui fut sa
[illegible] son second mariage avec Marie du
[illegible] Terre sainte [illegible]
[illegible]

1277. l'arbitraire de Frédéric; et quels dangers, ...
ensuite son humeur ambitieuse et sa haine ...

Sa vie, passée presque tout entière dans ...
été bien connue de quelques historiens ...
valier d'outre-mer avec un autre Philippe ...
comtes de Leycestre, issus du dernier ...
gleterre[2]. Les enfants de notre Philippe ...
formant la souche orientale de sa famille ...
la sécurité de leur frère, Philippe II, ...
en Europe[3]. Humfroy, le dernier ...
aux principautés de Tyr et du Toron ...
riage avec Échive d'Ibelin, et transmit ...
titulaires, en 1291, à sa famille, qui ...
princes de Lusignan. Le roi Hugues ...
femme du comte de Tripoli, son fils ...
... fidèle ...

Les liges de Syrie se résignent à reconnaître Roger.

Les chevaliers d'Acre étaient ...
du comte Roger de Saint-Séverin ...
demandes du baile et l'obligation ...
par son éloignement ...
n'a pu oublier que, dans des ...
roi Conrad, devenu majeur ...
obtenir, par ...
les chevaliers résistèrent à ...

[illegible] les Provençaux et les troupes que le roi pourrait 1277.
[illegible] du roi Charles, qui semblait les rapprocher de la [illegible] France, répugnait d'ailleurs bien moins aux chevaliers [illegible] de princes à moitié allemands et pres- [illegible] avec l'Église. Beaucoup, en regrettant les faits qu'ils [illegible], voulaient, avant tout, éviter les malheurs d'une [illegible]

[illegible] à l'idée de conserver le royaume de Jérusalem par [illegible] pour le lui enlever, voulant donner à ses partisans le [illegible] avait toujours évité de répondre catégoriquement aux [illegible] Lassé de ces atermoiements indéfinis, Roger de [illegible] un jour, les liges d'abandonner leurs fiefs et de quit- [illegible] voulaient faire immédiatement leur soumission[2]. Les [illegible] modération, après avoir réussi par l'audace et la ruse, [illegible] nouvelle députation se rendit en Chypre, avant de [illegible]

[illegible] revenus avec une réponse évasive, les liges [illegible] disposition de Roger de Saint-Sévérin. Le comte, le pre- [illegible] le serment ordinaire des lieutenants royaux, en [illegible] le pays conformément aux usages et de maintenir [illegible] barons, et les autres liges lui firent l'hommage [illegible] Roger institua d'une manière définitive la nou- [illegible] du roi Charles. Il nomma les grands officiers, [illegible] les diverses charges. Messire Eudes Poilechien, l'é- [illegible] d'Arsur, dernier baile du roi de Chypre, fut [illegible] qui était la principale des grandes charges de [illegible] fut créé connétable; Jacques Vidal, l'an- [illegible] maréchaussée; Girard le Rochin fut [illegible]

[2] Dans le nombre furent, dit le Continua- [illegible]

1277. avait été nommé capitaine des chevaliers [illegible]
France, à la place de Guillaume de [illegible]
ravant[1]. A la fin de l'année 1277, l'autorité [illegible]
acceptée de gré ou de force dans le [illegible]
jusque-là dans la réserve, fit aussi [illegible]
venir à Saint-Jean d'Acre, il envoya [illegible]
tèrent régulièrement de l'hommage [illegible]

1278-1279.

Le roi de Chypre essaye de reprendre Saint-Jean d'Acre.

Le régent était déjà bien établi à [illegible]
croyant enfin en état de repousser les [illegible]
cents chevaliers et un grand nombre de [illegible]
d'Acre avant l'arrivée du comte de [illegible]
de ralliement aux chevaliers [illegible]
et prévenu peut-être la surprise des [illegible]
elles arrivaient, toutes les positions [illegible]
sans de Sicile, il était difficile d'en [illegible]
pérait pas néanmoins de [illegible]
tenait des intelligences dans l'intérieur [illegible]
de Pisans, soldés secrètement en [illegible]
moment opportun. [illegible]
les quatre mois de service [illegible]
Chypriotes, [illegible]
mer, et le roi, sans [illegible]
[illegible]

[illegible] armes suffiraient au rétablissement de son autorité, [illegible] moral auprès du Saint-Siége. Il notifia au pape [illegible] [illegible] rien à la couronne de Syrie, et dénonça la vio[illegible] Nicolas III, prince romain, de la famille Orsini, [illegible] par Charles d'Anjou sous les papes français, ses [illegible] le roi de Chypre et engagea les deux [illegible] mandataires en cour de Rome, dans l'espoir de [illegible] Hugues de Lusignan, en s'adressant au souverain pon[illegible] à la notoriété de ses plaintes; il ne cherchait [illegible] juridiques, épuisés pour lui depuis la décision de [illegible] d'Acre. Il ne donna pas suite aux propositions de Ni[illegible] à renouveler sa protestation et attendit de plus favo[illegible] se faire rendre justice par lui-même et ses amis [illegible]; il ne put rien entreprendre contre Saint-[illegible] Saint-Séverin redoubla de vigilance, au milieu [illegible] momentanément, entre les Mongols et les [illegible] à laquelle la politique de son maître et la révolte des [illegible] de s'associer.

[illegible] succéder à un règne prospère un temps [illegible] qui se prolongeait jusqu'à ce qu'un homme éner[illegible] Malec-Saïd et Sélamesch, fils du dernier sul[illegible] ans, perdus, l'un par son incurie, l'autre par [illegible] mameluc du Kaptchak, tuteur de Séla[illegible] le véritable successeur et le continuateur de Bi[illegible] [illegible] [illegible]

1276-1277. Il proteste contre l'usurpation de Charles d'Anjou.

Révolutions survenues en Égypte.

1280-1281. [illegible]

1280-1281. S'unissent aux Mongols contre le sultan d'Égypte.

tous les moyens de [illegible]
gypte. Roger de Sai[illegible]
prise d'armes dans [illegible]
Hospitaliers, arrivés [illegible]
Bibars, attaquèrent [illegible]
près de Margat[1]. B[illegible]
du sultan un accor[illegible]
ils semblent être [illegible]
d'Antioche se mi[illegible]
Arméniens. Une [illegible]
Boémond et ren[illegible]
tout à coup rentr[illegible]

Son départ ne [illegible]
gole, dans laquell[illegible]
et d'Arménie[4], f[illegible]
Mangou-Timour, [illegible]
Boémond, son n[illegible]
Kélaoun surprit e[illegible]
amena des forces [illegible]
ciens ennemis en [illegible]
envahisseurs, qui [illegible]
ciens Chalcidiq[illegible]
[illegible]

1281. Bataille d'Émesse.

Les [illegible]
la ville [illegible]

[illegible] du prince d'Antioche et les gens de l'Hôpital eussent [illegible] pour prendre leur place de combat[1]. 1281.
[illegible] mongole, renforcée des contingents arméniens [illegible] Nicolas [illegible] des mameloucs et s'empara du camp [illegible] par [illegible] Timour, par suite de malentendus, [illegible] , but le dernier au centre et sur [illegible] leurs mandataires, du reste, extrêmement maltraitées [illegible] combattre de nouveau. Kélaoun [illegible] de bataille, regagna lentement l'Afrique par [illegible] Syrie, en évitant de se rapprocher de la côte, [illegible] le délabrement de ses troupes[2].
[illegible] à renouveler [illegible]

[illegible] des terres dépendant de Saint- 1280-1281.
[illegible] l'envoya complimenter et lui offrir [illegible] Saint-Sévérin [illegible] l'aidait à surveiller les démarches du [illegible] prudemment renfermé dans Ptolémaïs, [illegible] de prouver aux Égyp- [illegible] paix avec eux. Peu de temps après, un [illegible] du sultan par quelques anciens mameloucs, [illegible] d'Acre, le comte Roger s'empressa d'en [illegible] jusqu'alors le roi de Sicile lui [illegible] pacifique et déférente. Frédéric et Conrad [illegible] rechercher l'alliance de Malec-Kamel et [illegible] bons rapports avec Kélaoun.

Roger de Saint-Sévérin demeure en bons rapports avec le sultan.

[illegible]

1282-1283. Les projets de Charles d'Anjou sur Constantinople avortent. Les Vêpres siciliennes.

1281-1282. chaïe, possédée encore par les Villehardouin [illegible]
les conquêtes qu'ils pourraient faire [illegible]
léologue[1]. En 1273, après la mort de [illegible]
à Philippe, le nouvel empereur titulaire de [illegible]
donner à son gendre la réalité de l'empire [illegible]
de Paléologue à l'Église catholique, [illegible]
si opportunément qu'on y vit depuis [illegible]
pour attirer les princes chrétiens vers [illegible]
las III aux vues de Charles d'Anjou, [illegible]
changer.

L'élection d'un nouveau pape d'origine [illegible]
sénéchal de Jérusalem, obtenue [illegible]
ramena enfin des circonstances [illegible]
dominé par les répulsions de ses sujets [illegible]
messes faites, en son nom, au concile [illegible]
dont s'étaient séparées encore [illegible]
et un traité conclu entre Charles [illegible]
conquête de Constantinople. [illegible]
favoriser les vœux de son [illegible]
liennes (mars 1282), [illegible]
cida, vint rassurer l'empereur [illegible]
en Italie. [illegible]

1282-1286. [illegible] La diversion, [illegible]
années de repos aux [illegible]

[illegible]

[illegible] il prescrivit, sur toutes ses frontières, de respecter les [illegible] et remit même aux Francs quelques-unes des terres [illegible] voulant les maintenir ainsi dans une trompeuse sé[illegible] 1282-1283.

[illegible] 1282, il fit avec les chevaliers du Temple une nouvelle [illegible] L'ordre possédait encore la ville de Tortose et trente-trois [illegible] formant une seigneurie particulière dans le comté de [illegible] indépendant, qui aurait pu ajouter à la force de résis[illegible] devenait une occasion de luttes entre les chevaliers et [illegible] de Beaujeu s'était mêlé, avec son emportement or[illegible] qui divisaient la principauté depuis la mort de Boé[illegible] quelques années auparavant, prendre parti pour [illegible] évêque de Tortose, l'ancien régent, contre Boémond VII [illegible] avait sagement continué la politique de sa [illegible] les hommes du pays. Le grand maître provoqua les [illegible] l'insurrection [5]; il tenta d'enlever Nephin, puis Tri[illegible] plusieurs années d'hostilités patentes ou de sourdes [illegible] une réconciliation ménagée par les Hospitaliers [6]. [illegible] fut [illegible], mais il ne survécut pas longtemps aux [illegible] ses espérances.

[illegible] relatif à la ville d'Acre et à son territoire, expirant [illegible] 1283 [7], Kélaoun en accorda la prorogation aux [illegible] dans le mois de safar 682 (mai 1283), pour une [illegible] dix mois, dix jours et dix heures, à partir du [illegible] pacte fut rédigé au nom du sénéchal de Jé[illegible] remplaçait le comte Roger de Saint-Séverin, [illegible] par Charles d'Anjou; après la semb[illegible] [illegible] se sont nommés dans l'accord. Les ha[illegible]

[illegible]

1262-1263. bitants d'Acre traitent seuls avec le sultan
Poilechien, qualifié de « dépositaire de l'
sisté des trois grands maîtres. Le territoire
d'Acre est ainsi déterminé par le traité
dépendance de soixante et treize villages
sa banlieue, formant quinze cantons
chrétiens, et ses sept cantons
d'Athlit, ancien château Pèlerin
terres des Hospitaliers, situées
que le sultan promet de respecter
curité des pèlerins qui viendraient
nant à l'ancienne église de l'Annonciation
dévastations de Bibars
s'interdisent la faculté de
dépendantes du territoire de Saint-
même des villes d'Acre, de Sidon
donnée aux pirates

Quelques articles
jours aux Égyptiens
goles et chrétiennes

[illegible] à ce qu'elle est de nos jours. Il suffit de rappe- [illegible]
[illegible] bourgs ou villages situés dans les seigneuries
[illegible] pays où l'on ne trouve maintenant que de rares ha-
[illegible] la solitude ; et les dix mille serfs occupés sur les terres
[illegible] dépendants du château des Templiers, à Saphed,
[illegible] l'existence d'une telle population, dans une con-
[illegible] entre le Jourdain et la mer, suppose des centres
[illegible] et un pays très-cultivé. Si l'on voulait recons-
[illegible] dans ses limites géographiques, mais dans sa valeur
[illegible] d'Acre, en lui donnant les soixante et seize villages ou
[illegible] de 1283, il faudrait prendre la plus grande
[illegible] de Jérusalem et arriver presque à la mer Morte.
[illegible] secondaires, bourgs, hameaux ou villages, ont
[illegible] la campagne de Saint-Jean d'Acre comme au
[illegible] siècle.

[illegible] les traités qui nous occupent ; de la situ-
[illegible] qu'ils font aux princes et aux populations chré-
[illegible] sont connus d'après le texte arabe, c'est-à-
[illegible] différente du protocole latin ; destinée
[illegible] publicité ou la promulgation musulmane ; et
[illegible] n'avait en rien à ménager la suscepti-
[illegible] aucune expression blessante ne s'y trouve
[illegible] arrêtés, ces actes n'indiquent
[illegible] ni [illegible], ni tolérance, ni
[illegible] politique. En les considérant comme
[illegible]
[illegible] que les Francs de [illegible]
[illegible] encore au milieu de leurs malheurs, et
[illegible]
[illegible]

1283. d'attirer sur ses États les armes des princes [illegible]

contre Saint-Jean d'Acre. donner qu'on s'opposât à toute tentative [illegible]
pauté d'Acre. [illegible]

Parti, sur ces entrefaites, avec ses [illegible]
tenter une nouvelle opération en Syrie [illegible]
de la ville de Tyr, où il voulait [illegible]
qua dans le port de Beyrouth [illegible]
les écrivains chypriotes, il aurait [illegible]
vantageux contre les Arabes; [illegible]
prit la résolution de s'embarquer [illegible]
faire à ses hommes, dans le voisinage [illegible]
Beyrouth de la ville de Tyr, où [illegible]
compter encore en ce moment [illegible]
la neutralité du sultan. Mais [illegible]
cile de cette partie montagneuse [illegible]
Sahel[2], elles furent assaillies [illegible]
des bagages. Le roi de Chypre [illegible]
Templiers de Sidon [illegible]

L'esprit superstitieux du peuple [illegible]
constances insignifiantes [illegible]
grands malheurs. Un [illegible]
au moment où le vaisseau [illegible]
[illegible]

… mer font un grand éloge, ne laissant pas de postérité de … 1283.
… Marguerite d'Antioche-Lusignan, la seigneurie du Toron passa à
… Humfroy Ier, qui jouissait déjà de la seigneurie de Beyrouth
… Eschive d'Ibelin, héritière d'Isabelle, restée sans enfants de ses
… Humfroy de Montfort fit hommage au roi pour la terre du
… en même temps, la possession conditionnelle de la ville de
… en dédommageant sans doute sa sœur, se réserva la faculté,
… suivant, de racheter la ville des mains d'Humfroy,
… de cent cinquante mille besants d'or, dits besants sarrasi-
… qui semblait s'acharner contre la famille de Hugues III, rendit
… dispositions.

… Montfort mourut le 12 février 1284, laissant de sa femme … 26 mars 1284.
… Rupin, qui finit, après la mort de sa tante, Margue- … Il meurt.
… sur sa tête les seigneuries, alors titulaires, de
… Beyrouth. Le roi Hugues, souffrant déjà depuis quelque
… de son fils et de son beau-frère, qui avait été tou-
… dévoué, vint frapper ses affections, fut emporté le
… à Tyr même, où il était retenu par la maladie[1]. Son
… Bohémond III, était mort fatalement le 18 juin 1276, de-
… le naufrage d'un navire de l'ordre teutonique, qui

… de Hugues III, ramena les trois cercueils en
… dans l'église cathédrale de Sainte-Sophie; Henri,
… reposait déjà Hugues Ier, et Boémond à
… mineurs[2]. Les rois de Chypre, outre
…

1324. d'avance le lieu de leur sépulture, [illegible]
et les inclinations de leur piété. [illegible]

Nous avons interrogé les monuments [illegible]
curiosité, espérant y retrouver les [illegible]
illustres qui ont donné un nom de la [illegible]
rosité que nos temps ont si noblement [illegible]
recueilli que regrets et déceptions. [illegible]
maison de Lusignan, fut sacrifié [illegible]
d'autres monuments compris dans [illegible]
de la ville, pour diminuer et fortifier [illegible]
ce que les besoins de la défense militaire [illegible]
croire cependant que des recherches [illegible]
sous le pavé mutilé de la mosquée [illegible]
découverte de quelques [illegible]
des princes et des chevaliers qui [illegible]
franque.

[illegible]

CHAPITRE XVIII.

[illegible] DE LUSIGNAN.

[illegible]

1284. — 1291.

[illegible] II, son frère, lui succède. Hostilités et trêves partielles en Syrie. La [illegible] du roi Henri. Le roi de Chypre débarque à Saint-[illegible], défendu par les Napolitains et les Français. Le [illegible] couronné roi de Jérusalem. Il fixe sa résidence en Chypre [illegible] intérêt aux affaires de Syrie. Kélaoun, sultan d'Égypte, s'em-[illegible] dans le comté de Tripoli à l'extinction de la famille des Boémond. [illegible]. Le roi Henri renouvelle les trêves pour dix ans avec le sultan. [illegible] par le Saint-Siége. Les magistrats de Saint-Jean d'Acre [illegible] traité de paix. Un incident, occasionné par les croisés, [illegible]. Le sultan Melec-Aschraf, fils de Kélaoun, investit Saint-Jean [illegible] des Arabes et des chrétiens. Disposition et isolement des corps [illegible]. Manque d'unité de la défense. Faux récit d'un contem-[illegible] des assiégés. Le roi de Chypre vient tardivement à Saint-[illegible] du siége. Observations sur la retraite du roi de Chypre. [illegible]. Héroïque résistance des Templiers. Les château[x] du [illegible] de Syrie.

[illegible]

[illegible] III, couronné roi de Chypre à Nicosie, le [illegible] 1284-1285.

[illegible] an de règne. Sa mort, survenue le 20 mai [illegible] Mort du roi Jean Ier.

[illegible], Henri, troisième fils du roi Hugues [illegible] Henri II lui succède.

[illegible] d'Ibelin, l'ancien connétable de Chypre, [illegible]

[illegible] un des modèles de la [illegible]

[illegible] 1285.

[illegible]

1285. préparés depuis longues années

intervalles de repos, devait, en peu de

de Jérusalem.

Au printemps de l'année 1285

sur les intentions des chrétiens

des machines et des troupes

enfin de ce boulevard

étaient aussi élevées que les

de Palmyre[1]. Pour excuser

assurent qu'à l'abri de cette

n'avait encore mis le siége, les

traités, et rançonnaient à leur gré

est tout à fait invraisemblable

affaiblissant l'ordre de l'Hôpital

Kélaoun, quand il crut le

des mines, commencés le 17

dinaire sous la surveillance

des assiégés pussent les

jusqu'à l'intérieur du château

moyens de résistance, capitula

On croyait que le sultan

diatement ses opérations; il

château construit sur

de Marakia, vassal du

contre Boémond, ni contre

venir pour quelque temps

Il renouvela le traité de

promesse d'un tribut

la faculté d'exporter de

des chevaux, des

[1] Ses

haut d'une montagne,

les

[illegible] de Tyr, et consentit aux armistices de dix ans qu'ils 1284.
[illegible]
[illegible] était alors Échive d'Ibelin, fille de Jean II, veuve [illegible] d'Onfroy de Montfort. La seigneurie de Tyr appar- [illegible] Marguerite de Lusignan, veuve de Jean de Montfort, [illegible] de Toron, et belle-sœur de la princesse de Beyrouth. [illegible] du roi Hugues III et tante du nouveau souverain de [illegible] héréditairement de son père et de son frère le titre [illegible] du royaume de Jérusalem. Sans se faire illusion sur [illegible] de Syrie, savaient gré au sultan des trêves qu'il leur [illegible]

[illegible] aux princes de Chypre s'était cependant manifesté à 1286.
[illegible] les Vêpres siciliennes. La mort de Charles d'Anjou [illegible] une occasion de rompre les liens d'une sujé- [illegible] et subie toujours avec contrainte. Le [illegible] contre lui. Les Vénitiens, satisfaits des [illegible] étaient moins malveillants pour les enfants d'Hu- [illegible] pour le père. De sages démarches, dont le roi [illegible] l'initiative et que seconda l'ordre de l'Hôpital, [illegible] les Templiers. Le roi, informé que la [illegible] avec plaisir, se décida à aller débarquer [illegible] comment l'accueillerait le sénéchal Eudes [illegible] en l'attendant, se trouvait dans [illegible]

La population d'Acre se prononce en faveur du roi Henri.

[illegible] 24 juin 1286.

Le roi débarque à [illegible] d'Acre.

Juin 1286. mations de joie. Le clergé vint le [illegible]
nellement à l'église cathédrale de Sainte-[illegible]
Dieu de son heureuse arrivée [illegible]
l'exemple de ses prédécesseurs [illegible]
il pria deux ecclésiastiques d'aller [illegible]
metaire Hudes [illegible] [illegible]

Les députés, frère Mathieu [illegible]
et frère Martin, abbé du Temple [illegible]
sieu assistés de quelques chevaliers de [illegible]
royal se trouvait encore [illegible]
messagers ne dissimulèrent pas [illegible]
la force, s'il le fallait, pour entrer [illegible]
reconquérir [illegible]
de la garnison, surtout les [illegible]
sécurité dans la ville. [illegible]
acte de son refus dans le château [illegible]
témoins qu'ils avaient [illegible]
Sainte-Croix. [illegible]

Il fait cerner le château royal. Le roi fit cerner [illegible]

[illegible]

[illegible] tous les gens du roi de France et tous les Fran[illegible] château d'Acre puissent quitter le château, et qu'ils [illegible] leurs biens et leurs personnes. Et que nul ne soit [illegible] à aucun François ni dommage ni injure, sous [illegible]

[illegible] de surveillance autour de l'enceinte, [illegible] ne pouvait en partir sans sa permission. Cette simple [illegible] réflexion à sa soumission, s'il ne voulait [illegible]. Le roi, conseillé vraisemblablement par [illegible] cependant à un accommodement, qui permît une [illegible] du roi Charles, en étant à la remise du château [illegible]. Le 26 juin, il renouvela le ban, qui [illegible] engageait les François à ne pas rester davantage [illegible] aux habitants d'Acre de les traiter avec les [illegible]. Le lendemain 27, pendant que le héraut proclamait [illegible] son hôtel un grand nombre de prélats, [illegible], qui s'étaient la plupart prononcés en [illegible] militaires, dont les dispositions étaient égale[illegible]

[illegible] Richard de Brindes, qui [illegible] quoique Italien de naissance, [illegible] de l'arrivée [illegible]

Le château lui est re[illegible]

86. personnes. Il était prêt à faire plus [illegible] possession de la ville entière de [illegible] château lui étaient ouvertes, d'envoyer [illegible] temps que la noble assemblée, pour [illegible] s'était passé et attendre son avis. Si le [illegible] nison, s'il décidait que le château [illegible] s'engageait solennellement à le lui rendre [illegible] réunis devant lui d'être garants de [illegible] cipaux d'entre eux voulurent bien [illegible] fait rédiger séance tenante pour [illegible]

9 juin 1286. La proposition fut immédiatement [illegible] chien, qui l'agréa, et le [illegible] priotes à Ptolémaïs [1], le château [illegible] Assuré de la possession et de [illegible] à compléter par le sacre son [illegible] [illegible]

15 août 1286. Henri est couronné roi de Jérusalem. Le 15 août, jour de la [illegible] rusalem à Tyr, de la main de [illegible] cain, né en Syrie, devenu [illegible] Jérusalem [2]. Il revint [illegible] [illegible]

[illegible] fut dépassé. Les plus vieux habitants ne se [illegible] — Août 1286.
[illegible] de belles fêtes, et les chroniques du pays
[illegible] siècle, il n'y en avait pas eu de semblables
[illegible] et ces joies d'un moment ne
[illegible] l'abandon et l'épuisement irrémé-
[illegible] sans de n'en avoir pas désespéré, au milieu
[illegible]

[illegible] hésité à venir, au premier jour favorable, — 1286.
[illegible] Ainsi l'exigeaient sa dignité et son de-
[illegible] le titre de roi de la cité sainte, où s'était accompli
[illegible] était bien la part la plus glorieuse de
[illegible] côté purement humain des choses, on ne
[illegible] soumis à son sceptre commençaient
[illegible] de son intérêt de les bien dis-
[illegible] n'était plus qu'un nom, et n'apportait
[illegible] souverain. Les revenus des ports et des
[illegible] d'Acre compensaient à peine les frais
[illegible] de l'État. Seuls ils n'auraient pu
[illegible] offensive. Le roi Henri, lorsqu'il in-
[illegible] du château royal, et lorsque,
[illegible] mais
[illegible] royaume de Palestine. Depuis son
[illegible] vivre en Syrie ne firent que
[illegible]

Il fixe sa résidence en Chypre et ne prend plus qu'un faible intérêt aux affaires de Syrie.

6. rité, qu'ils auraient au besoin défend[illegible]
parait pas avoir blâmé la déférence d'[illegible]
gent de Naples, n'aurait été entrep[illegible]
d'Acre, tandis que le roi Charles II [illegible]
gonais. Mais les projets de Kélaoun étaient [illegible]
royaume de Terre sainte. Devenant [illegible]
cherchait à épuiser les Francs par des [illegible]
conquête de Saint-Jean d'Acre, son derni[illegible]
d'efforts. Déjà le Saphed et Margat [illegible]
tioche et de Jaffa n'existaient plus [illegible]
Beyrouth ne pouvaient avoir de longue [illegible]

1287. Kélaoun s'empare Laodicée.

Laodicée, seconde ville du comté de [illegible]
richie[1], attirait depuis longtemps [illegible]
marine empêchait seule Kélaoun de [illegible]
grande tour, située au milieu de la [illegible]
blement de terre ayant [illegible]
des remparts voisins, de [illegible]
fit complétement [illegible]
pas attendu autant à [illegible]
un siége du côté de la mer [illegible]
les chrétiens de la ville [illegible]
par leurs divisions [illegible]

87-1289. Troubles Tripoli extinction de la famille Bohémond.

[illegible]

[illegible] les habitants de Tripoli préféraient le gouvernement et la [illegible] qu'ils connaissaient et qui était auprès d'eux, à une [illegible] étrangère au pays. Ils se constituèrent en commune, [illegible], en admettant probablement dans leur association les [illegible]. Ils refusèrent d'obéir à Bertrand de Gibelet, repré[illegible] et firent hommage de fidélité à Sibylle, en obtenant [illegible] leur organisation municipale serait respectée[2]. Cet [illegible] un gouvernement particulier établi en dehors de [illegible] était trop contraire à l'esprit général des institutions [illegible] pour avoir un résultat durable. A part la création de [illegible] formée en 1232 contre les Impériaux, des faits sont [illegible] rares dans les États francs d'Orient. Le mouve[illegible], de courte durée, et ne servit peut-être qu'à [illegible], qui espéra surprendre la ville dans ses hési[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] vint à Saint-Jean d'Acre l'année suivante; elle con[illegible] aux habitants de Tripoli, que le sultan [illegible] le pouvoir [illegible], et accepta sa [illegible]. Malheureusement, au temps [illegible] la ville avec des forces supérieures. [illegible] de Chypre portant des [illegible] du roi [4], ne purent éloigner l'armée égyp[illegible], les Européens des colonies marchandes, les [illegible] le danger, [illegible] jours de siège, pendant lesquels [illegible] la ville fut em[illegible] 1289.

Kélaoun s'empare de Tripoli.

[illegible]

de nombreux monastères, et la plupart des ... qui faisaient déjà la richesse de Tripoli ... en avait formé le siége[1]. Durant l'attaque ... d'habitants avaient demandé à s'éloigner ... l'île de Chypre par l'amiral génois. ... toire des musulmans, les villes et les châteaux ... mission, et il ne resta plus rien de ... que la place de Giblet ou Byblos. Le seigneur ... criminelles relations avec les infidèles ... maines en payant un cens annuel au ... la mort de Boémond VII, s'était retirée ... Bourgogne, veuve de Charles d'Anjou ... longtemps après à Tonnerre, dans le ...

Le roi de Chypre renouvelle les trêves pour dix ans avec le sultan.

Le roi Henri, étant venu à Saint-Jean ... Kélaoun lui envoya des ambassadeurs ... aux habitants d'une ville qui, ... son animosité contre les ... Les mêmes griefs furent ... Mais le roi et les grands ... pecté la trêve dans l'... quelles s'étendaient les ... Le roi de Chypre ...

[illegible] Henri II donna la lieutenance du royaume de 1286.
[illegible] de baile, à son frère Amaury de Lusignan, prince de [illegible] du royaume de Chypre, et revint à Nicosie. Un des [illegible] du roi avait été investi de la même charge environ deux [illegible]. On a pu remarquer d'assez fréquentes nominations faites [illegible], et peut-être le bailliage de Jérusalem était-il devenu [illegible] où les rois de la famille de Lusignan le déléguaient [illegible] en Syrie.

Subsides et secours envoyés par le Saint-Siége.

[illegible] l'impuissance éloignaient les rois de Chypre de ce [illegible] pas plus disposée à lui envoyer des défenseurs. [illegible] de Jérusalem devenait de plus en plus imminente. Jean [illegible] des compagnies françaises de Saint-Jean d'Acre, chargé [illegible] exposer la détresse du pays en Occident, n'avait [illegible] chrétiens que d'insuffisantes sympathies[4]. Le Saint-[illegible] assistance. Nicolas IV fit prêcher la croisade et [illegible] d'activer les enrôlements, il affecta une partie des [illegible] corps de fantassins et de plusieurs galères de [illegible] Venise. La République, mécontente déjà de Kélaoun, [illegible] un traité favorable aux Génois[5], ajouta [illegible] à ceux du pape, et plaça la flotte sous le [illegible] Tiépolo, dit le Scopulo, chef habile, fils du [illegible] de la fille du ban de Servie[6]. Le pape ne se bor[illegible] seigneurs d'Europe. Les éloges, les conseils, [illegible] pour soutenir les forces morales des chré[illegible] les rois de Chypre de ne pas renoncer à la [illegible] paroles de la Terre sainte [illegible] d'un futur triomphe[7]. L'his[illegible]

[illegible]

1290. les derniers défenseurs du royaume [illegible] l'espoir semblaient à jamais éteints [illegible] pressentait qu'au moindre incident le [illegible] ses forces contre Saint-Jean d'Acre. [illegible] moment de la suprême attaque [illegible] fermeté que donnèrent les habitants [illegible] entière, en démontrant courageusement [illegible] dont ils savaient ne pouvoir triompher [illegible]

Les magistrats d'Acre s'efforcent de faire observer le traité de paix.

En présence de dangers [illegible] Amaury de Lusignan, le [illegible] nipes, les chefs d'ordre, la [illegible] périls de la situation ; s'efforçaient [illegible] avec les Sarrasins. L'année [illegible] Zacharia ayant voulu continuer [illegible] Chypre, les officiers d'Acre [illegible] Convaincus que la paix seule [illegible] temps, ils évitaient avec soin [illegible] quiconque de se plaindre. [illegible] tion quand il fut [illegible] lui faisait trop longtemps [illegible] moyens pour une [illegible] sur un bon pied [illegible]

[illegible]

1290. Un incident, occasionné par les croisés, amène la rupture.

[illegible]

[illegible] ne bornèrent pas là leurs exploits. Ils parcoururent 1290.
[illegible] de la ville. Parvenus près du Change, ils envahirent
[illegible] Francs nommaient *Fonde* ou *Fondouk*[1], et y massa-
[illegible] des pays circonvoisins. Quelques chevaliers, appar-
[illegible] militaires, accourus au bruit du tumulte, ne purent
[illegible] qui se trouvaient dans l'entrepôt à la fureur
[illegible] protection, et les conduisant au
[illegible]
[illegible] représenter au sultan que ces agressions insensées
[illegible] appartenant tous à la croisade, sur lesquels
[illegible] de Saint-Jean d'Acre n'avaient autorité[2]. Il
[illegible] la ferme volonté du roi et de tous les habitants
[illegible] conditions de la paix. Un grand divan fut tenu au
[illegible] derniers faits survenus à Saint-Jean d'Acre anté-
[illegible] du traité, et, comme le sultan ne dissimula pas son
[illegible] les chrétiens[3], l'assemblée se prononça pour la guerre.
[illegible] peu après réunies au bas du Carmel et commencèrent à
[illegible]
[illegible]
[illegible] à la fin du mois d'octobre[4], quand les 5 avril 1291.
[illegible] du Caire, étaient prêts à passer le désert, Malec-Aschraf investit Saint-Jean d'Acre.
[illegible] que d'une saison. Les habitants d'Acre pro-
[illegible] pour envoyer une ambassade à son fils. Malec-
[illegible] d'accommodement fut rejetée par le nou-
[illegible] sur les traces de son père et d'illustrer son
[illegible]

[illegible]

1291. lémais, le jeudi 5 avril. [illegible]
montées, commencèrent à battre les [illegible]
[illegible]

Forces respectives des Arabes et des chrétiens.

On estime que l'ensemble des [illegible]
siége de la capitale des chrétiens [illegible]
soixante mille hommes de pied [illegible]

Chez les Francs, les forces [illegible]
évaluer à beaucoup plus de vingt [illegible]
deux ou trois mille chevaliers [illegible]
écuyers, sergents ou turcoples, et [illegible]
ces nombres étaient compris tous [illegible]
hommes valides venus de Tripoli [illegible]
les Arabes, les communes, les [illegible]
depuis la proclamation de la guerre [illegible]
d'Acre, aux frais des rois de [illegible]
gnés sous le nom habituel de [illegible]
[illegible]

Disposition et isolement des corps chargés de la défense.

La défense de la place se [illegible]
gardes principales. Les Templiers [illegible]
liers de l'Épée et du [illegible]
dans les événements [illegible]
[illegible]

[illegible] pas, au nom de son frère; et, en attendant l'arrivée du 1291.
[illegible] établi avec les chevaliers de Syrie et ceux venus déjà de Chypre, [illegible] le plus dangereux, dans une grosse tour ronde, nouvel-[illegible], qu'on appelait la tour du roi Henri[1]. Cette construction, [illegible] dirigea l'effort principal de l'attaque, était située en avant [illegible] Maudite et de l'enceinte continue, près d'un autre ouvrage récent [illegible] désigné sous le nom de porte ou barbacane du roi Hugues[2], [illegible] le père du roi Henri II l'avait vraisemblablement fait construire.
[illegible] Grailly, avec les Français, et Eudes de Granson, capitaine des [illegible] recevaient aucun ordre d'Amaury de Lusignan. Les Français [illegible][3] que Jean de Grailly avait le commandement supérieur [illegible] d'autres[4], le grand maître des Templiers, Guillaume de [illegible] général en chef; aveu trop réel qu'il n'y eut pas assez [illegible] direction des troupes réunies à Saint-Jean d'Acre et que [illegible] agir souvent isolément. Comme Guillaume de Beaujeu, [illegible] maîtres étaient présents à la tête des chevaliers de leurs [illegible] Villiers, maître de l'Hôpital, et Conrad, grand maître de [illegible] Allemands, qui se plaça avec les gens du roi de Chypre à [illegible] la tour Maudite[5]. Les Italiens étaient conduits par leurs [illegible] consuls. Tous avaient accepté une place dans la défense.
[illegible] sans doute de conserver les avantages du traité [illegible] l'année précédente avec le sultan[6], paraissent avoir [illegible] Il n'est pas, du moins, question de leur nation [illegible] se firent distinguer, au contraire, par leur [illegible] Ils avaient construit, non loin de la rue [illegible] un grand engin [illegible] les machines des [illegible]

[illegible] patriarche, [illegible]
volontiers à [illegible]

Les difficultés du [illegible]
des chefs, dont les [illegible]
particulier [illegible] à Saint-Jean [illegible]
mêmes de la société féodale, [illegible]
d'Acre, par suite de [illegible]
par suite de l'arrivée des [illegible]
dence des grands barons de [illegible]
ou des fiefs dans la ville, [illegible]
juridictions complétement [illegible]
de la cour royale, [illegible]
criminellement jusqu'à [illegible]
blable réseau d'immunités et [illegible]
en dehors de toute [illegible]
du pouvoir supérieur. [illegible]

Faux récit d'un contemporain. Les inconvénients de l'indépen[illegible]
dant alors à Saint-Jean d'Acre [illegible]
prendre à la lettre la description [illegible]
apostolique, un religieux de [illegible]
l'état de la ville assiégée : [illegible]
« frère Arsène au pape [illegible]
« méprisèrent les conseils [illegible]
« la trompette les appelait [illegible]
« sant leur sang pour [illegible]
« de Bucheus et de [illegible]
« Jean et de la maison du [illegible]
« les fatigues du combat. [illegible]
« parcourait la ville [illegible]
« Mais ses forces [illegible]

Les [illegible]
chrétiens renfermés [illegible]
Orientaux, les [illegible]

[illegible]
[illegible] Villani, [illegible]
353. [illegible]

[illegible] rante-trois jours que dura le siége, un grand dévouement les [illegible] 1291.
[illegible] une infatigable persévérance, un généreux mépris de la [illegible] ont rendu justice à leur intrépidité et à leur constance[1]. [illegible] venu tardivement à Saint-Jean d'Acre et reparti trop tôt, [illegible] à ses devoirs de chef, de croisé et de roi, et cet homme, [illegible] précisément dont le bon religieux basilien, par un motif [illegible] entreprit, en Europe, l'impossible apologie.

[illegible], les progrès de l'attaque devant Saint-Jean d'Acre [illegible]. Les vivres, régulièrement apportés du dehors, [illegible] mais l'espoir du succès, que l'énergie de la défense [illegible] n'était affaibli. On avait déjà fait passer en Chypre une [illegible] femmes et des vieillards[2]. Il restait encore dans la ville [illegible][3], et la résistance ne perdait rien de son opiniâtreté. [illegible] abattaient une partie des murs, on les répa- [illegible] temps venant à manquer, on fermait les brèches [illegible] estacades de bois, on improvisait un rempart avec des [illegible] derrière lesquels on continuait à combattre avec [illegible] toujours heureux dans les assauts ou les sorties, [illegible] néanmoins au milieu de leurs succès. Ils ne pou- [illegible] les travaux des mineurs, qui s'avançaient vers la [illegible] en même temps, les fortifications en dix en- [illegible] rapports que le sultan avait placé devant [illegible] un corps de mille hommes, chargés [illegible]. On remarqua aussi, dans [illegible] d'artifice [illegible] qui, une fois parve- [illegible]

Progrès du siége. Courage des assiégés.

4 mai 1291.

[illegible]

1291. était au 4 mai, et le siége durait depuis
l'archevêque de Nicosie, Jean
vivres et quelques renforts : environ
cents piétons [2]. Un dernier espoir
l'engagea à demander au sultan un
immédiat de toute la Syrie aurait pu
confiance et le nombre augmentaient

La garde de la tour royale était partagée
les barons d'outre-mer et les chevaliers
nuit dans le service. Rien ne fut changé
du prince. Mais le débarquement des
contingents, semble avoir déterminé
doublement de vigueur. Un
ment où les troupes du roi
mands. Des complications
officiers, amenèrent un tel
les Arabes auraient enlevé, ce jour-là
tière, si des secours, arrivés
à la faveur d'une nuit obscure

15 mai 1291. Il se retire du siége. Blessé peut-être
hablement de l'aspect
roi Henri

[illegible] de croisés revenus en Occident, et jugeant injus[illegible] [illegible] qu'il n'avait pas connus[1]. — 15 mai 1297.

[illegible]

[illegible] témoigne cependant des rancunes dédaigneuses que [illegible] dans leur pays, contre le roi de Chypre. En [illegible] du roi Henri Ier fut appréciée moins sévèrement. Le grand [illegible] dans une lettre adressée de l'île de Chypre au prieur [illegible] Languedoc, peu de temps après l'évacuation d'Acre, n'é[illegible] plainte contre le roi[2]. Les chroniqueurs le mieux ren[illegible] faits[3], ou la considèrent comme le premier mouve[illegible] inévitable et nécessaire[4]. On a vu l'exagération [illegible] se laissa aller, en sa faveur, le religieux grec qui fit [illegible] Saint-Jean-d'Acre devant la cour pontificale. — Observations sur la retraite du roi de Chypre.

[illegible] qui était attaché à la personne du roi Henri, sur[illegible] nous, à une raison restée cachée, qui ne pre[illegible] se prouver dans l'histoire, car elle n'est nulle part [illegible]

[illegible] Hugues III parait avoir été de bonne heure sujet aux [illegible] d'un mal terrible, qui semble avoir les caractères de [illegible] déplorable, qu'on ne put toujours dissimuler, [illegible] quelques années plus tard, dans [illegible] de Nicosie, pour donner un successeur au roi [illegible] constitution générale de l'homme était, [illegible] On affirme qu'il ne pouvait être père[illegible] [illegible] d'intelligence et de volonté; mais [illegible] de quelque temps dans la ville [illegible]

[illegible]

15 mai 1291. assiégée était déjà [illegible]
ménagements qu'on [illegible]

18 mai 1291. Quand le roi de Chypre [illegible]

Prise de Saint-Jean d'Acre.

[illegible] dans [illegible]
[illegible]
[illegible]
Tous ces [illegible]
Sarrasins [illegible]

Le vendredi 18 mai [illegible]
de la ville, d'une [illegible]
praticables. [illegible]
vit, dit-on, [illegible]
la longue humiliation de [illegible]
de terre, et faire de leur [illegible]
susciter encore d'ardeur [illegible]
meaux trois cents [illegible]
des trompettes, [illegible]

La barbacane du roi [illegible]
mières au pouvoir des [illegible]
se dirigèrent vers la tour [illegible]
les brèches et les [illegible]
[illegible] de [illegible]
la tour du Légat, défend[illegible]
Partout une foule [illegible]
mort, et se précipit[illegible]
plus rien contre ces [illegible]
saient sans cesse. [illegible]
un point, à la porte [illegible]
frères de l'Hôpital [illegible]
un quartier de la ville [illegible]

[1] Aboulf., fol. [illegible]

[2] Lettre du grand [illegible]
[illegible]

... à la retraite. Eudes de Granson en dirigea les préparatifs ... l'île de Chypre, emportant la plus grande partie des blessés[1]. ... le grand maître de l'Hôpital, était du nombre, ainsi que Jean ... comme lui mis hors de combat[2]. Le grand maître du Temple, ... Beaujeu, traversé d'une lance à la porte Saint-Antoine, avait ... au château de l'ordre, où il expira peu après[3]. Mathieu de ... maréchal de l'Hôpital, était mort en héros. C'est lui qui avait ... Saint-Antoine. Il résista toute la nuit, dans ce poste dange- ... corps d'armée entier, où l'on croyait le sultan présent en ... lendemain, jour de la prise d'Acre, enveloppé par des forces ... obligé de se replier vers la mer, le maréchal voulut encore ... l'ennemi. Mais son cheval, parvenu au milieu d'une rue, ... harassé de fatigue, insensible à l'éperon. Mathieu de ... seul, n'essaya pas de fuir, et tomba percé de traits[4].

18 mai 1291.
Retraite sur l'île de Chypre.

... les Sarrasins, forçant les murailles de divers côtés, avaient ... l'intérieur de la ville, une partie des habitants s'étaient ... des Templiers avec leurs effets les plus précieux. ... cette population, des femmes, des enfants et beaucoup ... n'avaient pas voulu se séparer du patriarche. La mai- ... près de l'angle occidental des murs de Saint-Jean ... avec ses tours et son enceinte particulière couvrant ... à une vaste place forte, indépendante du reste ... le grand manoir de l'Hôpital, la maison des frères ... quoique vaste et protégé par des fossés, ... n'avait pas les moyens de résistance qu'of- ... [illegible] ... pendant que les Arabes livraient ... [illegible]

18-28 mai 1291.
Héroïque résistance des Templiers.

15-28 mai 1291. qui était Bourguignon [1], et le grand [illegible]
chefs de la communauté depuis la [illegible]
des murs toutes les embarcations [illegible]
ou sur les côtes. [illegible]

Le lendemain, samedi, au milieu de [illegible]
des Sarrasins, dépourvus de navires [illegible]
partie de la population. Le patriarche [illegible]
cette circonstance, par un dernier [illegible]
Les gens qui montaient sa barque [illegible]
craignant d'être envahis, et le pasteur [illegible]
les malheureux qui l'imploraient [illegible]
tude, il laissa monter tous ceux qui [illegible]
promptement submergée, s'abîma [illegible]

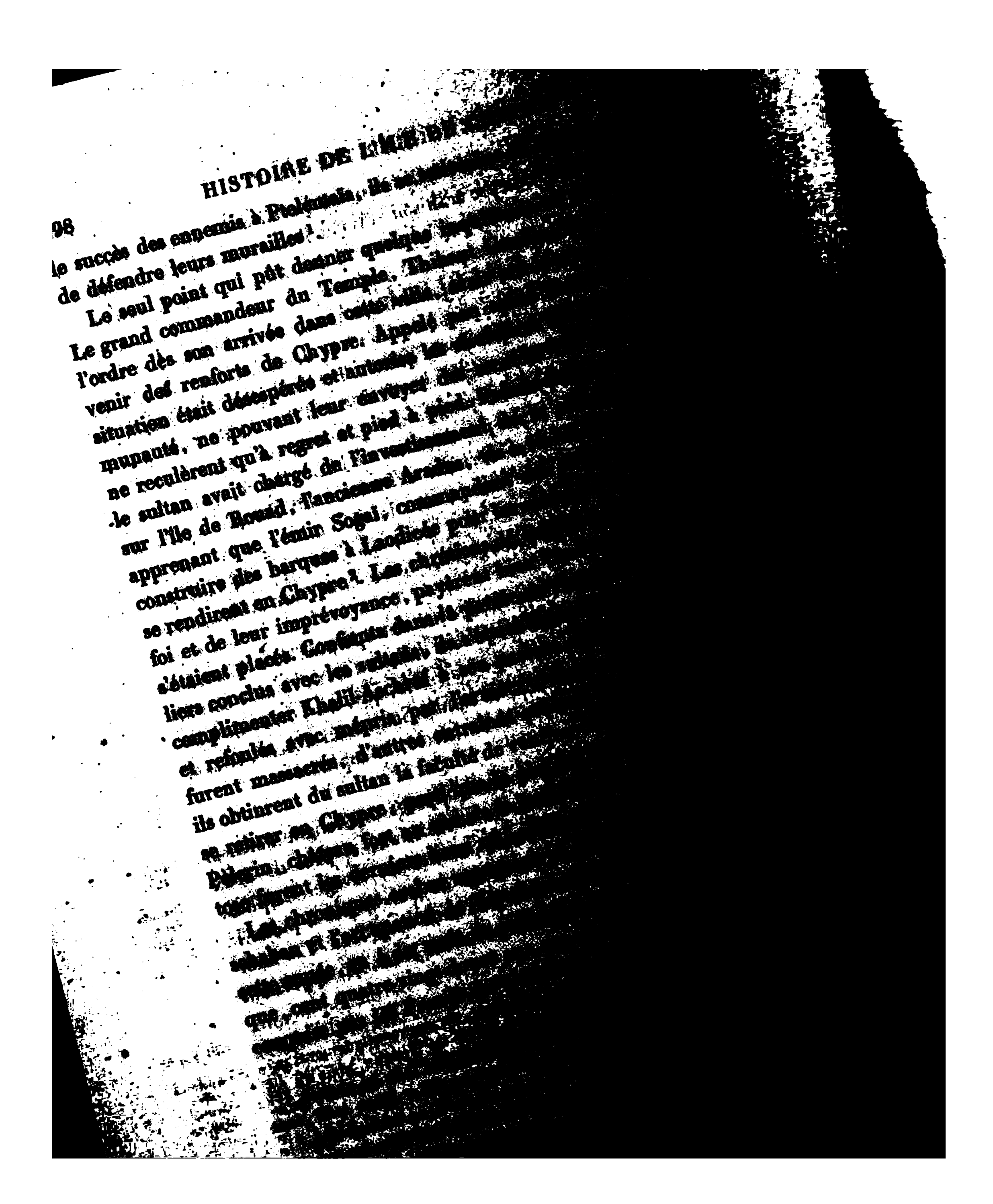
Khalil, voulant éviter les [illegible]
terrage, offrit une capitulation aux [illegible]
tous ceux qui s'y trouvaient. Le [illegible]
signe d'armistice, et un émir [illegible]
présider à l'embarquement [illegible]
amena une subite catastrophe [illegible]
la sortie, quelques soldats [illegible]
outragèrent des femmes et [illegible]
aussitôt. Ils ferment les [illegible]
abattent le drapeau [illegible]
même, à leur [illegible]
au château [illegible]
[illegible]
sion, avait [illegible]
[illegible]

[illegible] mai 1291. [illegible]

[illegible] Le maréchal de l'ordre paraît avoir disparu avec ces 28 mai 1291.
[illegible][1]. L'odieuse trahison révélait l'exaspération des Sarrasins. [illegible] plus attendre d'eux ni trêve ni quartier. Le sang de ceux qui [illegible] à leurs armes pouvait seul assouvir leur rage. Tout ce qui [illegible] se souleva, transporté d'épouvante et de fureur. Les vieil- [illegible] prirent des armes, décidés à se défendre dans les réduits [illegible] plutôt que de le quitter. Pendant plusieurs jours, ils [illegible] intrépidité l'attaque et refusèrent d'écouter de vains pour- [illegible] effrayer des progrès des mineurs, qui sapaient la tour [illegible] les murs par des étais de bois[2]. Enfin, quand toute [illegible] impossible, les derniers défenseurs du Temple ouvrirent [illegible] et s'ensevelirent sous les décombres de la tour, qui [illegible] des vainqueurs[3]. Il y avait dix jours que la ville était [illegible] tenaient en échec l'armée entière du sultan autour [illegible]

[illegible] trouvés dans la cité ne fut épargné. Les historiens [illegible] femmes et les jeunes enfants furent vendus comme [illegible] répartis entre les émirs, qui, sur l'ordre de Kha- [illegible] à mort[4]. Ainsi tomba Saint-Jean d'Acre, et avec [illegible] elle était, depuis un siècle, la capitale.

[illegible] ne pouvaient opposer une longue défense. Juin-juillet 1291. Derniers événements de Syrie.
[illegible] la soumission, et près de deux [illegible] maître du rivage. Caïphas, [illegible] une plage de trois lieues à peine la [illegible]



le succès des ennemis à Ptolémaïs, ils
de défendre leurs murailles !

Le seul point qui pût donner quelque
Le grand commandeur du Temple, Thibaud
l'ordre dès son arrivée dans cette ville
venir des renforts de Chypre. Appelé
situation était désespérée et
munauté, ne pouvant leur envoyer
ne reculèrent qu'à regret et pied à
le sultan avait chargé de l'investissement
sur l'île de Rouad, l'ancienne Aradus,
apprenant que l'émir Sogaï,
construire des barques à Laodicée
se rendirent en Chypre. Les
foi et de leur imprévoyance,
s'étaient placés. Confiants dans
liers conclus avec les sultans
complimenter Khalil-Aschraf
et refoulés avec mépris
furent massacrés; d'autres
ils obtinrent du sultan la faculté de
se retirer en Chypre
Pèlerin, château
tous furent

Les

CHAPITRE XIX.

[illegible] NOUVELLES CROISADES, À LA FIN DU XIIIe SIÈCLE, ET DE [illegible] FAITE À L'ÎLE DE CHYPRE PAR LA CHUTE DU ROYAUME [illegible]

[illegible] l'état de l'Orient était favorable à de nouvelles croisades. Progrès du [illegible] rapports avec le royaume de Chypre. Les Mongols recherchaient [illegible] La situation politique de l'Europe était plus propice aux croi[illegible] surtout l'impossibilité de nouvelles croisades. [illegible] Le commerce du Levant était l'aliment principal du [illegible] Importance du commerce de l'épicerie. Routes du commerce avec [illegible] géographique de l'île de Chypre. Combien la chute du royaume [illegible] à l'île de Chypre. Le royaume de Chypre continue en apparence [illegible] entre les deux États. Progrès réalisés [illegible]

[illegible] et du Occident. [illegible]

À la fin du XIIIe siècle, l'état de l'Orient était favorable à de nouvelles croisades.

au lieu de fermer leurs ports aux flottes [illegible]
où les troupes pouvaient se rallier, renouveler [illegible]
secret leurs dernières dispositions de guerre [illegible]
semblablement réussi, si, à ces avantages [illegible]
saint Louis avait pu joindre la coopération [illegible]
tardivement à ses successeurs.

En même temps que les Occidentaux [illegible]
sur les côtes et dans les îles de la Méditerranée [illegible]
de Baudouin II, les Mongols avaient fondé [illegible]
cide absorbé et agrandi, un État qui [illegible]
Perse jusqu'aux Indes, avec Tauris pour [illegible]
relevait en Syrie, si les chrétiens [illegible]
avec les chefs de cet empire [illegible]
des Mongols, plus vaste encore [illegible]
empereurs de Constantinople et [illegible]

La puissance des Sarrasins avait [illegible]
cèdent, quand les émirs d'Alep et de [illegible]
d'Égypte. L'empire des Mamelouks [illegible]
captivité de saint Louis, [illegible]
l'exception de la Mésopotamie, [illegible]
d'Égypte disposaient ainsi de [illegible]
de la Syrie et la facilité [illegible]
Mais le développement [illegible]
[illegible] de l'Asie [illegible]
[illegible]

[illegible] plus actifs des échanges entre les Orientaux, les [illegible] habitants de l'île de Chypre[1]. Les relations, nées de la con[illegible] politiques, devenaient de plus en plus intimes et fréquentes [illegible] et les Arméniens.

[illegible] II, comme tous les princes de la famille de Roupen, témoi[illegible] déférence à la cour romaine[3]. Son frère Théodore, qui [illegible], avait épousé Marguerite de Lusignan, sœur du roi [illegible] de Lusignan, frère du roi Henri et seigneur de Tyr, [illegible] princesse Isabelle, sœur aînée d'Haïton II. Appuyés sur dé[illegible] fortes, pourvus d'une bonne organisation militaire, et [illegible], les Arméniens furent toujours d'excellents alliés pour [illegible] mongols, dont ils avaient demandé la suzeraineté à [illegible] chrétiens de la Géorgie, faisaient le plus grand cas de [illegible] Abaga, Argoun, eurent habituellement des troupes [illegible] campagnes et leurs entreprises à l'ouest de la Méso[illegible] voulu rétablir l'empire d'Iconium en faveur de [illegible] cette offre[4], bornant son ambition à défendre [illegible] contre les Égyptiens.

[illegible]

Les Mongols recherchent l'alliance des princes chrétiens.

[illegible] d'abord dans leurs premiers rapports avec les [illegible] saint Louis, ils comprirent mieux que le con[illegible] leur était nécessaire pour combattre effica[illegible], pour les chasser de la Syrie et assurer leur [illegible]. En échange de l'assistance demandée, les [illegible] d'abandonner la Judée et la Syrie, contrées qui [illegible] chrétiens et que leur température élevée ren[illegible] Tartares[5]. Les ambassades mongoles [illegible] les années 1269, 1274 et 1284 [illegible]

[illegible]

Par un étrange concours de circonstances [illegible]
croisades furent alors le pape et [illegible]
vertir ces peuples détermina Nicolas IV [illegible]
neurs d'aller prêcher l'Évangile dans [illegible]
Corvino, créé plus tard archevêque de [illegible]
cette mission. Argoun accueillit [illegible]
Siége; il envoya encore une ambassade [illegible]
passer en Orient et de réunir à [illegible]
France, et lui donna rendez-vous [illegible]
plaine de Damas[1]. Les moments [illegible]
ni les périls de la Terre sainte [illegible]
campagne ne purent [illegible]
Argoun adressa ses propositions [illegible]
ses instances. La difficulté [illegible]
peuples si éloignés, dont les [illegible]
la langue ou exagéraient les dispositions [illegible]
[illegible]

La situation politique de l'Europe était plus propice aux croisades, qu'antérieurement.

Les progrès de la civilisation [illegible]
mettre cependant aux princes [illegible]
plus de confiance [illegible]
d'isolement et d'indépendance [illegible]
grandes opérations [illegible]
[illegible]

des Baléares, assurait la chrétienté contre tout retour possible de la domination musulmane dans les îles de la Méditerranée.

[illegible] ressentait aussi les effets du travail de centralisation qui préparait la formation des grands États chrétiens de l'Europe moderne. La [illegible] d'Autriche avait acquis, par l'élection de Rodolphe de Hapsbourg, la [illegible] morale qui fut l'origine et le fondement de sa grandeur politique. [illegible] temps, les papes avaient vu s'affermir leur influence par l'abandon [illegible] impériales dans la querelle des investitures, la soumission [illegible], l'extinction de la famille de Frédéric II et la prépondérance [illegible] en Italie. Dans tous les pays de l'Europe en état de prendre [illegible] part aux guerres saintes, l'autorité souveraine avait une [illegible] étendue et plus décisive qu'à l'époque des premières croisades.

[illegible]

D'où venait surtout l'impossibilité de nouvelles croisades.

[illegible] des princes, alors même que leur volonté fût restée la [illegible] délivrance des saints lieux, eût rencontré des obstacles d'une [illegible] et peut-être insurmontable. Trois causes surtout rendaient [illegible] d'autres croisades à la fin du XIIIe siècle : le changement [illegible] des peuples, que les sentiments de piété ou l'espoir des [illegible] plus en Orient ; la concentration de la puissance ma[illegible] grandes villes commerçantes ; l'immense développement [illegible] l'Europe l'usage des objets et des denrées provenant [illegible]

[illegible] aussi considérable qu'une guerre au delà [illegible] des ordres d'un roi ou des [illegible] des chevaliers, des bourgeois, des [illegible]

[illegible]

s'était calmée, et, d'autre part, les [illegible]
déterminé aussi plus d'un [illegible]
de revers et de déceptions. L'Orient [illegible]
désenchanté aux yeux de la noblesse [illegible]
de Constantinople et les rois de [illegible]
aurait voulu leur demander des [illegible]

D'ailleurs, l'empressement des [illegible]
cer la guerre sainte. L'évidence [illegible]
avait de songer à [illegible]
tages de la voie de mer avaient [illegible]
expédition essentiellement [illegible]
militaire, parce qu'ils [illegible]
la disposition des communes de la [illegible]
seuls les moyens d'opérer un [illegible]
intérêts étaient directement [illegible]
Marseille, Barcelone, [illegible]
Gênes n'avait eu garde de [illegible]
construire ou [illegible]
de France en [illegible]
[illegible]

[illegible] le Languedoc, au commerce du Levant[1]. Ses toiles et ses [illegible] à paraître sur les marchés asiatiques, et on les y voit [illegible] marchés au XIVᵉ siècle[2]. Marseille, quoique toujours au [illegible] puissances maritimes et hors d'état de lutter militairement [illegible] avec les grandes communes d'Italie, avait des relations [illegible] que ces républiques. Des traités directs protégeaient le trafic [illegible] dans les royaumes de Ceuta, de Bougie et de Tunis, en [illegible], en Chypre et en Palestine[3]. Sans avoir encore une [illegible], Marseille était, par la navigation seule, un vaste et [illegible] produits de tous pays, notamment de fers du nord. L'année [illegible] recommençaient en Syrie, l'évêque et la commune de [illegible] avaient arrêté de concert des mesures pour faciliter [illegible] des Provençaux et des étrangers adonnés au commerce. [illegible] décrété que les Sarrasins et les Juifs pouvaient libre-[illegible] Marseille avec leurs marchandises et leurs navires, y sé-[illegible] à toutes les opérations de vente et d'exportation[4].

[illegible] agrandissement maritime, augmentait en même temps [illegible] faisait connaître au loin son pavillon. En 1279, la [illegible] afin d'assurer aux marchands qui fréquentaient son port [illegible] juridiction spéciale et plus expéditive, avait créé une junte [illegible] à l'amiable les différends relatifs à la navigation[5]. Gênes, [illegible] de la mer Noire et à son alliance avec les empereurs [illegible] prépondérante sur la Méditerranée et possédait [illegible]. Mais des dissensions continuelles, provoquées [illegible] de sa population [illegible], finirent par [illegible] Venise [illegible]

[illegible]

entrepôts de marchandises étrangères [illegible]
rope; ils approvisionnaient le nord de [illegible]
secondaires des États chrétiens. Se[illegible]
de coton, de laine, de chanvre, d'armes [illegible]
époque[1]. C'est au début du siècle [illegible]
vigations en conserve de ses galères, [illegible]
et allaient porter les productions de l'[illegible]
dans les autres pays du Nord[2], [illegible]
aux marchandises venues par [illegible]
nube. [illegible]

L'Allemagne, dont ce fleuve [illegible]
également les denrées du Levant, [illegible]
par Lyon et Marseille. C'est ainsi [illegible]
les plus reculées du continent [illegible]
commerce de la Méditerranée [illegible]
relations de Gênes et de Marseille [illegible]
de Montpellier, de Lyon et de la [illegible]
cherté des marchandises [illegible]
à Vienne et à Ratisbonne [illegible]

On comprend comment [illegible]
mers, les croisades [illegible]
inexécutables, le mouvement [illegible]
matériels pour les [illegible]
nationales, ou les [illegible]
tions [illegible]
ayant depuis long[illegible]
Orient, [illegible]

[illegible]

[illegible] irrésistible la politique de toutes les nations [illegible] [illegible], politique où la générosité et le dévouement pour [illegible] sont inconnus, où la gloire elle-même est considérée [illegible] quand elle n'est pas une force qui assure des débouchés et [illegible] le commerce; si plus tard Venise illustra ses [illegible] de barbarie turque dans les mers du Levant, elle [illegible] à Lépante, non pour le triomphe de la chrétienté, mais [illegible] commerce en Égypte.

[illegible] semblables à ceux qu'elle avait recueillis étaient promis à [illegible] petits, qui pourraient, à son exemple, contribuer [illegible] des produits européens dont ils avaient besoin, et [illegible] des marchandises infiniment plus précieuses que de [illegible] contrées occidentales.

[illegible]

Du commerce d'Orient.

[illegible] les progrès du commerce et de la marine de la Mé[illegible] grandes découvertes de la fin du XVe siècle, procèdent [illegible] par les croisades à la civilisation générale de [illegible] manifeste que l'élément principal de ce com[illegible] des marchandises et des denrées orientales.

[illegible] la nature des échanges opérés alors entre les deux [illegible] montré en effet à combien d'égards les pays de [illegible] de l'Orient, et combien [illegible] de produc[illegible] depuis [illegible] de l'industrie mo[illegible]

[illegible]

ticulière, et puis [illegible] puissances maritimes ordres. Le fer s'[illegible] avec bois, servait, sur [illegible] mille emplois [illegible] dans les des objets de m[illegible] traient aussi po[illegible] Marseille le plomb, le[illegible] produits fournis prin[illegible] étaient enco[illegible] avaient

Mais les c[illegible] des Provençaux; tout d'une v[illegible] décrété commerce [illegible] Marseille italiens firen[illegible] toutes les Européen[illegible] grandissement fines étoffes [illegible] et faisait connaître précieuses, [illegible] tières [illegible] juridiction spéciale et enfin les [illegible] les différends le nom d'épi[illegible] maritime de[illegible]

Importance du commerce de l'épicerie.

On a dit [illegible]

On [illegible] tandis que Venise le [illegible] et [illegible]

[illegible] nait des pro[illegible]

[illegible] denrées rares, qu'on ne dédaignait pas d'offrir en [illegible] aux dames [1], et qui formaient souvent l'objet de [illegible] les bois de parfum, la gomme, les élixirs, l'encens pour [illegible], enfin les plantes et les drogues pharma[illegible] que le cubèbe, la réglisse, la rhubarbe, le zédoaire, le [illegible] débit de ces substances, nécessaires aux pauvres [illegible] d'autant plus recherchées, d'autant plus employées que [illegible] entre les divers peuples de l'Europe donnaient même [illegible] prix de quelques-unes, rappelé encore par le vieux pro[illegible], offraient à tous les pays qui en avaient des dépôts [illegible] revenus des plus fructueux. On ne pourrait nommer toutes [illegible] qu'a enrichies l'épicerie: Milan, Bologne, Vienne, [illegible], comme Montpellier, Avignon et Lyon, ont dû [illegible] fortune au commerce des denrées orientales, [illegible] encore, pour la plupart, sous la dénomination de [illegible]

[illegible] récolté dans le Levant même, en Égypte, en [illegible] marchandises venaient de contrées plus éloi[illegible] la Terre sainte, les deux Arménies, Constantinople, [illegible] entrepositaires pour l'Europe. Les pays privilégiés qui [illegible] étaient l'Inde, ses îles et la Chine, inépui[illegible] que la découverte du nouveau monde n'a [illegible] productions. Les [illegible] de la Méditerranée [illegible] ainsi les premiers béné[illegible] denrées précieuses, qui leur provenaient par les [illegible]

[illegible]

Routes du commerce vers l'antique Orient.

l'Occident à travers les provinces des [illegible]
Chine, en passant au sud de l'Altaï [illegible]
tentrionale de ces grandes [illegible]
mer d'Aral, pays des [illegible]
sous le règne de Henri Ier de Lusignan [illegible]
le lac d'Aral et la mer Caspienne [illegible]
du Kaptchak, [illegible] l'Oural et la [illegible]
arrivait par les bords du Don [illegible]
d'importantes factoreries génoises [illegible]
missionnaire Rubruquis, [illegible]
Karacorum, dans le désert de Gobi [illegible]

La seconde route traversait [illegible]
pienne, et avait le plus vaste [illegible]
et de l'Inde supérieure [illegible]
point elle se bifurquait en [illegible]
questan, puis la mer Caspienne [illegible]
Tiflis, en utilisant [illegible]
Batoum, sur les frontières [illegible]
desservait la Perse [illegible]
Erzeroum, [illegible]
s'élever au nord, [illegible]
mer Noire, [illegible]
[illegible]

[illegible] à Tauris par le Kurdistan, à Erzeroum par Mossoul, à [illegible] et à Antioche par la vallée de l'Euphrate. Alep était à son tour le centre [illegible] commerce, où s'échangeaient les marchandises de l'Inde, de [illegible] et de l'Asie Mineure. Les caravanes organisées dans ses khans [illegible] de nouveau avec Lajazzo et desservaient Antioche, Laodicée, [illegible] Saint-Jean d'Acre et toute la Syrie. Elles gagnaient l'Égypte [illegible] par les routes intérieures de Damas et du Jourdain, dont les mu[illegible] toujours maîtres pendant que les princes francs régnaient sur [illegible]

[illegible] Chypre se trouvait merveilleusement située au centre de cette mer [illegible], par tant de directions différentes, les productions [illegible] les plus favorisées de la nature : à deux journées de l'Égypte, à [illegible] de la Syrie, plus près encore de la Caramanie et de la [illegible] cependant séparée de ces pays par la mer qui l'envi[illegible] son indépendance. — Heureuse situation géographique de l'île de Chypre.

[illegible] sous le rapport des produits naturels que les contrées [illegible] journellement, par une courte navigation, aux res[illegible] l'île de Chypre, comme l'Arménie, offrait de plus [illegible] la sécurité et la commodité d'un pays chrétien. [illegible] de tout commerce avec l'islamisme, maintenue pen[illegible] par la cour de Rome après la chute de Saint-Jean d'Acre, [illegible] des chrétiens d'entretenir avec les Occiden[illegible] du royaume d'Arménie, ravagé dès la fin du [illegible] abandonné ou opprimé par les Mongols, [illegible]

commerciale et ses richesses égalèrent [illegible]
et de Constantinople. [illegible]

Combien la chute du royaume de Jérusalem fut favorable à l'île de Chypre.

L'abandon définitif de la Syrie fut [illegible]
pour le royaume des Lusignan. Depuis qu[illegible]
héritage de Godefroy de Bouillon, les [illegible]
continent qu'épreuves et déceptions. [illegible]
tocratie ombrageuse, gênés par les [illegible]
qui se considéraient comme copropriétaires [illegible]
conquérir, amoindris par les prétentions [illegible]
puissances militaires avec lesquelles il [illegible]
que les charges et les ennuis de la [illegible]

A la perte d'un territoire impossible [illegible]
rope et ne rappelant plus que de nom, [illegible]
rois de Chypre, gagnaient un [illegible]
pouvoir concentrer leurs moyens de [illegible]
mer et assez étendu pour se suffire [illegible]
leurs, permis d'espérer que si [illegible]
forces et réunissaient jamais [illegible]
nouvelle conquête de la Palestine [illegible]

Le royaume de Chypre continue en apparence le royaume de Jérusalem.

Le royaume de Chypre [illegible]
l'héritier et le représentant [illegible]
le passé et l'espérance [illegible]
[illegible]

[illegible] celui de comtes de Césarée; les Neuville firent [illegible] le nom d'Arsur, que porta longtemps une branche des Ibelin. [illegible] des anciennes familles de Jaffa, d'Ibelin, de Sidon, de Tibériade, de [illegible] depuis longtemps aux deux royaumes, on vit paraître dans [illegible] chypriote les noms de Scandelion, de Montréal, de la Blanche-[illegible] et autres noms restés jusque-là proprement syriens.

[illegible] de Jérusalem, transféré d'abord à Saint-Jean d'Acre, suivit [illegible] dans l'île de Chypre. Les successeurs de Nicolas de [illegible] auxquels la cour de Rome donna généralement l'administration [illegible] d'Europe ou de Chypre pour subvenir à la perte de leurs an-[illegible], exercèrent, à l'exemple de leurs devanciers, les fonctions [illegible] apostoliques dans tout l'Orient. Quelques-uns des monastères de [illegible] se reconstituèrent dans le nouveau royaume sous leurs premiers [illegible] à Nicosie ou dans ses environs les couvents de Notre-[illegible], de la Croix d'Antioche, de Notre-Dame de Cana. Les [illegible] du Temple et de l'Hôpital, déjà grands propriétaires dans [illegible] le chef-lieu de leur ordre dans la ville de Limassol, d'où [illegible] faciles avec leurs maisons d'Europe.

[illegible], beaucoup de bourgeois d'origine latine, chassés des [illegible] premières violences de la conquête musulmane, vinrent [illegible] Chypre. Adonnés au travail et à l'industrie, ils s'établirent la plu-[illegible] dans les ports de mer, surtout à Famagouste, où ils appor-[illegible] de durée et de progrès à l'occupation latine.

[illegible]

Différences essentielles entre les deux États.

[illegible]

la [illegible] ; [illegible] en [illegible], d'autre [illegible] l'esprit de la guerre sainte et l'espoir de [illegible] perdit tout à fait en Europe [illegible]

La destinée de l'île de Chypre [illegible] Lusignan, fut entièrement [illegible] troisième croisade, le nouveau [illegible] première période, aux habitudes [illegible] Jérusalem, au sort duquel il semblait [illegible] la chrétienté d'occident, qu'[illegible] chute de Saint-Jean d'Acre lui donna [illegible] régime intérieur se modifia [illegible] stitution et de son gouvernement [illegible] La partie civile de ses institutions [illegible] liorée; les services militaires [illegible] longue, ce fut une [illegible] difficultés [illegible] qui [illegible] pas [illegible] dans l'île avec des idées [illegible] prendre part aux richesses [illegible] occuper, soit dans l'administration [illegible] tions qu'une sage [illegible] Chypre était [illegible] ses [illegible] pas [illegible] de l'intelligence [illegible] [illegible]

[illegible] et consolidé sa constitution; il s'était, par des moyens réguliers, [illegible] de la suzeraineté féodale de l'empire d'Occident; il avait achevé la [illegible] intérieure du pays, réglé l'état des indigènes, en maintenant leur [illegible] soumission sans attenter à l'indépendance de leur culte; il avait [illegible] alliances utiles avec plusieurs maisons souveraines d'Europe, et [illegible] la marine chrétienne de toute la Méditerranée à participer à son [illegible].

[illegible] notre second livre, qui est le second siècle et le temps le plus pros[illegible] histoire, nous le verrons recueillir les avantages que les événe[illegible] direction de son gouvernement lui avaient assurés.

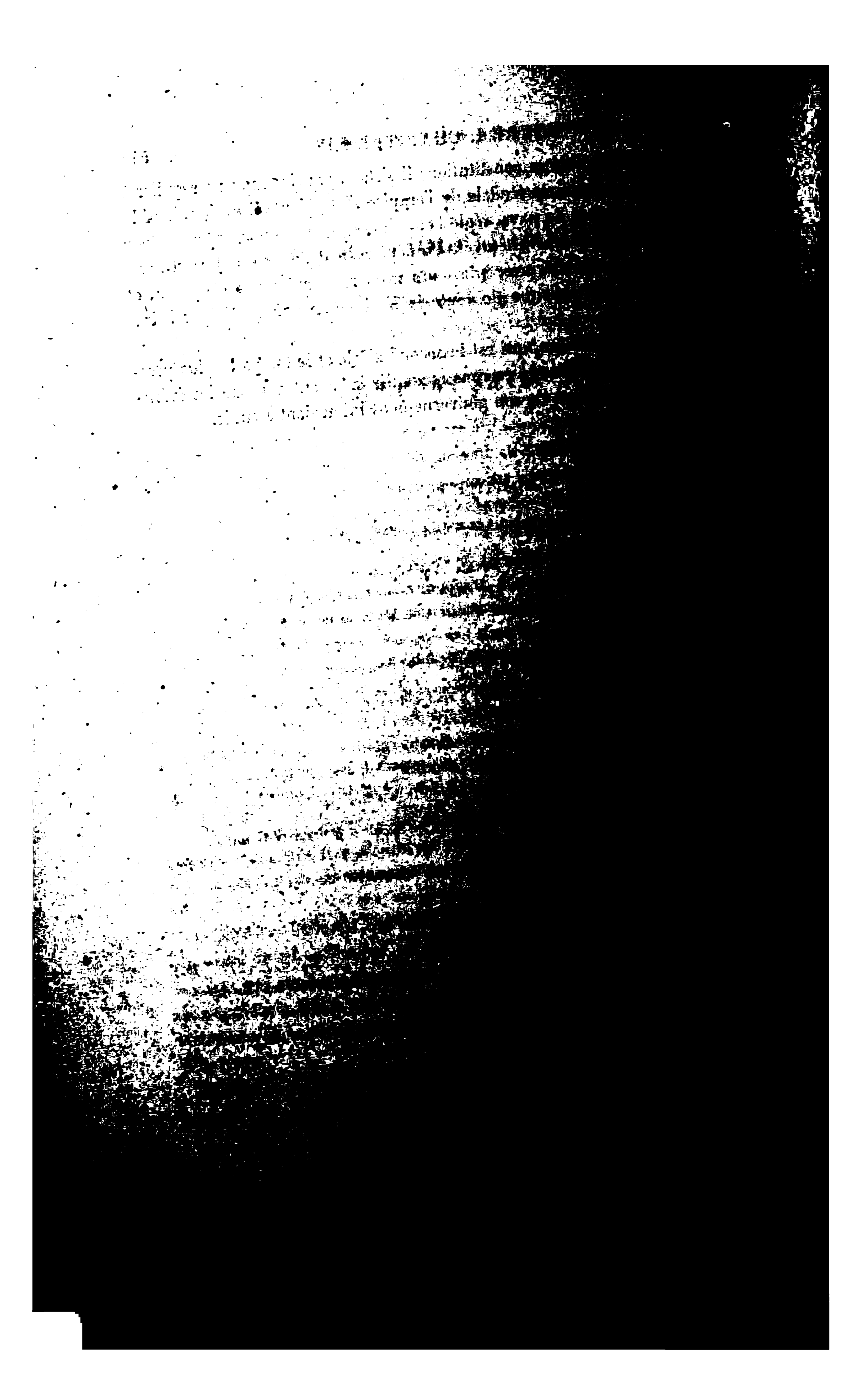


TABLE CHRONOLOGIQUE DES MATIÈRES.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

CONQUÊTE DE L'ÎLE DE CHYPRE.

1186.	Il est reconnu roi de Jérusalem. [illegible]
1187.	Conquêtes de Saladin . . . [illegible]
——	Prise du roi et de la ville de Jérusalem [illegible]
1189-1190.	Nouvelle croisade. . . [illegible]
1190.	Le roi Guy entreprend le siége de Saint-[illegible]
——	Mort de la reine Sibylle. . . . . . . [illegible]
1190-1191.	On conteste à Guy de Lusignan son [illegible]
——	Divisions dans l'armée chrétienne [illegible]
1191.	Arrivée des rois de France et d'Angleterre [illegible]
——	Discussions au sujet [illegible] de l'île de Chypre. . . . . [illegible]
——	Soulèvement des Cypriotes [illegible]
——	L'ordre du Temple achète l'île de Chypre [illegible]
1191, 13 juillet.	Prise de Saint-Jean d'Acre. . . [illegible]
1191, juillet.	Accord au sujet [illegible]
1191-1192.	Le roi Richard reste seul en Syrie [illegible]
1192, avril.	Soulèvement [illegible]
1192.	Nouvelles divisions entre les [illegible]
1192, fin d'avril.	Henri, comte [illegible]
1192, mai.	Guy de Lusignan [illegible]
1192, mai-juillet.	Richard [illegible]
1192, 10 août.	Trêve avec les [illegible]
	Résultats de la [illegible]

ÉTABLISSEMENT DE LA [illegible]

1192.	Relations [illegible]
——	Guy de [illegible]
1192, mai.	Établissement [illegible]
——	Guy [illegible]
[illegible]	[illegible]

CHAPITRE III.

COUP D'ŒIL SUR LA GÉOGRAPHIE DE L'ÎLE ET SON HISTOIRE ANCIENNE.

CHAPITRE IV.

[illegible]

CHAPITRE [illegible]

[illegible]

[illegible]

1194, avril. Amaury [illegible]
1194–1195. Il reprend [illegible]
— Création [illegible]
— [illegible]
1195. Amaury [illegible]
1195–1197. Il [illegible]
— [illegible]
— [illegible]
— [illegible]
— [illegible]

CHAPITRE VII.

SUITE DU RÈGNE D'AMAURY DE LUSIGNAN.

CHAPITRE VIII.

1205, avril. Séparation des deux ...
— Gautier de Montbéliard ...
— Droits du baile ...
1205–1206. Abus et rigueurs reprochés ...
1206–1207. Du commerce des ...
— Expédition de Montbéliard à Satalie ...
— Dispositions qu'il prend ...
— Inquiétudes et précautions ...
1208. Hugues épouse ...
1208–1210. Affaires de Terre sainte. ...
1210, septembre. Jean de Brienne est couronné ...
1210–1211. Le roi Hugues, devenu ...
— Montbéliard se retire ...
1211. Il se plaint au pape. ...
— Renouvellement des trêves ...
1211–1216. ...
— ...
— Conflit avec le Saint-Siège ...
— Progrès de ...
— ...
— Établissements ...
— Origine de ...
— Vaines prétentions ...
...
1217. ...
1218, février. ...
— Mort ...

CHAPITRE X.

[illegible]

1225-1226.	Incident survenu lors de la ...
1226.	Alix de Champagne veut reprendre ...
——	Anseau de Brie......
1226-1227.	Relations de Frédéric et du sultan ...
——	Les ennemis d'Ibelin s'unissent ...
1227.	Duel d'Amaury Barlas et d'...
——	Mort de Philippe d'Ibelin, régent ...
1227-1228.	Frédéric, excommunié, ...
——	Convention secrète faite par ...
1228, avril.	Mort d'Isabelle de Brienne ...
1228, 21 juillet.	Arrivée de Frédéric en Chypre ...
1228, juillet-août.	Discussions de l'empereur et du sire ...
——	Le roi Henri remis à la garde ...
——	La souveraineté de l'empereur ...
——	L'hommage lui est refusé ...
1228, septembre.	Les Chypriotes ...
1228-1229.	Difficultés que l'empereur ...
——	Il précipite les négociations ...
1229, 18 février.	Son traité de Jaffa avec le sultan ...
——	Stipulations ...
1229, 18 mars.	Frédéric est couronné à ...
——	Il honore ...
1229, 1er mai.	Il quitte l'Orient ...
1229, mai.	Mariage du roi Henri ...
1229.	...
——	...
1229, 23 juin.	Ibelin ...
——	...
1229-1230.	Incidents ...
1230.	Capitulation ...
1230, avril-mai.	Le roi Henri ...
1229-1230.	...
1230.	...

CHAPITRE XI[illegible]

SUITE DE [illegible]

1233, avril-mai.	Fin de [illegible]
—	Chypre [illegible]
—	[illegible]
—	Les [illegible]
—	Alix, [illegible] de Chypre [illegible]
1234, septembre.	Elle [illegible]
	Orient. [illegible]
—	[illegible] de Grégoire IX [illegible]
	Syrie [illegible]
1235.	Mission de l'archevêque [illegible]
1236.	Les Orientaux [illegible]
	[illegible]
—	Mort de Jean d'Ibelin [illegible]
1237.	Heureuse négociation [illegible]
—	Conrad est toujours [illegible]
1237-1239.	Faits divers. [illegible]
—	[illegible]
1239-1240.	Croisade de Thibaut [illegible]
—	[illegible]
1240.	Croisade de [illegible]
—	Faiblesse de la ville [illegible]
1240-1241.	La reine de Chypre [illegible]
1241.	Nouvelle [illegible]
1241-1242.	On [illegible]
	de Conrad [illegible]
1243, avril.	[illegible]
1243, 5 juin.	La reine de [illegible]
1243, juin-juillet.	[illegible]
—	[illegible]
—	[illegible]
1243.	[illegible]
[illegible]	[illegible]

CHAPITRE XIV.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

FIN DU

CHAPITRE XVI.

HUGUES III D'ANTIOCHE-LUSIGNAN,

ROI DE CHYPRE, ROI DE JÉRUSALEM.

1273-1274. Mesures du Saint-Siége et de la ...
1274-1275. Difficultés que l'autorité du roi de ...
1275. On lui refuse la régence de ...
—— Grégoire X s'efforce ...
Brienne sur la régence de ...
1276. Mort de Grégoire X ...
—— Insubordination des habitants d'...
—— Le roi Hugues se retire en Chypre ...
—— Marie d'Antioche se désiste ...
1277. Elle cède ses droits au roi de ...
—— Nullité de la cession ...
1277, mai-juin. Roger de Saint-Séverin ...
nom de Charles d'Anjou ...
—— Les chevaliers du royaume ...
comte Roger ...
—— Paix entre le seigneur de ...
—— Souche des Montfort ...
—— Les chevaliers de Syrie ...
Séverin ...
1278-1279. Le roi de Chypre ...
—— Il proteste contre ...
—— Révolutions ...
1280-1281. Les Francs de ...
laoun, sultan ...
1281. Bataille d'Émesse ...
—— Roger de ...
1281-1282. Les projets de ...
Vêpres ...
1282-1283. L'élection ...
—— Observations ...
1283, août. Le roi de ...
Jean ...
1283, novembre. Il meurt ...
1284 ...

FIN DE LA TABLE ...

